5.9.24.

LIBRARY OF THE THEOLOGICAL SEMINARY

PRINCETON, N. J.

Division BX1532

Section A2C3

POUILLÉ

DU

DIOCÈSE D'AIRE

POUILLÉ

DU

DIOCÈSE D'AIRE

PAR

L'Abbé CAZAURAN

Archiviste du Grand Séminaire d'Auch

PRIX : 2 FR. 50

PARIS

MAISONNEUVE et Cie, ÉDITEURS

25, Quai Voltaire, 25

(Ancienne Maison Th. BARROIS)

1886

LIBRARY OF PRINCETON THEOLOGICAL SEMINARY JUN 15

POUILLÉ

DU

DIOCÈSE D'AIRE

I

NOTE HISTORIQUE SUR LES ÉVÊQUES D'AIRE

On ignore la date de fondation de l'évêché d'Aire dont nous voudrions retracer à grands traits l'histoire des pontifes jusqu'au moment de la rédaction du document inédit que nous publions en ce moment. D'après le *Clergé de France* et le *Gallia christiana*, Marcel est le premier évêque d'Aire qui soit connu des annalistes sacrés d'Aquitaine. Il vivait dans les premières années du VI[e] siècle.

Les *chroniques religieuses* sont encore plus sobres sur Rustique, frère de Nicetius ou Nizier, évêque de Dax. Il aurait assisté au second concile de Mâcon en 585. Trente-cinq ans plus tard nous voyons Philibaud monter, comme évêque, sur le siège d'Aire (620). C'était un Auscitain. Né d'une famille distinguée d'Auch, Philibaud devint gouverneur d'Aire où il se maria et eut un fils, Philibert, que le roi Dagobert prit sous sa haute protection, à la demande de son père. L'administration de Philibaud à Aire fut si douce que les habitants de cette ville le réclamèrent pour pasteur à la mort de leur évêque.

Le silence règne sur l'église d'Aire comme sur les autres diocèses de la Gascogne après l'élection de ce saint prélat. Ce n'est pas étonnant. Les barbares se sont rués sur l'Aquitaine, et tout, ou à peu près tout ce qui a un caractère religieux et chrétien a disparu sous leur torche ou leur marteau. Il faut franchir un siècle et demi pour retrouver la trace des évêques d'Aire et pouvoir nommer Asinarius qui gouvernait ce diocèse en 788 ou 791. Les ténèbres recouvrent aussitôt cette église pendant près de deux siècles. Gombaud, fils du Duc Sanche paraît alors

à sa tête (977). Une charte du monastère de La Réole le nomme *évêque de Gascogne*, titre pris par son successeur Arsius ou Arsivus, surnommé Raca ou Racha. D'après le *Spicilége,* (T. XIII, p. 437), ce prélat aurait perdu la vue pour avoir osé ouvrir un cercueil qui contenait de saintes dépouilles (980). La qualité d'*évêque de Gascogne* donnée au premier pasteur de l'église d'Aire nous explique comment certains écrivains, Oihénart, en particulier, embarrassés par le défaut de succession dans la liste des prélats d'Aire ont supposé que cette ville ayant été détruite par les Barbares, ses pontifes se réfugièrent à *Bascons*, paroisse actuellement comprise dans le canton de Grenade, d'où leur serait venu le titre d'évêque des Bascons ou Vascons. Nous préférons l'avis de *Hugues du Temps* (T. I, p. 493) qui pense que le nom d'évêque de Gascogne a été donné à certains prélats d'Aire « parce qu'ils étaient pour lors évêques de toute la Gascogne. » Tel fut le cas de Gombaud qui, au milieu des ruines entassées par l'invasion s'était fait donner l'onction sainte et avait réuni dans ses mains l'administration des évêchés de Bazas, d'Aire, de Dax, d'Oleron, de Lescar, de Bayonne et peut-être même de Lectoure. (*Hist. de Gasc.* p. 25, T. II). — Ce désordre put durer un certain temps, mais il devait cesser par la mâle énergie d'un saint archevêque d'Auch, homme de haute vertu et de noble fermeté dont le zèle actif et courageux sut triompher de toute résistance pour assurer le respect des saints canons. Nous voulons parler de S. Austinde. Il se rendit à Rome et obtint la déposition de Raymond-le-Vieux qui, au milieu du XI^e^ siècle occupait autant de sièges que Gombaud dans le IX^e^ et prenait ordinairement comme lui, nous venons de le dire, le titre d'*évêque de la Gascogne*. Par les soins de S. Austinde, la plupart des sièges Aquitains furent pourvus de prélats, et Aire demanda le sien à l'abbaye de St-Sever. Pierre I assista en 1063 à la dédicace de l'église de Moissac. Il vivait encore en 1092. Cette année serait cellede sa mort d'après le nécrologe de St-Sever (15 juillet) tandis qu'Oihénard la recule jusqu'en 1095.

Pierre confirma les franchises du prieuré de Gavarret fondé par le vicomte de Gavardan, sous son administration. Guillaume archevêque d'Auch les confirma de son côté, dit dom Brugelles dans sa *Chronique* (1).

(1) Voir *l'acte de fondation du monastère de Gavarret*, vers 1080, au Tome II de la *Gallia Christiana* (frères Ste-Marthe, *aux preuves*, page 319). La *Confirmation* de la fondation de ce monastère, en 1181, se trouve dans l'*Extrait de l'Histoire de Béarn*, liv. 5, chap. 28, ainsi que dans les *Chroniques Ecclésiastiques du diocèse d'Auch*, par Dom Brugelles, p. 69 (Table des Preuves).

Un moine de Sainte-Croix, de Bordeaux, succéda à Pierre sur le siège d'Aire. Il s'appelait Guillaume. Le nécrologe de St-Sever le fait mourir le 21 novembre 1115 et certains historiens veulent qu'il ait été sacré par Pascal II. Il faudrait donc admettre une vacance assez longue de 1062 à 1099. Ces données ne paraissent pas très sûres. Aussi n'y ajoutons-nous pas une foi absolue non plus qu'au témoignage d'après lequel Gavarret et le pays environnant seraient passés sous la houlette de l'archevêque d'Auch durant l'administration de Guillaume. Il est sûr que l'union de Gavarret au diocèse d'Auch s'accomplit au XII^e^ siècle, mais était-ce en 1104, comme on le dit d'après une charte qui aurait existé au trésor de Pau? Voilà qui demeure douteux.

Ce qui paraît plus certain, sans être absolument sûr, c'est que Vital I de S. Hermet ou Hermette, succéda à Guillaume dans le diocèse d'Aire. Son pontificat fut court puisqu'un monument authentique montre Bonhomme à la tête du clergé d'Aire en 1120. Selon le *Clergé de France* Bonhomme se serait opposé pendant quelques temps à la construction d'une église dans la ville de Mont-de-Marsan rebâtie par le Vicomte Pierre qui en avait obtenu la permission de l'abbé Raymond. Cette autorisation ne dépendait que de l'évêque, au dire de Bonhomme. Ce démêlé ne dut pas être long car le prélat et l'illustre vicomte de Marsan dont les chartes font l'éloge le plus flatteur, surent au moins s'entendre pour l'introduction des Prémontrés dans le diocèse d'Aire.

Bonhomme étant mort le 14 décembre 1147 fut remplacé, d'après le *Manuscrit d'Aire* cité par Monlezun. (T. II, p. 224) par Antoine qu'ont omis Oihénart, la *Gaule Chrétienne* et le *Clergé de France*. Antoine paraît être décédé avant 1167. époque de l'avènement d'Odon d'Orbessan son successeur. La fondation de l'abbaye de Pontaut mentionnée dans le *Pouillé* fut l'œuvre d'Antoine qui obtint une colonie de religieux Prémontrés de l'Abbé de Joui, près de Sens, et les installa lui-même dans la Chalosse où il leur avait bâti un monastère.

Odon ou Eudes d'Orbessan, d'une maison importante du comté d'Astarac était chanoine et archidiacre d'Auch lorsqu'il fut élevé à la dignité épiscopale. Les historiens lui donnent souvent pour successeur Guillaume II Bernard. C'est une erreur. On sait, dit l'abbé Montlezun, qu'Odon d'Orbessan fut remplacé par Fortanier Bertrand qui avait embrassé dans sa jeunesse la règle de S. Benoit et était abbé de Guistres dans le diocèse de Bordeaux à l'époque de son sacre. Fortanier siégea, sans doute, six ou sept ans et fut remplacé en 1188 par Guillaume Bernard.

Le nouveau Pontife arrivait dans de tristes circonstances. L'hérésie albigeoise, maîtresse d'une partie de la Gascogne malgré sa récente condamnation même au concile de Bazas, levait encore la tête et le diocèse d'Aire était le théâtre de luttes sanglantes entre Guillaume de Marsan et Antoine de Sault. Les foudres de l'église lancées par Guillaume Bernard furent seules capables de faire cesser ces malheureuses hostilités.

Martin Ier abbé de La Castelle, paraît après Guillaume Bernard mort vers 1192. Les désordres introduits dans l'église par l'hérésie demandaient un réformateur sérieux à Aire. Le Souverain Pontife choisit dans ce diocèse ce pieux et saint Religieux déjà connu par ses soins apostoliques pour ramener l'observation des règles canoniques parmi les moines d'Aquitaine. Martin mourut trop tôt pour son diocèse qu'il put gouverner à peine pendant cinq ans, si, du moins il faut en croire les auteurs qui marquent son décès en 1199. D'après Hugo, la fin de ce prélat ne serait survenue qu'en 1208 et son élection remonterait à 1188. Notre écrivain se trompe au moins pour cette dernière date.

Les obsèques de Martin se terminaient à peine que Vital d'Albret, religieux prémontré comme lui fut élu évêque d'Aire d'une voix unanime. Il était abbé d'Arthous. Le nécrologe de St-Sever le fait mourir le 28 avril 1211.

Un autre Prémontré fut mis à sa place. C'était Jean Ier qu'Oihénart appelle Jourdain. Les copistes avaient coutume de désigner le prélat par la première lettre de son nom. Cela explique comment le nom de Jean sera devenu Jourdain dans le célèbre annaliste. Jean Ier, religieux d'une grande sainteté, d'une humilité profonde et abbé de la Case-Dieu, résista d'abord aux vœux de ceux qui l'appelaient, mais Gervais, abbé de Prémontré lui ayant intimé l'ordre d'accepter, le saint moine échangea sa houlette abbatiale contre celle d'évêque d'Aire. Gautier, moine de Clairveaux, vint après lui. On sait peu de choses sur sa vie. On est mieux fixé sur son successeur Arnaud ou Auger qui était, paraît-il, abbé des Religieux de Ste-Quitterie du Mas lorsqu'il fut promu à l'épiscopat. La ville d'Aire était alors presqu'entièrement dépeuplée par la continuité des guerres, la contagion des eaux et l'intempérie de l'air : il n'y restait que douze habitants, dit-on ! Le *Manuscrit d'Aire* cité par Monlezun (T. II, p. 303) raconte qu'Amanieu, archevêque d'Auch, peignit ce triste état de choses au Pape et lui demanda le pouvoir d'unir l'abbaye de Ste-Quitterie du Mas, à l'évêché d'Aire. Grégoire IX, sans acquiescer complètement à sa requête, le chargea de régler ce qui serait le plus opportun et lui

adjoignit Hugues de Pardailhan évêque de Tarbes, et Guillaume, évêque d'Oleron.

Les commissaires munis de la bulle pontificale du 7 janvier 1228, convinrent, de concert avec d'autres évêques de la province d'*unir la mense abbatiale à la mense épiscopale* et décidèrent que l'évêque d'Aire prendrait le titre d'évêque d'Aire et de Ste-Quitterie du Mas où il devait résider vu que le palais épiscopal était inhabitable. De plus, à chaque vacance du siège, l'élection du pontife devait se faire alternativement à la cathédrale et au Monastère du Mas. Auger ou Arnaud fut le premier évêque d'Aire et de Ste-Quitterie. Le *Clergé de France* lui donne pour successeur un autre Auger. Ne serait-ce pas le même? Les deux noms commençant par la même lettre, les uns auront peut-être traduit l'*A* des copistes par *Arnaud* et les autres par Auger?

Raymond II de S. Martin paraît après Auger dans le catalogue des Evêques. Saint autant que modeste, ce prélat se laissa effrayer par les désordres de son peuple qu'il ne pouvait conduire à son gré et courut s'enfermer dans l'abbaye de La Castelle où il vécut en simple religieux, donnant à ses frères l'exemple de toutes les vertus. — Le nécrologe de S. Sever fixe sa mort au 8 août 1268.

Quelques annalistes nomment après lui, Géraud comme évêque d'Aire. Ils se trompent. C'est Pierre II qui lui succéda. Elu en 1267, Pierre II assista au concile d'Auch et gouverna l'église d'Aire jusqu'en 1284.

Le comte d'Armagnac le nomma son exécuteur testamentaire. C'est sous son pontificat que Mathe, femme de Gaston VII instituant Constance sa fille héritière de la vicomté de Marsan, légua dix mille *sols morlaàs* aux Cordeliers de Mont-de-Marsan et une plus forte somme aux Claristes de la même ville dont elle avait aidé à fonder l'établissement et parmi lesquelles elle choisit sa sépulture. (Testament donné par Marca, liv. 7, ch. XVI.)

Après cet évêque, plusieurs prélats se succèdent rapidement sur le siége d'Aire sans presque laisser de traces de leur passage. Nous nous contenterons de les nommer : Géraud est élu en 1284. On le voit figurer dans l'acte de cession du comté de Bigorre consenti par Constance entre les mains du sénéchal du roi d'Angleterre. — Le titre d'*évêque de Marsan (episcopus martianensis)* est donné à Pierre III, évêque en 1285 et 1295. Martin II Defosse parait en 1300 et 1306, Bernard en 1314 et 1322, Guillaume III, de la noble famille des Corneillan se montre dès 1321 et vit encore en 1323, suivant un titre de S. Mont dont ses ancêtres

furent les bienfaiteurs. On le voit transiger avec les habitants d'Eyres au sujet de quelques dîmes, vers la même époque qui paraît avoir été celle de sa mort, car Anesance de Toujouse de la maison illustre des Joyeuse gouverne le diocèse d'Aire en 1324. Tout le monde connaît la fin tragique de cet évêque mis à mort à Espagnet, dans les environs de Nogaro par Tersol de Baulat, Bernard de Cavet, le bâtard de Jû, le bâtard de Médo, etc. Une pierre placée sur le chemin qui conduisait autrefois de Nogaro à Aire, marque encore, dit Monlezun, le lieu où Anesance tomba sous les coups des assassins et une tombe vide que nous avons admirée sous le porche de la petite église d'Espagnet, renferma d'abord ses dépouilles mortelles transportées sans doute plus tard dans sa cathédrale.

Ce triste événement s'accomplit sous le régne de Charles-le-Bel. A l'éternelle honte d'un gouvernement trop enclin à la *populacerie*, Philippe de Valois signa des lettres de grâce le 13 octobre 1328. Elles furent confirmées au mois de janvier 1332. (*V. La Devèze*, p. p. 48, 50) par M. Gaubin.) Le roi voulait gagner le comte d'Armagnac à sa cause. Il pardonna aux Bâtards !

Garsie Lefèbre, évêque d'Aire, figure à Marciac parmi les prélats assemblés en concile par Amanieu, archevêque d'Auch, pour condamner les meurtriers d'Anesance de Toujouse lâchement massacré à Espagnet par les *Bâtards de Gascogne*. Les meurtriers furent déclarés passibles des peines portées contre les assassins dans le concile de Nogaro de 1290. En conséquence, Guillaume de Beaucaire, sénéchal d'Armagnac et Raymond de Monteils, juge ordinaire du comté, furent chargés de la punition des coupables. Mais ceux-ci firent appel au roi de France qui, cédant à certaines considérations politiques, alla, sur la supplication *d'aucuns nobles*, en particulier de noble Thibaud de Barbazan, jusqu'à octroyer *grâce complète* à Tersol de Baulat, Bernard de Cavet et les autres bâtards auteurs du crime d'Espagnet. On avait longtemps cru le contraire, l'acte de pardon n'est pas douteux, on peut s'en convaincre en lisant ce document inédit jusqu'à ces derniers temps, dans le bel ouvrage de M. l'abbé Gaubin, curé de Barcelone (La Devèze, page 48).

Le *Clergé de France* place Dauphin, sur le siège d'Aire, jusqu'en 1354 sans parler de ses prédécesseurs (T. I, page 496.) Mieux informé, le *Manuscrit d'Aire* (1) mentionne quatre évêques avant lui : Arnaud de

1) Histoire de la Gasc., Tome III, p. 347.

Caupenne remplacé vers 1351 par Bernon parent du cardinal de Canillac à qui il dut son élévation, Innocent de Romadec qui ne fit que passer et Martin de Marquefave issu d'une maison qui tint un rang distingué dans la Gascogne. Son administration fut à peine de la longueur de celle de son prédécesseur. Un incident survenu dans le chapitre dont il voulait pensionner les chanoines pour attribuer leurs biens à sa mense fut surtout cause de son rapide passage. L'affaire ayant été portée en cour de Rome, Innocent VI donna raison aux chanoines et Martin de Marquefave se démit de son siège en faveur de Dauphin ou Delphin de Marquefave, son parent selon toute vraisemblance. — Dauphin disparaît presque aussitôt, après avoir accordé à son clergé la faculté de tester. Cette faveur n'avait pas encore été octroyée aux prêtres de ce diocèse. (1354).

Il fut remplacé par Bernard, abbé de Fonfroide auquel il légua plusieurs démêlés avec le couvent de Ste-Claire de Mont-de-Marsan (1354). Tout s'arrangea de ce côté, grâce à la sagesse du prélat qui fut moins heureux avec le du sénéchal de Gascogne. Jean de Claveston, en effet, le poursuivit avec tant de constance, que Bernard renonça à son siège en 1363 pour s'épargner de nouvelles persécutions. Pierre IV de Gaxiafecto lui aurait succédé ; d'après Hugues du Temps ce serait Jean II, au contraire, selon le témoignage de quelques autres auteurs. Jean II, assistait au concile de Lavaur (1368) convoqué par l'archevêque de Narbonne suivant la volonté formelle d'Urbain VI qui voulait, par ces saintes assemblées, porter remède aux maux qui désolaient l'église de France. Notre malheureux pays, piétiné par l'Angleterre, supportait avec peine le joug de l'étranger qui se montrait toujours plus exigeant. Jean II, évêque d'Aire, sut calmer les prétentions de l'Angleterre, aussi son épiscopat fut-il plus tranquille que celui de ses prédécesseurs. Il se poursuivit jusqu'en 1378.

Qui lui succéda immédiatement? On l'ignore ; mais ce qu'on sait bien, c'est qu'un Anglais fut évêque d'Aire en 1387. Il se nommait Robert Waldebry et était né à Yorck. Il vint en Gascogne après avoir pris son grade de docteur en théologie à l'Université d'Oxford. D'Aire, il passa à l'archevêché de Dublin, devint chancelier d'Irlande, gouverna l'église de Chester, monta sur le siège d'Yorck en 1396 et mourut, enfin, en 1399.

Guichard, pourvu après lui de la houlette pastorale d'Aire, (1390), la passa en 1391 à Garsias II, surnommé Arnaud de Navailles. Bernard III Brun hérita de celui-ci et légua à son tour la charge épiscopale à Arnaud

Guillaume de Lescar, homme d'une illustre naissanee. Le nouveau Prélat arrivait à la veille de la *Ligue* d'Aire conclue dans une loge de bois entre Aire et Barcelonne par les comtes de Foix et d'Astarac, le sire d'Albret et Mathieu de Foix dans le but de se protéger eux-mêmes et de protéger leurs terres contre les invasions Anglaises. La royauté placée entre un vieillard dans l'enfance et un jeune homme sans force, presque sans patrie, ne pouvait rien pour les vassaux éloignés !...

L'évêque d'Aire dont nous venons de parler n'est-il pas le même qu'Arnaud-Guillem d'Aydie. Certains auteurs le nient. « Le premier selon eux, était bâtard du comte d'Armagnac et frère de l'archevêque d'Auch, Jean de Lescun et d'un autre Lescun devenu le favori de Louis XI. Le second appartenait à la noble et ancienne famille de Pommiers, dans laquelle la vicomté de Lescun était entrée par les femmes (1). » (Monlezun, T. IV, p. 247.) Arnaud Guillaume de Lescun, outre l'évêché d'Aire, possédait en commande les abbayes de Pontaut, de S. Girons et de S. Sever ainsi que le prieuré de S. Leser.

Roger de Foix de Castelbon lui succéda à Aire. Plus tard, il passa à Tarbes. Les historiens vantent ses rares talents et sa grande habileté qui le firent choisir pour *Socius* du Cardinal Pierre de Foix son parent lorsqu'il fut chargé de traiter de la paix avec Alphonse roi d'Aragon et d'éteindre dans ce royaume la dernière étincelle du schisme. — Roger de Foix de Castelbon étant mort vers la fin de 1452, les chanoines lui donnèrent le 18 juillet suivant, pour successeur Louis d'Albret fils de Charles II, comte de Dreux et d'Anne d'Armagnac. Son père avait arraché lenr ville au joug de l'Angleterre. Louis d'Albret n'avait que 33 ans lorsqu'il devint évêque d'Aire. Il mourut à Rome à l'âge de 42 ans, après avoir occupé le siége de Cahors en 1460. Le pape Pie II l'avait créé cardinal du titre de S. Pierre et de S. Marcellin. Les mœurs de ce grand cardinal regretté de toute la cour romaine, furent irréprochables. Aussi vit-il venir la mort avec la paix et la tranquillité de l'élu. « Dès qu'il connut son état, il réclama lui-même les derniers sacrements et à l'approche du St-Viatique il se fit descendre de son lit et déposer à terre : quoique son mal s'aggravât, il voulut réciter ses heures canoniales ; il les continua jusqu'à ce que la voix expira sur ses lèvres immobiles. » (1461).

(1) Oihénard mentionne ainsi les évêques d'Aire de cette période : Bernard de Brun depuis 1399 jusqu'en 1404, Arnaud-Guillem d'Aydie, depuis 1404 jusqu'en 1406, un autre Bernard depuis 1406 jusqu'en 1416 et aprés celui-ci Arnaud-Guillem de Lescun. (*Hist, de Gasc.* T. IV, p. 247).

Conduit à Rome par Louis d'Albret qui lui fit obtenir le titre de Référendaire du pape, Tristan d'Aure, fils de Sanche Garsias, seigneur de Montauban, fut nommé plus tard à l'évêché de Couserans qu'il abandonna pour celui d'Aire. Les libertés de la ville d'Aire données par Edouard, roi d'Angleterre, Gaston de Foix et l'évêque Garsias furent confirmées par ce prélat mort en 1472, suivant les uns, et d'après les autres en 1509.

Une difficulté surgit ici à l'occasion de son successeur à Aire. Le *Clergé de France* T. 1, p. 497, nomme après lui Pierre v de Foix, appelé *le Jeune*. Oihénart n'en parle pas, les Frères Ste-Marthe lui donnent pour prédécesseur Christophe de Grammont. Divers motifs nous font penser comme Hugues du Temps, sur ce sujet : 1° les Chapelains de la Trinité fondés dans l'église de Geaune, furent approuvés par Pierre de Foix ; 2° Pierre d'Ossun, vicaire-général, de Pierre de Foix, *inféode quelques terres*, le 25 mars 1489. Enfin, 3° les armes de ce pontife sont sculptées à la clé de voûte de la cathédrale d'Aire. Le doute ne nous paraît donc point possible : Pierre de Foix fut véritablement évêque du diocèse d'Aire. Il en aurait été simplement administrateur d'après les *Frères Sainte-Marthe*. Créé cardinal par le pape Sixte IV, ce prélat fut appelé à Rome par Innocent VIII, en 1487. Il y mourut le 10 août 1490 et fut enterré dans l'église de Ste-Marie *del Popolo*. Il fut pendant sa vie un ami dévoué des lettres et rechercha la société des savants. C'est à son habile entremise que le royaume de Naples dut la paix et la Bretagne l'apaisement de troubles malheureux sous le gouvernement du trop faible François II, son beau-frère.

Antoine I^er^, évêque d'Aire, en 1495, a laissé peu de souvenirs, et l'histoire ne sait pas grand'chose de l'héritier de son bâton pastoral, Bernard IV d'Abadie, de S. Sever du Cap (1407). Quant à Bernard V d'Amboise, de la branche d'Aubijoux, il siégea depuis 1500 jusqu'à 1508. Le catalogue des évêques d'Aire contient une lacune en cet endroit. Il faut arriver à 1514 pour voir Antoine II de Apiniaco, Doyen de Grenoble, prendre la direction du diocèse qu'il garda seulement jusqu'en 1516, d'après le *Gallia Christiana*. Les annales de Gascogne nomment après lui Arnaud-Guillaume II d'Aydie, de la maison des vicomtes de Riberac en Périgord. Elu en 1516, il mourut vers 1522. Le cumul était encore le fléau de l'Eglise à cette époque. A l'évêché d'Aire, Arnaud-Guillaume II joignit les monastères de S. Sever, de S. Girons et Pontaut dont il prit le titre d'abbé commandataire.

Après une vacance de plusieurs mois, l'évêque de Couserans, Charles IV de Gramont, monte sur le siège d'Aire (1544), qu'il quitta en 1530 pour occuper celui de Bordeaux. Hugues du Temps, (T. I, page 498) fait observer avec raison que *Charles de Gramont* paraît s'être démis de son premier siège avant d'accepter celui d'Aire « puisque Gabriel son frère était évêque de Couserans dès l'an 1520. » Le chancelier de Jean et de Catherine de Navarre, Pierre VI de Biagxe est à la tête du diocèse d'Aire en 1530. Son épiscopat ne fut pas long, car Gabriel de Saluces devint évêque d'Aire en 1535. Tous ses frères étant morts, ce prélat put, en vertu d'une concession spéciale du Souverain Pontife, épouser Madeleine d'Annebaud, et devenir le chef de sa Maison. A son départ, Jacques de S. Julien fut élu évêque d'Aire, où il fonda un collège, (1550-1557). Cet établissement devait grandir avec le temps et devenir la base d'Etablissements d'instruction, qui jetèrent le plus vif éclat et furent sans rivaux.

En 1560, Christophle de Foix de Candale quitte la grande Aumônerie du roi de Navarre pour le gouvernement du diocèse d'Aire qu'il garda jusqu'en 1570, époque de sa mort. Son frère aîné, homme érudit et généreux, mais fort insouciant, lui fut donné pour successeur. Il se nommait François.

François de Foix Candale (V. note 2 du Pouillé) malgré les éloges que l'histoire lui décerne, mérita de grands reproches. N'est-ce pas à son incurie que sont dus la plupart des malheurs qui fondirent sur le diocèse d'Aire ? Tandis que les feux de la guerre civile embrasaient tout autour de lui, il demeura calme au milieu de ses livres, également insensible aux honneurs de la cour et aux appâts de la fortune. L'amour des sciences et des lettres fut sa passion unique. Il mourut à l'âge de quatre-vingt-dix ans sans jamais avoir été sacré.

Le roi lui donna pour successeur Philippe III Cospéan, né à Mons dans le Hainaut. Il fut sacré le 18 février 1607 et abandonna le siège d'Aire pour celui de Nantes en 1622. La littérature sacrée lui doit d'avoir su purger la chaire catholique du genre si faux et si pédentesquement ridicule qui l'avait envahie depuis plus d'un siècle. A son départ pour Nantes, Sébastien Bouthillier, oncle du celèbre abbé de Rancé, quitta Luçon où il était Doyen et vint occuper le siège d'Aire (1523). Il était à peine sacré, que la mort le surprit à Mont-de-Marsan, le 17 janvier 1625. Il n'avait que quarante-cinq ans. Ce fut un malheur pour l'Eglise d'Aire, qui admirait déjà la piété, la candeur et la charité de son éminent prélat

à la place duquel fut elu son frère Victor Lebouthillier qui refusa ce poste pour celui de Boulogne. « Sur son refus, Aire fut donné à Gilles Boutaud ». (V. note 5 du *Pouillé*). La vie de ce pontife ne fut pas exempte de tristesse. Ses démêlés avec le chapître, ses différends avec les jurats d'Aire et du Mas, lui causèrent de vifs ennuis qu'augmentèrent encore ses vains efforts pour abolir dans le diocèse l'usage traditionnel des Courses de Taureaux. Nous parlons, ailleurs, d'une partie des œuvres de ce prélat qui, ne pouvant obtenir le respect de son auguste caractère demanda et obtint le diocèse d'Evreux.

Charles-François d'Anglure, conseiller d'Etat, abbé de S. Pierre-aux-Monts et de la Creste et primicier de Metz fut élu à sa place et sacré le 25 mars 1650. Ce n'est qu'en 1651 qu'il parut à Aire dont il quitta le gouvernement six ans après, pour passer à l'Evêché de Castres. (V. notre note 6 du *Pouillé*). L'abbé de l'*Escale-Dieu* dans le diocèse de Tarbes, lui fut donné pour héritier de sa houlette. C'était Bernard IV de Sariac, né au château de Sariac, près de Castelnau-Magnoac et issu d'une des plus nobles familles de Gascogne. Les actes de son administration épiscopale sont inconnus des annalistes, si on excepte les mesures impuissantes qu'il prit contre les Courses de Taureaux. A sa mort, survenue en 1672, son corps fut porté à Aire et enseveli dans l'église de Sariac. N'oublions pas d'ajouter que c'est durant son pontificat que tombèrent par son ordre les temples protestants de Geaune et de Labastide d'Armagnac. Celui de S. Justin fut transporté ailleurs.

Jean Louis de Fromentières le remplaça sur le siège d'Aire. Nous ne dirons rien ici de ce pontife. Le lecteur trouvera sa courte biographie à la note 3 du *Pouillé*. L'église d'Aire reçut les boiseries de son chœur de ce savant prélat mort au mois de décembre 1684. Sept mois plus tard, le diocèse d'Aire sortait de son deuil pour saluer un nouveau Pasteur, Armand Bazin de Bezons, frère du maréchal de ce nom. Ses bulles se firent cependant attendre jusqu'en 1693 par suite des démêlés survenus entre Paris et Rome. Lorsque *Arnaud Bazin de Bezons* quitta Aire pour monter sur le siège de Bordeaux (29 mars 1698), Louis Gaston Fleurian d'Armenonville, Docteur de Sorbonne, Chanoine de Chartres, etc. fut élu, à sa place et sacré dans la chapelle de Saint-Sulpice. Sa rapide translation au siège d'Orléans l'empêcha de réaliser une foule de grandes œuvres dont il avait conçu le plan, telles que l'agrandissement du chœur et de la cathédrale d'Aire. L'union de l'abbaye du Mas supprimée au Séminaire lui permit de donner à cet

Etablissement d'utiles et notables agrandissements. Il eut pour successeur François Gaspard de Lamez de Matha, abbé de S. Cyran nommé en 1706 et mort quatre ans plus tard (1710).

Un ancien soldat, devenu prêtre à la mort de sa femme, fut évêque d'Aire, après lui, le 4 janvier 1711. (V. notre note 7 du *Pouillé*). Aussi prudent dans son diocèse que vaillant sur le champ de bataille, le nouveau prélat se fit toujours remarquer par sa bonté envers les prêtres et sa rare habileté à trouver la solution des problèmes les plus délicats de son administration. Il se nommait Joseph Gaspard de Montmorin de Saint-Herem. Dieu lui ménagea de cruelles épreuves avant sa mort survenue le 7 novembre 1715, juste au moment où son troisième fils qui lui avait été donné pour coadjuteur se faisait sacrer.

Gilbert de Montmorin de S. Herem — c'était le nom du fils de l'auguste vieillard qui venait de s'éteindre — était un prêtre d'une éminente sainteté. Il rétablit l'usage des conférences dans le diocèse d'Aire et s'appliqua à faire vivre dans son séminaire la règle de St-Sulpice dont il était supérieur au moment de son élection. L'abbé Lalanne devint son principal auxiliaire dans cette œuvre capitale qui réussit au-delà de toute espérance.

Le diocèse d'Aire vivait heureux et plein de confiance en son guide, lorsque Gilbert le quitta en 1736, pour être transféré à Langres. Mais le Pasteur qui *avait aimé les siens* voulut les aimer *jusqu'à la fin* à l'exemple du Sauveur. Il demanda donc et obtint pour son bien-aimé troupeau qu'il quittait à regret, un digne continuateur de ses œuvres, François de Serret de Gaujac, chapelain de *N. D. de Garaison* dans le diocèse d'Auch. Le nouveau pontife fut sacré à Paris, dans l'église du noviciat S. Dominique le 29 mars 1736, par le cardinal de Polignac, archevêque d'Auch, assisté des évêques de Lectoure et de Condom. Rien ne fut changé dans sa vie simple, pure, apostolique. Ami du paysan et de l'homme du peuple qu'il se plaisait à aborder, il fut l'apôtre des campagnes auxquelles il fit entendre bien des fois sa parole autorisée qui avait évangélisé une partie de la province d'Auch au temps où il était modeste missionnaire de Garaison. Exact à l'accomplissement de tous ses devoirs, François de Gaujac visita souvent son diocèse et un jour il eut l'excellente idée de consigner dans un gros volume *in-folio* ses procès-verbaux de visite pastorale,

heureusement conservés à Aire. L'ordre adopté dans ce précieux recueil est digne d'être rappelé. Nous le donnons ici :

PAROISSES CHAPELLES SUCCURSALES ET ANNEXES	COMMUNIANTS	QUOTITÉ DE LA DIME PERÇUE PAR			MESSES FONDÉES	PATRONS	AUTRES SAINTS CHÔMÉS OU HONORÉS D'UN AUTEL	NOM du CURÉ	DATE de nomination à la Cure
		l'Eglise	le Curé	l'Evêque					

Comme on le voit, c'est le *Pouillé* par excellence. L'Evêque d'Aire était donc prêt aux dénombrements de ce genre ordonnés pour chaque diocèse de France dans l'*Assemblée du Clergé* de 1740. Aussi le voyons-nous à l'œuvre dès qu'il reçoit la lettre des *agents généraux du clergé* (15 juin 1747) prescrivant cet utile inventaire pour chaque église de France et de Navarre.

Les *Pouillés* ou dénombrements des bénéfices d'un diocèse, d'une abbaye, d'un royaume (1), ne datent pas du XVIII[e] siècle. Ils furent connus à toutes les époques de l'Eglise. Qu'on lise, pour s'en convaincre, le *Glossaire* de Du Cange (T. V, page 630) *verbo Polypticon*. On a beaucoup discuté sur l'étymologie du mot *Pouillé*. Quelques-uns l'on fait venir de *Poallier*. On appelait ainsi autrefois les clochers, dit le *Dictionnaire de Trévoux*, et on désignait sous ce nom la liste et l'inventaire des églises ou *clochers* d'un diocèse. Les partisans de la dérivation latine *quand même*, trouvent ce mot dans *polypticarium* qui signifie *registre*. Ils disent qu'on l'a appelé successivement *Puleticum*, *poleticum*, *pullare*, *pullarium*, *polyticon*, *polegium*. Littré ajoute *Pulegium* (bas latin, dit-il.)

Nous ne nions pas que ces expressions signifient *registre*, Du Cange produit des textes qui le prouvent. Mais nous trouvons les évolutions de ce mot bien laborieuses. Aussi, laissant de côté la périlleuse question d'origine de ce terme, nous voulons simplement retenir sa signification, sans nous mêler au débat en proposant une nouvelle étymologie. *Pouillé* veut dire *Catalogue*, *inventaire* dans lequel sont marqués les qualités des bénéfices, leurs dépendances, le nom des collecteurs, leurs revenus, etc.

L'idée d'un Pouillé général pour toute la France était une idée bien

(1) Il y avait un *Pouillé* royal qui était un recueil des bénéfices et maladreries dépendants de la nomination du roi. (V. Trevoux, T. VI, p. 931.)

féconde pour l'histoire. Malheureusement, elle ne reçut qu'un commencement d'exécution. On possède huit volumes du *Pouillé de la France*, chacun d'eux contient un archevêché. Ce sont : Paris, Sens, Reims, Lyon, Bordeaux, Bourges, Tours et Rouen. Les autres provinces n'ont jamais été publiées.

Cette œuvre, devenue difficile aujourd'hui, peut-être même irréalisable après les sacrilèges destructions de la Révolution française, s'accomplira sans doute un jour, partiellement du moins. C'est pour aider à cette patriotique entreprise que nous mettons au jour de la publicité le *Pouillé* dressé à Aire sous l'administration de Mgr de Gaujac. Jaloux de sauver d'une destruction possible ce qui reste du *Livre Rouge d'Aire*, nous donnerons à la suite le *Pouillé latin* du même diocèse probablement rédigé au XIVe siècle, mais pas avant, car nous y trouvons la mention de bénéfices fondés au XIIIe siècle et au commencement du XIVe siècle. Pour rendre notre étude plus complète encore, nous plaçons en tête de ce travail un autre dénombrement du diocèse d'Aire au XVIe siècle. Sa composition a été pénible et laborieuse, on le comprendra facilement, car il s'agissait de puiser ses éléments épars dans le *Procès Verbal envoyé à Charles IX* en 1572, au lendemain des ravages des Huguenots dans le Tursan, la Chalosse, le Marsan et le Gavardan. Nous nous sommes livré à cette patiente recherche avec tout l'amour d'un fils bien né qui cherche à connaître l'histoire du diocèse de ses ancêtres. Nous espérons y avoir réussi, et, bien que cette table n'ait pas un caractère officiel, nous espérons au moins qu'elle aura le mérite de la fidélité.

Des martyrs courageux, se sont dressés devant nous lorsque, marchant à la suite des commissaires chargés d'étudier l'*Etat des Eglises du diocèse d'Aire en* 1572, nous avons parcouru avec eux la route suivie par les Protestants à travers deux cents clochers détruits ou ruinés par la torche ou le marteau des Calvinistes. Pouvions-nous taire les noms glorieux de tant de victimes et passer sous silence la longue série des Eglises détruites ou ruinées par les Religionnaires ? Nous ne l'avons pas cru. Le tableau du diocèse d'Aire est donc suivi de deux paragraphes où ces souvenirs se trouvent consignés. Nous abordons ensuite le *Pouillé* de Mgr de Gaujac auquel nous ajoutons d'abondantes notes historiques.

Nous ne cacherons pas notre pensée : notre but serait en publiant ce modeste travail de donner l'idée d'une *histoire diocésaine d'Aire* par paroisses, aux studieux et savants chercheurs de ce beau pays aussi riche en hommes érudits qu'en souvenirs glorieux.

II

LE DIOCÈSE D'AIRE EN 1572

A la mort de Mgr Christophe de Foix Candalle, le chapitre de la cathédrale d'Aire réuni en conseil choisit le Père Bourgeois, prieur de l'Abbaye du Mas d'Aire, pour administrer le diocèse pendant la vacance. Il résulte du sérieux examen du *Procès-verbal envoyé à Charles IX* par le vicaire capitulaire de 1572, que le diocèse d'Aire comprenait à cette époque les *archiprêtrés* et les *paroisses* dont nous allons donner la nomenclature. Nous y ajouterons les noms des titulaires des divers bénéfices, les Abbayes et leur personnel, ainsi que les couvents de Religieuses.

ARCHIPRÊTRÉ D'AIRE OU TURSAN OU URGONS.

Il y a dans l'archiprêté d'Aire, deux archidiacres, savoir :

	Titulaire
1° *Archidiacre de Marsan*.	Cata (Bertrand de).
2° Archidiacre de Chalosse	N.

Curé ou vicaire perpétuel d'Aire : Fournier (Arnaud), bachelier en droit.

Le Chapitre d'Aire présente les sujets à la nomination de l'Evêque pour les paroisses dont les noms vont suivre et qui se trouvent dans les divers archiprêtés.

CHAPITRE D'AIRE

Le Chapitre d'Aire se compose de dix chanoines, de sept prébendiers,

de deux semi-prébendiers, d'un maître des enfants de chœur et d'une basse-contre.

Chanoines.

Doyen : Ceta (Bertrand).

Philip (Robert).
Reis (Antoine).
François (Bertrand), docteur en théologie.
Vignali (Bertrand), licencié en droit.
Ducasse (Antoine).
Duvignau (Dominique), bachelier en droit.
Dabiat (Noble Jacques).
Ladouze (Alies de).
Ste-Marie (Noble Louis).

Laval (Jean de), clerc.

Prébendiers.

Desbons (Bernard).
Cazalets (Guilhem).
Lensac (Jean).
Madilles (Jean).
Peyrouneau (Jean).
Sourbets (Bertrand).

Lagardère (Barthélemy).

Semi-Prébendiers.

Lacroix (André).
Moine (Jean).

Maitre des enfants de chœur.

Cassaigne (Martin).

Basse-contre.

Charles (Bernard).

ABBAYE DU MAS D'AIRE

Ordre de Saint-Benoit

Cette Abbaye renfermait avant les troubles, dix places de chanoines, un *sacristain*, un *chambrier*, un *aumônier*, un *ouvrier* et un *vicaire* perpétuel. Mais en 1572, elle ne comptait plus que quatre religieux. Voici leurs noms et leurs titres :

Bourgeois (André), prieur.
Argagnon (Guillaume), sacristain.
Bargues (Pierre de), chambrier.
Bordes (Antoine), aumônier.

Vargnes (Armand), novice.

ABBAYE DE St-JEAN DE LA CASTELLE (Grâce de Dieu).

Ordre de Prémontrés

Abbé : Cap (Frère Jean de), docteur en théologie.

Avant les troubles, les religieux étaient au nombre de dix-huit ou

vingt suivant les ressources de la maison. Il y avait, en outre, quatre novices. Mais après les guerres de religion, il n'y avait plus à La Castelle que six religieux prêtres, un enfant pour servir à l'autel et un soldat estropié, entretenu aux frais de l'Abbaye.

ABBAYE DE SAINT-LOUBOUER

Eglise Collégiale.

Cette Abbaye se composait d'un abbé, de huit chanoines, d'un sacristain.

Abbé ou doyen : Gamardés (Bernard), bachelier en droit.

Chanoines.

Izaux (Arnaud-Guillem).	Dugarri (Jean).
Lasserre (Pierre de).	Lafitte (Barthélemy de)
Magnère (Jean de).	Vignali (Jean).

Sacristain : N.

EGLISE COLLÈGIALE DE PIMBO

Il y a, dans cette Eglise, un abbé, sept chanoines et un chantre.

Abbé : Serpesac (Bertrand), bachelier en droit.

Chanoines.

Sensac (Jean), protonotaire.	Lacoste (Fortès).
St-Jean-de-Théaux.	Ars.
Vignali (Bernard), licencié en droit.	Picon (Fortès), sous-diacre.

Demauries (Jean), clerc.

Chantre : N.

ABBAYE DE PONTAUT

Ordre de Cîteaux.

Elle renferme un abbé, sept religieux et un soldat estropié nourri aux frais de la maison.

Abbé commandataire : Vaqué (Jean de).

Religieux.

Theza (Jean).	Moncade (Gaillard de).
Ducasse (Arnaud).	Dubourdieu (François).
Cazaubieil (Raymond).	Nouvi jeune.
Raux (Rolland de).	Soldat estropié : Jean.

Augustins.

COUVENT DE RELIGIEUX AUGUSTINS, A GEUNE.

Paroisses d'Aire (1).

Noms des Paroisses	Curés Vicaires, Escolains (2)
Aire (Subéhargues, †)	Fournier, bachelier en droit.
	V. N.
Arboucabe	Junca (Jean de).
Bahus (Sourbets †, Bourdan †, Soubanaire, †)	Cazalets (Guillaume).
	V. N.
Bats (Serres, Aubagnan, †).	Lasserre (Pierre de).
	V. N.
Bordères (Priam, †).	Pargade (Mathieu).
Cachen (Gins, †, St-Etienne, †). . .	Chary (Jean).
	Vic. : Dutrinte (Jean).
Castelnau (Pécorade, †)	N.
	Vic. N.
Cazères	Lamarque (frère de).
Cothures, †	Bernard.
Dabo.	Bresquedieu (Jean).
Duhort.	Sous (Arnaud de).
Gaillère	Porquier (Jean de).
Geune (Berède, †)	Pilet (Michel).
Grange (La), de Pitié	Supersanctis (Martin de).
Juliac (St-Julian, †, Créon, †). . . .	Soubaigne (frère Marie de la).
	N. Vic.

(1) La croix à côté des noms indique les annexes.

(2) Escolains. — Autrefois, les séminaires et les collèges n'étaient pas les seuls établissements où l'on reçût l'enseignement secondaire. Sans parler de l'instruction donnée isolément dans les presbytères par les prêtres, il y avait ce que l'on appelait les « Escolonies » dans lesquelles un ou plusieurs maîtres, selon l'importance de la localité, enseignaient la grammaire, les principes de la philosophie et les langues à des élèves ecclésiastiques chargés du service de l'autel et pourvus d'un petit bénéfice. On nommait ces étudiants, *Escolains*.

Noms des Paroisses	Curés et Vicaires, Escolains
Labrit	Thèze (frère).
La Cajunta	Un chanoine de Toulouse.
Lacqui	Cap (frère de).
Latrille (Buros, †)	Moines (les) de St-Jean.
Lauret	Barros (Bernard de).
	Peninde (Arnaud de), Vic.
Maillères (St-Remy, †, Carro, †)	Moines (les) de La Castelle.
Mant	Cazaubieil (frère).
Mas d'Aire	Moines (les) de l'Abbaye.
Miremont, (Mauries, †)	Vignali (chanoine).
	N. Vic.
Peyros (Clèdes, †)	Sensac (Noble Jean de).
Pimbo	Serperac (Bertrand de).
Pontaut (Abbaye)	Moines (les) font le service.
Pujo (Bruches, †)	Duvignau (Martin).
	Dufour (Raymond), Vic.
Ronsac	Vignes (Frère Pierre).
Sarraziet (Bahus-Jusan)	Lachan (Bernard).
Sensac	Lacai (Jean de).
	N. Vic.
St-Cric	Lomincans (Gabriel).
	N. Vic.
St-Loubouer	Degoomy (frère).
St-Médard-de-Beausse	Vignali (Jean).
Subéhargues	N. Vic.
Vielle	Dayderon (Jean).

ARCHIPRÊTRÉ d'URGONS ou TURSAN.

Archiprêtre : Duvignau (Bernard).

Noms des Paroisses	Curés et Vicaires, Escolains
Urgons	Duvignau (Bernard).
Buanes (St-Orens, †, Cornet, †, Bachen, †)	N.
	N. Vic.
	N. Vic.

Noms des Paroisses	Curés, Vicaires, Escolains
Montgaillard (Prieuré), Boulin, †. .	Ceta (Bernard de), Lalanne (Jean de), Aris (Dominique de), Vic.
Renun (St-Sabin)	St-Justin (François de).
	N. Vic.
	N. Vic.
Samadet.	St-Julian (François).
	N. Vic.
	N. Vic.
St-Antoine (Commanderie).	Montagne (Philemon de).

Il y a, comme on le voit ci-dessus, un Prieuré et une Commanderie dans l'Archiprêtré d'Urgons.

PRIEURÉ DE MONGAILLARD

Ordre de St-Benoit.

Prieur : Duvignau (Jean), clerc, maître ès-arts.

COMMANDERIE DE St-ANTOINE

Commandeur : Montagne (Philemon).

ARCHIPRÊTRÉ DE DOAZIT OU CHALOSSE

L'Archiprêtré de Doazit ou Chalosse comprend 29 Eglises paroissiales, un grand nombre d'annexes, une Abbaye, une Eglise Collégiale, une Commanderie et un Prieuré.

ABBAYE DE SAINT-SEVER

Ordre de Saint-Benoit.

Abbé commandataire : l'Archevêque de Turin.

Religieux : 13.

Dubernet (Arnaud).	Burat (Antoine).
Claustrel (Pierre).	Darcanel (Jean).
Maurein (Martin de).	Dubousquet (Martin).

Lafitte (Comme de).
Gamardès (Gniou de).
Duprat (Claude).
Dubarat (Mathieu).
Dubernet (Bertrand).
Ducoscail (Jean).
Lespiau (Pierre).
Lacoste (Pierre de).

Un vicaire perpétuel.

Un soldat estropié : Jean Dupui.

Jacobins ou Frères Prêcheurs de Ste-Ursule, à Saint-Sever.

Cet établissement se composait de six religieux après les troubles. Leurs noms ne sont point conservés dans le procès-verbal rédigé à Aire.

PRIEURÉ DE NERVIS

Ordre de St-Benoit.

Prieur : Miron (frère).

Ce Prieuré dépend de l'Abbaye de Saint-Sever.

EGLISE COLLÉGIALE DE SAINT-GIRONS

Le chapitre de Saint-Girons renfermait un abbé et huit chanoines, après les troubles. Voici leurs noms :

Abbé : Candau (Pierre), clerc, bachelier en droit.

Chanoines.

Duvignau (Dominique), bachelier en droit.
Laborde (Pierre).
Dubernet (Jean), maître ès-arts.
Chance (Bernard de).
Laborde (Pierre-Paul).
Laffitte (Pierre de).
Cozanne (François).
Claverie (Pierre de).

COMMANDERIE DU SAINT-ESPRIT

Commandeur : Dubroca (Pierre), prêtre.

PAROISSES DE L'ARCHIPRÊTRÉ DE DOAZIT

Archiprêtre : Dornezan (Gaspard), pronotaire.

Noms des Paroisses	Curés et Vicaires, Escolains
Audignon (Banos, †, Arcet, †). . .	Lamade (Jean de).
	Pupre (Bernard de la), Escolain.
Doazit (Mus, †)	Dornezan (Gaspard).
	Deste (Louis), Escolain.
Brassempoy	Laborde (Pierre de).
Cazalis	Dufau (Jean).
Cauna (Lagastet, †)	N.
	N. Vic.
Cazalon	Laborde (Pierre de).
	N. Vic.
Daurice (Ste-Eulalie, †).	N.
	N. Vic.
Dartiguebande (Gadosse).	Garnu (Dominique).
Dume	Saint-Genés (Barthélemy).
Eyres	N.
	N. Vicaire.
	N. Escolain.
Horsarieu	Duvignau (Dominique), bachelier en droit.
Labastide (Monségur).	Lacouture (Gérard de).
Larbey.	Bergeron (Valentin de).
	Lestage (Bernard), Escolain.
Lamothe.	Dubernet (Bernard), N. Escolain.
Montaut	Saumanière (Jean de).
	Claverie (P.), Escolain.
Momuy.	Religieux (les) de St-Girons.
Morga (La Crabe, †)	Claverie (Pierre de), N. Vic.
Mugron	N.
Nervis.	Ceta (Bertrand de).
St-Aubin (Hauriet, †)	Duvignau (Jean), maître ès-arts.
Ste-Colombe.	Lasserre (Pierre de), N. Vic.

Noms des Paroisses	Curés, Vicaires, Escolains
St-Cric	Laborde (Jean de).
	Comicelère (Jean de), Escolain.
St-Esprit (Commanderie du)	Dubroca (Pierre), commandeur.
St-Geours	Dupencau (Jean).
St-Sever (abbaye)	Cadroy (Arnaud).
Sarretos	Dangoumeau (Jean).
Souprosse	Pomeda (Jean).
Tholozette	Dubernet (Jean).

ARCHIPRÊTRÉ DU PLAN

Archiprêtre : Mora (Pierre de)

L'Archiprêtré du Plan renferme 19 paroisses et plusieurs annexes, en voici les noms :

Noms des Paroisses	Curés, Vicaires, Escolains
Plan (St-Gein, †, Lusson, †)	Mora (Pierre de), N. V.
Bascons (Artaxent, †, Bostens, †)	Meillan (Arnaud), N. Vic.
	Ste-Marie (Louis), Escolain.
Benquet	Bedouret (Jean).
Bordères	V. Archip. d'Aire.
Bougue	Ste-Marie (Louis).
	N. Vic.
	N. Escolain.
Bretagne	Gaston d'Aire.
	Bordenave (Jean), Escolain.
Cantande (Maurin, †)	Vincent (Etienne).
Cazères	V. l'Archip. d'Aire.
Gaube (Rimblez †)	N.
Grenade (St-Maurice, †)	Belle (Pierre).
	N. Vic.
	Latappy (Jean de), Escolain.
Hontans (Loubens, †)	N.

Noms des Paroisses	Curés, Vicaires, Escolains
Le Vignau (Lamynsans †).	Cartaignet (Thibault).
	N. Vic.
Moulés (Lussagnet †).	Monteil (Jean de).
	N. Vic.
	N. Vic.
Perquie (Arthez † Oignons †). . . .	Mallet (Bernard).
Pujo	Cazalis (Pierre).
St-Cric.	(V. l'archip. d'Aire).
St-Médard (Meignon †, Darricau †).	Dormi (Jean).
Villeneuve (Ste-Foy, †)	Lagarde (Menaut).

ARCHIPRÊTRÉ DE ROQUEFORT

Archiprêtre : Trusse (Dominique).

Il y a, dans l'Archiprêtré de Roquefort, 12 paroisses et un Prieure.

PRIEURÉ DE ROQUEFORT

Ordre de St-Benoit

Noms des Paroisses	Curés, Vicaires, Escolains
Roquefort	Trusse (Dominique).
Arouille (Estigardes, †, Saubou-	N.
res, †	N. Vic.
Betbézé (Geu †)	Duviau (Jean).
Boustens	Serres (Jean de).
Corbluc	Fitta (Jean de).
	Castets (Joseph), escolain.
Douzevielle	Dartigues (Jean).
Juliac	(V. Abbaye Lacastelle).
Mauvesin, (Saumont, †).	Porta (Pierre).
St-Goor (Vieille, †, Soubiran, †,	Galibert (Manaut).
Laguzant, †).	
St-Justin (Gontaut, †).	Gaube (Jean de).
St-Martin-de-Noad	Malicet (Guillaume).
Sarbazan (Poydessaux, †)	Labat (Sans de).

ARCHIPRÊTRÉ D'ARUE

Archiprêtre : N.

L'Archiprêtré d'Arue renferme dans sa circonscription onze paroisse et deux *commanderies*.

COMMANDERIE DE BESSAUT

Commandeur : Montestruc (de).

COMMANDERIE DE St-ANTOINE DE GELONIES

Commandeur : N.

PAROISSES

Noms des Paroisses	Curés, Vicaires, Escolains
Arue (Guinaux, †)	N.
	N. Vic.
Belis	Noelle (Mathieu de).
Bessaut (Commanderie)	Montestruc (de).
Betgeons	N.
Burgonce (Viellatte, †, Lugaut, †,	N.
Bouriot, †)	N. Vic.
Caixen (Gins, †, St-Etienne, †) . .	(V. l'archip. d'Aire).
Canenx (Riaup, †, Chap. de la	Landrieu (Jean de).
Madeleine, †)	N. Escolain.
Lencouac	Colom (Arnaud de).
Lucbardés (Bargues, †)	Fontanier (Bernard).
	Bordenave (?), Escolain.
Maillères (Carro, †, St-Remy, †) . .	Fructis (père Jean de).
	N. Vic.
	N. Vic.
St-Antoine de Gelonie (comman-	N.
derie)	N. Vic.

ARCHIPRÊTRÉ DE MAULÉON

Archiprêtre : Lanusse (Jean de).

L'Archiprêtré de Mauléon est un des plus importants du Diocèse d'Aire ; il se compose de seize paroisses.

Noms des Paroisses	Curés, Vicaires Escolains
Mauléon (Breyssant, †, Lanemaignan, †, St-Canne, †)	Lanusse (Jean de).
	N. Vic.
	N. id.
Azieu (Le Pin †)	N.
Castets	Bosquat (Pierre).
Estang (St-Pierre, †, St-Martin, †, St-Barthélemy, †)	Terride (Martin).
	Terride (Martin).
Fréchou (Beyries, †)	N.
(Couvent de Ste-Claire)	N.
Cossies (St-Vidou, †)	Ducasse (Antoine).
Labastide (Argelous † et Ste-Anne †)	Broca (Guillem).
	Broca (Guillem).
Lacqui	(V. l'abbaye de La Castelle).
Lias (Marquestau, †)	Molin.
Maupas	Cazalets (Guillaume).
Moncla (Larée, †)	Beon (Antoine)
Monguillem (Eyres, †)	Requail (Jean).
Montagut (St-Jean, †, Bourdalat)	Mimbielle (Jean).
	N. V.
St-Etienne (Feuillede, †)	Remazeille (Augier de).
Soubère (Cucassé, †, Labeyrie, †)	Baraillon (Géraud de).
Toujouse	Gayres (Philippe).

ARCHIPRÊTRÉ DE MARSAN OU UCHAQ

Archiprêtre d'Uchaq : Mesmes (Gabriel de).

Il y a, dans l'Archiprêtré de Marsan ou d'Uchaq, deux Prieurés, un couvent de Ste-Claire et seize paroisses.

PRIEURÉ DE MONT-DE-MARSAN

Ordre de S. Benoit.

Cet Etablissement dépend de l'abbaye de St-Sever.

Prieur : Mesmes (Gabriel de).

PRIEURÉ DU SEN A LABRIT

Prieur : Dornezan (Gaspard de)

MONT-DE-MARSAN

Religieuses de Sainte-Claire.

PAROISSES

Noms des Paroisses	Curés, Vicaires, Escolains
Uchacq (St-Avit, †, Parentis, †, St-Jean-Dour, †)	Mesmes (Gabriel de), Bordenave (Jean) Escolain.
Beaussiet	Palomat (Bernard).
	Cazaubieil (Ray. de) Escolain.
Brocas	Claverie (Pierre de).
Campagne (St-Perdon † St-Orens †)	Fort (Arnaud de).
Cère (Verd, †)	Duluc (Bernard).
Garenchs	Lacoste (Bernard).
Geloux	Vignes (Bernard de).
	N. Vic.
Labrit	Dornezan (Gaspard).
(Prieuré du Sen)	(id). (id).
Lamolère (Martieux, †)	Dufourc (François).
Mazeroles	Porquier (Boylin).
	Bordenave (de) Escolain.
Mont-de-Marsan	Doat (Pierre).
Riaup (Gaillère, †)	(V. l'archip. d'Aire).
Ronsac (Le Luy, †)	(V. l'abbaye de Pontaut).
St-Médard-de-Beausse	(V. l'archip. d'Aire).
St-Pé-du-Mont	Cazenave (Jean).
	Fos (François de) Escolain.
Ste-Croix-de Rague	Clavé (Simon de).
Campet, ††	N. Vic.

VICTIMES DE LA PERSÉCUTION PROTESTANTE DANS LE DIOCÈSE D'AIRE

Pendant les Guerres de Religion.

NOMS

Aubin (Elias d'), prêtre, tué et brûlé par les gens de Montgomery.

Barcilon (Géraud), curé de Soubère, fut mis deux fois en prison par les Huguenots et fortement rançonné.

Barrade (Jean), chanoine de St-Girons, fut tué par les Protestants.

Barrère (Bernard), prêtre de Mugron, mis à mort par les gens du capitaine Montaut.

Bascons (Pierre de), prêtre, fut massacré dans la commanderie de St-Antoine.

Bodignan (Etienne), prêtre de Lamothe, fut rançonné et massacré.

Boscucabosq (Bernard de) prêtre de Souprosse, fut massacré.

Brosto (Dominique de), prêtre de Cauna, fut massacré.

Capdeville (Jean), prêtre de Brassempoy, fut tué par les religionnaires.

Capdeville (Raymond), prêtre de Brassempoy, fut massacré.

Caron (Jean), prêtre, fut tué près d'Aire par Laborde et Hyon.

Castex (Ramond de), prêtre, fut mis à mort à Miremont par les gens de Montamat.

Castoignos (Pierre de), chanoine de St-Girons, est massacré.

Castoignos (Jean de), chanoine de St-Girons, fut tué par les Huguenots.

Claret (Ramond), prêtre, fut mutilé par Simon Duplantier.

Curé (le), de St-Etienne, fut fait prisonnier par le capitaine Mesmes et rançonné à 250 écus sol.

Dabadie (Jean), chanoine de St Girons, fut tué par les gens de Montgomery.

Darnaudet (Gratien), moine de l'abbaye de Saint-Sever, fut massacré.

Darqué (Pierre), prêtre d'Estang, fut massacré par les Huguenots.

Dartigues (Jean), curé de Douzevielle, fut fait prisonnier par Mesmes.

Dartiguenave (Bernard), prêtre, fut massacré à Vielle.

Deyries (Bernard de), prêtre de Cauna, fut tué.

Domingers (Etienne de), prêtre de Mugron, fut tué par les Religionnaires.

Dorance (Pierre), moine de Saint-Sever, fut d'abord prisonnier et ensuite massacré.

Dosets (Jean), prêtre de Doazit, fut massacré par les gens de Montamat.

Dubroca (Barthélemy), prêtre de Souprosse, fut mis à mort.

Dubroca (Etienne), prêtre de Lamothe, fut rançonné et massacré.

Dubroca (Barthélemy), prêtre de Boulin, fut massacré.

Ducourneau (Jean), prêtre de Grenade, fut massacré par des gens de Montgoméry.

Dudomare (Bernard), moine, fut tué à St-Sever.

Dufourg (Etienne), prêtre de Momuy, fut inhumainement tué par le capitaine Villenave.

Dumolens (Pierre), prêtre de Bahus, perdit l'usage de la raison à la suite des mauvais traitements que les Huguenots lui firent subir.

Dupierd (Jean), prêtre, fut massacré à Mugron.

Dupraret (Jean), prêtre d'Audignon, fut massacré à St-Sever.

Dusséré (Jean), prêtre, fut fait prisonnier et rançonné par Lassus.

Dutausin (Jean), prêtre de Clèdes, fut tué par Simon Duplantier et Chicoy du Sec.

Dutrey (Raymond), prêtre, fut massacré à Bats.

Duzan (Jean), moine de St-Sever, fut massacré.

Espiau (Odet de l'), moine de St-Sever, fut tué dans cette ville.

Estephen (Vidal d'), prêtre de Villeneuve, fut massacré.

Fontanié (Jean), fut grièvement blessé par le capitaine Solié.

Forcade (Arnaud de La), prêtre de Morgas, fut massacré.

Fossa (Jean), moine de St-Sever, fut tué dans cette ville.

Gaillard, prêtre de St-Loubouer, fut tué par Mesmes.

Gaillère (Pierre), prêtre de Mauvezin, fut tué par ordre de Thoras.

Habitants (plusieurs) de Benquet furent massacrés par les gens du capitaine Dartigues, commandant la place de St-Sever.

Jacobins (trois) ou Religieux de St-Dominique furent massacrés à St-Sever.

Joye (Dominique), prêtre de Boulin, fut tué par les Protestants.

Labeyrie (Dominique), prêtre, fut massacré à St-Girons.

Laboureurs (26) de Vielle, furent massacrés par les Religionnaires.

Lacroix (Jean de), prêtre d'Estang, fut tué par les Huguenots.

Lafitte (Jean de), prêtre, fut massacré à Audignon par le capitaine Fignis.

Lafitte (Pierre de), prêtre, prébendier de l'Abbaye de St-Sever, fut massacré.

Lafitte (Thomas de), prêtre de Mant, fut tué par les soldats de Senegas.

Lalom (Louis), prêtre de Bougue, fut tué *au conte* par le capitaine Mansiet.

Lalom (Raymond), prêtre de Bougue, fut massacré comme son frère par le capitaine Mansiet.

La Lucque (Etienne de), prêtre de Souprosse, fut pendu par les Religionnaires.

La Maison (Jean), prêtre de Montgaillard, fut massacré.

Lanelongue (Bertrand de), prêtre de Mauléon, fut tué par un certain Loforent d'Estang.

Laporte (Etienne de), prêtre, fut massacré à Mugron.

Latané (Guilhem), prêtre, fut tué à Azieux.

Laur (Du), chanoine de Pimbo, mourut des blessures que lui firent les Huguenots.

Lavèze (Antoine), prêtre de Roquefort, fut tué par le capitaine Lucbardés.

Lombric, religieux de Pontaut, fut massacré par Duhartau.

Magi (Bernard), fut massacré dans la Commanderie de St-Antoine.

Mamousse (Martin), prêtre, fut dépouillé de ses biens par le capitaine Capin de Cazaubon.

Marcille (Pierre), moine du Mas-d'Aire, fut massacré par les gens de Montgomery.

Marguiller (un) de Canenx, fut mis à mort par les Protestants.

Meillan (Arnaud-Guillaume), prêtre, fut obligé de donner une forte rançon pour sauver sa maison de Villeneuve d'une complète destruction.

Mimbielle (Arnaud de), chanoine de St-Girons, fut massacré par les Huguenots.

Peninde (Arnaud de), vicaire de Lauret, fut tué par le capitaine Calonge.

Pescay (Jean), prêtre de Grenade, fut tué par les gens de Montgomery.

Phesant (Pierre), chanoine de Pimbo, fut massacré.

Porta (Antoine), prêtre, fut massacré à Aire par ordre de Capin (capitaine).

Porta, prêtre du Plan, fut massacré.

Poysagu (Bernard), prêtre, eut sa maison brûlée par les Huguenots.

Presans (Pierre), prêtre, fut mis en prison par Odet de Boarte, et mourut.

Prêtre (un) inconnu, fut massacré, à Aire, au bout du pont.

Prêtres (trois) dont les noms ne sont point conservés, furent tués à Pimbo.

Prêtres (trois) furent massacrés à Vielle, par les gens des Vicomtes.

Prieur (le) du Couvent des Augustins de Geune, fut massacré par les soldats de Montgomery.

Primat (frère Jean) de l'Abbaye de Pontaut, fut tué par Jean et Andreas Thèze.

Réligieux (un) d'Orthez, pris dans le Couvent des Augustins de Geune, fut tué par le capitaine Ladou.

Saubagnet (frère Jean), moine de St-Sever, fut massacré.

Saubatye (Pierre), de Grenade, fut rançonné à 800 francs. Il était prêtre.

Sensac (de), chanoine de Pimbo, fut rançonné et maltraité par les Huguenots.

Tartet (Pierre), granger de Bordères, fut tué d'un coup de pistolet par le capitaine Calonge.

Téou de Bayle (Jean), prêtre de Lamothe, fut rançonné et puis tué par les Religionnaires.

Terride (Martin), de Grenade, fut tué par le capitaine Mansiet. Il était originaire d'Estang.

Theaux (Jean de), prêtre, fut rançonné à 1000 francs, bordelais par le Sgr de Moncla, et puis conduit en captivité.

Toublier (Pierre de), prêtre de Ste-Colombe, fut tué par les capitaines Abadie et Pierre de St-Sever.

Vicaire (le) de Sarbazan, fut tué par les gens du capitaine Thoras.

Vicaire (le) de Cere, fut tué dans sa paroisse par les Religionnaires.

ÉGLISES DÉTRUITES OU PILLÉES DANS LE DIOCÉSE D'AIRE

Pendant les Guerres de Religion.

Aire. L'église fut à peu près entièrement démolie.

Arboucabe. Eglise pillée et démolie.

Arcet (annexe). Eglise détruite et ornements pillés.

Argelouze. Eglise détruite, ornements pillés.

Arouille. id. id. id.

Artaxèn. id. id. id.

Artez. id. id. id.

Arue. Eglise détruite, ornements pillés.
Aubaignan. id. id.
Audignon. id. id. id.
Azieu. id. id. id.
Bahus. id. id. id.
Bahus-Jusan. Eglise ruinée, ornements volés.
Banos. Eglise détruite, ornements pillés.
Bargues. id. id. id.
Bascon. id. id. id.
Bats. id. id. id.
Beaussiet. id. id. id.
Benquet. id. id. id.
Berede. id. id. id.
Betbézé. id. id. id.
Betgeons. Eglise ruinée, ornements volés.
Bessaut (Commanderie de). Eglise et hôpital détruits, ornements volés.
Beyries. Eglise détruite et ornements pillés.
Bordères. id. id. id.
Bostens. id. id. id.
Bougue. Eglise dévastée, presbytère pillé.
Bourdos. Eglise détruite, ornements volés.
Bouriot. id. id. id.
Boustens. id. id. id.
Brassempoy. id. id.
Bretagne. Eglise saccagée.
Breyssan. id. id.
Brocas. id. id.
Bruchs. id. id.
Buanes. Eglise démolie, ornements pillés.
Burgonce. id. id. id.
Buros. id. id. id.
Cachen. id. id. id.
Caixen. id. id. id.
Campagne. id. id. id.
Campet. Eglise saccagée, ornements détruits.
Canenx. Eglise détruite, ornements volés.
Carro. id. id. id.
Castandet. Eglise pillée, ornements détruits.
Castelnau. Eglise détruite ornements volés.
Castets. id. id. id.
Cauna. id. id. id.
Cazalis. id. id. id.
Cazalon. id. id. id.
Cazères. id. id. id.
Cère. Eglise pillée.
Chapelle de St-Médard. Brûlée.
Clèdes. Eglise démolie, ornements pillés.
Corbluc. Eglise démolie, ornements pillés.
Corvet. Eglise démolie, ornements pillés.
Cothures. Eglise démolie, ornements pillés.
Couvent [ancien] de Fréchou, détruit.
Créon. Eglise démolie, ornements pillés.
Cucassé. Eglise démolie, ornements pillés.

Dabo. Eglise démolie, ornements pillés.

Dartiguebaude. Eglise pillée.

Darricau. Eglise détruite, ornements pillés.

Daurice. Eglise détruite, ornements pillés.

Doazit. Eglise détruite, ornements pillés.

Douzevielle. Eglise pillée, ornements volés.

Duhort. Eglise brûlée, ornements détruits.

Dume. Eglise brûlée, ornements détruits.

Estang. Eglise brûlée, ornements détruits.

Estigardes. Eglise brûlée, ornements détruits.

Eyres. Eglise brûlée, ornements détruits.

Feuillade. Eglise brûlée, ornements détruits.

Fréchou. Eglise brûlée, ornements détruits.

Frères de l'Observance, à Mont-de-Marsan. Leur église fut brûlée.

Gadosse. Eglise détruite, ornements brûlés.

Gaillère. Eglise détruite, ornements brûlés.

Garenchs. Eglise saccagée.

Gaube. Eglise détruite, ornements pillés.

Geloux. Eglise saccagée, ornements pillés.

Geu. Eglise détruite, ornements volés.

Geune. Eglise détruite, ornements volés.

Gins. Eglise détruite, ornements volés.

Gontaut. Eglise démolie, ornements pillés.

Gossies. Eglise pillée.

Grange (la) de Pitié. Prieuré dont chapelle fut démolie.

Grenade. Eglise démolie, ornements pillés.

Guimau. Eglise démolie, ornements pillés.

Hauriet. Eglise démolie, ornements pillés.

Hontans. Eglise démolie, ornements pillés.

Horsarrieu. Eglise démolie, ornements pillés.

Jacobins (L'Eglise des) de Saint-Sever, fut détruite.

Juliac. Eglise démolie, ornements pillés.

Labastide. Eglise démolie, ornements pillés.

Labastide. Eglise pillée.

Labeyrie. Eglise détruite, ornements pillés.

Labrit. Eglise détruite, ornements pillés.

La Cajunta. Eglise détruite, ornements pillés.

La Castelle. Eglise détruite, ornements pillés.

Lacqui. Eglise détruite, ornements pillés.

La Crabe. Eglise détruite, ornements pillés.

Laguzan. Eglise détruite, ornements pillés.
Lagustel. Eglise détruite, ornements pillés.
Lamolère. Eglise détruite, ornements pillés.
Lamothe. Eglise pillée, ornements volés.
Lamynsans. Eglise détruite, ornements pillés.
Lannemaignan. Eglise pillée, ornements volés.
Larbey. Eglise détruite, ornements pillés.
Larée. Eglise détruite, ornements pillés.
Latrille, Eglise ruinée, ornements volés.
Lencouac. Eglise détruite, ornements pillés.
Le Pin. Eglise détruite, ornements pillés.
Lias. Eglise détruite, ornements pillés.
Loubens. Eglise détruite, ornements pillés.
Lucbardès. Eglise détruite, ornements pillés.
Lugaut. Eglise détruite, ornements pillés.
Lussagnet. Eglise détruite, ornements pillés.
Lusson. Eglise détruite, ornements pillés.
Madeleine (La). Eglise détruite, ornements pillés.
Meignos. Eglise détruite, ornements pillés.
Maillères. Eglise détruite, ornements pillés.
Mant. Eglise détruite, ornements pillés.
Marquestau. Eglise détruite, ornements pillés.
Martienx. Eglise détruite, ornements pillés.
Mas. Eglise detruite, ornements pillés.
Mauléon. Eglise pillée, ornements volés.
Maupas. Eglise détruiie, ornements volés.
Mauries. Eglise détruite, ornements volés.
Maurin. Eglise détruite, ornements volés.
Mauvezin. Eglise détruite, ornements volés.
Mazeroles. Eglise pillée, ornements brûlés.
Miremont. Eglise détruite, ornements brûlés.
Momuy. Eglise détruite, ornements brûlés.
Moncla. Eglise détruite, ornements brûlés.
Mongaillard. Eglise détruite, ornements brûlés.
Monguillem. Eglise détruite, ornements brûlés.
Monségur. Eglise pillée, ornements volés.
Montaut. Eglise démolie, ornements volés.
Montagut. Eglise démolie, ornements volés.

Mont-de-Marsan. Eglise démolie, ornements volés.

Morgas. Eglise démolie, ornements volés.

Moulés. Eglise démolie, ornements volés.

Mugron (Chapelle de), brûlée, ornements volés.

Mus (Chapelle de), brûlée, ornements volés.

Nervis (Chapelle de), brûlée, ornements volés.

Notre-Dame (d'Estang), brûlée, ornements volés.

Oignoas. Eglise brûlée, ornements volés.

Parentis. Eglise brûlée, ornements volés.

Pécorade. Eglise détruite, ornements pillés.

Perquie. Eglise détruite, ornements pillés.

Peyros. Eglise détruite, ornements pillés.

Pimbo. Eglise détruite, ornements pillés.

Plan (le). Eglise dêtruite, ornement pillés.

Pojolé (chapelle du) brûlée, ornements pillés.

Pontaut (Abbaye de), brûlée, ornements pillés.

Poydessaux. Eglise détruite, ornements pillés.

Priam. Eglise détruite, ornements pillés.

Prieuré de Montgaillard. Chapelle brûlée, ornements détruits.

Prieuré du Sen, à Labrit. Monastère et Eglise démolis, ornements et joyaux volés.

Pujo. Eglise détruite, ornements et joyaux volés.

Pujo. Eglise démolie, ornements et joyaux volés.

Religieuses de Ste-Claire à Mont-de-Marsan. Eglise détruite, ornements pillés.

Renun. Eglise détruite, ornements pillés.

Riaup. Eglise détruite, ornements pillés.

Rimblez. Eglise détruite, ornements pillés.

Ronsac. Eglise détruite, ornements pillés.

Roquefort. Eglise détruite, ornements pillés.

St-Aubin. Eglise détruite, ornements pillés.

St-Antoine (Commanderie de). Eglise brûlée, ornements pillés.

St-Antoine de Geloni (Commanderie). Eglise brûlée, ornements pillés.

St-Avit. Eglise brûlée, ornements pillés.

St-Barthélemy (d'Estang). Eglise brûlée, ornements pillés.

St-Canne. Eglise brûlée, ornements pillés.

St-Cricq. Eglise brûlée, ornements pillés.

St-Cricq. Eglise pillée, ornements brûlés.

St-Esprit. (Commanderie du) Eglise et hôpital détruits.
St-Etienne. Eglise démolie, ornements pillés.
St-Etienne. Eglise démolie, ornements pillés.
St-Gein, Eglise démolie, ornements pillés.
St-Girons. Eglise démolie, ornements pillés.
St-Gor. Eglise démolie, ornements pillés.
St-Jean (Bourdalat). Eglise démolie, ornements pillés.
St-Jean-d'Août. Eglise démolie, ornements pillés.
St-Justin. Eglise démolie, ornements pillés.
St-Loubouer. Eglise démolie, ornements pillés.
St-Martin. Eglise démolie, ornements pillés.
St-Martial (d'Estang) Eglise démolie, ornements pillés
St-Martin-de-Noëd. Eglise démolie, ornements pillés.
St-Maurice. Eglise démolie, ornements pillés.
St-Médard. Eglise démolie, ornements pillés.
St-Médard-de-Beausse. Eglise démolie, ornements pillés.
St-Orens. Eglise détruite, ornements pillés.
St-Orens. Eglise détruite, ornements pillés.
St-Perdon. Eglise détruite, ornements pillés.
St-Pé-du-Mont. Eglise détruite, ornements pillés.
St-Pierre. Eglise détruite, ornements pillés.
St-Remy. Eglise détruite, ornements pillés.
St-Sabin. Eglise détruite, ornements pillés.
St-Sever. Eglise détruite, ornements pillés.
St-Vidou. Eglise pillée, ornements détruits.
Ste-Anne. Eglise pillée, ornements detruits.
Ste-Colombe. Eglise pillée, ornements détruits.
Ste-Croix-de-Rague. Eglise saccagée, ornements brûlés.
Ste-Foy. Eglise détruite, ornements pillés.
Samadet. Eglise brûlée, ornements détruits.
Sarbazan. Eglise détruite, ornements pillés.
Sarraziet. Eglise détruite, ornements pillés.
Sarreton. Eglise détruite, ornements pillés.
Sauboures. Eglise détruite, ornements pillés.
Saumont. Eglise détruite, ornements pillés.
Sensac. Eglise détruite, ornements pillés.
Serres. Eglise détruite, ornements pillés.
Soubanaire. Eglise détruite, ornements pillés.

Soubère. Eglise détruite, ornements pillés.

Souprose. Eglise détruite, ornements pillés.

Soubiran. Eglise détruite, ornements pillés.

Sourbets. Eglise détruite, ornements pillés.

Subéhargues. Eglise détruite, ornements pillés.

Tolozette. Eglise démolie, ornements pillés.

Toujouse. Eglise pillée, ornrments volés.

Uchacq. Eglise détruite, ornements brûlés.

Urgons. Eglise détruite, ornements brûlés.

Verd. Eglise pillée, ornements détruits.

Vielle. Eglise détruite, ornements pillés.

Vielle. Eglise détruite, ornements pillés.

Vignau. Eglise pillée, ornements détruits.

Villeneuve. Eglise brûlée, ornements détruits.

III

EXTRAIT de lettre de MM. les Agents généraux du clergé à M. l'Évêque d'Aire du 15 Juin 1747. (1)

L'assemblée du clergé en 1740 a délibéré de faire un Pouillé général des évêchés du royaume et M. Le Bœuf, chanoine d'Auxerre, associé de l'Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres, en est chargé. Il faut trois colonnes.

1re Colonne	2e Colonne	3e Colonne
Le nom français du lieu avec le nom latin.	Le nom français du Saint titulaire de l'église et s'il y a plusieurs saints de même nom le distinguer et marquer l'ancien Saint titulaire.	Présentateur, nominateur ou collateur.

On demande les anciennes vies des saints de septembre, octobre, novembre et décembre. Adresser chez M. Desprez, imprimeur du clergé, rue St-Jacques, surtout les anciens noms latins des lieux et monastères, bréviaires gothiques. Les laïcs font les Pouillés avec incurie.

(1) *Glanages* de Larcher, T. XVI. p. 154 à 196 inclusivement. — Bibliothèque de la ville de Tarbes. — H. P.

POUILLÉ DU DIOCÈSE D'AIRE

En réponse à cette lettre, en 1749

125 cures
98 annexes
223

Le diocèse d'Ayre est divisé en 6 archiprêtrés, 121 cures et 105 annexes ou succursales (1).

Les six archiprêtrés sont ceux de Chalosse, de Marsan, de Mauléon, du Plan, de Roquefort et de Tursan.

J'ai pris le revenu des cures sur le pied de l'imposition des décimes en 1711.

Lorsqu'on faisait des conférences ecclésiastiques dans le diocèse d'Aire, il y avait douze lieux d'assemblées.

A. Ayre. — B. La Bastide-d'Armagnac. — G. Grenade. — H. Hagetmau. — M. Montguillem. — M.-M. Mont-de-Marsan. — R. Roquefort de Marsan. — S.-L. — S. Loubouer. — S.S. S. Sever. — P. Pimbo. — V. Villeneuve. — U. Uchac.

ARCHIPRÊTRÉ DE CHALOSSE

c'est le curé de Doazit.

Cures : 20. — Annexes.

Artiguebaude ou Goudosse. — S.S. — 300 (2), Goudosse.
Audignon, — S.S. — 1,500, Banos et Arset.
Aurice. — S.S. — 1,000, Ste Eulalie.
Brassempoi. — H.
Cazalis. — H. — 400.
Cazalon. — H. — 300.
Caunar. — S.S. — 900, Lagastet.
Doazit. — H. — 1,200, S. Jean d'Aubez, S. Martin du Mus.
Dume. — S.S. — 300.
Eyres. — S.S. — 900.
Hagetmau ou S. Girons. — H. — 600.
Horsarieu. — H. — 800.
Larbez. — H. — 900, Maylies.
Mommuy. — H. — 800.
Montaut. — H. — 1,000.
Morganx. — H. — 700, Ste Eugénie de la Crabe.
La Mothe. — S.S. — 600.
Nerbis. — S.S. — 1,500, Mugron.
S. Aubin. — S.S. — 800, Poyalers,
Ste Colombe. — H. — 1,200.
S. Cric en Chalosse. — 500
S. Sever. — S.S. — 400.
Serreloz. — H. — 800.
Souprosse. — S.S. — 500, St-Pierre.
La Trille. — A. — 300.
Toulousette. — S.S. — 600.

ARCHIPRÊTRÉ DE MARSAN

c'est le curé d'Uchac.

Cures : 17.

Brocar. — V. — 300.
Campet. — M.M. — 700. — Rague. Raguet ou Riot.

(1) On remarquera le petit désaccord de cette note avec l'indication de la marge.

(2) Les chiffres arabes qui suivent l'indication du centre de conférence marquent le revenu en *livres* de la paroisse.

Campagne. — M.M. — 1,600. — S. Orens et S. Perdon ou Perdoine.
Canenx. — Réaup ou Arriaup.
Cère et Vert. — V. — 1,500.
Gaillères. — M.M. — 700.
Garein. — V. 700.
Geloux ou Gelos. — V. — 800.
Labrit. — V. — 300.
Leuy. — S.S. — 300 — Ronsac.
Maillères. — V.
Mazerolles. — M.M. — 400.
La Molère. — M.M. — 1,000. — Martiens et Nonères.
S. Médard de Bausse. — M.M. — 1,000. — Mont-de-Marsan. — M.M. — 300.
S. Pé-du-Mont. — M.M. — 300. — St-Genest ou S. Louis.
Uchac. — V. — 1,600. — S. Avit. Celeron, St-Jean-Doux, Parenties.

ARCHIPRÊTRÉ DE MAULÉON

Curé dudit lieu B. — 1,200. — *St-Canne, Breyxan, Beyries, Lanemenhan, Taychosin, annexes.*

Cures : 16.

Ayzieux. — M.M. — 40. — Verlus et Le Pin.
La Bastide d'Armagnac. — B. — 300. — Ste-Anne et Argelouse.
Castetz. — M. — 300.
Estang. — M. — 300. Le revenu presque triplé.
Geau. — B. — 300.
Goussies. — B. — 700 ou St-Vidou.
Fréchou. — V. — S. Laurent de Beyries.
Lacqui. — V. — 600.
Lias. — M. — 400. — Marquestau.
Maupas. — M.
Moncla. — M. — 400. — Larrey.
Montguilhem. — M. — 400. — Eyres.
Montaigut. — M. — 1,000. — Saint-Jean du Bourdalat et Gaube Jussan.
S. Etienne ou S. Estephen. — M. — 300. — Homede et Oulhede.
Soubère. — M. — 400. — Cucassé.
Touyouse. — M. — 300. — Guillas.

ARCHIPRÊTRÉ DU PLAN

Curé dudit lieu P. — 1,200, *S. Gein et Lusson, annexes.*

Cures : 19.

Arthez ou Perquie. — V. — 350. — Perquie, Oignoas, Ravignans.
Bascons. — G. — 1,400. — Artassenx, Baustenx.
Baussiet. — M.M. — 400.
Benquet. — M.M. — 300. — Mauco.
Bordères. — G. — 400.
Bougue. — M.M. — 900.
Bretagne. — M.M. — 300.
Caseres. — A. — 300.
Castandet. — G. — 800. — Maurin.
S. Cricq de Marsan. — V. — 800.
Gaube. — V. — 1,200. — S. Maurice.

La Glorieuse. — V. — 700. — S. Médard de Meignos, S. Pierre d'Arricau.
Hontanx. — M. — 1,000. — Loubenx.
Molez. — A. — 300. — Lusagnet.
Pujo de Marsan. — V. — Lugarn et Pédelève.
Priam. — G. — 500.
Vignau. — A. — 300. — Lameyssan.
Villeneuve. — V. — 1.200.

ARCHIPRÊTRÉ DE ROQUEFORT
c'est le curé d'Arüe.
Cures : 20.

Arrouïlle. — B. — 400. — Estigarde, Souboire.
Arüe. — R. — 500. — S. Jean de Guimas.
Bausten. — R. — 1,600.
Belis. — V. — 350.
Bergonce. — R. — 1,000. — Burriot, Lugaut, Vielote.
Betbedé. — B. — 500.
Cachein et le Ginx. — V. — 600. — S. Etienne.
Corplue. — R. — 300.
Douzevielle. — B. — 300.
S. Gor. — R. — 1,200. — Vielle-Soubiran, Lugasaut.
Juillac. — B. — 1,500. — Créon, S. Julien, S. Johanet.
S. Justin. — B. — 300. — S. Martin de Gontaut.
Lencouac. — R. — 1,000.
Lucbardez. — R. — 600. — Barguez, S. Jean de Loubaignan.
Maillères. — R. — 1,600. — Caro-Malabat.
Mauvesin. — B. — 300. — Saumont.
S. Martin de Noët. — R. — 600.
Betgeons. — R. — 1,000. — Bessaut.
Roquefort — R.
Sarbazan. — R. — 1,200. — Poydesseaux.

ARCHIPRÊTRÉ DE TURSAN
c'est le curé d'Urgons.
Cures : 27.

Aire. — A. — 300. — Subéhargues.
Arbocave. — P. — 300.
Bachen. — A. — 300.
Batz. — S.L. — 400. — Aubagnan, Serre-Gaston.
Buannes. — S.L. — 300. — Cornet, Classun.
Castelnau ou Pécorade. — S.L. — 300.
Coudures. — S.S. — 900.
Dadou. — G. — 450.
Duhort. — A. — 300.
Geune. — S.L. — 300. — S. Martin de Bederede.
Lacajunte. — P. — 300.
Mant. — H. — 450.
Le Mas. — A. — 300.
Miramont. — P. — 300. — Mauries ou Mauriede.
Montgaillard. — S.S. — 1,000. — Boulin.

Monsegur. — H. — 450. — La Bastide.
Payros. — P. — 450. — Cazautets, Clèdes.
Pimbo. — P. — 300. — Lauret.
Pujo. — P. — Bruch ou Brus.
Renung. — G. — 800. — St-Savin.
St Loubouey. — S.L.
Samadet. — P. — 600. — Golonin.
Sansac. — P. — 300. — Gabasvielle.
Sarraliet. — S.L. — 800. — Bahus-Jusan.
Sorbetz ou Bahus-Soubiran. — S.L. — 1,000. — Sorbets, Bordos, Soubanère.
Vielle. — S.L. — 400.
Urgons. — S.L. — 800.

DE LA CATHÉDRALE ET CHAPITRE D'AIRE (1)

L'église cathédrale d'Aire est dédiée sous l'invocation de St-Jean-Baptiste. On ignore si elle a été consacrée, ce qui est cause qu'on ne fait point la fête de sa dédicace. Le chœur est plus ancien que le reste

(1) Aire-sur-l'Adour, siége d'un évêché très ancien, est simple chef-lieu de canton des Landes. Le lecteur trouvera plus bas une foule de renseignements utiles sur cette ville.

La composition du chapitre cathédral d'Aire au XVIII^e^ siècle diffère un peu de celle du XVI^e^ siècle. En 1572, le chapitre avait dix chanoines, sept prébendiers, deux semi-prebendiers, quatre enfants de chœur et une *basse-contre*.

C'est dans la ville d'Aire, à l'Evêché, que s'assembla la grande Commission chargée de fournir au roi Charles IX l'état exact des bénéfices du diocèse au lendemain des troubles Calvinistes de 1569-70. Les lettres royales qui prescrivaient cette enquête étaient du 5 octobre 1571. Le clergé ne montrait pas un grand empressement à répondre au vœu du monarque ; il craignait un nouvel appel de subsides que son état de pauvreté ne lui permettait pas de fournir. Il ne fallut rien moins que les instances réitérees du roi et l'ordre formel des *Scindics et Députés généraux du clergé de France établi à Paris*, en date du 7 décembre 1571, pour obtenir le *Procès-verbal* demandé.

Les principaux membres du clerge diocésain s'assemblèrent donc à l'Evêché, le 1^er^ janvier 1572 sous la présidence d'André Bourgeois, prieur du monastère de Ste-Quitterie du Mas-d'Aire et tous promirent *obéissance à Sa Majesté* pour le succès de l'*Information* réclamée par le pouvoir. Il fut décidé qu'on choisirait dans chaque archiprêtré six personnes notables, chargées de fournir les renseignements utiles aux Commissaires enquêteurs. André Bourgeois, vicaire général du diocèse d'Aire, le *siége épiscopal vacant*, par la mort du cardinal de Foix, donna ordre de commencer l'*instruction* par ses lettres du 18 janvier 1572. Le travail se fit régulièrement partout et le Roi eut bientôt sous les yeux le tableau lamentable des ruines entassées dans le diocèse d'Aire par les troupes protestantes. Nos archives du Grand Séminaire d'Auch possèdent une copie de ce précieux document auquel nous emprunterons beaucoup de détails et que nous désignerons sous le nom de *procès-verbal de Charles IX*.

de l'église. Le cardinal de Foix (1) fit bâtir la nef et un des côtés de la croisée ; ses armoiries sont aux clés de la voûte. M. de Fromentières (2) fit paver l'église, boiser le chœur et en fit faire les stalles.

Le chapitre d'Aire est composé de l'archidiacre de Marsan, qu'on appelle aussi le grand archidiacre, de l'archidiacre de Chalosse, de dix chanoines, d'un ouvrier et d'un sacristain. *Capilulum adurese*, dit le Livre Rouge de l'évêché, *ubi sunt decem canonici et quator prebendarii*.

Le bas chœur est composé de dix prébendés et deux chantres qui ont sous eux deux enfants de chœur nourris aux dépens du maître de psalette, qui jouit d'une prébende et de la cure de Bachen.

Les archidiacres n'ont aucune juridiction. Ils ont perdu le droit de visite. Ils sont à la nomination de l'évêque aussi bien que l'ouvrier et le sacristain.

Les canonicats sont remplis, durant le mois de janvier, à la nomination

(1) Christophe de Foix de Candale, fils de Gaston et de Mathe, comtesse d'Astarac, était grand aumônier du roi de Navarre, lorsqu'il devint évêque d'Aire en 1560. Il mourut en 1570. Son frère aîné, François de Foix Candale, lui succéda peu de temps après et gouverna le diocèse d'Aire jusqu'en 1594, époque de sa mort dans son château de Cadillac-sur-Garonne. Il fut enterré dans le chœur des Augustins de Bordeaux, conformément à un article de son pieux testament conservé dans les Archives du Grand Séminaire d'Auch (N° 7307 du Catalogue). Voici le texte de cet article : « Je laisse ma sépulture avec celle de mes parans » aux Augustins de Bourdeaulx sy je decede au lieu duquel mon corps y puisse » bonnement estre conduit ausquels en ce cas, je lègue mil livres et les prie de » prier Dieu pour moy et laisse pour bastir ung sepulchre au cœur de leur esglize » sur notre cave selon l'advis et affection de mes exécuteurs qui soit pour le plus » hault du prix de six mille livres tournoises ou seront mis les corps et escripts » les noms de feue dame Jacqueline ma sœur et le mien laquelle m'a laissé le » bien pour ce faire et au près devers le grand hautel sera escript tel epitaphe que » nos executeurs adviseront, etc. »

(2) Fromentières (de). — Il était originaire du Maine. On eût dit qu'il était né prédicateur et que la Providence l'avait, dès ses plus tendres années, préparé à ce saint ministère, malgré l'inclination ou les vues de son père qui voulait le faire chevalier de Malte. Il fut l'élève du P. Senault qui devint son modèle au Séminaire de St-Magloire. Louis XIV put admirer sa vive éloquence en 1672 et 1680. Aussi voulut-il récompenser son mérite en le nommant à l'évêché d'Aire où il fut jusqu'à sa mort, arrivée en 1684, l'édification des fidèles confiés à ses soins. Malgré sa défense, on publia la belle série de ses sermons après sa mort. Ils forment le tome VIII de la collection des *Orateurs Sacrés*, de l'abbé Migne. — Les courses de taureaux si enracinées dans les Landes et l'Armagnac furent considérées par le prélat comme un reste de paganisme qu'il voulut détruire. Ses prédécesseurs avaient vainement tenté d'abolir cette coutume : la gloire lui en était réservée, au moins pour quelque temps. Il pria, il menaça, il exhorta, il lança les foudres de l'Eglise et enfin ces jeux violents cessèrent quelques années. Nous savons avec quelle ardeur ils furent repris, depuis, par les plus modestes villages de nos contrées. On lira avec intérêt une lettre des Rois de France défendant ces exercices périlleux. On la conserve aux Archives municipales de Villeneuve-de-Marsan (Landes).

du chapitre en corps à l'exclusion de l'évêque. Durant le mois de février, l'évêque nomme en seul. Le mansionnaire du chapitre, c'est-à-dire le chanoine qui est de tour, ce qui change chaque mois, nomme aux canonicats vacants. C'est aussi le mansionnaire qui nomme aux prébendes coréales et à celles d'Arbus, d'Anguin et de N.-D. de Pitié.

Il y avait autrefois un plus grand nombre de chapelles ou prébendes dans l'église d'Aire. L'imposition sur le clergé faite en 1563, fait mention des prébendes d'Arbus, d'Anguin, d'Andin ou d'Anguin, de l'Anglade, de La Porterie, de Mirail et de N.-D. de Piétat.

Les chanoines d'Aire ne portent point d'aumusse. Ils ont une espèce de chaperon ou chausse noire doublée de rouge (à présent ils portent un camail rouge) qu'ils mettent sur l'épaule par dessus le surplis. C'est, dit-on, l'habit des chanoines réguliers de St-Jean-de-Latran.

Les statuts du chapitre d'Aire furent confirmés le 27 février 1459 ou le 6 décembre 1460 par Tristan d'Aure (1); le 28 août 1627, par Gilles de Boutaut (2) et le 11 novembre 1654, par Charles d'Anglure (3) de Bourlemont, tous trois évêques d'Aire. Ils portent en substance que les chanoines doivent faire six mois de résidence rigoureuse, donner une chape du prix de trente livres, que les prébendés doivent avoir une chambre, qu'ils prétendaient autrefois faire corps avec le chapitre, quoiqu'il n'y ait que leur syndic qui entre dans les assemblées capitulaires et avoir part à la nomination aux bénéfices et des vicaires généraux le siége vacant. Ils furent déboutés de cette prétention par jugement donné le 11e d'août 1714, par feu messire Joseph Gaspard de

(1) Tristan d'Aure. — Il était fils de Sanche Garcias, seigneur de Montauban et sénéchal de Bigorre. Il fut successivement référendaire du pape, évêque de Conserans et puis d'Aire (1461). Il mourut en 1509, à l'âge de quatre-vingt-dix ans.

(2) Gilles de Boutaut, né à Tours en 1594. — D'abord aumônier de Louis XIII, il devint plus tard chanoine et archidiacre de l'église de Tours et abbé de St-Rémy de Sens. Le roi le nomma à l'évêché d'Aire, en 1626. C'est lui qui établit les Ursulines à St-Sever et à Mont-de-Marsan, ainsi que les Capucins à Grenade. Il rebâtit l'évêché, fonda un séminaire dans l'Abbaye du Mas et fut transféré à Evreux (1649), au grand regret de son diocèse.

(3) Charles d'Anglure de Bourlemont était le fils de Claude, marquis de Sy, comte de Bourlemont et d'Angelique, fille de Louis Dyacette, comte de Chateauvilain et d'Anne d'Aquaviva, des ducs d'Atri, au royaume de Naples. Ce prélat occupa successivement les sièges d'Aire (1650), de Castres (1657), et de Toulouse (1662).

Montmorin (1) évêque d'Aire. Les prébendés doivent dire toutes les semaines deux messes basses dans le chœur. On les chantait autrefois, mais les fonds ayant été perdus, les chanoines ont chargé les prébendés du service, se contentant de ne point demander de rétribution.

Le chapitre d'Aire est aussi patron des cures de Cachen, Gaillères, S. Cric, S. Médard, Buanes et Bachen. Le sacristain jouit du revenu de la cure de Villeneuve. L'église cathédrale n'a point de fabrique.

Le chapitre d'Aire a plusieurs droits seigneuriaux à Hontanx et à Villeneuve et une métairie appelée à la Saligue, laquelle fut longtemps la demeure de M. de Boutaut (2). Il perçoit la dîme à Aire, à la Rivière près Grenade, à Moniez, à Lussagnet, Vignau, Castandet, Gaillères, Poidessaux, Cachen, Rivière en Armagnac, Payros, Clèdes, Bordes, Vielle, Cassoiia et Soubère en Armagnac.

Le commandeur de Golonin (?) paye aux chanoines un archif (3) de cinq livres, l'abbé de S. Jean de La Castelle leur doit tous les ans 18 mesures de froment et 36 mesures de millet, le seigneur de Pujo, près Vilieneuve, six charrets de seigle, l'abbesse de Mont-de-Marsan, un charret de seigle.

Le moulin d'Aire donne le meilleur revenu du chapitre. L'évêque n'y a plus de part, Il en tirait autrefois une pension, mais comme il devait d'autres choses au chapitre, l'on a fait une compensation. Les chanoines doivent assister au chœur trois jours de chaque mois et payer une pistolle lors de leur entrée pour participer au revenu de ce moulin,

(1) François Gaspard de Montmorin de Saint-Herem entra dans les ordres dès qu'il eut perdu son épouse Françoise de Bigny d'Ainay qui lui avait donné neuf enfants. La province de Vienne où il était Grand Vicaire l'ayant envoyé à l'Assemblée générale du clergé en 1710, il fut nommé évêque d'Aire. Il mourut à Paris le 7 novembre 1723. Son corps est déposé à St-Sulpice.

(2) V. note 2, de la page précédente.

(3) *Archif.* — M. Légé explique ainsi ce droit : « Les historiens ont fait remarquer que les premiers Carlovingiens » voulant opposer une barrière aux envahissements des Sarrasins d'Espagne dans nos contrées, attribuèrent aux seigneurs laïques la dîme générale des terres (je dirais plutôt une bonne portion des terres consacrées à Dieu) pour les intéresser ainsi puissamment à leur défense, mais avec réserve d'une partie suffisante pour l'entretien des ministres sacrés. Les droits réservés à l'évêque furent d'un cinquième, d'un quart, même d'un tiers de la dîme, et sont désignés encore en 1792 dans le diocèse d'Aire sous le nom de *Archifs*.
(V. *Revue de Gascogne.* — T. XIV, p. 369.)

pour lequel on donne encore aux chanoines des jesses (1) (?) ou armotes en carême et des miques (2) au premier de l'an.

ARCHIPRÊTRÉ DE CHALOSSE (3)

Artiguebaude (4), S^tus Stephanus de artiga nova. — Le droit de visite est de 16 sols morlans.	De dono Episcopi	L'abbé de S. Sever présente à l'évêque Goudosse étant regardé comme la matrice à cause de la dévotion du peuple à N. Dame.

N. D. de Godosse (5) (de Godossio) en est l'annexe.

AUDIGNON (6) (S^tus Joannes). M. L'Evêque.
Audinhonum.

Le droit de visite est de 50 sols. « Recipit episcopus pro procuratione

(1) *Jesses* ou *Armotes*. — C'est sans doute cette sorte de bouillie compacte qui se nomme *cruchade* dans le Tursan et le Bas-Armagnac.

(2) *Miques*. — Pain grossier de maïs très rafraîchissant, autrefois nourriture ordinaire du pauvre, mais banni maintenant du régime alimentaire, à peu près partout, à raison du bon marché du blé.

(3) L'archiprêtré de *Chalosse* prend aussi le nom de *Doazit* dans le *Procès-verbal de 1572*.

(4) Les églises d'*Artiguebaude* et de *Gadosse* son annexe furent pillées par les gens du capitaine Estopignan, en 1569-70. Dominique de Garnu, prêtre, y avait repris le service divin en 1572 (Arch. du G. S. d'Auch).

(5) V. note 4).

(6) L'archidiacre de Chalosse avait élevé, jadis, des prétentions sur le droit de présentation à cette cure. La question est tranchée au temps de la rédaction du *Pouillé* qui nous apprend que cette paroisse est à la collation de l'évêque.

L'église d'Audignon eut beaucoup à souffrir du passage des protestants en 1569-70. Ses murs furent démolis et sa toiture vola en éclats. Un nommé Desclause (Jean), après avoir détruit cet édifice avec Bernard de Fillucat, le petit Pastugnon, le petit Lion de *Geune* et Montpellier, de Montaut, en emporta la tuile et le faîtage dans sa maison. « Les ornements, livres, joyaux ont été pris, les campanes rompues et perdues par les vicomtes et ne se peut faire le service. » — (Archives du Grand Séminaire d'Auch.)

Messire Jean de Lamade, prêtre, administrait les sacrements et faisait le service divin dans cette paroisse et ses annexes, Banos et Arcet en 1572.

Bernard de la Pupre, *scolain* d'Arcet, aidait le curé dans l'exercice de ses fonctions. — (V. la note 1, page 213).

Aujourd'hui, Audignon, dans le canton de S. Sever, n'a qu'une annexe : la petite commune de Dumes.

decimali d'Audinhone, quam percipiunt clavigeri ejusdem ecclesiæ XX solidos morlanorum et arcentum et quartam partem totius decimæ. »

Ses annexes sont de Bânos (1) (de Baoos) et d'Arcet (2) (de Arseto), toutes deux *de dono Episcopi.*

La scolanie d'Audignon est de 200 fr. de rente. — Les scolanies sont de petits bénéfices institués pour ceux qui enseignent à lire aux enfants de la paroisse, qui assistaient ou faisaient assister le curé lorsqu'il administrait les sacrements. Toutes les scolanies sont à la nomination de l'évêque.

Il y a une commanderie de nomination royale de l'ordre hospitalier du S. Esprit (3). Elle est de 800 fr. de rente.

L'évêque est aussi patron de la prébende de S. Jacques d'Audignon. Elle donne cinq livres annuellement pour une messe à célébrer le jour de S. Jacques.

Il y a à Banos une prébende qui donne cinq barriques de vin de rente. Le livre rouge fait mention d'un hôpital à Bannos, dont l'évêque est patron.

Ce prélat prend toute la dîme à Bannos.

AURICE (4) — Beata Maria. *Auricium*

M. L'Evêque auquel le curé paye 14 sols morlans de visite.

Ste-Eulalie est annexe d'Aurice. Le droit de visite est de 12 sols morlans. L'abbé de S. Sever en est patron, aux termes du livre rouge

(1) L'église de Banos fut brûlée par les protestants conduits par Seignebos. Ornements, livres, joyaux, cloches, tout tomba en leur pouvoir, l'office divin dut y être supprimé. (V. nos archives.)

(2) Gabriel Dumurat, seigneur d'Arcet, renversa cette église (1569-70) dont le faîtage fut porté chez lui. Son père enleva les cloches et le capitaine Lassalle brûla les ornements, les livres et s'empara des calices. (Archives du G. Sém. d'Auch).

(3) Cette commanderie dépendante de la commanderie du S. Esprit d'Audignon, à Montpelier perdit un hôpital dans l'incendie allumé par les Huguenots en 1569-70. Antoine de S. Genet s'empara des fiefs de la Commanderie, tandis que les autres biens tombèrent au pouvoir d'Arnaud Peyferone et d'autres protestants.

(4) Montlezun, dans son *Hist. de la Gascogne,* t. III, p. 239, parle d'un litige survenu au XIVe siècle entre l'abbé de St-Sever et l'évêque d'Aire au sujet des dîmes d'Aurice. Une sentence arbitrale du 28 mars 1830 les attribua à l'abbé de St-Sever. Aurice paraît avoir été un poste romain. Les protestants brûlèrent son église ainsi que celle de Ste-Eulalie, après avoir enlevé les ornements et les livres que les gens du capitaine Montamat s'attribuèrent. (Archives du G. Sém. d'Auch).

de l'évêché. Il y a un quartier ou dixmage appelé Onez (1) qui était autrefois une paroisse selon le livre rouge.

BRASSEMPOY (2) *Brachiopodium.* — *S. Sernin.* *S*tus *Saturninus.* — Patronum hâbet Dominum ejusdem loci. L. R.

Le vicomte de Montamat ruina l'église paroissiale et ses gens prirent les ornements et les vases sacrés. Raimond et Jean de Capdeville, prêtres, furent tués lors de ces désordres. Le seigneur de Brassempoy est aussi patron de la prébende de S. Jean de Tremoye et de celle de Ste Catherine de Capdeville (de capite Villæ). Cette dernière donne 25 livres de revenu et n'est chargée que d'une messe le jour de Ste Catherine. L'assiette de 1680 ne fait mention que de ces deux prébendes. Il paraît par celle de 1573, qu'il y avait aussi celle de Bordiu, de S. Michel ou de Poy, de Ste Anne et de Misson. M. l'Evêque y a droit d'archif.

CASALIS (3) *Casalium.* — *S. Laurent.* — M. l'Evêque qui perçoit un archif pour la dîme. Le droit de visite est de 25 sols morl.

CASALON (4) *Casalonum.* — *S. Pierre.* — M. l'Evêque.

Un nommé la Teulade y présentait en 1580. La cure paye dix sols morlans de visite et M. l'évêque a droit d'archif pour la dîme.

---

(1) Il nous a été impossible d'identifier ce nom du *Pouillé.* Ni le *Dictionnaire de la France ancienne et moderne,* ni le *Dictionnaire* de l'abbé Expilly ne mentionnent Onèz. Le *Grand Dictionnaire géographique et critique* de Bruzen La Martinière est également muet sur cette localite *autrefois paroisse selon le livre rouge d'Aire.*

(2) Les cloches de la ville furent fondues par les protestants qui enlevèrent en outre les fruits décimaux. Un huguenot du nom de Cazalés s'empara d'un calice en argent. (Archives du G. Sém. d'Auch.). Le village de Brassempoy, dans le canton d'Amou, se recommande par son site admirable, ses beaux vignobles qui tiennent un des meilleurs rangs parmi ceux de la Chalosse et ses carrières de plâtre.

(3) Pendant les guerres de religion, son église fut démolie de fond en comble par les protestants qui s'emparèrent de deux calices, d'une custode, de tous les livres et ornements, ainsi que de deux cloches. (Archives du G. Sém. d'Auch).

(4) Cette paroisse avait un vicaire au XVI^e^ siècle. Le capitaine Senegas, en 1569-70, brûla son église, dont les ornements, livres, calice, custode, cloches, etc. furent pillés par les soldats huguenots.

CAUNA ou CAUNAR (1) *Caunaria.*	*St Barthélemi.* Il y a une scolanie.	M. l'Evêque.

Les assiettes de 1573 et de 1680 font mention de trois prébendes de Cauna, lesquelles donnaient toutes trois 200 fr. de rente. Dame Marguerite de Caupene en était patronne en 1580. Il y a encore les prébendes de Vignoles et de Casenave qui sont de patronage laïc.

On croit que l'église de Caunar est l'église de S. Barthélemy de Anglastas dont on trouve le nom dans le livre rouge.

Lagastet (2) est annexe de Caunar. — La visite est à 12 sous morlans.

DOASIT (3) *Doasetum.*	*Notre-Dame.*	M. l'Evêque.

S. Jean d'Aulez (de Auleriis) et S. Martin de Mus, en sont les annexes.

Les églises de Doazit et du Mus (4) furent pillées et brûlées en 1569, les voûtes furent rompues et deux prêtres y furent massacrés.

(1) La famille de Cauna, alliée à celle de Caupenne et de Mennes a eu cette paroisse pour berceau. Plusieurs membres de cette maison se sont illustrés sur les champs de bataille, dans le gouvernement des diocèses et des abbayes. Les barons de Cauna, issus de la maison vicomtale de Marsan étaient seigneurs de ce village sur lequel ils exerçaient la justice à tous ses degrés. — L'église de Cauna tomba sous les coups des protestants conduits par Montamat (1569-70) et ses ornements, livres, joyaux, etc, devinrent la proie des pillards. (V. note 2).

(2) L'église de cette annexe partagea le sort de celle de Cauna. Les soldats des capitaines huguenots Estopignan et Bougues massacrèrent Bernard de Deyries et Dominique de Brosto, curés de Lagastet et de Cauna.

(3) Darcet, membre de l'Académie des sciences, mort sénateur en 1801, et son fils, J.-P.-I. Darcet, chimiste distingué, sont originaires de Doazit, charmant village du canton de Mugron, qui compte une population de 1,493 habitants. — La célèbre equipée des *Bâtards* contre le palais épiscopal de Pujo-le-Plan, jugée à Aire en 1331, fut sévèrement condamnée par une assemblée dont faisait partie Guillaume-Arnaud de Lafargue, de Doazit (manuscrit de l'évêché d'Aire). La compagnie du capitaine protestant Senegas, brûla l'église de Doazit en 1569-70. Six calices en argent, tous les ornements, les livres, les *joyaux*, etc., tombèrent aux mains des religionnaires commandés par Montamat, qui brisèrent aussi les cloches et portèrent leurs débris en Béarn. Trois misérables de cette localité, Jean de Lostage, tailleur, Jean de Lafargue et Jean Dartiguelongue, huguenots, achevèrent la ruine de l'église dont ils firent tomber la voûte. La maison de Bernard de Poysegu, prêtre de la paroisse, fut aussi incendiée en même temps qu'une autre belle habitation. Ses biens tombèrent au pouvoir des pillards. — Les soldats de Montamat tuèrent Jean Dosets, prêtre de Doazit. (Archives du grand Sém. d'Auch).

(4) L'église de Mus fut traitée comme celle de Doazit par les religionnaires.

La scolanie (1) donne 120 fr. de rente. Le procès-verbal envoyé à Charles IX, l'appelle diaconat. Il y est porté que l'office du scolain est de faire répondre les messes et d'aider le curé.

Il y a beaucoup de prébendes dans la paroisse de Doazit. Les assiettes de 1573 et de 1680, font mention du prébendé de la confrérie de S. Martin du Mus, que le livre rouge traite d'abbé; de la première prébende du seigneur, autrement de Sengresse ou du Bâtard, de la seconde du seigneur ou du Bâtard, de celles de la Lande (de Landa) de Vic ou de Tumebœuf, du Martin, de la première de Castagnet, de la seconde de Castaigner ou de Pireau, des six de Me André Lafargue, de celle de Domec ou du Domec, de celle de Me Etienne de la Bastugue ou de Jean de Dieu. On trouve encore dans celle de 1573 la prébende de Claverie.

Le droit de visite pour S. Jean d'Aulez est de 30 sols morlans. Item recipit episcopus in decima Sancti Johannis Daulez octo solidos et quator denarios morlanorum et quator partes totius decimœ et arcentum edestionis et plus tres conquas frumenti, tres milii et tres avenæ.

DUMES (2) *Dumo.*	*S. Pierre.*	M. l'Evêque, qui prend quart de la dîme.

L'église fut ruinée par les religionnaires.

EYRES (3) EYRIÆ	*S. Barthélemy.* La scolanie donne 120 fr.	M. l'Evêque.

Le livre rouge nomme trois de ce nom dans les archiprêtrés de Chalosse, de Tursan et de Plan.

(1) *Scolanie.* Louis Deste était scolain de Doazit en 1571. La fonction du scolain consistait à « répondre les messes et aider à administrer les sacrements au curé ou vicaire. » *Proces-verbal* de Charles IX (p. 33) aux Archives du grand Sém. d'Auch.)

(2) Les protestants en emportèrent tous les ornements, livres et *joyaux*. Le mal fut si grand que les offices divins se faisaient avec beaucoup de peine dans cette église en 1572. (Archives du grand Sém. d'Auch.)

(3) L'église d'Eyres, tombée au pouvoir des huguenots, disparut dans les flammes en 1569-70. Le capitaine Bassillon présida à ce sacrilège ; ses soldats brûlèrent les livres et les ornements sacrés.

Un scélérat, nommé le soldat de St-Sever, enleva une cloche et le faîtage de deux chapelles de l'église devint la proie du « sieur de St Gaux, du dit lieu et aussi la maison du curé » dit le *Procés-verbal* de Charles IX. (Archives du grand Sém. d'Auch.)

HAGETMAV (1) *S. Girons.* L'Abbé de S. Girons.
Fagetum malum *Stus Geruntius.*

S. Girons (2) est une abbaye séculière et collégiale près de Hagetmau sur le Loux. Le chapitre est composé d'un abbé, qui jouit d'environ 2,000 fr. de rente et de huit chanoines qui ont chacun cent pistoles de revenu. Ils portent le rochet et le camarier. L'abbé est électif par les chanoines et lorsqu'il y a partage, c'est à M. l'Evêque à le vuider. Il en est de même pour les canonicats. L'abbé ne porte point de mître ni de crosse, excepté dans les armoiries. Ce n'est proprement qu'un doyen. Cependant les abbés de S. Girons, de S. Loubouey et de Pimbo ont été mis dans quelques almanachs royaux au rang des abbés.

L'abbé de S. Girons est seigneur du lieu. Il nomme durant cinq mois

(1) *Les Glanages de Larcher,* magnifique manuscrit composé de vingt-cinq volumes, conservé dans la bibliothèque de la ville de Tarbes, contiennent l'acte de *Spiritualisation des quatre chapelles du château de Hagetmau en 1612* (p. p. 1, 5, du tome XVIII).

Hagetmau compte une population fort industrieuse de plus de 3,000 habitants. Les rois de Navarre habitèrent longtemps le château-fort de cette ville, l'un des plus beaux de la contrée qui passa à la famille de Grammont après avoir été habité par la *belle Corisandre,* Diane d'Andouins, amante d'Henri IV.

C'est à Hagetmau que le farouche Lizier, fils d'un charcutier de Montauban, devenu chef des bandes huguenotes, tua d'un coup de pistolet (Saget. p. 144) Henri de Navailles, gouverneur de Pau, qui, fuyant devant les hordes de Montgoméry, s'était réfugié sous un pont. — Cette ville fut encore le théâtre d'un massacre épouvantable de plus de trois cents gentilshommes catholiques, rangés sous les ordres du comte de Grammont qu'Henri IV avait prié de rétablir le culte aboli par sa mère, la reine Jeanne, dans tout le Béarn. Grammont, chargé de fers, fut lui-même conduit en captivité, par le capitaine d'Arros, qui ne l'épargna qu'en considération des prières et des larmes de sa belle-fille. (d'Aubigné, Poeydavant, etc.)

(2) St-Girons est devenu de nos jours un noviciat des Jésuites, après avoir été une florissante abbaye élevée près du premier tombeau du saint de ce nom dont les restes précieux furent transférés plus tard dans le Couserans où ils ont été l'objet d'un culte ardent et le centre d'une ville nouvelle, Saint-Girons, dans l'Ariège. La légende de St-Girons se trouve racontée dans les manuscrits historiques du P. Montgaillard, déposés aux archives du grand Séminaire d'Auch. Ce saint venu dans le Tursan pour prier sur le tombeau de Sever, son ami, tomba lui-même sous les coups des Vandales qui s'étaient répandus dans le pays. — Les protestants ruinèrent l'abbaye de St-Girons (Hagetmau) en 1569-70. Les gens du comte Senegas après avoir brûlé l'église, emportèrent tous les livres, ornements, meubles et autres biens « de ladite abbaye et chanoines, de sorte que ledit lieu a été inhabitable et incommode pour y faire le service divin » dit le *Procès-verbal* de Charles IX. La plupart des Religieux tombèrent sous les coups des huguenots. Nous citerons Jean Dabadie, Dominique de Labayrie, Pierre de Castaignos, Jean Barrade, Arnaud de Mimbielle et Jean Castagnos D'autres cependant furent simplement rançonnés et prisonniers. Quelques-uns purent s'échapper. (Archives du grand Séminaire d'Auch.)

aux canonicats, à la vicairerie perpétuelle et aux trois prébendes du chœur. C'est à ce nombre que sont réduites les six qui subsistaient en 1572. Durant les autres sept mois le chapitre a la nomination, l'Evêque confère et lorsqu'il y a partage, il a le dévolu.

On assure que l'abbaye de S. Girons fut fondée par Charlemagne, en l'honneur d'un compagnon de S. Sever, martyr et patron de l'abbaye de ce nom, lorsque ce prince revenait d'Espagne. On croit que S. Girons était autrefois desservie par des chanoines réguliers de l'ordre de S. Augustin, mais on ignore absolument l'époque de sa sécularisation. Il paraît du moins qu'elle est séculière depuis plus de 400 ans par les transactions passées entre les évêques d'Aire et les abbés et chapitre de S. Girons. Guillaume Loup était en 1330, par la grâce de Dieu, abbé séculier de l'église de S. Girons. Pierre Candalus la gouvernait en 1612.

On lit dans le *Livre rouge* de l'Evêché d'Aire, que le nombre des chanoines de S. Girons n'était pas fixe : Abbatia Sancti Geruncii, ubi non est certus cononicorum numerus.

Les religionnaires détruisirent cette abbaye, rasèrent les maisons de l'abbé et des chanoines. Ils emportèrent les ornements, les reliquaires et les archives, ils tuèrent six prêtres et en rançonnèrent quelques autres.

Le chapitre de S. Girons est patron des cures de S. Girons ou Hagetmau, de Mommuy. de Horsarieu, de Ste-Colombe et de Bretagne, et douze cent sols morlans pour le droit de visite, selon le livre rouge.

L'abbé et la chapellenie de S. Girons payent 23 sols d'archif à l'évêque qui prend en outre la moitié de la dîxme dans la paroisse de Horsarieu. Le chapitre lui doit aussi annuellement six conques de froment, six conques de millet et six conques d'avoine.

Hagetmau est l'annexe de S. Girons. Le droit de visite payable par le curé monte à vingt sols.

Il y avait en 1577, dans l'église de S. Girons, les prébendes du Secrestain, de Madeleine ou Etienne de Cannes, de maître Arnaud de la Coüere, des Portes, de Ste Agne, de Barthalot, de Camagrand, de Panicaut, de M^e^ Jean de Alup, de Castaignoux ou de Ste Catherine, de Souviron ou de Notre-Dame, deu Came, d'Espagne, de Leseur, de Béarn et du Laire.

Odet d'Aydie, comte de Comenges, seigneur de Leseur, fonda six chapelains pour dire quatre messes par semaine à l'autel de S. Jean

Baptiste dans l'église de S. Girons. Odet de Foix, seigneur de Lautrec et de Leseur, confirma cette fondation. Corisande d'Andoins, comtesse de Guise et de Louvigni, dame de Hagetmau et autres lieux, en fit requérir la spiritualisation (1) devant Philippe de Cospean (2), évêque d'Aire en 1612 et demanda que les six chapelains fussent réduits à quatre, qui disaient les quatre messes dans l'église de S. Girons ou dans la chapelle du château de Hagetmau, que lorsque la comtesse ou ses successeurs voudraient aller entendre la messe dans l'église de S. Girons, les quatre prébendés viendraient les recevoir en surplis à la porte de l'église et les reconduiraient de même ; ces messes sont payées à raison de vingt sols chacune. Il y a un fonds de deux cent quatre livres de rente affecté pour les rétributions de ces messes.

HORSARIEU (3) *De ore mortua ou de forte rivo.* — *S. Martin.* — Le chapître de S. Girons.

Le livre rouge de l'évêché fait mention de l'hôpital de Horsarieu, appartenant à l'ordre de Malte. Le droit de visite montait à vingt-cinq sols morlans.

L'état de l'année 1577 dénombre les prébendes deu Castaignet, deu Barat, de Me Pierre Laborde, de la Marque, du Busquet. Celui de 1680 ne marque que celle de Leslourain qui est du revenu de 150 fr. de Larraset, du Busquet et Me Pierre Laborde.

---

(1) V. note 1 de la page 51.

(2) Philippe III Cospéan, originaire de Mons, dans le Hainaut, fut un grand théologien et un prédicateur célèbre. Sacré évêque d'Aire le 18 février 1607 par Henri de Gondy, il fut transféré plus tard à l'évêché de Nantes, puis à celui de Lisieux, en 1635.

(3) On voit à Horsarieu un *Menhir* sur lequel nos ancêtres les Gaulois durent offrir jadis leurs sacrifices. C'est à grand'peine si le service religieux put être repris dans cette église en 1572. Cet édifice, en effet, avait été livré aux flammes par les hordes protestantes de Montgomery. Jean Desclaux, Bernard de Fillucat, Arnaud de Boucon et un cordonnier nommé le *soldat*, tous de St-Sever, se firent remarquer par leur fureur contre l'église qu'ils détruisirent. Le sieur de St-Julien s'empara des ornements et Mlle de Cucurey acheta les débris des cloches *rompues* et brisées en morceaux. (Archives du grand Sém. d'Auch.)

LARBEY (1) *S. Aubin ou S. Jean* M. L'Evêque.

Le droit de visite monte à 20 sols morlans. — Item recipit episcopus in decima Ecclesiæ de Larbey pro procuratione XII solidos morlanorum et decimas omnium novalium et arcentum edestionis et duas conquas frumenti, duas milii et duas avenæ.

Il y a une scolanie de 150 fr. de rente et une prébende dite de Lestrade ou Destrades de 50 ou 60 écus de revenu. *Maylies* est son annexe. La visite allait à vingt sols morlans.

MOMMUY (2) *S. Martin* L'abbé et chapitre de S. Girons.

L'Etat de 1680 y met une prébende de Cazaugaxion. La scolanie est de 200 fr. de revenu.

MONTAUT (3) *ou Brocas.* *S. Pierre.* M. L'Evêque..

La scolanie donne 100 fr. de rente.

Item recipit episcopus in decima ecclesiæ S^ti^ Petri de Brocas XX^ti^

(1) Larbey, dans le canton de Mugron, eut beaucoup à souffrir du passage des Huguenots qui brûlèrent tout le clocher et une partie de l'église. Les soldats des *Vicomtes*, surtout les nommés *Les Balances* se distinguèrent par leur acharnement à détruire les livres, les vases sacrés, les cloches, tout ce qui se rapportait au culte divin. Comme si ces désastres n'eussent pas suffi, plus tard, Raymond Lambau, de St-Cricq, détruisit ce qui restait de l'église, brisa les autels et brûla la maison de l'*Escolain* avec tous les meubles qu'elle contenait. (Archives du Grand Séminaire d'Auch.)

(2) Momuy fut le théâtre d'une scène horrible pendant les troubles religieux de 1569–1570. Avec la férocité d'un cannibale, le capitaine huguenot Villeneuve ordonna de revêtir le curé de cette paroisse, Etienne Dufourg, de ses ornements sacrés et le livra ensuite aux brutales injures de ses soldats qui lui coupèrent les jambes, le jetèrent dans les flammes d'un brasier et le mirent, enfin, à mort, au moyen de leurs arquebuses. (Archives du Grand Séminaire d'Auch.)

(3) Cette petite ville, autrefois fortifiée, possède une population de 1128 habitants. S'il faut en croire Dorgan, les Romains auraient dressé, autrefois, un camp assez vaste dans le voisinage de Montaut. L'église de Montaut offre encore un grand intérêt archéologique, malgré les ravages des protestants qui la ruinèrent. Le clocher fut brûlé

solidos morlanorum et arcentum et omnes decimas novalium et plus duas conquas frumenti, duas milii et duas avenæ.

Le droit de visite monte à 50 sols morlans.

L'état de 1577 fait mention des prébendes de Landes, deu Sorbé, de la seconde Vivers, de la Coudure ou Justes, de la première et seconde de Poisegu.

L'état de 1680 contient celles des Vignes, de Prévot ou Prébost, de Justes de laquelle Jean de Tillo, notaire royal de S. Sever, était patron au 18 mars 1577. Enfin celle de la Bastugue qui donne 30 fr. de rente et à laquelle noble Bastien de Lyer, seigneur de Couhin nomma en 1577. C'est à présent noble d'*Arblade Branale (?)*. (Brassal sans doute..)

MORGANX (1) *S. Jean.* M. L'Evêque.

Il y a une prébende de S. Nicolas du revenu de 24 fr. à laquelle Me de Serres-Poudenx présente. Il y avait deux autres prébendes en 1577 : la 1re et 2e de maître Arnaud de Mons.

Ste Eugénie de la Crabe (2) (de Capra) est annexe de Morganx. Capra patronum habet abbatem Sti Severi. Le droit de visite de la Crabe est de 15 sols morlans, celui de Morganx montait à 200 sols de la même monnaie.

---

par les gens du capitaine Thoras. Les nommés Gatinel et Dumaret, d'Arcet, firent démolir l'église dont la tuile fut transportée dans leur maison. Ils emportèrent aussi les cloches cachées dans un fossé. Les livres et les ornements sacerdotaux tombèrent aux mains de pillards qu'on ne connaît pas, sauf le capitaine Bederede de Seignoas, qui s'attribua une grande croix en argent. (Archives du Grand Séminaire d'Auch.)

(1-2) L'église de Morgas fut démolie en 1569-70, par les gens des capitaines huguenots Senegas et Darblade qui enlevèrent également un calice en argent et les ornements sacerdotaux. Le capitaine Lasserre s'étant emparé des cloches de Morgans et de Lacrabe, les transporta chez lui. Arnaud de La Forcade, prêtre de Morgas fut massacré dans le Béarn où les Huguenots l'avaient mené en captivité.

LA MOTE (1) *S. Hippolyte.* M. L'Evêque.

Il y avait en 1580, une prébende appelée de Pées de Cauna et dame Marguerite de Caupène en était alors patrone. L'état de 1680 ne fait mention que de la prébende de Cabanes, laquelle est de patronage laïc. Le droit de visite était de 20 sols morlans.

NERVIS (2) *S. Pierre aux Liens.* L'abbé de St-Sever.

Mugron (3) est son annexe.

L'église de Nébis fut pillée et brûlée par les Religionnaires qui y tuèrent quatre prêtres.

Il y a à Nervis un prieuré simple de 6,500 fr. de rente, duquel le patronat appartient au même abbé de S. Sever.

L'état de 1577 fait mention des prébendes d'Augarès et d'Aguillon dans l'annexe de Nervis. Celui de 1580 ne met que la prébende de Dauga, qui vaut 200 fr. de rente. M. de Mesplez, évêque de Lescar est marqué patron dans un état. Il y a encore la prébende appelée de Solvit de laquelle le revenu est de 120 fr.

---

(1) Les seigneurs de Lamothe jouent un rôle important au moyen-âge. Tantôt ils sont chargés de messages royaux, comme Gaillard de Lamothe sous Edouard II (Monlezun, t. 3, p. 132, etc.), tantôt ils combattent sur les champs de bataille, témoin, Jeannot de Lamothe qui se trouve en Italie en 1490 sous les ordres du comte de Foix. — Les gens des capitaines protestants Estopignan et Vignoles brûlèrent l'église de Lamothe (1569-1570) et s'emparèrent des livres, ornements. Etienne Bodignan, Etienne Dubroca, Jean Teou de Bayle, prêtres de cette paroisse, tombèrent sous les coups des Huguenots, après avoir été cruellement rançonnés. (Archives du Grand Séminaire d'Auch.)

(2) Quoique brûlée par les gens du capitaine Paulinar, l'église de Nerbis est encore remarquable. Le cloître surtout de cet ancien prieuré est digne de l'examen du touriste savant. Les livres, ornements et joyaux de cette église furent jetés aux flammes par les religionnaires qui fondirent même les cloches. Charles Dupuy, d'Auribat, prit un calice en argent, tandis que Bederède de Seignoas, Pierre de l'Aguens, de Tartas, et Jean de Serres, de Gaussous, de Mugron, emportèrent une foule d'autres objets. (Archives du Grand Séminaire d'Auch.)

(3) Mugron, annexe de Nerbis, partagea le sort de cette paroisse au temps des guerres de religion. Les soldats du capitaine Montaut brûlèrent sa chapelle et mirent à mort quatre prêtres de la localité, savoir : Jean Dupierd, Etienne de Laporte, Bernard Barrère et Etienne Domenger. (Archives du Grand Séminaire d'Auch.)

La charmante ville de Mugron, qui compte une population de 2,000 habitants et possède un port sur l'Adour, navigable de ce point à son embouchure, a été longtemps l'entrepôt des vins d'Armagnac et de la Chalosse. Un de ses enfants, Bernard de Mugron, est mort évêque de Dax vers la fin du XI[e] siècle. Un autre, G. de Mugron, se distingua dans les rangs des catholiques, durant les guerres de religion. (Montlezun, t. VI, p. 170). — (Archives du Grand Séminaire d'Auch.)

S. AUBIN (1) *S. Aubin.* Le seigneur de Poyalers.
de Poyalerio *Stus Albinus.*

Item episcopus recipit pro procuratione decimæ de sancto Albino XXti solidos morlanorum et edestionem et decimas novalium. — Poyalers (2) est l'annexe.

Le droit de visite est de vingt sols morlans. Il y a une scolanie de neuf pistoles de revenu.

Ste COLOMBE (3) L'abbé et chapitre de S. Girons.

Cette église fut pillée et brûlée en 1569. Un prêtre y fut massacré.

Le droit de visite monte à 40 sols morlans.

Il y a deux prébendes qu'on nomme de Claverie et de Me Jean La Morère. L'assiette de 1680 ne fait mention que de la dernière.

S. CRICQ (4) *Stus Gricus Sylocensis* Le seigneur du lieu

L'église fut pillée, brûlée et rasée par les Huguenots.

Le droit de visite est de 25 sols morlans.

(1-2) La cour générale de Gascogne comptait dans ses rangs en 1574, à St-Sever, noble Guillaume de St-Aubin (Montlezun, t. II, p. 405) Le service divin aurait repris dans cette paroisse en 1571, malgré l'incendie et le pillage de cette église et de celle de Pojolé, son annexe, qui furent livrées aux flammes à la vue des *Vicomtes* par les capitaines Tauzin, frères, Langlade de Labat et Gabriel Dimbidones, de Poches. Castagnet, capitaine huguenot, démolit l'église de Pojolé lorsqu'il tenait garnison dans le château et l'église de Hauriet. Les soldats du capitaine Solié prirent les ornements sacrés et les biens de la Fabrique tombèrent au pouvoir du commissaire du farouche Montamat (Archives du Grand Séminaire d'Auch.)

S'il faut en croire une ancienne tradition, la tour de Pouyalé (Pojolé) serait l'œuvre des Anglais au temps de leur domination en Gascogne.

(2) *Sainte-Colombe,* située dans un pays enchanteur, fournit un vaillant capitaine à l'armée catholique pendant les guerres de religion. C'était Antoine d'Aydie, seigneur de Sainte-Colombe, lâchement assassiné à Pau par les protestants (24 août 1569), au mépris de la foi jurée, lors de la capitulation d'Orthez. (V. notre étude : *Les Huguenots dans la Bigorre,* dans le *Souvenir de la Bigorre.*)

Le capitaine huguenot Abadie et Pierre, de St-Sever, mirent le feu à l'église de Sainte-Colombe, après en avoir pris les livres, les ornements, etc. Pierre de Toublier, prêtre de cette paroisse, fut massacré par les religionnaires. — Le *Camp de Castera* situé sur le territoire de Sainte-Colombe, a été, dit-on, un *poste romain.*

(4) *Saint-Cricq-de-Chalosse* compte aujourd'hui une population de 1,000 habitants environ. Etienne de Bazillac en était seigneur au XVIe siècle. — Son église d'abord pillée, en 1569, par la compagnie du capitaine *Bassillon,* fut livrée aux flammes par les soldats de Montamat, qui fit transporter les cloches à Orthez. Loubei, Bayles et Guiot s'étaient emparés des ornements. — Un huguenot du crû, nommé Raymond de Larribau, abattit plus tard les murailles de l'église dont il emporta les tuiles et le faîtage. (Archives du Grand Séminaire d'Auch.)

Le procès-verbal envoyé à Charles IX porte qu'il y a une scolanie.

Item episcopus recipit in decima de S^to^ Cyrico XX^ti^ solidos morlanorum et ultra hoc recipit deverium edestionis et decimas novalium.

S. SEVER (1) — S^tus^ *Severus* — L'Abbé de S. Sever.

S^tus^ *Severus in capite Vasconiæ* — *Martyr* — La paroisse S. Pierre

L'abbaye est de la congrégation de S. Maur depuis l'union qui en fut

(1) La ville de Saint-Sever, autrefois capitale de la Chalosse, maintenant sous-préfecture des Landes, compte près de 5,000 habitants. Le *Palestrion*, palais du gouverneur romain, s'élevait jadis sur le délicieux plateau de Morlanne, d'où la vue s'étend sur la riante plaine de l'Adour. C'est là que Sever, l'apôtre du pays, au V^e^ siècle, tomba sous les coups des Vandales. Gisèle, épouse de Caribert, roi d'Aquitaine, bâtit un oratoire près de son tombeau sur lequel se dressera un jour une célèbre abbaye, féconde en prélats (982), due à la reconnaissance du duc Guillaume Sanche, vainqueur des Normands, à la suite d'un vœu fait au saint. — Un incendie dévora l'abbaye au XI^e^ siècle. Elle fut aussitôt rebâtie. — Saint-Sever soutint un siège mémorable en 1295, lorsque Philippe-le-Bel en chassa Hugues de Vère, fils du comte d'Oxford. — Nouvel incendie du monastère en 1430. — L'abbé Jean de Cauna le rebâtit. (V. la *Revue d'Aquitaine.*) Un nouveau désastre vint le détruire au XVI^e^ siècle (1569) lorsque Montgomery, maître de la ville, livra la cité tout entière à la fureur de ses barbares soldats. Ils ruinèrent l'église et le *monastère jusqu'au fondement*, dit le *Procès-verbal de Charles IX* (Archives du Grand Séminaire d'Auch.) Une partie de la voûte de l'église échappa cependant à leur marteau démolisseur, mais à l'intérieur, tout fut rasé : autels, chœur, images, chapelles, fonts baptismaux, orgues, cloître chambres de l'abbé et des religieux. Les ravages furent tels qu'on vit les moines courir la ville pour louer difficilement une cellule. Voici comment s'exprime le *Procès-verbal* de Charles IX au sujet des menaces des protestants et de leurs brigandages. Il y eut plusieurs martyrs « qui sont : Gratien Darnaudet, Jean Duzeau, Jean Fossa, qui ont été massacrés par ceux de ladite religion, et puis prisonniers et rançonnés après décédés, frère Jean de Soubagnet et Pierre de Dorance et des prêtres prébendiers dudit monastère, M^e^ Pierre de Lafitte, Odet de l'Espiau, Bernard Dudomarc, prêtre ; ont aussi pris et pillé les (protestants) de ladite église, la teste ou capse de M. de Saint-Sever enchassé en argent doré pesant dix marcs et plusieurs pierres précieuses, trois grandes reliques, deux custodes, dix calices, un encensoir, quatre croix, les deux grandes et les autres moyennes à quatre cannelles, le tout d'argent susdoré, du poids de cinquante marcs, et les orgues valant plus de 2,000 tournois, davantage ont pris, brûlé, emporté tous les documents, lettres de ladite abbaye et aussi tous les livres du service divin et de la librairie de tous arts et sciences de valeur inestimable et aussi six grands coffres où étaient les trésors de ladite abbaye et aussi ont pillé et emporté cinq chapelles, tant de filet d'or que de velours, satin, damas, tafetas et chasubles jusques au nombre de treize, seize aubes, six surplis et parements tant de damas que autre soye et lingerie de vingt-deux autels, trente-six nappes, quinze linceuls et autres ornements nécessaires, cinq cloches et n'y ont laissé que l'horloge ; outre plus ont pris les fruits de leurs dîmes et aussi de leurs moulins deux années et ruiné leurs forêts et coupé au pied. » Les principaux auteurs de ces sacrilèges dévastations furent : 1° Pierre de Gamardès, avocat au parlement de Bordeaux, juge à Saint-Sever au moment des troubles ; 2° Serès Gentral, huguenot ; 3° Jean de Fossa, son hôte et son commis

En vertu de l'acte de fondation, l'abbaye de Saint-Sever comptait treize religieux, un vicaire perpétuel et cinq offices. « Un soldat que le roi y avait mis, tenait une place et une portion. »

(V. ces détails dans le *Procès-verbal de Charles IX*, Archives du Grand Séminaire d'Auch.)

faite le 16 septembre 1638, par acte passé entre René de Pontacq alors abbé commandataire de S. Sever, fils de Jean Pontac, procureur général au Parlement de Bordeaux et don Antoine Lespinasse, prieur claustral de l'abbaye Ste Croix de Bordeaux. L'abbé se départit de la nomination et collation des prébendes monacales et des offices claustraux et par exprès des deux voix qu'il avait pour l'élection aux dites places renonça aux dépouilles des anciens et à la direction de l'office divin, voulut que les anciens précédassent en tout les *réformés*, leur relâcha la manse des anciens et des offices claustraux, se réserva la première place au chœur et les droits honorifiques, la présentation aux cures et prieurés en faveur de qui il voudrait, entendant que s'il vaquait quelque prieuré il en pourrait faire unir un ou deux à la manse des dames Bénédictines nouvellement établies à Bordeaux.

L'église est fort ancienne, assez élevée, mais fort étroite. Les orgues sont belles, le tabernacle doré et d'un bon goût. On lit cette inscription sur la porte du chœur :

D. O. M.

Templum illud sæculo VII primo ædificatum, ineunte IX destructum, destructum X, bellis et incendiis nuper concussum ab hæreticis sæculo XVI partim eversum, tandem hoc XVII reparatum fuit a monachis congregationnis S^ti^ Mauri et affixum est hoc memoriale anno Domini MDC. LXXX I^o^.

Les armes de cette abbaye sont une main étendue.

On voit à S. Sever un couvent de Jacobins (1) fondé vers l'an 1300,

(1) Ce magnifique couvent de Dominicaines eut à subir, comme l'abbaye, les violences infernales des protestants qui le ruinèrent et le démolirent entièrement, à l'exception d'une partie de la toiture de la grande nef de l'église. Livres, ornements, joyaux, biens, tout tomba au pouvoir des protestants. Trois religieux furent massacrés, les autres se sauvèrent à grand'peine.

L'office avait repris dans le couvent en 1572 ; mais hélas ! dans quelles conditions ! Les cérémonies se faisaient au milieu des ruines et les religieux étaient contraints de se tenir encore dans une maison de la ville. Les Religieux de l'abbaye n'étaient pas mieux partagés. L'ordre de leurs exercices était cependant le même qu'autrefois : « matines, une messe *sub aurora*, prime, tierce, sexte, none, une messe pour les trépassés, la grand'messe avec diacre et sous-diacres, vêpres, complies. »

Les protestants, maîtres de St-Sever, se livrèrent eux-mêmes aux exercices de leur culte, pendant plus de onze mois. Les ministres calvinistes y faisaient encore leurs *prêches*, au moment de la rédaction du *procès-verbal* ordonné par Charles IX. (Archives du Grand Séminaire d'Auch.)

L'abbaye de St-Sever fut donnée à l'Abbé Anselme par le roi Louis XIV. Le touriste visite toujours avec intérêt les restes de cette importante maison où se trouvent établis le presbytère paroissial et divers services de l'administration civile.

Dom Labat, dom Martianay, le P. Daniel, le naturaliste Léon Dufour et le général Lamarque sont les célébrités les plus marquantes de l'ancien capitale de la Chalosse.

rebâti par les soins du P. Antonin Cloche, général de l'Ordre natif de S. Sever, une maison de Capucins et un monastère de Ste Ursule, bâti en 1634.

Il y a quantité de prébendes dans la ville de S. Sever. Quelques-unes sont fondées dans l'église des Jacobins.

L'état de 1577 fait mention de celles de Toussaints, de S. Michel, de Notre-Dame, de Ste-Catherine, de Cabanes, de la confrérie de Ste Catherine, de Johannot de Molas, d'Arrimblès, de S. Joseph de Vineis, de Corpore Christi, de Ste Anne, de Pibot, de S. Benoît, de S. Nicolas, de Quercu, de Me Bernard Curia, de S. Sébastien et d'Auné.

L'état de 1680 met dans l'église abbatiale celles de Toussaints, de la Trinité, de La Fargue autrement de Ste Catherine, de Mossen Domengé aliàs de Dauné, du Benquet, du Casso, de Thoartigues, de Jannot de Motas, de Rimblès, d'Embidonnes, de St Etienne, des Landes, de Claverie, de Mossen Bernard de Cours, de S. Sever, du Perrouïl alias de S. Barthélemi, de Serres, autrement de Notre Dame, de Pierre du Perroüilh, de S. Pierre et de S. Jean.

La prébende d'Auné est du patronage de l'abbé S. Sever.

Celles d'Embidonnes et de Touartigue étaient en 1578 à la nomination de Jeanne, Françoise et Jeanne dite Cadroy. Celle de Toartigue a des fiefs et vaut environ quarante-cinq sols, elle est chargée de 25 messes par an. La cathédrale de S. Nicolas fondée dans l'église abbatiale est du patronage de M. l'Evêque. Son revenu consiste en deux ou trois cas (ehars) de la dixme d'Aurice.

La prébende de Ste Anne dans la même église est à la présentation du prieur de l'abbaye. Elle perçoit 10 liv. de fief et une pièce de champ en dépend.

Il y a quatre prébendes dans l'église des Jacobins : celle de Cabane, du revenu d'environ 25 fr., est à la présentation de M. de La Faurie, conseiller au Parlement de Guienne.

Le prieur des Jacobins nomme aux trois prébendes de Perouïl ; la première est appelée de S. Pierre. Elle est chargée de trois messes et vaut environ 75 fr. La seconde, nommée de S. Jean a les mêmes charges et presque le même revenu. La troisième, de S. Barthélemi, ne donne que 30 fr. de rente, mais elle n'est chargée que de deux messes par semaine. Il est marqué dans un état qu'il y a encore une prébende de S. Michel dans la même église.

SERRELOZ (1) *S. Barthélemi.* M. l'Evêque.
de Serris lotio alias
de Arebans
Il y a les prébendes du Thilh et de Dido.

SOUPROSSE (2) *S. Pierre.* l'Abbé de S. Sever.

Il y a les prébendes de Poyartin qui vaut 30 fr. pour le service de six messes, de M. Bernard de La Fitte dont le patronage est à M. l'Evêque et celle de Batz. S. Pierre en est l'annexe.

LATRILLE (3) *La Conception de N. Dame ou Ste Luce.* M. l'Evêque.

TOULOUZETTE (4) *Ste Quiterie.* M. l'Evêque.
Tolosa blanca
Il y a une prébende dite de S. Pierre.

---

(1) *Serreloz*, aujourd'hui Serrelous, dans le canton de Hagetmau eut pour premier pasteur après les troubles religieux de 1569-70, un prêtre du nom de Jean Dangoumau « qui s'empara de l'église et se disait curé » à l'époque de l'enquête prescrite par ordonnance royale de Charles IX en 1572. L'église de Sarreloz brûlée par les huguenots, fut pillée auparavant par le capitaine Pierre Barre, seigneur de Cazalis, et ses complices qui s'emparèrent des calices, ornements, etc., et fondirent les cloches. (Archives du Grand Séminaire d'Auch.)

(2) La petite ville de Souprosse, dans le canton de Tartas, compte actuellement une population de 2,000 habitants environ. Quelques pans de vieux murs donnent à cette place un cachet féodal. Un vaste camp romain occupa jadis cet emplacement jonché de morts à la suite de sanglants combats, disent certains étymologistes, peut-être un peu hardis, qui font dériver *Souprosse* de *Super ossa*, sur les os. Cette explication paraît plus ingénieuse que scientifique. L'auteur du *Pouillé* lui-même n'a pas osé voir du latin dans ce mot.

(3) Le service religieux se faisait péniblement dans cette paroisse en 1571. « Ny est qui aide à faire le service » dit le Procès-verbal de Charles IX. C'est que tout avait été saccagé par les protestants. L'église fut brûlée par les gens du capitaine Estopignan et Gamandés, de S. Sever qui s'emparèrent aussi de tous les ornements, joyaux, calices, etc. Barthélemy Dubroca, Etienne de La Luque, et Bernard Boscucabosc tombèrent sous les coups des mêmes scélérats. (Archives du Grand Séminaire d'Auch.)

(4) Jean Dubernet, prêtre gradué, faisait les offices dans cette paroisse en 1572. Les gens des *Vicomtes* brûlèrent l'église de Tholozette en 1569-70, après avoir rompu les cloches et pris les livres, ornements et joyaux. On signale parmi ces fanatiques démolisseurs, un certain Gabriel Dembidores, dit des Poches d'Auribat. Il appartenait à la compagnie du capitaine Vignoles.
Thoulouzette, dans le canton de Mugron, a une population d'environ 800 habitants.

ARCHIPRÊTRÉ DE MARSAN

BROCAR (1) *de Brocariis* — *S. Jean.* — L'Abbé de S. Sever — à cause de l'union au prieuré de Roquefort selon le livre rouge.

Le curé paye 50 sols morlans pour la visite.
La scolanie vaut 30 francs.

CAMPET (2) *Campetum* — *Ste Croix.* — M. l'Evêque et il y prend la quarte.

Rague ou Raguez (3) est regardée comme l'annexe de Campet. Cependant ce dernier n'est connu dans les anciens états que sous le titre de la cure de Raguez qui est aussi appelé Riot.

CANENX (4) — M. l'Evêque.

Le curé donne 30 sols morlans pour la visite.

ARCHIPRÊTRÉ DE MARSAN

(1) Les protestants enlevèrent les livres, ornements et biens de cette église qu'ils saccagèrent. Le service divin s'y faisait, en 1571, par les soins de Pierre de Claverie, régent au collège de Bordeaux ou de son vicaire délégué. (Archives du Grand Séminaire d'Auch.)

Le village de Brocas, dans le canton de Labrit, est riche en minerai de fer. Cette commune de plus de 1,200 habitants, possède une forge importante sur le ruisseau de l'Estrugeon.

(2) Les protestants s'emparèrent des ornements et joyaux de cette église, annexe de Ste-Croix de Ragne. Simon de Clavé, prêtre, y résidait et faisait les fonctions curiales en 1571. (Archives du Grand Séminaire d'Auch.)

Le marquis du Lyon, issu de la célèbre famille de ce nom, a son château dans la commune de Campet. Ce manoir féodal fut sans doute témoin de bien des combats livrés sous ses murs. « Le château de Campet, dit l'hommage rendu par Jean de Lyon en 1474 était assis en haut lieu, sur une motte deffensable bruetüe de murailles, tours et fossés, garnis de portail et de pont-levis, lucarnes, canonnières, mâchecoulis et autres ouvrages de forte-resses... » (Montlezun, Histoire de la Gascogne, t. VI, p. 478.)

(3) *Ragne* ou *Raguet*, matrice au XVI^e^ siècle n'est qu'annexe dans le *pouillé* du XVIII^e^ siècle que nous étudions.

(4) Le service religieux se faisait mal dans cette paroisse, à la suite des troubles causés par les huguenots qui brûlèrent la chapelle de la *Magdeleine*. Martin de Prugue et Artiguères, de Mont-de-Marsan, s'emparèrent d'une partie des ornements de Canenx, prirent 35 ruches à miel appartenant à l'église et massacrèrent le marguillier. Les gens du capitaine Roquepine emportèrent le reste des ornemenis et un calice en argent.

En 1572, les fils du juge de Mont-de-Marsan, *scolain diacre* de Canenx où il ne parut jamais, percevait les fruits de son bénéfice et faisait remplir ses fonctions par un paysan. Le rôle de l'Escolain, nous l'avons dit plus haut, se bornait à assister le prêtre dans ses fonctions sacerdotales. (Archives du Grand Séminaire d'Auch.)

On voit dans cette paroisse du canton de Labrit les vénérables restes d'un château seigneurial du moyen-âge. Il a conservé une partie de son enceinte et un portail antique.

Réaup (1) ou *Arriaub*, S. Michel de Arrialbo, est annexe de Canenx. L'évêque y perçoit la quarte de la dîme et prend 15 sols morlans de droit de visite. La scolanie vaut 150 fr.

CAMPAIGNE (2) *S. Pantaléon.* M. l'Evêque.
Campania

Le curé doit pour la visite 50 sols morlans.

Il y a une prébende appelée de Bourgueries.

La scolanie donne 500 l. de rente. Elle est unie à l'archidiaconé de Chalosse qui, auparavant, n'était presque qu'un titre sans revenu.

S. Orens (3) et *S. Pardon* (4) ou Perdoine sont annexes de Campaigne.

CERE (5) *S. Martin.* M. l'Evêque.

Géraud de Sère et ses héritiers payaient l'archif de 12 sols morlans pour la dixme de Cère.

La scolanie est de 100 l. de revenu.

S. Vincent de Vert (6) en est annexe. M. l'Evêque y prend le quart de la dixme.

Le droit de visite est taxé dans le livre rouge à 50 sols morlans.

---

(1) Cette église était à la collation de l'évêque d'Aire, comme celle de Canenx.

(2) *Campaigne*, village de plus de 1,800 habitants, dans le canton de Mont-de-Marsan, eut autrefois pour seigneurs les chevaliers de ce nom bien connus par leur attachement à la couronne d'Angleterre. Un chanoine de Bordeaux, Arnaud Sort était curé de Campagne en 1571, mais il n'y résidait pas. Un apothicaire de Mont-de-Marsan, nommé Martin de Lassalle, ayant affermé cette cure y faisait exécuter le service divin par un prêtre qui s'y trouvait dans un état lamentable car l'église brûlée par les protestants, avait perdu tous les livres et ornements.

(3-4) *S. Orens* et *S. Perdon*, annexes, partagèrent le sort de Campagne. Les protestants brûlèrent leurs églises et s'attribuèrent tous leurs biens. S. Pardon possède aujourd'hui des fabriques de matières résineuses. Cette commune de 1,000 habitants environ fait partie du canton de Mont-de-Marsan.

(5) Montlezun, dans son *Histoire de la Gascogne*, t. VI, p. 290, répète, après d'autres auteurs, qu'en 840, les Normands fondirent. au mois de mai, sur Arjuzanx, Labouheyre, Cère, etc., où ils détruisirent, tuèrent et dévalisèrent tout. Rien ne fut épargné. D'autres barbares non moins farouches, les huguenots, s'abattirent sur Cère en 1569–70, pillèrent son église et enlevèrent tous ses ornements.

(6) *S. Vincent de Verd*, commune de sept à huit cents habitants, dans le canton de Labrit, reçut des huguenots les mêmes traitements que Cère : son église fut saccagée. Cette paroisse est riche en minerai de fer. Le vicaire de Cère fut assassiné par les calvinistes. Son meurtrier n'est pas connu. (Archives du Grand Séminaire d'Auch.)

GAILLÈRES (1) *L'Assomption de N. D.* Le chapitre d'Aire.

Les Huguenots pillèrent et brûlèrent l'église en 1569. Le droit de visite est de 20 sols morlans.

GARREINX (2) *S. Antoine.* M. l'Evêque.
Selon le livre rouge, c'est N. Dame.

Le droit de visite est fixé à 15 sols morlans.

GELOUS, Gelos (3) *S. Martin* et selon M. l'Abbé de S. Sever.
Gelosium le livre rouge, *S. Médard.*

Le droit de visite montait à 30 sols morlans.
La scolanie est du revenu de 150 fr.

LABRIT (4) *S. Médard.* Les Chartreux de
Lebrotum Bordeaux.

M. l'Evêque nommait autrefois à cette cure, mais M. de Boutaut,

(1) Le capitaine protestant Solié donna ordre de brûler cette église, et d'emporter les livres, ornements et les cloches qui s'y trouvaient.

(2) *Gareinx* (Garein), dans le canton de Labrit, est un charmant petit village d'environ 900 habitants. Dès le XII[e] siècle, les seigneurs de Gareinx figurent parmi les chevaliers de la célèbre cour *dels Sers*. Les protestants pillèrent les ornements de cette paroisse que nous trouvons dans le *Procès-verbal de Charles IX*, sous le nom de *Garenchs*.

(3) Gelos était au moyen-âge un fief des seigneurs de Campet qui percevaient des droits importants sur cette terre (Montlezun, t. VI, p. 478). Il leur était dû, en particulier, par chaque habitant, pour fief annuel, *une poule et une livre de cire par bournat* (ruche?) de *mouches à miel*. L'église de Gelos était à la présentation de l'abbé de St-Sever, au XV[e] siècle ; l'évêque d'Aire avait le droit d'institution. En 1569, elle fut saccagée par les huguenots qui s'emparèrent de tous ses ornements. (Archives du Grand Séminaire d'Auch.)

(4) *Labrit*, s'appelait autrefois *Albret*. Cette petite ville, maintenant chef-lieu de canton des Landes, doit une grande célébrité à ses anciens seigneurs devenus successivement de puissants feudataires avec lesquels les rois ne dédaignaient pas de traiter directement, et souverains de Navarre par le mariage de Jean d'Albret avec Catherine, héritière de François-Phœbus. Il reste à peine quelques traces de l'antique château des sires de Labrit ou d'Albret. Les protestants conduits par Garis, dévastèrent l'église de Labrit et en emportèrent tous les biens, livres et ornements. Elle n'avait pas encore été recouverte en 1571. (Archives du Grand Séminaire d'Auch.)

évêque d'Aire fit don du prieuré de Labrit qui valait 4,000 fr. de rente et qui était à sa collation, aux Chartreux de Bordeaux, sans penser à réserver le choix du curé. Ste Catherine, dans le diocèse de Condom, est un membre de ce prieuré. On lit dans le livre rouge de l'évêché que cette église était unie au prieuré d'Eusan. Ecclesia Sti Medardi de Lebreto de dono Episcopi et est annexa prioratui d'Eusan. Ce prieuré connu sous le nom d'Ossen (1) était de l'ordre de Bethlehem ou de S. Jérôme. Il n'y a plus de religieux de cet Ordre en France. Il y en a beaucoup en Espagne. Ils portent une robe blanche et le manteau de ceuleur tannée ou de noir naturel fait comme celui des Jésuites. L'extinction de cet ordre aurait pu acquérir à l'évêque le patronage du prieuré. Il paraît par le procès-verbal envoyé en 1571 à Charles IX qu'il y a à Labrit une grange de l'Ordre de Citeaux.

LEUY (2) *Notre-Dame.* M. L'Evêque et l'abbé de Pontaut à l'alternative.

S. Vincent de Ronsac (3) en est l'annexe.

Le procès-verbal envoyé à Charles IX porte que cette cure est du patronage de l'abbé de Pontaut. On lit la même chose dans le livre rouge de l'évêché. Ecclesia B^tæ^ Mariæ de Leüy Patronum habet abbatem

(1) Le *Pouillé* désigne ce prieuré sous le nom d'*Ossen*. La plupart des documents que nous pouvons consulter écrivent *Sen*. Noble Gaspard d'Ornézan en était prieur et curé en 1571, après le passage des protestants. — Le capitaine Lucbardès fit saccager les églises de Sen dont les livres, ornements et biens de toute sorte tombèrent au pouvoir des malfaiteurs calvinistes.

Le Sen est aujourd'hui un village de 800 âmes, dans le canton de Labrit, riche en produits résineux, seigle et bêtes à laine.

(2-3) *Le Leuy*, situé sur la route de Mont-de-Marsan à Labatut fut ravagé comme son annexe de Ronsac (1569), par les protestants commandés par Saris. — (Archives du Grand Séminaire d'Auch.) — Le Leuy est désormais connu du monde savant par les précieuses découvertes qu'on y fit il y a peu d'années, d'un riche trésor gallo-romain et de *bijoux vandales*. M. Louis Candau les signala d'abord dans le *Progrès de la Chalosse* (octobre 1878). M. Emile Taillebois les étudia ensuite dans le Bulletin de la *Société de Borda* et en donna au public une remarquable analyse, avec dessins à l'appui, dans une excellente brochure in-8° ayant pour titre : *Recherches sur les bijoux vandales de Donzacq et du Leuy* (Landes). La découverte du trésor remonte à 1878. « Dans la commune du Leuy près de St-Sever, un paysan qui creusait une fosse trouva à 70 centimètres de profondeur, deux vases en terre, de forme simple et sans ornements. Ces vases s'étant brisés, mirent à jour 3 à 4,000 pièces de monnaie romaine en cuivre (petit bronze), billon et argent, deux bracelets en mauvais argent et une fibule de même métal. La plus grande partie des pièces étaient de Gallien, Salonine et Claude II et les plus récentes d'Aurélien. »

Pontis alti. Ecclesia Stⁱ Vincentii de Ronsaco de dono Episcopi. L'Evêque d'Aire et l'abbé convinrent en 1624, du patronage alternatif. « Grangia de Leüy monasterii Pontis alti. » Ce sont les termes du même livre rouge. Le granger paye 12 sols morlans d'archif pour la dixme.

MAILLERES (1)

Le commandeur d'Ossen payait sept sols, dix deniers morlans d'archif et le quart de la dîme allait à l'évêque, suivant le livre rouge.

La MOLERE (2)	*S. Pierre.*	M. l'Evêque.

Martien et Nonère sont annexes de la Molère.

MASEROLLES (3)	*S. Martin.*	M. l'Evêque qui prend toute la dîme.

La scolanie est de 120 fr. de rente.

BAUSSE (4)	*S. Médard.*	Le chapitre d'Aire.

Jean de Besaudnn payait autrefois dix sols morlans pour la dixme inféodée de Bausse.

Le curé payait 25 sols morlans pour la visite.

---

(1) *Maillères* est une jolie petite paroisse du canton de Labrit. Les produits agricoles y abondent. On y compte 452 habitants. La grange ou église paroissiale ou vicairie perpétuelle de Maillères et ses annexes de St-Remy et Carro, en l'archiprêtré de Roquefort, dépendent de l'abbaye de St-Jean de la Castelle, ordre de prémontrés. (Archives du Grand Séminaire d'Auch.)

(2) L'église paroissiale de Lamolère et ses annexes de Martiens et de Nonères étaient à la collation de l'évêque d'Aire. Nous ignorons si les églises de ces localités furent brûlées par les Huguenots. Le *Procès-verbal de Charles IX,* conservé dans nos archives, n'en dit rien. Mais il nous apprend que M. Dufourc était curé de Lamolère en 1572. Il était peu édifiant, paraît-il. Il ne résidait pas dans la paroisse; il n'y faisait pas faire le service religieux, *au grand scandale de tous les peuples,* et cependant *il en tirait tous les fruits même depuis la fête de Ste-Catherine.*

(3) Le service religieux de Mazerolles avait régulièrement repris en 1571, bien que son église eût été saccagée par les protestants en 1569. Les Huguenots n'y laissèrent pas un seul livre et en emportèrent tous les ornements. Le jeune de Bordenave avait le titre d'*Escolain* de Mazerolles en 1572. Il en faisait faire les fonctions par un délégué.

(4) St-Médard de *Beausse* porte actuellement le nom de *Beaussiet* et se trouve dans le canton de Mont-de-Marsan. Les Huguenots, maîtres de Mont-de-Marsan, se ruèrent sur cette paroisse (1569-70), brûlèrent son église et en emportèrent les livres, les cloches et les ornements. (Archives du Grand Séminaire d'Auch.)

MONT-DE-MARSAN (1) *Mons marcianus*	*Ste Madeleine.*	M. l'Evêque par échange avec l'abbé de S. Sever N. de Pontac.

Sur la jonction de la Douze et du Mieudou.

Les dames Bénédictines de Bordeaux avaient prétendu mal à propos, en 1690 la nomination à cette cure à cause de l'union du pieuré du Mont-de-Marsan à leur manse.

Il y a au Mont-de-Marsan un collége de Barnabites (2), fondé par Bernard de Sarriac, évêque d'Aire. Le couvent des Cordeliers fut fondé en 1240. Celui des dames de Ste Ursule en 1638.

Il y a dans l'église paroissiale une confrérie ou consorce de Prêtres, dits du Martyrologe, sous l'invocation de Ste-Catherine. Ils sont à présent au nombre de dix. On prétend qu'il y en avait autrefois 16 ou 18. Cette consorce a plusieurs fondateurs ou bienfaiteurs : Jean de Lartigue, Bour-

(1) *Mont-de-Marsan,* chef-lieu du département des Landes, remonte au VIIIe siècle, d'après les anciennes chroniques (788). Ce ne fut d'abord qu'un fort destiné à tenir en respect les Gascons. La place s'étendit ensuite. — Les Normands l'assiégèrent en 841 et la démolirent de fond en comble. Le soc de la charrue fut, dit-on, promené sur ses fondements par ces farouches barbares du Nord. Pierre vicomte du Marsan, etc., rebâtit la ville en 1141. Toujours française de cœur, cette noble cité fut une des premières, dit Jean Chartier, à arborer le drapeau de la France en 1451. Aussi, tous les souverains semblent avoir pris plaisir à s'arrêter dans ses murs. Nous citerons les rois de Navarre, Charles IX, Louis XIV, Napoléon Ier, les princes de la maison d'Orléans, Napoléon III. — Les anciennes chroniques de Mont-de-Marsan, découvertes dans l'épaisseur d'une muraille en 1810, lorsqu'on démolissait le Vieux-Château, ont été scellées dans une urne en terre et déposées dans les fondations de la préfecture.

On ne compte plus les sièges soutenus par cette place admirablement établie au confluent de la Douze et du Midou. Une de ses époques les plus funestes, fut, sans contredit, celle de l'occupation protestante. Les Huguenots y firent des ravages épouvantables : le clocher de l'église paroissiale fut brûlé, les cloches volèrent en éclats ; les autels, orgues, livres et ornements, tout fut broyé. Pierre Doat, prêtre, résidait dans la paroisse en 1571 et y administrait les sacrements pour le compte de Gabriel de Mesmes, clerc, titulaire de cette cette église, qui faisait ses études à Toulouse. Montluc délivra Mont-de-Marsan des compagnies de Montgomery en 1569. (Archives du Grand Séminaire d'Auch.)

(2) Il fut fondé en 1556. La ville s'obligea à payer aux Barnabites une pension de 2,400 livres disent les registres de l'hôtel-de-Ville de Mont-de-Marsan. Mont-de-Marsan possédait plusieurs autres maisons religieuses et, en particulier, un beau couvent de Claristes dont le *Procès-verbal de Charles IX* nous raconte les malheurs au temps de la persécution calviniste. « Le monastère des religieuses de Ste-Claire qui étaient dans ladite ville a été brûlé et entièrement démoli et rasé par lesdits de ladite religion (protestante) ; aussi le monastère et couvent des frères de l'*Observance* en ladite ville a été brûlé et démoli ou peu s'en faut, tous les livres, ornements, joyaux et autres brûlés, pillés, emportés par lesdits de ladite religion, de sorte que les religieux y sont demeurés pauvrement et les services divins comme font aussi les pauvres dames religieuses qui demeurent à une maison en ladite ville. » (Archives du Grand Séminaire d'Auch.).

geois du Mont-de-Marsan, fonda le *Salve Regina* que ces prêtres chantent le samedi soir devant l'autel de Notre Dame. Il légua pour cet effet certains fiefs dans les paroisses de Baussen et de Lucbardés. Cette fondation faite le 23 mars 1502, fut approuvée le 14 décembre 1506, par Bertrand d'Abadie, évêque d'Aire le 13 juin 1548. Marguerite de Castera veuve de Bernardon de Lartigau, ajouta d'autres fiefs et Jacques de S. Julien, évêque d'Aire, autorisa ce don le 28 août 1580. Les papiers et les titres de ces prêtres furent brûlés ou enlevés en partie par les Religionnaires le 27 décembre 1561. Les prêtres disent tous les jours ouvriers une messe, qu'on appelle de l'aube, l'été à cinq heures et l'hiver à six. Leurs revenus consistaient en rentes, mais en 1697 ils aliénèrent en faveur du sieur La Salle-Canenx pour 36 l. de fiefs qu'ils percevaient en Canenx et Cachen et cet acquéreur leur promit 50 fr. de rente. Les places du martyrologe valent environ vingt livres par an à chaque prêtre.

La commanderie de Bessaut, — Beata Maria Magdelena de Bessali — du revenu de 1,500 fr. est unie à l'hôpital du Mont-de-Marsan. M. de Nesmond, archevêque de Toulouse, en avait été titulaire. Le commandeur était confirmé par l'Evêque et nommait à la cure d'Artegos. Hospitali de Bessali. Prœceptor confirmatur per Episcopum. Ecelessia d'Artegos Patronum habet prœceptorem de Bessali. Cette commanderie était de l'ordre de S. Jacques ou de *spadu rubea*. Des laïcs l'ont possédée. Elle était fondée pour recevoir et nourrir les Pèlerins qui faisaient le voyage de Compostelle.

Il est marqué dans l'état de 1680 qu'il y a dans les églises du Mont-de-Marsan les prébendes de Toujas, de Busquet, de St Eloi et de Ste Barbe et celle de Groulies.

L'état de 1577 nomme celle de Ste Catherine et de Ste Madeleine, celle de l'hôpital du Bourg, de Bosca, de Sault, de Regalet, de la Louvere, de Gontaut, de Jugua et de Corpore Christi. Cette dernière subsiste actuellement. Il y a encore celle de Prugues de 450 l. de rente.

Le 29 décembre 1664, Jean de Broca, curé de Canenx, fonda une prébende dans l'hôpital du *Bout du Pont*. Le pourvu doit dire deux messes et faire deux fois la semaine la doctrine aux malades et les visites chaque jour. M. de la Salle-Canenx en est patron. Le fondateur donna 2,600 fr. pour la dotation. Le revenu est de 130 fr.

La principale fondation qui soit dans l'église du Mont-de-Marsan est celle des douze prébendes de Bresquit. Ils sont obligés de dire l'office

des morts et une messe haute tous les jours. Ils ont chacun trois chariots de trente sacs de grain, qu'ils tirent des dîmes de Campagne, de St-Vidou et de S. Médard de Bausse. Ils ont en commun 180 fr. de rentes obituaires. Ils payent 3 l. 15 d'archif à M. l'Evêque. Par transaction passée le 10 janvier 1663 avec le clergé du diocèse, ils doivent être exempts de toutes charges envers le roi. Ogier de Bresquit, chancelier de Foix, les fonda par un testament du 10 février 1467. Le baron de Hontanx est patron, il descend de Grathien d'Athous, qui épousa Marie de Bresquit, fille de Martin, frère d'Ogier, fondateur, lequel n'ayant point eu d'enfants, Marie fut son héritière.

J'ai lu une plainte portée à M. de Fromentières, évêque, d'Aire, sur ce que le dimanche des Rameaux on faisait une station dans le cimetière du Mont-de-Marsan, alors on découvrait la croix et tous l'adoraient. On se récriait que cette coutume était contraire à celle de toutes les églises du monde. Je ne sais si elle subsiste encore au Mont-de-Marsan. Le délateur ignorait que c'est l'usage du diocèse de Paris et de tout l'ordre de Prémontré et qu'au retour de cette procession, la croix reste découverte, qu'il semble qu'elle représente plus particulièrement le triomphe de J. C.

Pietat ou N. Dame de Compassion est une grange simple de l'ordre de Prémontré, près le Mont-de-Marsan, du patronage de l'abbé de S. Jean. Elle vaut 200 fr. de rente.

S. PÉ-DU-MONT (1) *S. Pierre.* M. L'EVÊQUE.
*S*tus *Petrus de Monte.*

La scolanie vaut 600 fr. de rente. La cure ne donne que moitié moins. S. Genest (Stes Genuis) en est l'annexe. De dono episcopi. Le droit de visite monte à 30 sols morlans. Recipit episcopus a clavigeris ecclesiæ de Sto Genio pro decima decem solidos morlanorum et duas partes totius decimæ.

(1) La paroisse de St-Pé-du-Mont appartenait à l'abbaye de S. Sever, mais l'évêque d'Aire y avait le droit d'institution. C'est aujourd'hui un gros bourg de plus de 1,500 âmes aux portes de Mont-de-Marsan dont il constitue un important faubourg. Les catholiques ayant fui devant les hordes protestantes au XVIe siècle, l'église fut ruinée par les calvinistes qui pillèrent tout et s'emparèrent *des ornements, joyaux et autres biens.* (Archives du Grand Séminaire d'Auch.)

La paroisse de S. Pé fournit à Mont-de-Marsan ses premiers habitants après la destruction de cette ville par les Normands. C'est en souvenir de ce bienfait que la cérémonie de l'installation des maires de Mont-de-Marsan s'est faite exclusivement dans son église, jusqu'à ces derniers temps.

UCHAC (1) *S. Pierre.* M. L'Evêque.
Uchacum ou Uxacum.

C'est à ce bénéfice qu'est attaché le titre d'archiprêtré de Marsan. La scolanie est de 250 fr. de rente.

Les annexes sont S. Avit, S. Jean Doux, Parenties et Ceseron.

S. Avit, de dono Episcopi in qua dominus episcopus recipit quartam partem decimæ. Il y a une scolanie distincte de celle d'Uchac, laquelle est du revenu de 150 fr. Le droit de visite montait à 50 sols morlans.

Ceseron *de dono Episcopi et recipit quartam partem.*

ARCHIPRÊTRÉ DE MAULÉON (2)

AYZIEUX (3) *S. Michel.* M. L'Evêque.

Verluz et Le Pin sont ses annexes. La visite pour Ayzieux et le Pin est de 30 sols morlans et M. l'Evêque y perçoit le quart de la dîme.

(1) Jean Gabriel de Mesmes, simple clerc, étudiant à Toulouse, avait le titre d'archiprêtre d'Uchac en 1572. Il y faisait administrer les sacrements par un prêtre. Jean de Bordenave, clerc aussi, était *Escolain* dans la même église, mais il n'y résidait pas non plus. Un délégué remplissait ses fonctions auprès du vicaire de l'archiprêtre. Uchacq, dans le canton de Mont-de-Marsan possède une population d'environ 700 habitants. L'*Archiprêtré de Marsan* s'appelait aussi archiprêtré d'*Uchac* parce que le bénéficier d'Uchac était archiprêtre de Marsan.

ARCHIPRÊTRÉ DE MAULÉON

(2) Le P. Labat, S. J. a publié des notes fort intéressantes sur l'*Archiprêtré de Mauléon* de 1756 à 1757, dans la *Revue de Gascogne*, (T. XIV, p. 365 et suivantes.) Nous y prendrons divers renseignements sur les paroisses de cette partie de l'ancien diocèse d'Aire.

(3) *Ayzieux* dans le canton de Cazaubon (Gers) eut un martyr au temps des guerres de Religion. Ce fut messire Guillem Latané, prêtre, dont tous les biens furent enlevés. La paroisse d'Ayzieux et son annexe du *Pin* avaient retrouvé un pasteur après les troubles calvinistes, mais le service divin s'y faisait pauvrement, car leurs églises, brûlées par les protestants, avaient perdu tous leurs ornements, livres, joyaux, etc. Les gens du vicomte de Moncla emportèrent les cloches. En 1751, Jean Lavay était curé d'Ayzieu depuis le 16 mars 1736.

LA BASTIDE (1) *d'Armagnac.* — *Notre-Dame.* — M. l'Evêque.

BASTIDA armaniaci.

Il y a une prébende à présent appelée de S. Orens et autrefois de La Marque. On lit dans un registre des insinuations du diocèse d'Aire de 1578, que ladite année Augier La Marque en avait vendu le patronat à Guillem de S. Orens, marchand.

M. l'Evêque perçoit à La Bastide d'Armagnac, selon le livre rouge, la moitié de la dîme et le quart de l'autre moitié. Les annexes sont Ste Anne et *Argelouse*. Le droit de visite d'Argelouse est de dix sols morlans. Item recipit episcopus a clavigeris ecclesiæ d'Argelosa pro decima octo solidos morlanorum et quartam partem totius decimæ.

---

(1) *La Bastide*, comprise dans le Gers depuis 1790, fut de nouveau annexée au diocèse d'Aire par décret du 5 février 1850. Cette ville, d'environ 1,800 âmes, bâtie sur les bords de la Douze, appartient au groupe de places de défense élevées par les rois d'Angleterre pour assurer leurs possessions d'Aquitaine contre les légitimes entreprises des rois de France. On croit qu'Edouard Ier, d'Angleterre, est le fondateur de cette bastide qui fut heureuse d'échapper au joug étranger en 1453 pour rentrer dans l'obéissance des souverains de France.

La Bastide eut particulièrement à souffrir de la rage des hérétiques en 1569-70, ainsi que ses annexes d'*Argelouse* et de *Ste-Anne*. Leurs églises saccagées, perdirent vitraux, autels, ornements, livres, joyaux, etc. Les Huguenots brisèrent trois cloches. Jean Menon, prêtre, gouvernait cette paroisse en qualité de curé en 1751. M. St-Martin, son vicaire, administrait les sacrements à Argelouze. La dîme des *novales*, petite redevance décennale prélevée sur les terres incultes récemment mises en culture appartenait au curé à Argelouse. Il en était de même de celle du *linet*. Le soin des autels de l'église de La Bastide était confié à quelques bonnes familles, comme c'est encore l'usage dans l'Armagnac. Le sieur Dubasta entretenait la chapelle de St-Martin ; le sieur de Ribère était chargé de celle de St-Jean-Baptiste et la chapelle de St-Joseph appartenait au sieur Came de St-Aigne. L'église de La Bastide possédait la confrérie de Saint Eutrope. Mgr de Gaujac, évêque d'Aire, supprima l'école mixte de La Bastide en 1751.

N'oublions pas de dire que la paroisse de La Bastide, devenue protestante au temps des guerres de religion, conserva longtemps son temple calviniste, mais finit par se convertir, vers 1684, grâce au zèle de son seigneur, Jean Guy, marquis de Maniban. Ce fervent catholique fit donner une mission à La Bastide, par le P. Augustin de Narbonne, capucin, qui prêcha avec un succès prodigieux. Jean-Guy de Maniban suivait exactement les saints exercices, on le voyait ensuite sur la place publique, heureux de distribuer aux néophytes des catéchismes, des livres et autres saints objets. On eût dit un père au milieu de ses enfants. Ses derniers mots étaient, quand il les quittait : « Mes amis, si vous voulez être heureux, craignez Dieu, adorez et aimez Jésus-Christ dans le saint sacrifice de la messe, et honorez le roi votre maître et le mien. » Les conversions furent générales et si sincères, qu'il ne reste d'autre souvenir du protestantisme en ce moment à La Bastide, que quelques noms bibliques perpétués jusqu'à nos jours. (*Revue de Gascogne*. T. XXI, p. 167.)

CASTEX (1)	*S. Martin*	M. l'Evêque.
ESTANG (2)	*Notre-Dame.*	M. l'Evêque.

Stannum

Il y a quatre églises dans Estang, *Notre-Dame* qui est la paroissiale, *S. Pierre, S. Barthélemi, S. Martial.*

Le droit de visite est de 40 sols morlans.

La fabrique d'Estang paie 20 sols morlans d'archif à M. l'Evêque qui prend en outre la moitié de la dixme.

Il y avait en 1573 un prébendé de la confrérie de N. D. Il y a aujourd'hui une prébende de *requiem* du revenu de 30 sols de laquelle les confrères du S. Sacrement sont patrons.

---

(1) Le château de Castex, bâti sur un mamelon qu'on dirait élevé de main d'homme, occupe l'emplacement d'une antique forteresse chargée, dit-on, de protéger la bastide de Monguillem. Les plus nobles familles se sont succédé pendant plusieurs siècles dans cette délicieuse résidence. Les ducs de Roquelaure en furent eux-mêmes longtemps seigneurs. Aujourd'hui, le château de Castex appartient à M. le comte d'Abbadie de Barrau, bien connu dans le monde savant par ses heureux essais d'améliorations agricoles et ses eaux-de-vie de premier ordre.

Pierre Bosquat administrait la paroisse de Castets au lendemain des troubles religieux (1572) et y faisait les offices divins. Hélas ! le service laissait à désirer : les bandits calvinistes avaient brûlé l'église par l'ordre du capitaine Paulin qui fit enlever les ornements, livres, joyaux, un calice, une custode d'argent, un « pluvial de taffetas blanc, cape et diacres et autres de camelot noir. » Trois cloches furent fondues par les religionnaires. — Bernard Diris, prêtre, était curé de Castex en 1751, depuis cinq ans. — (Archives du Grand Séminaire d'Auch. — Revue de Gascogne. — T. XIV, p. 366-67). — La valeur totale de la dîme à Castex s'élevait à 700 fr. environ, en 1751.

(2) Les seigneurs d'Estang, petite cité du canton de Cazaubon (Gers), jouèrent plus d'une fois des rôles importants au moyen âge. La Révolution fit de cette ville un canton qui passa plus tard à Cazaubon auquel elle dispute encore ce titre en ce moment. Quatre églises s'élevaient dans cette paroisse ; toutes eurent à souffrir du passage des Huguenots qui emportèrent tous les ornements, joyaux, livres, tombés sous leurs mains. Les églises de *S. Martial* et de *Notre-Dame* furent brûlées et ruinées. Les gens des vicomtes Paulin et Caumon enlevèrent quatre cloches à *Notre-Dame*, une à *S. Martial* et à *S. Pierre* deux. La fabrique paya une rançon de cent livres tournoises et la maison du curé fut livrée au pillage. Lui-même condamné à *cent écus sol* de rançon devint prisonnier des Huguenots après avoir perdu tous ses meubles, son linge et ses livres.

Trois prêtres d'Estang eurent la gloire du martyre : Pierre Darqué, mourut à Estang même, un certain Lacourtoisie tua Jean de Lacroix à Toujouse et Martin Terride alla périr au Vignau. Un autre prêtre du nom de Martin Terride était curé de la paroisse en 1572, et Pierre Roby l'administrait en 1754. Mgr de Gaujac, évêque d'Aire, dans sa tournée pastorale en 1751, destitua le maître d'école d'Estang et proscrivit l'usage d'allumer des feux sur la route de l'église, pratiqué par le *benoît*, la nuit de la Toussaint au jour des morts. Estang se rendait en pèlerinage à l'oratoire de *la Préselle* le jour de S. Barthélemy. Les familles Bié, Duprat, Duhaget et Destonet veillaient au soin des chapelles de l'église *Saint-Martial* d'Estang.

Le *pouillé* dit que la paroisse d'Estang payait 20 sols morlans d'*archifs* à l'évêque d'Aire. On désignait sous ce nom d'*archifs*, d'après certains auteurs, les droits réservés à l'évêque sur la dîme perçue par les feudataires. Ces droits étaient d'un cinquième, d'un quart, même d'un tiers de la dîme. Cette expression et ce droit se sont maintenus jusqu'en 1792.

GEU (1) M. L'Evêque.
Gelu.

C'était autrefois l'annexe de Betbedé. Le droit de visite pour Betbedé et Geu était de 50 sols morlans.

GOUSSIES (2) *S. Vidou.* M. L'Evêque,
S^tus *Victor.*

Goussies et S. Vidou étaient autrefois deux paroisses distinctes et le droit de visite montait à trente sols morlans, selon le livre rouge. Item recipit a Senhorono de Barta pro decima de S^to Victore septem solidos et sex denarios de morlanis et quartam totius decimæ S^ti Victoris. Item a domino de Bresquidivo pro decima de S^to Victore quindecim solidos morlanorum. Item a clavigeris Ecclesiæ de Gossies pro decima quam tenent decem solidos morlanorum.

FRECHOV ou FRECHES (3) *S. Pierre* L'abbesse de S^te Claire de Mont-de-Marsan.
Maxinum

S. Laurent de Beyries de Victrino est son annexe. Ces deux églises payaient 50 sols morlans pour le droit de visite. L'ancien monastère de S^te Claire était dans le lieu appelé *Victrinum.*

---

(1) L'église de Geu, autrefois comprise dans l'archiprêtré de Roquefort eut beaucoup à souffrir des fureurs protestantes. Le capitaine Thoras, au mois de septembre 1569, la fit piller et dépouiller de tous ses ornements. Ses bandes emportèrent même les cloches. Pierre Labadie fut nommé curé de cette paroisse, en 1743. L'*archif* y était des 5/8.

(2) L'église paroissiale de Goussies et son annexe *S. Vidou* étaient à la collation de l'évêque d'Aire. Bertrand Sorbets, qui demeurait à l'évêché en fut longtemps curé avant les guerres de religion. Après les troubles calvinistes Antoine Ducasse, chanoine d'Aire, en devint titulaire. Le service divin y était rétabli en 1572, mais pas avec l'éclat d'autrefois. L'église de Goussies avait péri dans les flammes, tous ses ornements et joyaux étaient tombés au pouvoir des Huguenots qui emportèrent deux pluviaux de satin rouge avec les *diacres* et cape, une custode et deux calices d'argent, les linges et les corporaux. Goussies payait 1/5 de sa dîme au monastère de La Sauve. Les revenus du curé valaient 456 livres à *S. Vidou* et *Goussies.* L'église de cette dernière paroisse, sous le vocable de S. Barthélemy, était l'objet de nombreux pèlerinages le jour de la fête de cet apôtre. (Archives du Grand Séminaire d'Auch. — *Revue de Gascogne,* T. XIV, p. 371.)

(3) *Le Fréchou,* paroisse importante du canton de Villeneuve-de-Marsan où l'on ne compte pas moins de 1,000 habitants eut un grand couvent de Claristes dès le milieu du XIII^e siècle, grâce aux libéralités de Raymond, évêque d'Aire, qui leur donna des

LACQVI (1) *S. Hignan.* L'abbé de La Castelle.

Le droit de visite est de 25 sols morlans.

M. l'Evêque est patron d'une prébende à Lacqui du revenu de 200 fr. L'état de 1577, l'appelle la Prébende de Georgi mal servit.

LIAS (2) *S. Martin.* M. l'Evêque.
Linariœ.

La dixme est toute à M. l'Evêque. Le droit de visite est de 50 sols morlans.

Marquestau est l'annexe. *Marquistallum.* M. l'Evêque y prend toute la dixme. Le droit de visite allait à 20 sols morlans.

---

dîmes considérables. Selon quelques historiens, François I[er] aurait épousé la princesse Eléonore dans ce monastère. D'autres placent cette cérémonnie dans la maison des Religieuses du même ordre, à Mont-de-Marsan. Quoi qu'il en soit, une inscription gravée sur le frontispice de l'ancien manoir des Templiers à Tampoy (paroisse du Fréchou) a longtemps rappelé aux touristes que le roi de France a couché jadis dans cette résidence. Le corps intact d'une religieuse encore vêtue de son costume a été découvert à *Beyries*. Il ne reste plus de cette Maison qu'une masure ornée de belles fenêtres de la Renaissance.

L'église du Fréchou, la maison et la chapelle de Beyries, d'abord pillées par les bandes protestantes qui s'emparèrent des ornements, livres et joyaux, devinrent ensuite la proie des flammes. Aussi Raymond Descoubet ayant été nommé à cette cure en 1572, y fit le service deux dimanches seulement. Ne pouvant pas vivre dans la paroisse, il s'en alla. (Archives du Grand Séminaire d'Auch). — Jean-Pierre Sentets, prêtre, fut curé du Fréchou en 1742. Il se trouvait encore là en 1752 et était à la *portion congrue* soldée par le décimateur principal.

(1) *Lacqui* dans le canton de Villeneuve-de-Marsan offre à la fois l'aspect de la Lande et de l'Armagnac. Les troupes de Montgomery visitèrent cette paroisse où elles brûlèrent la moitié de l'église et enlevèrent les calices, ornements, joyaux et une cloche. La maison du curé fut elle-même l'objet de leur rapacité. Le sieur de Cap, titulaire de cette paroisse en 1572, venait y prêcher quelquefois, mais il en avait confié l'administration à un prêtre. Lacqui était une grange dépendante de l'abbaye de St-Jean-de-la-Castelle. On y trouve Gabriel Teallier pour granger, en 1751. (Archives du Grand Séminaire d'Auch). — (Revue de Gascogne, Tome XIV, page 371).

(2) *Lias* est actuellement dans le diocèse d'Auch, doyenné de Cazaubon. — La famille de Lustrac qui a fourni plusieurs personnages marquants a sa résidence dans cette paroisse victime des fureurs protestantes au XVI[e] siècle, comme *Marquestau* et les autres localités voisines. — *Lias* et *Marquestau* eurent leurs églises brûlées par les soldats de Montgommery à l'époque de l'occupation de Condom par ce célèbre *condottiere*. Les Huguenots emportèrent tous les livres, joyaux et ornements. — Messire Molin, prêtre, faisait péniblement le service de la paroisse en 1571, Pierre-Paul Sabazan en était curé en 1751, depuis l'année 1745. (Archives du Grand Séminaire d'Auch).

MAULÉON (1) *Ste-Madeleine.* M. l'Évêque.
Archiprêtré
Malus leo.

Item a Vitali Amanevo de Bederissano pro decimis quas tenet triginta quinque solidos morlanorum et quintum decimæ de Maloleone, quia dividitur in duodecim partes.

(1) *Mauléon* est une grande paroisse de plus de douze cents habitants dans le canton de Cazaubon (Gers). On y voit encore le magnifique emplacement du château féodal des anciens seigneurs de ce fief important possédé dans les derniers siècles par la famille si puissamment riche des Maniban dont les domaines immenses faisaient de ces *gens de robe* des feudataires considérables. Il reste peu de chose des splendides constructions du manoir de Maniban si vaste et si beau que le peuple répète encore ce qui se disait dans l'Armagnac au XVIII[e] siècle : « Il y avait autant de fenêtres au château de Maniban, qu'il y a de jours dans l'année. »

L'histoire de la baronnie de Mauléon serait très intéressante si l'on pouvait retrouver les archives de ce fief. M. Ducruc, curé-doyen de Cazaubon, l'a étudiée sous certains aspects dans la *Revue de Gascogne.* (Années 1880-81). La baronnie de Mauléon devint *marquisat,* le 9 juin 1682. (*Revue de Gascogne,* Tome XXI, page 166).

Mauléon était un des grands archiprêtrés du diocèse d'Aire. Un différend étant survenu entre Garsias, évêque d'Aire et l'abbé de St-Sever, en 1330, c'est Peregrin de Baquerisse, chanoine d'Aire et archiprêtre de Mauléon, qui fut chargé de le vider, dit Montlezun dans l'*Histoire de la Gascogne,* Tome V, page 198. — La baronnie de Mauléon passa à la famille d'Armagnac vers l'année 1450. Deux siècles plus tard, les Huguenots commandés par le vicomte de Moncla et le capitaine Paulin, font subir toutes les horreurs de la guerre à cette malheureuse paroisse. L'église de Mauléon est entièrement pillée. Le capitaine Capin achève sa ruine en emportant « les ornements, livres, joyaux et autres biens, comme un pluvial de damas rouge avec les capes et diacres, autre cape de velours noir, une custode, trois calices d'argent. » — Le capitaine Capin, protestant, brûla aussi l'église de St-Canne dont il prit les livres, les cloches, une custode d'argent et les ornements. (Archives du Grand Séminaire d'Auch). Jean de Lanusse, prêtre, licencié en droit, avait le titre d'archiprêtre de Mauléon, en 1571, mais le service y était fait par ses vicaires. L'administration de la paroisse était confiée à Pierre de Barry de Puyol en 1751. Quelques années avant cette date, Friot, archiprêtre, avait légué (1739) 178 l. de rente aux pauvres des cinq églises dépendantes de Mauléon. — La paroisse de Mauléon faisait chaque année un pélerinage à S. Roch de Breschan conjointement avec d'autres églises. — Les églises de Breschan et de Lannemaignan, annexes de Mauléon, furent traitées avec autant de rigueur que celle de Mauléon par les troupes calvinistes du vicomte de Moncla et du capitaine Paulin qui s'emparèrent de tous leurs biens. Bertrand de Lannelongue, prêtre de Moncla, traîné en captivité par les protestants, fut massacré dans le Béarn. Un huguenot d'Estang, nommé Laforent, s'était donné le triste rôle de s'emparer de sa personne. (Archives du Grand Séminaire d'Auch.

Labeyrie, compris parmi les annexes de Mauléon dans le *Pouillé,* dépendait de Soubère au XVI[e] siècle. Cette église, saccagée par les protestants en 1569-70, perdit tous ses biens, joyaux et ornements. Ce n'était plus qu'une chapelle succursale de Mauléon, à l'époque de la visite pastorale de Mgr de Gaujac (1751), ce qui ne l'empêchait pas de disposer de belles ressources pour son église. Labeyrie avait en caisse une avance de 3,500 fr. en 1751. Les fidèles de *St-Canne* se rendaient tous les ans en pèlerinage à *N.-D. de Labeyrie,* comme la foule des environs visitait *Ste-Redegonde* de *St-Canne* le jour de la fête de cette église. (*Revue de Gascogne,* T. XIV, p. 375.)

Tachouzin, actuellement annexe de Lannemaignon, n'est pas nommé dans le Procès-verbal de Charles IX. Puisque nous venons de mentionner encore Lannemaignan,

Item a Domino de *S^to Candido* pro decimis de Sancto Candido et de Monte Guillelmi (Monguillem) quas tenet decem solidos morlanorum.

Il y avait en 1577 une prébende dite de Mauléon.

Les annexes de Mauléon sont *S. Canne* (S^tus Candidus), *S. Pierre-Breyxan* (Verissanum), *Labeyrie*, S. Jean-Baptiste de *Lanemenhant*, *Techousenx* ou *Taychosin*.

M. l'Evêque prend le quart de la dîme de *S. Canne* et la fabrique lui paye l'archif de douze sols morlans.

MAUPAS (1) *S. Jean.* M. L'EVÊQUE.

Malus Passus.

Le droit de visite est de 30 sols morlans. La fabrique paye huit sols morlans à l'Evêque qui perçoit le quart de la dixme.

Il y a une église dédiée à S. *Roch* dans laquelle on célèbre la messe de paroisse à l'alternative.

---

disons que Mgr de Gaujac, lors de sa visite pastorale dans l'Armagnac, put lire sur l'arceau de la chapelle Ste-Quitterie, une inscription trilingue, qu'on y voit encore de nos jours, grossièrement tracée par le pinceau du badigeonneur. En voici le texte, si nous avons bien lu après le P. J. Labat :

L'an mil. cinq c. quaranta
Et quata et le VI^e de Septembre
Quo tego Joannes liber
Coronidem hujus sacelli
Divi Joannis Baptistæ

(1) La seigneurie de Maupas passa successivement, depuis le XIV^e siècle, des mains de la famille Labarthe à celles des d'Aydie pour devenir plus tard un des domaines de la maison de Toujouse. Le nom de Maupas (mauvais pas), a donné lieu à de hardies affirmations. On a dit que ce lieu tirait son appellation des brigands qui en avaient fait leur repaire. Les auteurs de ces étranges origines étymologiques feraient bien de produire des pièces à l'appui. Jusque-là nous croirons que le nom de Maupas vient tout simplement de la difficulté que devait éprouver le voyageur à traverser ce pays, hérissé de mille difficultés : accidents de terrain, divers cours d'eau, forêts immenses, etc.

L'église de Maupas, adossée à une superbe tour carrée, bâtie en pierre de moyen appareil, subit les sacrilèges attentats des Huguenots, à l'époque où Montgomery, après avoir dévasté Aire, se jeta sur l'Armagnac pour aller rejoindre l'armée des Princes, de l'autre côté de la Garonne. Elle fut brûlée en partie et perdit tous ses ornements. Bertrand Fargues, protestant du lieu, poussa l'audace jusqu'à s'emparer des biens de la Fabrique qu'il détenait encore deux ans plus tard, de sorte qu'il était impossible de faire des réparations urgentes dans l'église dont Guillem Cazalets, prêtre prébendier d'Aire, était titulaire. Il y faisait exercer le saint ministère par un vicaire. Les revenus de la Fabrique étaient de 410 fr. en 1751 et l'église possédait alors une avance de

MONTCLA (1) *S. Michel.* M. l'Evêque.
Mons Clarus.

Le droit de visite est de 40 sols morlans. Item recipit medietatem decimæ in parochia de Monteclaro et de Lopnerio.

Larrey ou *Larrée*, S^ta^ Quitteria de *Lopnerio* est annexe de Moncla.

MONTGUILLEM (2) *S. Pierre.* Le seigneur du lieu.
Mons Guillelmi.

Le droit de visite est de 20 sols morlans.

Eyres est annexe de Monguillem.

2,300 fr. (Archives du Grand Séminaire d'Auch. — *Revue de Gascogne*, T. XIV.) — Le sieur de Serraguet et Henriette de Toujouze avaient légué, chacun une rente de 50 fr. pour obits annuels. L'église *Saint-Roch*, de Maupas, recevait tous les ans les pélerins d'Estang et de Lias. La valeur totale de la dîme à Maupas, en 1751, s'élevait au chiffre de 1,700 fr. Raymond Dussaut était curé de cette paroisse depuis l'année 1744.

(1) *Moncla*, paroisse du canton de Cazaubon (Gers), était de peu de valeur pour le marquis de Maniban, seigneur de Mauléon, qui devait partager ce revenu avec le seigneur de Larée. Ils ne possédaient là qu'une vaste prairie venant d'un ancien étang. Les églises de Moncla et de Larée, tombées aux mains des Huguenots en 1569-70, furent brûlées par les gens de la compagnie du vicomte de Moncla et du capitaine Beaudignan qui enlevèrent tous les ornements, livres et joyaux. Le service divin s'y faisait péniblement en 1571, par un vicaire délégué par Antoine Béon, chanoine de la cathédrale d'Aire, titulaire de la paroisse. Alexandre Mariet administrait la paroisse de Moncla depuis l'année 1743, lorsque Mgr de Gaujac fit sa tournée pastorale de 1751.

(2) La paroisse *St-Pierre* de Monguillem remonte à une époque très reculée. Elle était connue sous le nom de *St-Pierre de Berovie*, avant le XIV^e^ siècle, comme nous l'apprend l'acte de *paréage* conservé aux archives communales de Villeneuve-de-Marsan, $\frac{11\text{-}1}{1}$

En 1319, « magnifique et puissant seigneur, Guillaume de Montagut, capitaine général du duc de Guienne d'une part et noble Annet de Toujouse d'autre, firent paréage et sossiété en certaines forêts, terres, landes et pasqueraiges qui sont au terroir de la paroisse de St-Pierre de Berovie... de faire une nouvelle ville. » Cette ville fut bâtie, en effet, par les soins d'Edouard III, roi d'Angleterre, et d'Annet de Toujouse en 1319. Elle prit le nom de Monguillem. C'est à tort que le *Pouillé* donne pour étymologie au nom de Monguillem *mons Guillelmi*. Notre bastide, loin de s'élever sur une hauteur, se développe dans une délicieuse plaine. Il ne faut donc pas voir *mons* dans sa première syllabe, mais plutôt *mon* ou *moun* (mien). Guillaume de Montagut, déjà seigneur de la bastide de ce nom, aura peut-être parlé de la nouvelle ville comme de *son Guillem*, par opposition avec *son Tagut* (?). *Montagut* comme *Monguillem* est bâti dans la plaine. Quoi qu'il en soit de cette étymologie qu'on ne doit pas, suivant nous, aller puiser dans le latin, le roi d'Angleterre signa son paréage de Monguillem avec le seigneur Annet de Toujouse « dans le château de Bayonne le mercredi immédiatement après la feste de la sainte-Trinité, l'an de grace mille troys cents dix-neuf, régnant Philippe roy de

MONTAIGUT (1) *S. Laurent.* LE SEIGNEUR du lieu.

Mons acutus.

Montaigut était autrefois de patronage épiscopal. Le changement en est venu de l'accord passé en 1427 entre Arnaud Guillem d'Aydie, évêque d'Aire et noble Pierre Arnaud de Béarn, chevalier, seigneur de Pujo, co-seigneur de Montaigut.

France et Eudon roy d'Angleterre et duc de Guienne. » (Archives de Villeneuve-de Marsan $\frac{11\text{-}1}{1}$.) Les seigneurs de Toujouse conservèrent jusqu'à la révolution le *titre de co-seigneurs de Monguillem en paréage avec le roi.* La ville de Monguillem payait chaque année en signe de vasselage, au seigneur de Toujouse, « une livre de poivre payable et portable le jour et fête de St-Cristophe dans sa maison seigneuriale qui est dans ladite ville de Monguillem. » La nomination des *jurats* de Monguillem n'appartenait pas au seigneur de Toujouse, comme voulut le prétendre un jour celui-ci, « mais le tableau au nombre de six personnes devait lui être présenté. Il avait le droit d'en rayer une, la communauté une autre, et les autres quatre étaient nommées par le roi. »

Une inscription romane, gravée dans le mur septentrional de la nef de la belle église gothique de Monguillem, nous apprend que cet édifice fut bâti en 1471 par des *ouvriers* habiles dont ce texte lapidaire nous conserve les noms. Les bandes de Montgomery s'abattirent sur Monguillem, pillèrent les livres, ornements, joyaux et brûlèrent la voûte de l'église. Le service divin s'y faisait cependant en 1571 par le soin des vicaires délégués par Jean Requail, curé non résidant. La paroisse possédait une confrérie de Ste-Catherine spécialement chargée des funérailles. Henri de Ladoue, prêtre, nommé curé de Monguillem en 1731, s'y trouvait encore à l'époque du passage de Mgr de Gaujac dans l'archiprêtré de Mauléon (1751).

La seigneurie de Monguillem a successivement appartenu aux familles de Toujouse, de Maniban, de Poyanne, de Montmorency qui la *possédaient en paréage avec le roi.* (Archives du Grand Séminairè d'Auch. — Archives de Villeneuve-de-Marsan. — Archives du comte de Maquillé à Péhau (Bourdalat-Landes.)

(1) *Montaigut,* aujourd'hui annexe du Bourdalat, canton de Villeneuve, est une des plus anciennes bastides d'Armagnac dont l'acte de fondation trouvé dans les papiers de la famille Poyanne, est conservé dans les archives particulières de M. Carsalade-du-Pont, curé de Mont-d'Astarac (Gers). La maison de Montaigut joua longtemps un rôle prépondérant. Nous avons vu un de ses membres, Gulllaume, entrer en paréage avec Annet de Toujouse pour la fondation de Monguillem.

L'église de Montaigut a subi diverses transformations, il est facile de le voir en l'étudiant de près. Le chevet roman est très ancien. Les protestants infligèrent aux églises de Montaigut et de St-Jean-de-Maucap ou du Bourdalat toutes leurs violences habituelles. François Thalazac et son frère, tous deux protestants, enlevèrent à ces églises une custode, deux calices d'argent, deux pluviaux de satin rouge, les capes et diacres (dalmatiques), brûlèrent les livres et le linge, renversèrent les autels et brisèrent tous les meubles du curé. Puis ils mirent le feu à la maison des *fabriqueurs* (de la Fabrique) de Montagut. Jean Mimbielle, prêtre, installé dans la paroisse en 1571, après les troubles, y faisait les offices divins, mais avec beaucoup de difficulté, car tout manquait. Il ne pouvait même pas payer les décimes et satisfaire à ses autres charges. (Archives du Grand Séminaire d'Auch.) Les fermiers du seigneur de Bellegarde, seigneur

S. Jean de *Malocapite* ou du *Bourdalat* était en 1583, annexe de Montaigut. Le livre rouge fait mention en la même qualité de *Gaube* dessus, *Gauba* superna, *Gaube Jussan*. La fabrique de Gaube Jussan paye l'archif de 12 sols morlans et la quarte de la dixme est à M. l'Evêque.

Le droit de visite était taxé pour Montaigut à trente sols morlans. Il y avait en 1577 une prébende nommée de *Chicon*.

M. l'Evêque prenait les trois quarts de la dîme selon le livre rouge et la fabrique lui payait deux livres de cire pour l'autre quarte.

S. ETIENNE ou St-ESTEPHEN (1) M. l'Evêque.

Stus *Stephanus*.

Carbonel d'Argelouse payait cinq sols morlas d'archif pour la dixme

de Montagut, y percevaient tous les fruits depuis trois ans. J.-B. Lagardère administrait la paroisse en 1751 depuis l'année 1740. Sous Mgr de Gaujac, évêque d'Aire, l'archif payé par M. de Poyanne, patron de la cure, consistait en trois chars (Kas) et demi de bon froment et en quatre chars de seigle. A la même époque, le revenu fixe de la Fabrique était de 180 à 200 fr. à Montaigut et de 400 à 500 fr. au Bourdalat. Aussi Montaigut avait en caisse une avance de 1,450 fr. et Le Bourdalat une avance de 6,400 francs.

Montaigut et le Bourdalat, bien que faisant partie des Landes, appartiennent au groupe des riches paroisses qui composent le Bas-Armagnac si fâmeux par ses produits en spiritueux de premier ordre.

Gaube, autrefois annexe de Montaigut, dépend maintenant de Perquie, dans le canton de Villeneuve-de-Marsan. Outre le magnifique château de M. de Muret, on remarque dans cette paroisse un bel étang et de riches vignobles. Les seigneurs de Gaube paraissent dans l'histoire au XIVe siècle. Henri IV visita, dit-on, plusieurs fois l'ancien manoir de cette noble famille.

(1) *Saint-Estephe ou Saint-Etienne du Frêche* est un poste dont la topographie offre un aspect assez curieux, dit le P. J. Labat. S. J. (*Revue de Gascogne*. T. XIV, p. 375). On trouve dans cette paroisse une antique demeure du nom de *Hibera* et plus loin une côte dite de *Cinna* monte entre deux anciens postes militaires dominant un humble cours d'eau. Des objets de campement ont été relevés dans le terrain du poste méridional. On voit une fontaine et des mosaïques enfouies dans le sol de celui du nord. Les ruines de la modeste église de St-Etienne gisent à côté de ces débris gallo-romains.

Saint-Etienne avait un titre curial. *Feillede* ou *Houeillède* en était annexe au XVIe siècle lorsque les protestants ravageaient l'Armagnac. Ces deux églises ne furent pas épargnées par les calvinistes qui en brûlèrent les portes après avoir tout détruit ou pillé à l'intérieur : ornements, livres, joyaux. (Archives du Grand Séminaire d'Auch). Le curé étant tombé entre les mains du capitaine Mesmes fut condamné à une rançon de 250 écus, sans compter les meubles et le bétail qui était lui-même d'une valeur de 250 écus. Augier de Remazeille, prêtre, administre cette paroisse en 1571. Jean Boulin s'y trouve de 1744 à 1751 et au-delà. Les revenus du curé sont alors de 1156 livres à *St-Etienne* et à *Feuillède*. *Feuillède* offrait les prémices à son curé, c'est-à-dire environ le soixantième de son revenu. (*Revue de Gascogne*. T. XIV, page 370).

de S. Etienne et la fabrique payait dix sols morlas et la quarte de la dixme.

Homéde et *Fullede* ou *Oulhede* sont annexes de St-Etienne.

M. l'Evêque prend toute la dixme à Oulhède.

SOUBERE ou SOUBABERE (1) — *Ste-Foy.* — M. l'Evêque.

Silvapulchra

Cucassé (cucassarium) annexe de Soubère de dono Episcopi.

TOUYOUSE (2) — *La Nativité de Notre-Dame.* — M. l'Evêque.

Toyosa.

Guillas est son annexe.

(1) *Soubère,* dans le canton de Cazaubon (Gers), n'est plus paroisse ; elle est annexe de Mauléon. Au XVI[e] siècle elle avait deux annexes *Cucassé* et *Labeyrie.* Elle n'a conservé que la première au XVIII[e] siècle, la seconde est passée à Mauléon.

La paroisse de Soubère et ses annexes furent cruellement maltraitées par les Huguenots en 1569-70. Les protestants, conduits par Sansot Capin, de Cazaubon, saccagèrent et ruinèrent les trois églises, enlevèrent les livres et brûlèrent les ornements « en particulier trois pluviaux de satin et damas avec les garniments de capes et diacres et trois calices d'argent. » Baraillon (Géraud de) prêtre et curé de Soubère, tomba deux fois aux mains des hérétiques. Le seigneur de Maupas lui imposa une rançon de 200 fr. et le capitaine Baudignan une de 300 fr., sans compter qu'ils lui prirent 6 têtes de bétail, 150 chèvres ou brebis, 19 charrettes de blé et de millet. Ils couronnèrent leurs excès en mettant le feu à sa maison. Martin Chamoune, prêtre de la même paroisse, perdit de son côté *80 charges de froment,* une charrette de millet, 22 barriques de vin, 17 brebis ou chèvres.

Géraud de Baraillon avait repris l'exercice de son saint ministère en 1571 « mais non si honorablement qu'avant les troubles. » Clair Labeyrie, prêtre, administra cette paroisse de l'année 1728 à 1751 au moins. La dîme du curé valait 1750 fr. année ordinaire et 2680 fr. par année bissextile. Le fonds de réserve s'élevait à 1000 fr. à Soubère et à Cucassé à 553 fr. sous le pontificat de Mgr de Gaujac, évêque d'Aire. (*Revue de Gascogne,* T. XV, p. 379. — Archives du Grand Séminaire d'Auch.)

(2) *Toujouse* est en ce moment une riche paroisse du canton de Nogaro (Gers). Les nombreux documents que nous possédons sur cet antique fief ne nous permettent pas d'en dire l'origine. Nous pouvons du moins affirmer que cette seigneurie existait au XII[e] siècle puisqu'on trouve à cette époque des chevaliers de Toujouse dans les revues et sur les champs de bataille. Annet de Toujouse fonda Monguillem en 1319. Un de ses parents, son frère, peut-être, Annesance de Toujouse, évêque d'Aire, tomba huit ans plus tard (1327) sous les coups de douze gentilshommes marchant à la suite de Tercèle de Baulat qui l'assaillirent sur la route de Nogaro à Aire, dans le territoire d'Espagnet dont l'église possède encore son tombeau. Le concile de la province d'Auch, tenu à Marciac le 6 décembre 1329 décerna contre les meurtriers de ce prélat les peines énoncées dans une constitution du concile célébré au même endroit en 1290. (*Le Clergé de France,* T. I. page 496).

Les seigneurs de Toujouse exerçaient des droits nombreux sur leurs vassaux. Citons-en quelques-uns. Ils avaient la basse, moyenne et haute justice sur leur baronnie et celle de Lagoarde, comprise dans Toujouse. Le droit d'instituer les juges leur apparte-

Je ne sais si Guillas ne serait pas La Garda (1) dont il est parlé dans le livre rouge en ces termes. Capellanus de Toyosa et de Bascaudet et de Garda dependentibus payait 40 sols morlans pour le droit de visite. Ces trois églises étaient de *dono episcopi* et quoique La Garde et Bascaudet soient marqués être de l'archiprêtré du Plano ce ne serait pas une raison. Bascaudez est sans église. Le seigneur perçoit toute la dîme et la situation du lieu fait que les habitants ne sont d'aucune paroisse, d'aucun parlement, ni d'aucune généralité.

---

nait. Eux seuls pouvaient les destituer. Le choix des consuls se faisait par eux ; chaque famille leur devait annuellement quinze deniers par journal de terre et une paire de poules. Ils avaient le droit de *mayade* « qu'est le mois d'août de chaque année et pendant ledit mois personne ne pouvait vendre du vin ni de la viande sans permission du seigneur. » Chaque habitant leur devait trois journées de travail et était tenu de faire *guet et garde autour du château sur la réquisition* du seigneur. (Archives de Villeneuve-de-Marsan, $\frac{11\text{-}1}{22}$)

La baronnie de Toujouse passa, comme celle de Monguillen, dont elle ne fut jamais séparée, de la maison des Toujouse dans celle des Poyanne et fut plus tard la propriété des Maniban et des Montmorency.

Une belle église ogivale greffée sur une église romane beaucoup plus ancienne servait de chapelle au château qui n'en était séparé que par la tour du clocher quadrangulaire qui présente à sa base une large ouverture en tiers-point où l'on voit encore les traces de la porte de la cour d'honneur.

Malgré les murailles qui la protégeaient, l'église de Toujouse n'échappa point aux Huguenots qui lui prirent tous les livres et les ornements par les ordres de Capin de Cazaubon. Bernard de Lestremau, du Houga, pilla les biens du curé. Ses complices furent Lasserre ou *Lou Casso*, d'Aire de la compagnie du capitaine Mesmes. Celui-ci rendit les objets enlevés moyennant 100 écus.

Comme nous l'avons dit en parlant d'Estang, c'est à Toujouse que Jean de Lacroix, prêtre, fut assassiné par un religionnaire du nom de Lacourtoisie. (Archives du Grand Séminaire d'Auch.)

Philippe Gayres, prêtre et chanoine de Condom, possédait le titre de curé de Toujouse en 1571. Un vicaire exerçait pour lui le saint ministère. La paroisse était administrée en 1751 par Bertrand Duboscq, pourvu de son titre depuis l'année 1739.

L'église Ste-Foy de Toujouse était l'église paroissiale, mais il y avait à quelques centaines de mètres du château seigneurial, une chapelle de secours nommée *Guilhas* où le curé de Toujouse conduisait la procession le jour de la Fête-Dieu. Il y faisait d'autres processions pour les fruits de la terre, les samedis de mai et d'autres jours encore. (*Revue de Gascogne*, T. XIV, p. 375.)

Lorsque Mgr de Gaujac, évêque d'Aire, fit sa visite pastorale à Toujouse, le curé de cette paroisse n'avait ni fille de service ni confessionnal. Le prélat qui aimait à noter avec éloge le premier point, se plaignit du second. En vain le prêtre dit-il qu'il confessait à Guilhas, il dut céder. L'évêque admira du moins à Toujouse un fort beau tableau de l'Assomption. (L'*Archiprêtré de Mauléon*.)

(1) *Guillas* n'est certainement pas *La Garde*. Guillas était une chapelle de secours, nous l'avons déjà dit, et se trouvait entre Toujouse et Montlezun. *La Garde* formait un groupe de maisons sur les limites du Bourdalat, en un point diamétralement opposé à Guillas. On peut lire pour s'éclairer sur ce point, les divers papiers et parchemins concernant les seigneurs de Toujouse. Ils sont déposés aux archives de Villeneuve-de-Marsan. On y verra que *La Garde* constituait une baronnie qui fut vendue le 4 août 1476 par Bernard de Bidouze à Lubat de Toujouse. (Archives du Grand Séminaire d'Auch.)

ARCHIPRÊTRÉ DU PLAN.

LE PLAN (1) *Planum.*	*S. Jean-Baptiste.*	M. l'Evêque qui perçoit toute la dixme

S. Gein et *Luxon* (Lussonum) en sont annexes. Item a Bernardo de Revignano pro decima de Lussono triginta solidos morlanorum, et quartam totius decimæ. Voyez les évêques d'Aire sous l'an 1294.

ARTHEZ (2) *Arthesium Gastonis.*	S. *Jean.*	M. l'Evêque.

Cette paroisse n'est connue dans les anciens états que sous le nom de Perquies.

Les annexes sont Perquies (Beata Maria de Perquirio) où il y avait un

ARCHIPRÊTRÉ DU PLAN

(1) L'église paroissiale de *Le Plan* était le siège de l'archiprêtre, et avait pour annexes St-Gein et Lusson, dit le *Pouillé*. Aujourd'hui la paroisse a pris le nom de Pujo-le-Plan : elle compte une population de plus de 1,000 habitants. St-Gein n'est plus son annexe et Lusson dépend de Perquie. C'est au Plan que les évêques d'Aire possédaient une magnifique résidence dont les richesses tentèrent au XIV^e^ siècle (1331) l'avidité de quelques gentilshommes *décavés* connus sous le nom de Bâtards dans l'histoire. Garsias, évêque d'Aire, fut assailli par eux dans son palais le 14 février 1331 et se vit sur le point de partager le triste sort de son prédécesseur, Anesance de Toujouse à Espagnet. Il eut la vie sauve cependant, bien qu'il fût tombé entre les mains de ses ennemis conduits par le bâtard du Béarn. Mais sa garde eut beaucoup à souffrir des violences des assaillants ; son château fut livré aux flammes et ses biens devinrent la proie des pillards. (Manuscrit d'Aire, cité par Montlezun.)

En 1569, raconte l'*Histoire de la Gascogne*, T. V, les troupes de Montgommery firent elles-mêmes irruption dans cette résidence épiscopale et livrèrent tout au pillage et à la destruction. Puis, ce fut le tour des églises du Plan, de S. Gein et de Lusson. Les soldats d'Estopignan et de Gamardés les livrèrent à un horrible pillage : croix, calices, tout disparut. Un certain Peyrolis, Lasserre, de Grenade et d'autres bandits enlevèrent également les ornements de l'abbaye de La Castelle, conservés au Plan. Pierre de Mora avait repris l'exercice de ses fonctions dans cette paroisse au lendemain des troubles (1572). Porta, vicaire du Plan, à l'époque du passage de Montgommery, fut fait prisonnier et massacré par les religionnaires. (Archives du Grand Séminaire d'Auch.)

Outre l'église, S. Gein possédait une chapelle qui fut saccagée par les protestants. La famille Cousseillat conserve dans ses propriétés une partie considérable de ce modeste monument. Les seigneurs de Saint-Gein figurent honorablement dans les annales d'Aquitaine. On les trouve sur les champs de bataille dès le XIII^e^ siècle. Cent ans plus tard, Pierre Seguin de S. Gein, compte parmi les juges chargés de venger les violences des *bâtards* contre Garsias, évêque d'Aire.

(2) *Arthez* est paroisse dans le *Pouillé* au XVIII^e^ siècle ; ce n'était qu'une annexe de Perquie en 1569. Arthez, à 4 kilomètres de Villeneuve-de-Marsan, son chef-lieu de canton, est une des plus riches communes du Bas-Armagnac, partiellement enclavé dans les Landes. Des vignobles magnifiques y donnent d'excellentes eaux-de-vie très recherchées du commerce. Les belles propriétés léguées au Grand Séminaire d'Aire par M. de Larmand se trouvent à Ognoas, annexe de cette paroisse. Les seigneurs d'Ognoas membres de l'antique cour *del Sers*, ont longtemps administré ces belles

prieuré, selon le livre rouge, lequel dépendait de l'abbaye de la Seuve. Ste Eleugarie *d'Oignoas* et *Ravignan.*

Le curé paye dix sols morlans pour la visite.

BASCONS (1) *de Vasconibus.* — *S. Amand.* *Stus Amandus.* — M. l'Evêque.

L'église de Bascons est assez belle pour que plusieurs personnes aient cru qu'elle était la cathédrale des évêques des Gascons qu'on aurait dû plutôt appeler évêque des Bascons.

Le curé donnait 50 sols morlans pour la visite.

La fabrique paye vingt sols morlans d'archif et par dessus cela l'évêque perçoit le quart de la dixme.

Ses annexes sont Artassenx et Boustenx.

Artassenx. De dono episcopi. Le droit pour la visite est de 15 sols morlans.

Boustenx (S. Médard de). M. l'Evêque y perçoit toute la dîme.

---

terres. Une foule de leurs papiers ont pris place dans nos archives où les historiens peuvent les consulter.

Perquie, paroisse importante du canton de Villeneuve-de-Marsan (933 habitants) possédait une église fort ancienne et un superbe château, résidence de la noble et puissante famille de Ravignan fâmeuse dans les fastes de l'histoire du moyeu-âge et très importante de nos jours. Le célèbre Jésuite de ce nom, émule des plus grands orateurs contemporains et mort en 1858, après avoir illustré la chaire de *Notre-Dame* de Paris, appartient à cette maison si dignement représentée encore aujourd'hui dans notre Parlement.

Les Huguenots saccagèrent, en 1569, les églises d'Arthez, de Perquie, d'Ougnoas, après les avoir dépouillées de toutes leurs richesses, ornements, joyaux, etc. Bernard Mallet, prêtre, était curé d'Arthez en 1571. Il habitait Cothures, mais il venait quelquefois administrer les sacrements dans sa paroisse confiée à des vicaires comme avant les troubles religieux. (Archives du Grand Séminaire d'Auch.)

(1) Bascons, aujourd'hui commune importante du canton de Grenade, devrait son nom aux Basques ou Vascons descendus dans nos plaines vers la fin du VI[e] siècle, dit M. Dorgan. Il est difficile de résoudre cette question, déjà posée dans le *Pouillé.* Ce qui est bien sûr, c'est que cette paroisse et Bostens, son annexe, conservent des traces nombreuses du passage des envahisseurs qui se sont disputé nos pays. *Bostens* n'est plus annexe de Bascons, pas plus, du reste, que Artassenx. Ces deux églises sont paroisses de nos jours. Les archives du château de Pau signalent Arnaud, seigneur d'Artassenx parmi les feudataires dont la comtesse Eléonore, mère et tutrice de Gaston-Phœbus, comte de Foix, reçut l'hommage à Mont-de-Marsan, le 27 février 1343. On voit au T. VI, de l'*Histoire de Gascogne*, Arnaud Guillem de Bascons figurer parmi les gentilshommes présents au renouvellement de la fondation du monastère de Gabarret (1181). Le *Procès-verbal de Charles IX* rappelle à son tour les malheurs de Bascons et de ses annexes au XVI[e] siècle.

Au début des troubles, les soldats catholiques du capitaine Lateulade emportèrent de Bascons « un pavillon de satin jeaune, » ceux du capitaine Laguière prirent une cape de satin rouge. Les Huguenots conduits par le vicomte de Moncla s'emparèrent d'un calice en argent, d'une cape de satin rouge et d'une croix. Darquamine

BAUSSIET (1) *L'Assomption de N. D.* L'abbé de S. Sever.

Le droit de visite est de 15 sols morlans.

La scolanie donne 220 fr. de rente.

BENQUET (2) *S. Jean.* Les Barnabites de Mont-de-Marsan auxquels la cure est unie.

Le patronage appartenait autrefois à M. l'évêque qui prend la quarte de la dixme et perçoit trente-cinq sols morlans de visite.

Philippe de S. Jean payait aux termes du *Livre rouge* une conque de froment et demi-conque de millet pour la dixme qu'il percevait dans la paroisse de Benquet.

Il y a une prébende dite de Brostet ou de Brostaret du revenu de 250 fr. à laquelle noble Rolland de Chamberron, seigneur de Benquet, nomma en 1580. L'assiette de 1573, fait mention de la prébende de

et Pierre de Saubon, de Grenade, enlevèrent un calice en argent doré et firent payer à la fabrique de l'église une rançon de 26 écus. Une belle croix en argent, valant 150 fr., devint la proie d'Arnaud Guilhem de Lasserre, de Jouannot de Tauzin, dit Ouvé, de Grenade, tandis que Menjon, Barthélemy de Vincens, Pierre Vincens et un certain Baron s'emparèrent des cloches, du vin, du millet et des troupeaux de la fabrique de l'église de Bascons.

Arnaud Guillem, de Meillan, prêtre, administrait la paroisse en 1571 avec le concours de deux vicaires comme avant la persécution protestante. Louis de Ste-Marie, escolain, faisait remplir ses fonctions par un délégué. Ses devoirs consistaient, en qualité d'escolain, « à aider au curé à dire la messe et à administrer les sacrements. » (Archives du Grand Séminaire d'Auch.)

Jean Dartet, clerc, était lui-même escolain de Bostens dont l'église pillée par les protestants avait retrouvé son pasteur en 1571. C'était Jean de Serres, prêtre.

(1) *Baussiet* était de l'archiprêtré de Marsan ou d'Uchac au XVI[e] siècle. C'est maintenant une commune du canton de Mont-de-Marsan. L'abbé de St-Sever présentait à cette cure dont l'institution appartenait à l'évêque d'Aire. Les protestants ruinèrent l'église de Baussiet et emportèrent tous les ornements, joyaux et autres biens. Bernard Palomat, prêtre, avait le titre de curé de cette paroisse en 1571 ; Raymond de Cozau-biel aidait à l'administration des sacrements en qualité d'*Escolain*.

(2) Benquet, dans le canton de Grenade, est un gros village de plus de 1,200 habitants. St-Christophe est son annexe, maintenant, autrefois c'était N.-D. de Mauco qui se trouve enclavée dans le canton de Mont-de-Marsan. Le magnifique château du comte Papin, homme considérable pendant la révolution française, attire chaque année un certain nombre de touristes dans la paroisse de Benquet. Ses seigneurs ont donné des évêques à l'Eglise, de courageux soldats à la patrie. Garsias de Benquet illustra le siège de Bazas par ses ouvrages — il a écrit la Chronique Religieuse de Bazas — et par sa vertu. Les rois d'Angleterre tentèrent plusieurs fois de gagner ces chevaliers à leur cause et les princes de Navarre mirent à profit leurs talents. L'église de Benquet et celle de N.-D. de Mauco furent brûlées par les hordes de Montgomery qui emportèrent tous les livres, les ornements et même les cloches. Les gens du capitaine Dartigues, qui tenaient garnison à St-Sever, massacrèrent Jean Pescay, prêtre et d'autres personnes. Le service avait repris dans la paroisse en 1571 ; elle avait, alors, Jean Bédouret pour curé.

Brostet et de la première et seconde de Benquet. On ne trouve que celle de Fauchas dans l'assiette de 1680.

Notre-Dame de Mauco est annexe de Benquet.

BORDÈRES (1) *Borderiæ.*	*S. Sigismond.*	L'abbé de la Castelle.

Priam y était autrefois unie. L'abbé de La Castelle nomme un de ses religieux à la cure.

Le droit de visite est de 30 sols morlans.

BOUGUE (2) *Boga.*	*S. Canne.* *S*tus *Candidus.*	M. l'Evêque qui perçoit le quart de la dîme.

Le droit de visite est de 20 sols morlans.

Il y a un prieuré de 2,000 fr. de rente que Bonhomme, évêque d'Aire, mit en 1135 à l'abbaye de la Seauve majeure.

L'assiette de 1573 fait mention du premier et second prébendé de Bougue, et de celui de Besaudun. On ne voit que le prébendé de Verdot qui soit employé dans celle de 1680.

---

(1) Bordères, dans le canton de Grenade, *était à la présentation de l'abbé de La Castelle et à l'institution de l'évêque d'Aire.* Un religieux, Prémontré de La Castelle, en était curé en 1572 et y faisait péniblement le service divin, car les soldats de Montgomery avaient brûlé l'église paroissiale et celle de Priam, après les avoir dépouillées de tous leurs livres et ornements.

(2) La seigneurie de Bougue, dans le canton de Mont-de-Marsan, joua jadis un rôle important. L'histoire signale souvent les divers membres de cette maison connus sous le nom de Maignos-Ferbaux. Ce qui rehaussa l'éclat de cette paroisse, ce fut l'établissement d'un prieuré dans sa juridiction. Arnaud, évêque d'Aire en était titulaire en 1234. Il dépendait, comme celui de Gabarret de la Sauve-Majeure. Les protestants s'abattirent sur cette paroisse, en 1569, et lui firent subir toutes les horreurs de l'invasion la plus barbare. Le capitaine Mansiet se jeta avec ses compagnies sur la maison connue sous le nom de *Comte*, imposa une rançon de 300 l. à Raymond de Lalom, prêtre, qui l'habitait et le mit ensuite à mort ainsi qu'un de ses neveux, prêtre comme lui. Le fanatique huguenot s'empara de tous les meubles de ces malheureux ecclésiastiques et les traîna à sa suite. Louis de Ste-Marie, prêtre, reparaît comme curé à la tête de cette paroisse en 1572.

Le nom de Bougue a fort intrigué les étymologistes. Le P. Labat, à propos de *la villa de St-Cricq-de-Marsan*, se demande dans la *Revue de Gascogne*, T. XIV, p. 65, d'où serait venue l'appellation de *Bougue* à cette paroisse ? Aurait-elle été apportée par une colonie de ces Boïens qui peuplèrent le pays de Buch, dans le Médoc, sous le nom de *Boii* ou *Boghi* (*Bag*, terribles) et dont les descendants sont appelés les Boudges, aux environs de Bordeaux ? Nous nous contentons de répéter la question, sans nous arrêter à la pensée de la résoudre.

BRETAGNE ou (1) *le Pas de Bretagne.* *Britannia.*	*S. Martin.*	L'abbé et chapitre de S. Girons.

La scolonie vaut 120 fr. et le curé donne 15 sols morlans pour le droit de visite.

CASERES (2) *Caseriæ.*	*S. Barthélemi.*	L'abbé de la Castelle

Le religieux curé paye 50 sols morlans pour la visite.

On trouve dans l'assiette de 1573, les prébendes première, seconde

(1) Bretagne est une paroisse du canton de Mont-de-Marsan, située sur la ligne du chemin de fer de Bordeaux à Tarbes. Messire Gaston d'Aire en était curé en 1572 et Jean de Bordenave, Escolain, le servait à l'autel et dans l'administration des sacrements. *Le Procès-verbal de Charles IX* ne dit rien des excès des protestants dans cette localité. Peut-être eut-elle la bonne fortune d'échapper à leur fureur.

(2) Casères, petite ville d'une population de 1,000 âmes environ, présente encore au visiteur des restes de murailles féodales et de fossés anciens creusés près des remparts. Est-ce dans ces remparts que le comte d'Armagnac forcé de capituler par les troupes du comte de Foix, pratiqua un petit trou par lequel il aurait essayé de se soustraire aux milices de Gaston-Phœbus qui le saisirent au passage ? Certains auteurs le croient à cause du récit de Froissart (t. 3. p. 5.) D'autres écrivains pensent le contraire. Sans nier l'évènement signalé par le célèbre chroniqueur, ils le transportent à Cazères-sur-Garonne. (V. la *Revue de Gascogne*). C'est aussi de cette dernière ville que Jean II, fils de Jean I^er^, comte d'Armagnac se serait emparé en 1313, lorsque le duc d'Anjou amena un accord entre le comte d'Armagnac et Phœbus, son rival qui l'assiégeait dans la petite place. Nous ne trancherons pas cette question qui est encore à l'état de problème. Mais nous n'admettons pas l'interprétation fantaisiste du nom de Cazères donnée par certains étymologistes trop portés à voir du latin ou du romain là où il y en a le moins. *Cazères,* d'après eux, viendrait de *Castra cœsaris.* « La plaine de La Castelle, disent-ils, parut jadis aux Romains une position stratégique de quelque importance, ils y dressèrent leur camp ; c'est de là qu'est venu à la petite cité le nom de Cazères. » Ils nous ont déjà dit que *Monguillem* venait de *Mons Guillelmi,* et *Montagut* de *Mons acutus.* Or, ces deux bastides sont bâties dans la plaine ! Nous préférons à l'étymologie de Cazères la simple traduction en latin de ce nom donnée par le rédacteur du *Pouillé :* Caseriæ (amas de cases ou maimes ?)

Selon une note de la *Collection Doat.* t. 16, Cazères aurait été fondé vers 1319 par

et troisième de S. Nicolas, celles de la Grace, de Guirène, de S. Michel, de Gausies, de Romanico ou de Romanesque, de Ste-Lucie, de S. Sabien et de S. Sébastien et de Ste-Catherine. Jean de la Saubatène était patron en 1579 de cette dernière prébende.

L'assiette de 1680 n'emploie que les prébendes de Guine ou de Guirino, de S. Nicolas, de Casaubon et de Romanesque.

CASTANDET (1) *S. Vincent.* M. L'Evêque.

Castandetum.

Maurin en est l'annexe. Il y a une partie du dixmaire qu'on appelle Rondebœuf (Frons bovis). La visite est de 35 sols morlans.

---

l'abbé de La Castelle et Marguerite, vicomtesse de Marsan qu'un paréage appela, eux et leurs successeurs, à partager les droits et revenus de la nouvelle bastide, en qualité de co-seigneurs. Nous aimons mieux suivre la version donnée par un manuscrit de nos archives du Grand Séminaire d'Auch ayant pour titre : *Catalogue des Abbés de La Case-Dieu.* La Castelle était une fille de cette abbaye du diocèse d'Auch. Or, le *Catalogue des Abbés* dit en propres termes, à la page 94 : Vital (abbé de La Castelle) fonda Casères en 1314. Trois siècles avant, Bernard Tumapaler avait infligé une sanglante défaite, dans la plaine de la Castelle (Casères) au comte de Poitiers qui lui disputait le duché de Gascogne.

Cette bastide ne pouvait pas échapper aux bandes Protestantes. Elles y entrèrent donc et s'y conduisirent comme partout. L'église saccagée et ruinée par les gens du comte de Montgommery, perdit tous ses autels et ses chapelles. Les cloches furent brisées et les ornements sacrés grossirent, avec les livres et joyaux, le butin des incendiaires qui n'épargnèrent pas davantage la maison du curé dont tous les meubles furent emportés.

Avant les troubles du XVI[e] siècle comme après le passage des protestants, le service paroissial de Cazères était confié à un religieux de La Castelle. C'est frère Arnaud de Lamarque, prêtre, que nous rencontrons comme curé dans cette ville, en 1572.

(1) Castandet est une belle paroisse de 1000 âmes du canton de Grenade. Ss principale industrie consiste dans la fabrication de grosse poterie fort répandue dana l'Armagnac et la Chalosse. Lorsque Philippe-le-Bel eut reconquis la province de Guyenne, le roi d'Angleterre, Edouard, fit appel au zèle et à la fidélité de ses barons de Gascogne, parmi lesquels se trouve le seigneur de Castandet. (V. Rymer, T. I[er], 3[e] part.) Les églises de Castandet et de Maurrin son annexe furent brûlées et ruinées par les Huguenots en 1569. Leurs livres, ornements, joyaux, devinrent la proie des soldats. Etienne Vincent, prêtre, curé de la paroisse, s'efforçait de réparer tant de maux, en 1572. Le Procès-verbal de Charles IX le montre « prêchant et administrant le peuple, ainsi que devant les troubles. » (Archives du G. S. d'Auch.)

S. CRICQ de (1) *Maureillan.* | *S. Cricq.* *S^tus Cirícus.* | Le chapitre d'Aire.

La visite est de 35 sols morlans. Le vicaire de cette église fut blessé à mort en 1569 par les Religionnaires.

Il y a une prébende appelée d'Agos ou de S. Cricq.

Item a Lubato de Broquera pro decima de S^to Cirico triginta solidos morlanorum et fiant sexdecim partes de dicta decima de quibus recipit episcopus septem partes, et dictus Lubertus novem partes.

GAUBE *Soubiran* (2) *Gauba inferior.* | *S. Martin.* | M. L'Evêque.

Ses annexes sont Ste-Cristine et Rimblez. L'église de S. Marc, de laquelle le livre rouge fait mention est à présent démolie. Le droit de visite pour Gaube et S. Marc était fixé à 25 sols morlans. La fabrique de S. Marc payait huit sols morlans d'archif, et l'Evêque percevait en outre la quarte de la dixme.

---

(1) *Saint-Cricq,* paroisse du canton de Villeneuve-de-Marsan, se recommande tout spécialement à l'attention des archéologues par les découvertes Gallo-Romaines, signalées il y a quelques années par le P. Labat, dans la *Revue de Gascogne,* T. XIV, p. 17. Le savant Jésuite a étudié dans cette publication une *ancienne Villa,* mise à jour à St-Criq-de-Maureillan. Il pense que l'exécution définitive des belles mosaïques isiaques de cette habitation princière porte beaucoup plus l'empreinte du IV^e^ siècle que de toute autre époque. Les Huguenots se ruèrent sur cette paroisse au XVI^e^ siècle. Les gens du capitaine Solié maltraitèrent tellement Jean Fontanier, vicaire, qu'il mourut à la suite de ses blessures. Le curé, noble Gabriel Lamincans, avait repris toutes ses fonctions en 1571. Le *Procès-Verbal* envoyé à Charles IX, loue son zèle et parle de la solide instruction qu'*il sait donner à ses ouailles.* (Archives du Grand Séminaire d'Auch.)

(2) *Gaube,* dans le canton de Villeneuve-de-Marsan. Nous avons déjà dit un mot de cette paroisse à propos de Perquie (*V. Perquie*). *Ste-Christine,* donnée comme annexe de Gaube dans le *Pouillé,* n'est pas mentionnée dans l'enquête ordonnée dans le diocèse d'Aire après les troubles protestants. L'église de Gaube fut fondée à une époque très reculée. Les restes de l'édifice primitif, sur lesquels on a greffé l'église moderne portent la trace visible du moyen-âge. Rimblez n'existe plus. La Révolution de 93 acheva la destruction de ce sanctuaire déjà cruellement traité par les Religionnaires.

L'évêque de Valence, seigneur de Gaube, au XVI^e^ siècle, n'avait pas craint de donner ce bénéfice à un de ses domestiques dont le nom n'est pas connu. Cette nomination étrange se fit en 1569 et en 1570, à la mort du dernier titulaire, décédé pendant les troubles religieux. Celui-ci s'appelait Simon Blaye. Aucun service ne se faisait à Gaube en 1572, mais les gens de l'évêque de Valence étaient fort attentifs à la perception des revenus du *bénéfice.* Gaube, nous devons avoir le courage de le dire, bien qu'il en coûte à notre amour-propre paroissial, eut le malheur de voir son église ruinée par les Huguenots de Monguillem. (Archives du Grand Séminaire d'Auch).

GRENADE (1) *S. Pierre.* M. L'Evêque.

Granata.

La scolonie est de 245 fr. de rente.

S. Maurice est annexe de Grenade. Il y avait autrefois une chapelle appelée *Navei* que le livre rouge met au rang des cures. *Corréges* était aussi selon le même livre une paroisse. Ce n'est plus qu'un quartier de dixmaire où M. l'Evêque prend toute la dixme. Les masures de l'église subsistent.

Le commandeur de Golonin de l'ordre de St-Antoine de Vienne paye vingt sols morlans d'archif pour la dixme de Flaron de Grenade et de S. Maurice et l'évêque prend en sus la moitié de toute la dixme.

Les capucins ont une maison à Grenade.

L'état de 1577 fait mention de prébendes de Fayet ou Cournau de S. Pierre. On trouve dans un état plus récent celles de Hayet autrement de Trajan ou du Cournau ; de l'Argentré, laquelle est à la nomination de M. l'Evêque et donne 48 fr. de rente pour douze messes par an et celle de Harguiet. L'assiette de 1680, ajoute à toutes ces prébendes, celle d'Aubagnan.

---

(1) *Grenade,* chef-lieu de canton des Landes, compte une population d'environ 1500 âmes. Cette ville est l'une des mieux bâties du département. Elle offre le type parfait des belles bastides du XIV^e^ siècle, époque à laquelle elle appartient, du reste, comme Cazères, Barcelonne, Monguillem, etc. Coquettement construite au milieu d'une riante plante arrosée par l'Adour qui serait navigable à partir de ce point, Grenade fut longtemps un centre commercial des plus actifs où les grands négociants aimaient à se donner rendez-vous. Le marché des vins y est moins bien fourni qu'autrefois, par suite des maladies de la vigne, mais les transactions y sont encore considérables pour les diverses céréales, blés, seigles, etc.

Lorsque Montgommery fut maître de Saint-Sever, où nous l'avons vu exercer les plus horribles ravages, il jeta son avant-garde sur Grenade et Mont-de-Marsan qui ne purent résister à ce choc. Grenade ne tarda pas cependant à repasser sous la domination de Damville. Malheureusement, celui-ci, au lieu de rejoindre le brave Montluc, prit une autre direction et paralysa les mouvements du vaillant chef de l'armée catholique. Tombée au pouvoir des Protestants, la ville de Grenade vit sa belle église du XV^e^ siècle livrée aux flammes. Les cloches furent brisées, les ornements, livres et joyaux devinrent la proie des gens du vicomte de Moncla qui commandait le pillage.

Pierre Bayle, du pays de Marsan, était curé de Grenade en 1571, mais il n'y résidait pas ; il avait délégué un vicaire pour le service paroissial. Jean de Latapy, clerc et escolain, se faisait remplacer lui-même auprès du vicaire qu'il devait assister dans l'exercice de ses fonctions.

Les soldats de Montgommery mirent à mort Jean Ducournau, de Grenade, et un autre prêtre Jean de Théaux fut fait prisonnier et condamné à 1000 fr. de rançon par le vicomte de Moncla et Pierre Darmis, de Moncla. — Grenade possédait, autrefois, un couvent de Capucins dont la chapelle est actuellement convertie en magasin. Le touriste la visite avec intérêt, ainsi que l'église paroissiale, où il trouve bien des détails à admirer.

LA GLORIEUSE (1) *ou S. Médard de Meignos.*	*S. Médard.*	M. L'Evêque perçoit le quart de la dixme dans toute la paroisse.

On ne connaît à présent la paroisse que sous le titre de La Glorieuse. Ce n'est cependant qu'une annexe de Meignos, aussi bien que *S. Pierre d'Arricau* dont le droit de visite était fixé à 25 sols morlans.

HONTANX (2) *de Fontanis.*	*S. Martin.*	M. L'Evêque.

Le droit de visite montait à 25 sols morlans. M. l'Evêque prend toute la dixme dans Hontanx, Loubenx, Broquère et Toujouse.

Suivant l'état de 1680, il y a une prébende appelée de la Conception de la Ste-Vierge dans l'église de Hontanx. L'état de 1577 ne fait connaître que la première et la seconde de Fontan.

Ste-Marie Madeleine de *Loubenx* est l'annexe de Hontanx. La fabrique doit l'archif de huit sols morlans à l'Evêque qui prend en outre le quart de la dixme.

Broquera, livre rouge, de dono Episcopi,

---

(1) On se demande avec raison d'où peut venir le nom de *La Glorieuse* à la paroisse de *S. Médard de Meignos* qui eut Arrican pour annexe. L'église de *Meignos* a disparu, le nom seul est resté à l'emplacement qu'elle occupa jadis et sur lequel S. Géronce eut un autel et une fontaine. Une grande fête attirait chaque année en ce lieu un nombreux concours de fidèles (*Revue de Gascogne*, T. XIV, p. 64.) La Glorieuse ne se recommande à l'attention du visiteur que par son château et les sources d'eaux minérales qui sourdent sur son territoire. Une partie des terres de *S. Médard*, faubourg de Mont-de-Marsan, étaient voisines du point de départ de l'emplacement de cette ville, d'après la charte de 1141, conservée aux archives de Mont-de-Marsan.

La collation de l'église paroissiale de S. Médard de Meignos et de son annexe d'Arrican (S. Pierre) appartenait à l'évêque d'Aire qui y avait nommé Jean Dormi, prêtre, en 1571. Ce prêtre, originaire de Mont-de-Marsan, y faisait les offices divins, comme avant l'invasion des protestants, mais avec plus de difficulté sans doute, car le capitaine Maurice avait fait dépouiller les deux églises de tous leurs livres et ornements. Les gens du comte de Montgommery brûlèrent et pillèrent une chapelle de dévotion bâtie dans la paroisse, dit le *procès-verbal* de Charles IX. C'est peut-être le souvenir de la sainte honorée dans cette chapelle qui a fait donner le nom de *La Glorieuse* à la paroisse. (Archives du Grand Séminaire d'Auch.)

(2) *Hontanx*, dans le canton de Villeneuve-de-Marsan, est une belle et riche paroisse de 1,400 habitants environ. Elle fut autrefois protégée par des murs de fortification dont il reste encore des vestiges. Les seigneurs de Hontanx sont souvent nommés dans les revues et les rôles du moyen-âge. Cette paroisse fut privée de curé pendant quatre ans à l'époque des troubles protestants du XVI[e] siècle. (*Procès-verbal de Charles IX*). Le service religieux y était fait en 1571 par les prêtres de la localité « au mieux qu'ils pouvaient. » Ils devaient être un peu embarrassés pour les principales fonctions de leur saint ministère car le capitaine Montamat avait brûlé les églises de Hontans et de Loubens dont les ornements et les joyaux devinrent le jouet des calvinistes. (Archives du Grand Séminaire d'Auch.)

MOLEZ (1) *S. Laurent.* M. L'Evêque.

Le droit de visite était fixé à 50 sols morlans.

Lusagnet est son annexe. La visite est à 50 sols morlans.

PUJO de Marsan (2) *S. Martin.* Le Seigneur du lieu. C'était autrefois le même qu'à Retgeons.

Ses annexes sont Lugaru et Pédelève.

PRIAM (3) *S. Jean ou S. Remi.* L'abbé de la Castelle.

C'était une annexe de Bordères lors du procès-verbal envoyé à Charles IX. Cette cure est desservie par un Prémontré.

VIGNAU (4) *L'assomption de N. D.* M. L'Evêque.
Vineale.

Lameysan en est annexe, autrement Lamyusans. On donnait 25 sols morlans pour la visite des deux églises.

---

(1) *Molez* n'existe plus comme paroisse et Lussagnet, son annexe dépend, maintenant, de la commune du Vignau, dans le canton de Grenade. Les protestants ravagèrent ces deux localités. Leurs églises furent brûlées en partie par les gens de Montgommery qui s'emparèrent de tous les ornements, livres et joyaux. Un prébendier d'Aire, Jean de Monteil était curé de Molez en 1571, mais il n'y résidait pas. Deux vicaires faisaient pour lui le service de la paroisse, comme avant la persécution religieuse.

(2) Nous avons déjà parlé plus haut de cette paroisse en nous occupant du Plan qui était le siège de l'archiprêtré. C'est au château épiscopal de *Pujo* que s'accomplit le tragique évènement qui faillit coûter la vie à Garsias, évêque d'Aire en 1331. (V. l'article Le Plan). Les huguenots conduits par le capitaine Thoras saccagèrent l'église de Pujo en 1569-70 et enlevèrent tous ses ornements, livres et joyaux. Pierre Cazalis, prêtre de Pujo avait le titre de curé de cette paroisse. (Archives du Grand Séminaire d'Auch.)

(3) *Priam* a disparu comme paroisse. Autrefois cette église était annexe de Bordères. (Procès-verbal de Charles IX). Au XVIII[e] siècle, c'est Bordères qui est annexe de Priam. (Pouillé). Les deux églises de Priam et de Bordères étaient à la présentation de l'abbé de La Castelle et à l'institution de l'évêque d'Aire. Elles furent totalement ruinées par les huguenots placés sous les ordres de Montgommery qui brûlèrent aussi la maison du curé, les livres, etc. Un religieux Prémontré de l'abbaye de La Castelle, frère Mathieu Pargade, avait repris le service fort difficile de la paroisse en 1572.

(4) *Le Vignau* appartient au canton de Grenade dont il forme l'une des communes les mieux cultivées. Le monument le plus remarquable de cette paroisse est le splendine château de la famille illustre des Dampierre dont les tourelles se détachent

VILLENEUVE (1) *Villanova.* S. *Hyppolite 2,000 fr.* Le Sacristain d'Aire.

L'église en est fort belle. Elle a autrefois servi de forteresse. L'hôpital de Villeneuve a 300 fr. de rente.

On y connaît la prébende de Bano ou de Banes de laquelle Jean de Baure était patron en 1578 ; la prébende de Gabarret, dont Jeanne de Tartas avait alors le patronage. D'autres états ajoutent les prébendes de la Biroüette de Ste-Catherine.

---

mystérieuses et coquettes au-dessus des arbres avariés qui lui forment un revêtement extérieur d'un pittoresque effet. Les seigneurs du Vignau paraissent avec distinction sur la liste des chevaliers gascons du moyen-âge. Mais c'est surtout la famille de Dampierre qui brille au premier rang parmi les preux de France. Guy de Dampierre, comte de Flandre combat à côte de Saint-Louis en Orient ; un autre membre de cette famille s'illustre dans la défense de Candie, en 1669 avec les ducs de Navailles, de Beaufort, etc., et l'armée autrichienne qui menace Valenciennes en 1793 trouve une vigoureuse résistance dans les troupes commandées par Picot de Dampierre qui meurt avec héroïsme en combattant pour sa patrie. Ce généreux soldat compte parmi les vainqueurs de Jemmapes. Il fut l'idole des soldats qui le nommaient leur bienfaiteur et leur père.

Lameysas n'est plus annexe du Vignau comme dans les siècles précédents. Cette église dépend, maintenant, de Bordères. Au XVI^e^ siècle, la paroisse du *Vignau* et *Lamegsans* son annexe tombèrent au pouvoir des protestants qui saccagèrent leurs églises. Barthélemy de Blausc, religionnaire de Grenade fit prisonnier Pierre Saubatge, prêtre de la localité et lui imposa une rançon de 800 fr., tandis que Martin Terride, prêtre aussi et vicaire fut massacré par le capitaine Mansiet. Thibaut de Castaignet, prêtre, pourvu du titre de curé du Vignau, en 1571, ne résidait pas dans la paroisse d'une manière suivie. Ils y paraissait de temps en temps, toutefois, et en confiait le service à des vicaires. (Archives du Grand Séminaire d'Auch.)

(1) *Villeneuve*, chef-lieu de canton des Landes est une ville de plus de 2,000 habitants, bâtie sur les bords du Midou qui coule à ses pieds de l'est à l'ouest. Son site est admirable et la fécondité de son terroir peut rivaliser avec les plus fertiles campagnes de l'Armagnac, qu'elle limite à l'occident. — Villeneuve, comme son nom l'indique, est une cité de date relativement récente. L'emplacement sur lequel elle s'éleva dut être occupé au moyen-âge par une agglomération importante probablement détruite par les Barbares. Dans tous les cas la *ville nouvelle* a la plupart des caractères des bastides du XIV^e^ siècle. La régularité des rues, l'ordonnance de ses maisons permettent de penser que sa renaissance date de cette époque. Il serait difficile d'assigner la date de fondation du bourg ou de la ville qui la précéda, mais l'inscription gravée sur la cloche de St-Hippolyte nous autorise à constater l'existence d'une église, d'une paroisse en cet endroit, au moins vers la fin du X^e^ siècle. Le texte de cette cloche, refondue en 1766, rappelle qu'elle fut fondue en l'an 1,000. Il y avait donc là un centre de population. Les traces des vieilles défenses de la ville disparaissent peu à peu ; il en reste cependant quelques vestiges apparents, en particulier à l'église qui servit autrefois de forteresse. Sa tour carrée couronnée d'un système de machicoulis rendait plus difficile l'accès de son enceinte. Lorsque les protestants vinrent, au XVI^e^ siècle, faire le siège de cette place, l'église fut leur point de mire principal. Contraints de capituler devant des forces supérieures, les habitants ouvrirent leurs portes aux huguenots qui se ruèrent sur la ville et y commirent toutes sortes d'excès. La voûte de l'église ne put résister à leurs efforts, mais la tour du clocher défia leurs torches et toute leur rage. Les cloches furent fondues par le capitaine Commarque, du régiment du capitaine Thoras. Les livres et les ornements devinrent la proie des Religionnaires dont un des

ARROUILLE (1) *La nativité de N. D.* M. L'Evêque : de dono episcopi.

Le curé paye 30 sols morlans pour le droit de visite.

Item recipit a clavigeris ecclesiæ d'Arrolhe pro decima quindecim solidos morlanorum.

Item recipit episcopus a Domino de Malovicino pro decima d'Arrolhe, quam tenet in feudum, septem solidos et sex denarios morlanorum et

chefs, Thoras, emporta à Perquie « une cape, deux diacres de damas blanc avec leur étole, un pavillon et un pluvial en filet d'or et un calice d'argent. » Le capitaine Lacroix s'attribua plus tard une partie de ces dépouilles sacrées.

Ce n'était pas assez. Il fallait du sang à ces fanatiques révoltés. Les soldats du capitaine Commarque, après avoir rançonné Vital d'Erlephen, prêtre et vicaire de Villeneuve le massacrèrent sans pitié. Pour Arnaud Guillem de Meillan, prêtre aussi, il ne put sauver de l'incendie sa maison de Villeneuve qu'en payant une lourde rançon. Mais ce sacrifice ne sauva pas ses autres biens. Les huguenots, en effet, lui prirent dans la maison de Bernard de..... où il les avait cachés (dans la paroisse de Pujo) « un coffre plein de papiers, cédules et documents, un pourpoint de satin, deux paires de landiers, deux broches de fer, un quintal et demi d'étain et plusieurs accoutrements, 10 charrettes seigle, trois pipes de vin et plusieurs autres choses. » Le *Procès-verbal* de Charles IX, cite parmi ces brigands audacieux Pierre Sauboa, Arnaud-Guillem et Menjean, de Lasserre, Barthélemy Menjon de Vincens et Pés de Joannès de la ville de Grenade, tous protestants.

Au lendemain des troubles religieux, Menaud de Lagarde, prêtre, administrait la paroisse de Villeneuve où se trouvait sa résidence. (Archives du Grand Séminaire d'Auch.)

L'église de Villeneuve, très remarquable par son architecture offre un nouvel intérêt au visiteur depuis la découverte des peintures murales si curieuses qui décorent les murs de sa belle nef. Après l'église paroissiale, l'archéologue visite avec autant de joie que de fruit le riche dépôt d'archives conservées à la mairie de Villeneuve-de-Marsan. Il serait à désirer pour le bien de notre histoire d'Aquitaine que les précieux documents de ce chartrier fussent mis en œuvre pour servir aux annales du pays.

(1) Arouille, jolie commune du canton de Roquefort, se recommande surtout par le superbe château de Fondat flanqué d'élégantes tourelles. Il est la résidence de M. de Malartic, de la noble famille de ce nom. C'est un baron de Malartic, dit Dorgan citant l'Histoire du Dauphiné, qui reçut mission, en 1353, de défendre La-Tour-du-Pin, assiégée par le comte de Savoie. Malartic demeura vainqueur des assaillants. Un monument élevé à l'entrée de la chapelle de La Tour-du-Pin, rappela le souvenir de ce glorieux fait d'armes.

Le capitaine Thoras traita Arouille et ses annexes en pays conquis, au mois de septembre 1569. Les trois églises furent brûlées par son ordre et leurs biens entièrement pillés. Les procureurs protestants de Gabarret s'emparèrent des cloches d'Estigardes. Le service religieux rétabli dans la paroisse en 1571 eut à souffrir de tant de malheurs. Un vicaire en fut chargé par les soins de M. de Lalanne, président à la cour du parlement de Bordeaux qui percevait les fruits de ce bénéfice et des annexes. (Archives du Grand Séminaire d'Auch.)

quartam cum dimidia totius decimæ. Item recipit episcopus à Bajulo regio d'Arrolhe pro parte decimæ quam tenet in feudum septem solidos et sex denarios morlanorum et quartam partem totius decimæ et ultra hoc totam aliam deciman præter illam quam recipit ecclesia.

Ses annexes sont *Estigarde* et *Souboire.*

Le prieur de Gabarret paye l'archif de cinq sols morlans pour Estigarde outre la quarte.

Estigardes est aux dames de Ste-Claire du Mont-de-Marsan. On n'y paye que le fief et la dixme, point de taille, capitation ni manœuvre, ni milices, ce ne sont que des métairies.

ARUE (1) *Notre-Dame.* M. L'Evêque.
Arvum.

C'est le bénéfice de l'archiprêtré de Roquefort.
Item recipit episcopus totam decimam in parochia d'Aruë.
La visite est à quarante sols morlans.
Il y a une chapelle dédiée à *S. Savin*, mais qui n'est point dotée.
L'annexe est S. Jean *de Guinas.*

---

(1) *Arue* est une commune du canton de Roquefort. *Guimas* n'est plus son annexe, ce titre appartient à *Cachen.* Nous aurions peu de chose à dire sur cette paroisse si le *Procès-verbal de Charles IX* ne nous révélait quelques traits de son histoire. Arue était le siége d'un archiprêtré, mais il paraît que les fidèles ne savaient pas toujours le nom du titulaire de ce bénéfice. C'est ce que nous lisons dans l'enquête de 1572. A cette date un nommé Ricard Badie percevait les fruits de la cure où il faisait exercer le saint ministère; mais le service était loin d'être régulier. Cependant les choses paraissent avoir changé depuis la fête de la Saint-Jean : un prêtre fait les offices *le mieux qu'il peut*, c'est-à-dire péniblement et assez mal car tout fait défaut depuis l'invasion protestante. Les soldats du capitaine Thoras s'étant jetés sur Arue et Guimaux son annexe brûlèrent et ruinèrent entièrement ces églises qui furent pillées au préalable. Les cloches elles-mêmes devinrent la proie des calvinistes.

Jean Duffourc, protestant de Roquefort, prit pour sa part 28 brebis appartenant à l'église d'Arue et les fit conduire dans une de ses métairies. 40 brebis et moutons de l'annexe de Guimaux furent enlevés par un autre huguenot de Roquefort, nommé Vital Fougère qui prit en même temps 8 ruches de mouches à miel. Pour que la ruine fût complète, Jean Dagos et Despontels de Prebenderon se présentant à Arue au nom du capitaine catholique Barthélemy Roux, s'emparèrent de 25 ruches d'abeilles appartenant à cette église ainsi que de la dîme du blé et du millet. (Archives du Grand Séminaire d'Auch.)

BAUSTEM ou BAUSTENS. (1)	*L'assomption de N. D.*	L'abbé de S. Sever.

La scolanie est de 60 fr. de rente.

BELIS (2)	*L'assomption de N. D.*	M. L'Evêque.

BERGONCE (3)	*S. Jean Porte latine.*	M. L'Evêque.

Les annexes sont Burriot, Lugaut et Vielotte (Villa lutosa).

(1) *Boustens*, actuellement dans le canton de Mont-de-Marsan, était « à la présentation de l'abbé de S. Sever et à la collation de l'évêque d'Aire. » Le capitaine Thoras ne manqua pas de saccager cette paroisse et de livrer les ornements de son église au pillage des bandes calvinistes qui le suivaient. Le titre curial en 1571, appartenait à Jean de Serres, prêtre, qui avait pour *Escolain*, Jean Dutartet, clerc. Celui-ci ne résidant pas dans la localité avait confié son office à un autre. (Archives du Grand Séminaire d'Auch.)

(2) *Bélis*, dans le canton de Labrit, est une oasis délicieuse providentiellement établie par Dieu au milieu des steppes sauvages des Landes. On y retrouve la plantureuse végétation des pays les plus fertiles après avoir traversé un pays désert sans culture et sans habitants. En 1569, le capitaine Thoras poussa ses bandes calvinistes vers cette paroisse écartée que son éloignement semblait devoir proteger. Rien ne fut respecté. L'église perdit ses ornements, livres, joyaux, une custade et deux calices en argent que les soldats se partagèrent. Un jour, certains personnages, munis, disaient-ils, des pleins pouvoirs d'Artigues, de Sarrauson et de Perrucon, de Mont-de-Marsan, vinrent s'emparer de 100 têtes de bétail, de deux charrettes de blé et de seigle appartenant à l'église de Bélis et emportèrent ce butin à Mont-de-Marsan.

Jean Desponteils, dit *Prébanderon*, venant à la rescousse, s'empara de trente mesures de millet et de 20 ruches de mouches à miel, au nom de Barthélemy, capitaine catholique de Roquefort. Faut-il s'étonner, après cela, si Mathieu de la Noelle, curé de Bélis en 1572, remplit péniblement ses fonctions pastorales dans son église ruinée ? (Archives du Grand Séminaire d'Auch).

(3) *Bergonce* fait partie de la commune de Lugaut dans le canton de Roquefort. Cette commune comprend deux paroisses succursales : 1° *Lugaut* avec *Retgeons* et *Vialotte* pour annexe ; 2° *Bourriot* avec *Bergonse*, pour aunexe. La population du groupe de ces diverses localités s'élève à 2,000 habitants environ.

La paroisse de Bergonce eut un apostat pendant les guerres de religion. Il était prêtre de Bourriot et se nommait Guirons d'Auba. Il entra dans les rangs des calvinistes. Ce malheureux enleva une couronne et un calice en argent dans l'église de Lugaut. Des gens inconnus s'emparèrent, pendant les troubles, d'un calice en argent et des ornements appartenant à l'église de Bergonce. Vidau de Fougère, de Roquefort, dépouilla l'église de Lugaut de 22 brebis, 2 chèvres et 16 ruches d'abeilles. Jean Duffourc, agissant au nom de Barthélemy, capitaine catholique de Roquefort, acheva de ruiner l'annexe de Lugaut, en lui prenant 60 brebis et 40 chèvres. Pour l'église de Bouriot, elle perdit tous ses joyaux et ornemeuts, même les portes que les calvinistes emportèrent. « Aujourd'hui, dit le *Procès-verbal de Charles IX*, les pasteurs en font une étable à bétail. »

Tout faisait défaut dans cette infortunée paroisse, tout, jusqu'au service divin qui n'y fut pas célébré pendant bien longtemps. Un prêtre du Béarn l'y avait repris en 1572, mais les fruits de la cure étaient perçus par Bernard Labarchède, de Roquefort, qui se disait fermier du recteur. (Archives du Grand Séminaire d'Auch.)

Le droit de visite pour Bergonce était à 35 sols morlans, et à 25 pour Burriot et Vielote.

L'évêque prend l'archif de douze sols morlans sur la fabrique et en outre le quart de la dixme.

Item recipit episcopus a clavigeris ecclesiæ de Lutosa villa pro decima XI solidos morlanorum et tertiam partem totius decimæ. Item recipit episcopus à Geraldo parochiano de Lutosa villa quinque solidos morlanorum pro feudo.

BETBEDÉ (1) *S. Pierre-aux-liens.* M. L'Evêque.
de Bello videre.

Il y a une grande dévotion les jours de S. Orens et de Ste Radegonde.

Les vicomtes de Juillac entretiennent dans cette église une lampe qui brûle jour et nuit devant le S. Sacrement. Geu était autrefois annexe de Betbedé, mais à cause de l'éloignement et des mauvais chemins on a désuni ces églises.

CACHEN (2) *S. Martin.* M. L'Evêque.

Il y a une prébende de N. D. du Mont-Carmel du revenu de 1,000 fr. et de patronage laïc.

Le Gins est la principale cure et Cachen n'est que son annexe. Le

(1) *Betbédé* qui s'écrit *Betbezer*, aujourd'hui, est une superbe paroisse du canton de Gabarret. Sa grande richesse consiste en vignobles plantés dans la délicieuse plaine qui s'étend sur les bords de la Douze, dans la direction de Labastide-d'Armagnac.

Le château de l'antique famille de Juliac, restauré conformément au goût de notre époque, se trouve sur le territoire de Betbézer. Le touriste ne passera jamais dans ces parages sans visiter ce manoir que le dernier des Juliac, de turbulente mémoire, rendit fâmeux par sa mort tragique. Le seigneur de Losse, fatigué de ses attaques incessantes le tua dans un moment où lui-même se trouvait attiré dans un dangereux guet-à-pens.

Les églises de *Betbédé* et de *Geu* son annexe, tombées au pouvoir du capitaine Thoras, au mois de septembre 1569, virent disparaître en un clin d'œil tous leurs ornements, cloches et joyaux. Jean Duviau, prêtre, avait repris le service de cette paroisse en l'année 1571. (Archives du Grand Séminaire d'Auch.)

(2) Le sol de *Cachen* fournit du minerai de fer. Les seigneurs de ce nom habitaient un château féodal qu'on aperçoit encore près de la route de S. Justin à Mimizan. L'église de Cachen et celle de son annexe *Le Gins* furent brûlées par les gens de guerre du capitaine Thoras en 1569. Tous les ornements, livres, etc., devinrent la proie des huguenots dont un, Barthélemy Landrieu, de S. Justin, enleva un calice en argent dans la maison d'un marguillier. Jean Desponteuil s'empara de son côté au nom du capitaine Barthélemy Roux, des biens dépendants de l'annexe de Gins. — Jean Chary possédait le titre curial de Cachen en 1572, mais il ne résidait pas dans la paroisse dont le service était confié à Jean Dutrinte, prêtre.

procès-verbal envoyé à Charles IX fait encore mention de S. Etienne en qualité d'autre annexe de Geinx.

Les huguenots pillèrent et brûlèrent ces églises et la maison du curé.

La fabrique paye à l'évêque l'archif de dix sols morlans, indépendamment de quoi l'évêque perçoit la huitième partie de la dixme.

CORLUC, CORDLUC (1) ou CORPLUC. *S. Laurent.* M. L'Evêque.

Le seigneur de Mauvesin payait l'archif de huit sols six deniers morlans.

DOUZEVIELLE (2) *Dulcis villa.* *S. Sernin.* M. L'Evêque.

SENGO (3) *S. Gor.* Le Seigneur du lieu.

S^tus *Gortius.*

Lugasaut et Vielle-Soubiran sont les annexes.

La scolonie de Sengo est de 2,000 fr. de revenu.

La fabrique de Lugasaut doit l'archif de six sols morlans et le quart de la dîme.

(1) L'église de Corbluc ainsi que la maison du curé disparurent dans les flammes allumées par les gens du capitaine Thoras en 1569. Livres, joyaux, ornements, tout fut emporté par les Religionnaires. Le service avait repris cependant dans la paroisse en 1572. Jean de Fitta, prêtre, en était curé et Joseph Castets, escolain, lui servait de clerc. (Archives du Grand Séminaire d'Auch.)

(2) Le curé de cette paroisse, Jean Dartigue, prêtre, tomba au pouvoir des Religionnaires commandés par le capitaine Mesmes, le jour de la fête de la Magdeleine, 1570, dans la juridiction de Fruchon. Conduit en Béarn comme prisonnier, il y fut captif jusqu'à la fin d'août et paya une rançon de 300 *écus sol.* Son église avait été brûlée par les Protestants qui mirent aussi le feu à sa maison, prirent ou fondirent *la plupart des cloches,* emportèrent tous les ornements, entre autres des chapes, dalmatiques, etc., deux calices en argent, une custode et une croix de même métal. Le tout valait plus de 1,500 livres tournoises. Jean Dartigues avait repris la direction de Douzeville en 1572, avec le concours de plusieurs vicaires. (Archives du Grand Séminaire d'Auch.)

Douzeville est actuellement l'une des trois annexes de S. Justin.

(3) Saint-Gor, dans le canton de Roquefort payait au XVI^e siècle une taxe de 248 livres pour le ban et pour l'arrière-ban. Cette paroisse avait à cette époque, deux annexes, savoir : Vieille-Soubiran et Laguzaut. Le capitaine Thoras s'étant emparé de l'église de St-Gor en 1569–70, l'abandonna au pillage des soldats et la livra ensuite aux flammes. Messire Manaut de Galibert, prêtre, y reprit l'exercice de ses fonctions après le passage des huguenots. (Archives du Grand Séminaire d'Auch.)

L'église de *Vieille-Soubiran* porte encore le caractère de sa destination militaire au moyen-âge. On sait qu'au temps de la féodalité l'église devint souvent le boulevard assuré d'une population sans défense. Quoique aride en apparence, le sol de cette localité, maintenant paroisse du canton de Roquefort, produit une vigoureuse végétation et n'est pas trop rebelle à la culture de la vigne.

JUILLAC (1) *Juiliacum.*	*S. Pierre.*	L'abbé de La Castelle.

Cette cure est possédée par un Religieux. La visite est à 50 sols morlans. *Créon, S. Julien, S. Jeannet* en sont les annexes. Créon est sous l'invocation de S. Barthélemi.

S. JUSTIN (2)	*S. André.*	Le commandeur de Luc, diocèse de Tarbes, commandeur de Corbin, que le livre rouge appelle Domus hospitalariorum.

S. Martin de *Gontaut* que le livre rouge dit être de *dono Episcopi* est annexe de S. Justin.

Le commandeur paye 40 sols d'archif pour la dixme de S. Justin et la quarte de la dixme de *Gontaut* et l'évêque prend la moitié de la dixme

(1) Juillac n'a plus les mêmes annexes. Créon est devenu paroisse et S. Julien est annexé pour le spirituel à Mauvesin, dans le canton de Gabarret.

Créon posséda autrefois un château fort dont le touriste visite encore les vestiges, avec intérêt. La vigne constitue l'une des principales richesses de cette paroisse qui compte aujourd'hui une population de 749 habitants. — Une construction moderne dérobe au regard du visiteur les restes de l'ancien manoir seigneurial de S. Julien.

Les églises de Juillac, S. Julien et Créon tombées en 1569–70 au pouvoir des soldats des capitaines Thoras et Beaudignan perdirent tous leurs biens, ornements, livres et joyaux pour être ensuite livrées aux flammes. La maison du Granger fut elle-même pillée et saccagée. Les voleurs se disaient, les uns huguenots et les autres catholiques. Toujours est-il qu'au rétablissement du culte, en 1572, le service se faisait difficilement dans cette paroisse confiée aux soins de frère Marie de La Saubaigne, religieux de l'abbaye de La Castelle.

La Grange de Pitié, voisine de Créon et dont l'apanage ecclésiastique comprenait l'église de S. Julien fut elle-même pillée et ruinée par les huguenots maîtres de Mont-de-Marsan. Le capitaine Colonge tua d'un coup de pistolet Pierre Tastet, granger de Bordères, dans cette abbaye au mois d'août 1569. Quelques jours plus tard, un autre religieux, frère Elias d'Aubin, fut tué et brûlé au même endroit par les soldats de Montgommery (septembre 1569). — (Archives du Grand Séminaire d'Auch.) — *Lagrange de Pitié* possédait autrefois un riche et vaste monastère devenu propriété privée. — Martin de Supersanctis, *écolier à Bordeaux* et séculier était titulaire de cette maison en 1572.

(2) S. Justin, belle paroisse de 2,793 âmes, dans le canton de Roquefort, emprunte encore un petit air guerrier aux restes de remparts et de fossés qui l'environnent. S'il fallait en croire certains auteurs, S. Justin aurait une origine très ancienne, et les Romains en auraient fait un de leurs postes que les Goths auraient détruit plus tard. Ce qu'il y a de sûr, c'est que S. Justin a sa place marquée dans l'histoire. Jean, comte de Poitiers, fils de Philippe-de-Valois fournit en 1359, mille florins d'or pour le ravitaillement de cette place, disent les *Grands Officiers de la Couronne.*

Les huguenots conduits par Montgommery s'acharnèrent contre elle et la livrèrent au pillage et à l'incendie. Les ornements de l'église devinrent la proie des Religionnaires

de Gontaut, au lieu que dans S. Justin, il en a la moitié, mais distraction faite de la quarte selon le livre rouge.

Il y avait en 1577, une prébende dite de S. Pau dans l'église de S. Justin.

Le temple de S. Justin fit bien faire des pas à Gilles de Boutaut, évêque d'Aire pour en obtenir la démolition. Lors de la révocation de l'édit de Nantes, le premier consul de S. Justin, qui était médecin, proposa l'ordre du roi pour changer de religion et opina d'obéir à Sa Majesté purement et simplement. Les habitants de S. Justin sont presque tous calvinistes.

LENCOAC (I) *S. Jean l'Evangéliste.* M. L'Evêque.

Le curé payait 35 sols morlans pour la visite. M. l'Evêque a la quarte

dès les premiers troubles au XVI[e] siècle. Plus tard, les protestants de S. Julien volèrent à Gontaut un calice en argent dont cette église s'était pourvue.

Le commandeur de Noye de Malte, patron de S. Justin, faisait *saisir tous les dîmes, fruits et revenus de cette paroisse* par ses procureurs fort indifférents au sort du curé Jean de Gaube, qui, se voyant privé de toute ressource abandonna son poste à l'époque des premiers troubles. Aucun service ne se faisait encore dans la paroisse en 1572, *au grand scandale et dommage des pauvres catholiques.* (Archives du Grand Séminaire d'Auch.) Le résultat d'un si lamentable état de choses fut l'apostasie de la plupart des paroissiens. C'est avec raison que le *pouillé* déclare que les *habitants de S. Justin étaient presque tous calvinistes,* au milieu du XVIII[e] siècle.

Les chevaliers du Temple avaient leur couvent près de l'église de S. Justin qui a conservé jusqu'à nos jours les traits caractéristiques de l'architecture du XIII[e] siècle à laquelle elle appartient. S. Justin eut la visite du roi Henri IV en 1585 et la cousine de Louis XIV, M[lle] de Montpensier y logea en 1660. Ce ne fut pas sans crainte, car un tremblement de terre violent jeta la consternation dans le pays au moment où la princesse allait prendre son sommeil. Louis XIV, logé avec sa suite à Captieux, fut lui-même effrayé. (Revue d'Aquitaine.)

S. Justin est justement renommé dans tout le midi de la France par ses magnifiques foires où se donnent rendez-vous les négociants de la Gascogne entière et des provinces environnantes.

(1) Lencouac, dans le canton de Roquefort, compte une population de 1,173 habitants. Les protestants brûlèrent l'église de cette paroisse ainsi que la maison du curé dont ils emportèrent tous les livres, tous les ornements et les cloches. Les gens du capitaine Thomas, auteurs de ces brigadages enlevèrent en outre une croix en argent d'une valeur de 200 livres, un calice et se livrèrent à des voies de fait si violentes sur la personne de la femme du marguillier qu'elle mourut des suites de leurs coups. Deux individus de S. Justin, nommés Escanebaque de Boldi s'emparèrent de 100 ruches de mouches à miel appartenant à l'église de Lencouac tandis que Bernard de Labarchède, notaire royal et catholique, ne craignit pas de son côté de dérober une cloche qu'il fit remettre au capitaine Barthélemy, à Roquefort. Jean Dagos et Jean Desponteils enlevèrent à la même église pour le capitaine catholique onze mesures de millet qu'ils emportèrent à Roquefort. Après tant de malheurs, le service paroissial ne pouvait que souffrir. Arnaud de Colom, prêtre, faisait cependant sa résidence à Lencouac en 1572 et y *administrait les sacrements au mieux qu'il pouvait* comme avant les troubles. (Archives du Grand Séminaire d'Auch.

de la dixme et la fabrique lui paye douze sols morlans d'archif pour les trois autres parties.

Il y a dans cette paroisse une chapelle dédiée à S. Loup qui n'est ni bénéfice ni paroissiale.

LUCBARDÈS (1) *S. Martin.* M. L'Evêque.

Le droit de visite montait à 50 sols morlans.

La fabrique doit l'archif de huit sols morlans et M. l'Evêque perçoit la quarte de la dixme.

La scolonie est de 160 fr. de rente.

Barguez et S. Jean de *Loubagnan* sont les annexes.

J'ai lu un acte du 8 mai 1281, qui fait mention de l'église Ste-Quitterie de Lucbardez.

Le droit de visite de Barguez était fixé à 20 sols morlans et la fabrique payait l'archif de deux sols morlans à l'évêque qui indépendamment percevait la quarte.

MAILLÈRES (2) *Ste Quitterie.* L'abbé de la Castelle.
Malheriœ.

Le Religieux curé ou granger de Malhères payait 50 sols morlans pour le droit de visite.

S. Remi de Malabat appelé dans le livre rouge *Grangia S^ti Remigii* et *Caro* ou *Careau* sont les annexes. Carron est dédié à S. Martin.

---

(1) Lucbardès, dans le canton de Mont-de-Marsan, n'a plus que Bargues pour annexe. — Ces deux églises furent pillées durant les guerres de Religion par les gens des capitaines Thoras et Lavère qui emportèrent tous les livres, ornements et joyaux. Des vicaires administraient cette paroisse en 1571, pour le compte de messire Bernard Fontanier, prêtre qui n'y allait que de temps en temps. Un fils de Bordenave de Mont-de-Marsan, pourvu du titre d'Escolain, percevait les fruits de son bénéfice dont les obligations étaient remplies par un délégué. (Archives du Grand Séminaire d'Auch.)

(2) Maillères dans le canton de Labrit, est une paroisse très étendue, peu populeuse (450 habitants environ) et riche en produits agricoles. L'église de Maillères perdit ses ornements et une croix en argent pendant les guerres de Religion. Jean de Lucbardès, dit Jean Blaise de Roquefort, protestant, lui enleva une custode et un calice. Les gens du capitaine Thoras dévalisèrent l'église de Carro dont ils emportèrent les ornements et un calice et brûlèrent ensuite l'église de S. Remy, fondirent les cloches et emportèrent la custode et divers calices. Les autres ornements de Maillères et de ses deux annexes devinrent la proie des soldats catholiques commandés par Roquelaure et Roquepine. La grange de Maillères dépendait de l'abbaye de La Castelle, le service en était confié à un Religieux. Le titulaire de la paroisse en 1571, se nomme Jean de Fructis. Il est docteur en théologie de la faculté de Paris. Ne résidant pas dans la paroisse, il la fait administrer par ses vicaires. (Archives du Grand Séminaire d'Auch.)

MAUVESIN (1) *Malum vicinum.*	*S. Loup.* *Stus Lupus.*	M. L'Evêque à qui il est dû 15 sols morlans pour la visite.

Saumont est annexe de Mauvesin.

NOET (2)	*S. Martin.*	M. L'Evêque.

RETGEONS (3) *Retiones ou Regiones.*	*S. Pierre.*	M L'Evêque.

César de Bellegarde, seigneur de Pujols, précepteur laïc de Bessaut, était patron en 1578. (Voyez Mont-de-Marsan).

Bessaut est encore annexe de Retgeons.

---

(1) Mauvezin est une paroisse du canton de Gabarret. Henri IV aima beaucoup la résidence du château de Briac situé dans cette localité. On raconte qu'il y prenait ses repas d'été près d'un large bassin alimenté par une belle et abondante fontaine qu'on voit encore au fond de la charmille. Les seigneurs de Mauvezin brillent pendant tout le moyen-âge, dans les rangs des plus braves chevaliers d'Aquitaine.

En 1572, Pierre Posta, prêtre, faisait le service de Mauvezin et de Saumon son annexe avec difficulté car les protestants avaient totalement pillé ces églises peu de temps avant. Les gens des capitaines Molet, Piolan et Baudignan prirent deux calices, une custode en argent, un pluvial, une chape avec les dalm atiques en damas rouge, trois chapes dont deux en velours et une en satin vert, un pluvial, une chape en satin rouge, plusieurs autres ornements et joyaux et, enfin, une cloche qu'ils avaient brisée au préalable. Ce ne fut pas assez. Il fallait un martyr à ces cruels apostats. Les soldats de Thoras massacrèrent indignement Pierre Gaillère, prêtre de Mauvezin. (Archives du Grand Séminaire d'Auch.)

(2) *S. Martin de Noet*, annexe de S. Justin, dans le canton de Roquefort, forme une paroisse de 940 habitants environ. Son château féodal domine la riante vallée de la Douze riche en produits agricoles de toute espèce. Les protestants brûlèrent en 1569-70, l'église S. Martin-de-Noet ainsi que la maison du curé et une autre habitation attenantes à l'église. Ils étaient commandés par le capitaine Thoras. Ornements, livres, joyaux, revenus de la fabrique, tout tomba au pouvoir de ces bandits.

Guillaume Malet, prêtre, résidait à Noet en 1571 et y administrait les sacrements *ainsi qu'avant les troubles*. (Archives du Grand Séminaire d'Auch.)

(3) Retjons n'est plus qu'une annexe de Lugaut, dans le canton de Roquefort. Lugauts commune de 1930 habitants, se compose de deux succursales : 1° Lugaut avec Retjon, et Vialotte pour annexes ; 2° Bouriot avec Bergonse pour annexe. Personne ne connaissait le titulaire de cette paroisse en 1571 bien que le service en eût été confié à un prêtre depuis Noël par Prugue, trésorier de la Reine de Navarre. Avant ce temps, il n'y avait point de pasteur. Les soldats de Thoras pillèrent l'église de Retjons en 1569-70 et y prirent une croix, un calice en argent et divers ornements. (Archives du Grand Séminaire d'Auch.)

ROQUEFORT (1) *Notre Dame.* M. L'Evêque.
Rupes fortis.

Le 16 novembre 1601, les jurats de Roquefort firent verbal de la visite du château de Foix au dit lieu.

Il y a plusieurs prébendes à Roquefort.

L'état dressé en 1577 fait mention des prébendes de la Porte, de Na Philippe, de S. Nicolas, de Maillans, des trois prébendes de Guirautets, des huit de Ste-Catherine, de celles d'Emperès, de Béarn, de Cartin, de la seconde et Malartic, de Moncario, de Casautets.

La prébende d'Espontels et celle de Maillans étaient du patronat des personnes de ce nom en 1578.

La même année la prébende de Saubion, était à la nomination d'Annibal de Golard, seigneur de Roquefort.

M. l'Evêque nomme à la chapellenie de S. Nicolas.

(1) Roquefort, petit canton des Landes d'environ 1,800 habitants, s'élève au confluent de la Douze et de l'Estampon. Le vieux château qui protégea longtemps cette place a presque entièrement disparu. Il fut successivement la résidence des vicomtes de Marsan, de Gabardan, des comtes de Foix et des vicomtes de Béarn. Les seigneurs de Roquefort méritent une mention spéciale pour leur ardent amour envers la France lorsque l'Angleterre gouvernait en maîtresse en Gascogne. Grâce à eux, le château de Roquefort est enlevé à la domination anglaise en 1281. (Montlezun, *Histoire de la Gascogne*, T. II, p. 407.

Les Anglais sont-ils maîtres de Tartas en 1337 ? Guillaume Bernard de Roquefort s'enrôle sous la bannière de Gaston de Foix et la place est emportée après quelques jours de tranchée.

Plusieurs souverains ont visité cette ville éminemment française. En 1526, c'est François Ier, en 1565 c'est Charles IX. Louis XIV y vient en 1660, Napoléon Ier s'y arrête en 1808 ; les princes d'Orléans y passent en 1839 et Napoléon III y séjourne plus tard.

Le chœur et la sacristie de l'église de Roquefort méritent plus particulièrement l'attention du touriste et de l'archéologue. Roquefort avait un prieuré dépendant de l'abbaye de S. Sever. De temps immémorial, les paroissiens trouvaient une messe matinale le dimanche et le lundi dans ce prieuré qui devait encore fournir deux prêtres pour répondre au chœur aux messes chantées et à vêpres. Ces traditions antiques furent méconnues au lendemain des troubles religieux du XVIe siècle par frère Cosme de Laffitte, religieux de l'abbaye de St-Sever devenu prieur de Roquefort.

Tout allait de mal en pis dans cette infortunée paroisse ! Dominique Trusse, titulaire de la cure en 1572 ayant été nommé chanoine de Bazas quitta Roquefort sans songer à y assurer le service, de sorte que la paroisse entièrement déshéritée n'avait que les rares secours religieux fournis par quelques prêtres étrangers appelés par des personnes pieuses.

Il est vrai que l'église incendiée par les gens du capitaine Thoras avait perdu ses livres, joyaux, ornements et cloches devenus la proie des Réformés. Lucbardés, capitaine des huguenots, après avoir mis à mort Antoine Lavèze, prêtre de Roquefort, dans la maison de M. de Montfort, co-seigneur, se fit livrer pour sa part, par les fabriciens de l'église, plusieurs dalmatiques et pluviaux. (Archives du Grand Séminaire d'Auch.)

On trouve dans l'état de 1680 les prébendes de Laporte, de Grautat, de Mora ou de Morario, de Garlin, de S. Nicolas, de Meillenx, de Guirautets, de Béarn, de Lassus, de Malartic, de Ponteils, de Baradat et des prêtres du martyrologe.

La prébende de *Requie* d'Emperies ou d'Empeyres fut fondée par Jean Impetis, curé de Bergonce. Il la dota de 200 écus, chacun de 16 sols bons et donna au prébendé un bréviaire et un lit garni. Il assigna cette somme sur deux maisons contiguës assises dans la ville de Roquefort et sur deux vignes. Il chargea le pourvu de célébrer une messe le lundi et le samedi de chaque semaine dans l'église de Roquefort. Le droit de présenter et nommer à cette prébende fut laissé aux parents et héritiers du fondateur Jean de S. Pé, subrogé au vicaire général du cardinal de Foix, évêque d'Aire, spiritualisa cette fondation faite depuis longtemps et qu'on assurait avoir été autrefois spiritualisée. Il en fut requis le 13 mars 1479 par les procureurs de noble Jean de Béarn seigneur de S. Maurice, de la maison de la Porte et de Jean de Mames, alors patrons.

La prébende de Moneinx donne environ 100 fr. de rente, celle de Na Philippe dont le revenu est de 180 fr. est du patronnage de la dame Prieure du monastère de Ste-Croix de Bordeaux.

Il y a aussi à Roquefort un couvent de dames de Ste-Claire qui sortirent en 1665 de celui de Mont-de-Marsan.

Les cordeliers de la grande Observance furent fondés en 1660. M. de Sarriac, évêque d'Aire s'opposa à cet établissement, le chapitre de ces pères assemblé à Paris vers ce temps-là avait défendu d'accepter de petits couvents qui devenaient, selon eux, plutôt la retraite de mauvais religieux que de ferventes colonies. Cependant le prélat se rendit et consentit en 1661 à l'impétration des lettres patentes que le roi accorda au mois de septembre de la même année. Ils sont obligés par ces lettres de dire le *Domine salvum fac regem* avec les oraisons pour la prospérité et santé du roi après la grande messe.

SARBAZAN (1) *S. Pierre.* M. L'Evêque.

Il y a une prébende appelée de Cornau.
Son annexe est *Puydesaux* ou *Poydessaux*.

ARCHIPRÊTRÉ DE TURSAN

AIRE (2) M. L'Evêque.
Adurus, *Airius*, *Vicojulia*, *Sotia*.

Le curé n'entre point au chœur.

(1) Sarbazan, charmante et riche paroisse du canton de Roquefort n'a plus pour annexe *Pouydessaux* devenue elle-même succurssale. Une population d'environ 800 habitants exploite le sol fertile de Sarbazan renommé dans le pays pour l'excellence de ses vins blanc et rouge. Cette localité possède en outre de précieux souvenirs antiques parmi lesquels il faut mentionner le clocher et les superbes fragments de mosaïques trouvées dans les ruines d'une construction fort ancienne.

Cette paroisse fut cruellement éprouvée par les huguenots qui, sous les ordres du capitaine Thoras brûlèrent son église, une autre chapelle et une maison appartenant à la fabrique. Un prêtre du Béarn, aux gages de Tausin, avocat de Mont-de-Marsan, y faisait le service au lendemain des troubles, mais personne ne connaissait le véritable curé. André Bourgeois, vicaire-général du diocèse d'Aire — le siège étant vacant — fit cesser un tel désordre. Sans de Labat, prêtre, comparut en sa présence le 17 mars 1572 et se déclara curé de Sarbazan par la volonté de l'évêque d'Aire. Le vicaire de cette paroisse fut massacré par les protestants en 1569. (Archives du Grand Séminaire d'Auch.)

Pouydesseaux, nous l'avons dit plus haut, est actuellement succurssale et constitue une commune très populeuse du canton de Roquefort. On n'y compte pas moins de 1,000 habitants dont les bois de pins forment la principale ressource.

ARCHIPRÊTRÉ DE TURSAN

(2) Comme on le voit dans le *Pouillé*, le nom d'Aire présente plusieurs variantes. Le rédacteur du code goth écrit *Aduris*, certains écrivent *Atturus*, *Ayre*, *Vicus julii*. L'empereur Auguste l'aurait ainsi baptisée en l'honneur de Jules-César son père adoptif dont les troupes campèrent sur les collines d'Aire. Enfin plusieurs historiens cités par Monlezun donnent à Aire le nom de *Sotia* avec le *pouillé* que nous publions. Selon ces auteurs, Aire aurait été autrefois le centre des opérations des Sotiates ou Aquitains fédérés qui luttèrent avec tant d'héroïsme contre les soldats envahisseurs de Rome. Quoi qu'il en soit, cette ville a joué un rôle important dans l'histoire d'Aquitaine. Les Empereurs romains l'affectionnèrent et la firent jouir du droit de cité. On trouve un peu partout autour d'Aire, maintenant siège épiscopal et simple canton des Landes, des souvenirs nombreux de la domination des Césars. Ici, ce sont

L'annexe est Notre Dame de Subéhargues (de Superfarguis). Le livre rouge fait mention de l'hôpital d'Aire.

---

des camps, là-bas des monnaies, plus loin, au-delà de Barcelonne des tombeaux magnifiques, plus loin encore, des mosaïques superbes, comme à Gée-Rivière par exemple. On lira avec autant d'intérêt que de fruit les travaux de MM. Sorbets, Martres et Taillebois, sur les découvertes importantes faites à Aire, il y a peu de temps. (Voir surtout les brochures : *Deux autels votifs ; — Le Temple de Mars Lelhunnus*, par M. Taillebois.)

Aire était trop dans le voisinage des Pyrénées et sur le passage des peuples pour ne pas être foulée de bonne heure sous les pieds des barbares qui, dès la seconde moitié du IIIe siècle, parcourent en tout sens l'Aquitaine vaincue. Elle fut ravagée par les Vandales au IIIe siècle. Quelques siècles plus tard, en 471 ou 478, Ste-Quitterie, patronne du Mas, fut martyrisée par son père. Les visigoths ruinèrent Aire au Ve siècle et y mirent à mort un grand nombre de chrétiens. Alaric, fixé dans son palais du Mas, édita dans cette ville un célèbre code qui porte encore son nom. Vers l'année 730, Aire tomba sous les coups des Sarrasins. Les Normands devaient achever de la détruire cent ans plus tard, le 20 juin 840. (Chart. de Mont-de-Marsan.)

On croit que saint Marcel est le fondateur de l'évêché d'Aire (Labbe T. IV). A peine relevée de ses ruines au XIIe siècle, la ville d'Aire se trouve exposée aux malheurs qu'entraînent les guerres, à la famine et à la peste.

Les comtes de Foix surent enlever cette place aux Anglais vers le milieu du XIVe siècle. Nos archives du Grand Séminaire d'Auch possèdent le titre original de l'acte d'accord signé dans une baraque en planches à moitié chemin d'Aire et de Barcelonne entre les comtes de Foix et d'Armagnac. Les coutumes d'Aire d'abord concédées par Edouard en 1333, roi d'Angleterre, furent confirmées par Tristan d'Aure, évêque de cette ville. Son successeur, Pierre-le-Jeune fit bâtir la grande nef de la cathédrale, dit Montlezun (T. 5, p. 42.)

Des ennemis d'un nouveau genre, plus cruels que les Normands et les Vandales se ruèrent sur cette malheureuse cité, en 1569, sous les ordres de Montgommery. Les Huguenots ne respectèrent rien. La ville fut ruinée. La cathédrale détruite en partie, perdit ses biens, ornements, croix, calices, encensoirs, archives, cloches, fonts baptismaux, autels, biens de la fabrique, etc. On cite parmi les auteurs de ces sacrilèges destructions les capitaines Mesmes, Peyrelongue, Baile et Toujouse. N'oublions pas d'ajouter que les orgues et le chœur de la cathédrale furent brisés par les Huguenots qui pillèrent aussi les maisons des chanoines, prébendiers, enlevèrent les fruits de leurs dîmes à Aire, Labarthète et Grenade. Ils prirent en outre, dix-neuf pièces de vin de 1569 ainsi que les grains de 1569 et 1570. Le protestant Pierre de Sauboa se distingua parmi les pillards. Les biens de l'évêque ne furent pas plus épargnés que ceux du chapitre. Ses grains entassés à Mont-de-Marsan servirent à nourrir les soldats de Monluc vainqueur des Huguenots qu'il venait de déloger de cette ville. Odet de Boarte, Laborde-le-Jeune et le *petit Lion de Geaune* ayant jeté dans les fers Pierre Phresans, chanoine d'Aire, lui firent payer une rançon de mille livres. Il ne tarda pas à mourir à la suite de tant de mauvais traitements. Antoine Porta, prêtre, fut massacré par les gens du capitaine Capin. Ducornet aidé de quelques autres assassins tua un autre prêtre au bout du pont.

L'abbaye de la basilique du Mas, monument du XIe ou du XIIe siècle, où se trouve le tombeau de Ste-Quitterie reçurent les mêmes traitements que la cathédrale et l'évêché. Tout disparut dans les flammes à l'exception de deux chapelles de l'église où les Religieux logés dans la ville s'assemblaient, au milieu des ruines, pour réciter les heures canoniales et célébrer deux messes par jour. Les Huguenots avaient eu soin d'emporter les ornements, livres, cloches et revenus du monastère et de l'église avant de les détruire. Deux Religieux du Mas tombèrent sous les coups des Protestants commandés par Montgommery : Jean Caron dans la ville d'Aire et Pierre Marceille à une distance d'une lieue. Celui-ci périt de la main de Laborde et de Hyon.

A côté de ces martyrs, nous devons malheureusement nommer des apostats. Bernard

ARBOCAVE (1) *Arbocava.*	*S. Germain.*	Le Seigneur du lieu de dono episcopi (livre Rouge.)

Le curé doit 35 sols morlans pour la visite faite en personne ou par commissaire. *Capellanus* est le mot que je rends par curé, je crois qu'il englobe le curé primitif et le vicaire perpétuel.

Il y avait autrefois deux prébendes, celle de S. Georges et celle de la confrérie de Notre-Dame. On n'emploie pas la dernière dans l'assiette de 1680.

Le capitaine Abadie de Béarn démolit l'église avant 1572, il emporta tous les ornements qu'il y trouva et rançonna les marguilliers qu'il avait arrêtés.

L'archif d'Arbocave monte suivant le livre rouge à 15 sols morlans. Recipit episcopus pro procuratione d'Arbocava quindecim solidos morlanorum. Il y est aussi marqué que cette église était autrefois du patronage de l'évêque.

BACHEN (2)	*Ste-Madeleine.*	Le Chapitre d'Aire.

Est unie à la *psallette* d'Aire.

de Montcamp, ancien prieur du Mas, se maria et continua de résider au Mas, au grand scandale des fidèles. Bernard Ducace, Arnaud Darguzan, Jean Castelnau et Etienne Dangoumau imitèrent son exemple, mais ils allèrent vivre ailleurs. On croit que Moncamp se trouvait dans les rangs de ceux qui brûlèrent le monastère et l'abbaye.

Grâce à leur zèle pour la maison de Dieu, les chanoines d'Aire étaient parvenus, dès l'année 1571 à faire recouvrir la cathédrale et la chapelle, malgré leur misère profonde et la pauvreté absolue de la fabrique. Arnaud Fournier, bachelier en droit avait le titre de vicaire perpétuel d'Aire après les troubles protestants, mais ne résidant pas dans la ville, il avait chargé un prêtre d'y faire les offices et d'y admiuistrer les sacrements.

Subéhargues, annexe d'Aire, subit à son tour les violences des protestants qui brûlèrent son église par l'ordre de Montgommery en 1569, après l'avoir dépouillée de tous ses ornements. Cette paroisse possède une population de 750 habitants. (Archives du Grand Séminaire d'Auch.) On peut consulter les *Glanages de Larcher*, à Tarbes (Bibliothèque de la ville) On y lira : 1° une *Sentence arbitrale entre l'évêque et les habitants d'Ayre*, en 1330, p. 132 à 139. T. XVI. 2° *Un extrait d'arrêt du conseil qui déboute l'évêque d'Aire du péage* (T. XVI, p. 70.) 3° *Une relation du siége d'Aire* (1616, T. XXII, p. 53 à 60.)

(1) Arboucave est une petite paroisse du canton de Geaune. Abadie de Béarn, capitaine protestant pilla d'abord et démolit eusuite l'église de cette malheureuse localité dont les habitants furent conduits en exil et rançonnés. Le service religieux s'y faisait en 1571 par les soins de Jean de Junca, curé, qui résidait dans sa paroisse. (Archives du Grand Séminaire d'Auch.)

(2) Bachen est actuellement annexé à Duhort. Ces deux localités ont une population de 1272 habitants. Bernard Vignalli prêtre et Gaillard de Lacaze, vicaire de l'archiprêtré d'Urgons, chargés de la visite des paroisses de leur circonscription après les troubles de 1569-70 déclarent, dans le Procès-verbal de Charles IX que l'église de *Bachen* et de *Cornet* son annexe furent pillées par les gens du comte de Montgommery. Des huguenots de St-Sever et de Castelnau enlevèrent à leur tour les fruits décimaux de ces localités. Bachen, après avoir perdu ses ornements, joyaux, cloches, etc., disparut dans les flammes. Des vicaires chargés de l'administration des sacrements,

Il y a la prébende de Guron.

Cornet en est annexe et donne huit sols pour visite et pour *Cornet* trois sols de la même monnaie. (*V. Buanes*).

BATZ (1)	*Notre-Dame.*	Le Seigneur du lieu,
Serait-ce de Vallibus?		marquis de Poyanne.

Le droit de visite pour Batz, est fixé à 10 sols morlans.

Le procès-verbal envoyé à Charles IX porte que cette église était du patronnage de l'évêque ; qu'elle fut pillée par les Religionnaires qui y massacrèrent un prêtre.

Ses annexes sont *Aubaignan* qui était de dono episcopi, et *Serregaston*.

Batz (Ste-Catherine), Serresgaston, (S. Vincent), Aubaignan (la Nativité de Notre-Dame).

Mathieu de Pontac, comte de Belhade, marié avec N. Du Barry, héritier de Batz, vendit la terre de Batz à Jean-Jacques de Fénelon, conseiller en la grande chambre, cellerier de France. Jeanne-Marie sa fille, dame de Batz est mariée avec N. Boula du Mont de Godefroi, conseiller au parlement de Paris.

Item facit preceptor de Pecorada pro decimali xx solidos morlanorum.

Item facit præceptor domus d'Ordainh pro quarta decimali de Bahus, de Molens et de Luco Petro et decimarum tam novalium quam aliarum terrarum, carnalagiorum et vinorum et aliarum rerum xxi solidos morlanorum. Item recipit episcopus a capellano de Vallibus pro decima de terra *Ranis* quinque solidos morlanorum.

---

faisaient, en 1571, le service de Bachen *au mieux qu'ils pouvaient ainsi qu'était accoutumé.* (Archives du Grand Séminaire d'Auch.)

Le *Pouillé* dit que *Bachen est uni à la psallette d'Aire.* C'est exact. Déjà au XVI^e^ siècle il en était ainsi puisque le *Procès-verbal de Charles IX* dit en parlant de cette paroisse : « est à la collation de l'évêque d'Aire et le maître des enfants de chœur prend les fruits de ladite cure pour l'entretien des dits enfants. »

(1) Bats est une commune du canton de Geaune. Ses anciennes annexes Serregaston et Aubagnan appartiennent au doyenné de Hagetmau dont elles constituent une paroisse.

Pierre de Lassère, prêtre, était curé de Bats après les troubles de 1569-70. Il n'y résidait pas. Il y faisait administrer les sacrements par des vicaires comme avant l'invasion des Huguenots qui ruinèrent les trois églises. Un Cothuran du nom de Bayle brûla même celle de Serregaston. Le seigneur de S. Julian emporta un calice d'argent, et Jean Dupin, soldat, de Samadet, prit quelques joyaux. Pour les cloches, les livres et les joyaux, ils disparurent entièrement. (Archives du Grand Séminaire d'Auch.

On peut consulter dans les *Glanages de Larcher* (Bibliothèque de la ville de Tarbes) une pièce importante ayant pour titre : « Permission des seigneurs de Castelnau pour les habitants d'Aubagnan et de Serregaston (1457). T. XXII, p. 121 à 126.

Pierre Dutrey, prêtre de Bats, fut massacré par les religionnaires.

BAHUS-SOUBIRAN (1) *S. Jean.* M. L'Évêque.

Cette paroisse est connue dans les anciens catalogues sous le nom de Sorbets. Le droit de visite est fixé à 35 sols morlans. M. l'Evêque a encore les novales dans Bahus et 31 sols morlans d'archif.

L'église de Bahus fut ruinée vers 1567. Les Huguenots qui l'avaient pillée et démolie emmenèrent un prêtre auquel ils firent de si mauvais traitements qu'il en perdit le sens.

Cette église fut dépouillée par les Huguenots de tous ses ornements et choses nécessaires à la célébration du service divin. Le curé fut fait prisounier par un agent du seigneur de Geune et de Castelnau. Un catholique charitable paya la rançon. Son esprit fut dérangé et il mourut dans une grande pauvreté.

Ses annexes sont *Notre-Dame de Sorbets*, *S. Louis de Bardon*, pour lequel la visite est fixée à cinq sols morlans, *Notre-Dame de Saubonières* ou *Soubanère* (silva nigra). Il n'y a ni église ni habitant en cet endroit.

M. le marquis de Poyane prend toute la dixme qui lui est disputée par M. le commandeur d'Areins dont Pécorade est *membre*. — *Livre rouge d'Aire* fait en 1335.

---

(1) Bahus-Soubiran, commune du canton d'Aire, n'a plus que *Damoulens* pour annexe ecclésiastique. Un superbe château féodal occupe une position très forte sur le territoire de cette localité arrosée par le Bahus, affluent de l'Adour qui lui donne son nom. Sorbets se trouve dans le doyenné de Geaune. Le *Pouillé* cite un extrait du procès-verbal de Charles IX. Il a le tort d'être incomplet, disons pour combler ses lacunes que Bahus et ses annexes étaient à la collation de l'évêque d'Aire depuis 1565 environ et que cette paroisse était sans curé après les troubles protestants. Un certain marchand de Duhort, nommé Tuholes y faisait bien faire quelque service par un prêtre du nom de Guillaume Cazalets, mais en réalite il n'y avait point de pasteur et les fruits de la fabrique allaient grossir les revenus du négociant qui exploitait cette localité. Ce desordre s'explique par le brigandage des Huguenots qui ne se contentèrent pas d'enlever les ornements, cloches et joyaux des diverses églises de la paroisse, mais renversèrent les églises elles-mêmes de fond en comble. Le prêtre martyrisé par les Religionnaires et que le *Pouillé* ne nomme pas, s'appelait Pierre Dumolens. Son persécuteur était Jean de Lion et Bouste, d'Aire, lui imposa la rançon payée par un catholique charitable. (Archives du Grand Séminaire d'Auch). — On trouve dans le T. XVI, p, 152, des *Glanages de Larcher*, à Tarbes, 1° un inventaire de la maison de Bahus; 2° p. 452, une note sur Bahus et S. Loubouer. Nous y renvoyons le lecteur.

BUANES (1) *S. Orens.* Le Chapitre d'Aire.

Le verbal envoyé à Charles IX porte que cette cure était alors unie à la psallette d'Aire.

Il y a deux prébendes appelées de Cerres ou de La Serre et de Me Pierre du Tastet.

On voyait autrefois un temple à Buanes. M. de Pellot, intendant en Guyenne, en ordonna la démolition sur les remontrances de M. de Sarriac, évêque d'Aire.

Cornet et *Classun* sont les annexes de Buanes.

CASTELNAU (2) *Ste-Madeleine.* Patronum habet hospitalarium (d'Arcins)
Castrum novum.

La visite montait à 30 sols morlans. Cette église fut pillée et brûlée en 1569. Elle resta longtemps sans curé ni vicaire.

Pecorade est son annexe.

L'église appelée de *Ecclesias* laquelle était *de dono episcopi* me paraît être ce qu'on appelle *Gleysia* où l'on voit des masures d'église dans le terrain de Castelnau.

COUDURES (3) *S. Martin.* M. L'Evêque.
Culturæ.

Ecclesia de *Culturis* de dono episcopi. Il est de 25 sols morlans pour

(7) La paroisse de Buanes appartient, maintenant, au canton d'Aire, ainsi que celle de Classun qui a pour annexe *Espérons*. En 1571, Buanes et S. Orens son annexe étaient attachées à la psallette d'Aire, comme le dit le *Pouillé*. Les revenus de ces églises appartenaient *au maître des enfants de chœur* qui les employait à l'entretien de ses élèves. L'église de Buanes fut entièrement brûlée par les soldats de Montgommery. Les Huguenots de St-Sever et de Castelnau pillèrent, de leur côté, l'eglise de *Cornet*. (Archives du Grand Séminaire d'Auch.)

(2) *Castelnau-Tursan* est dans le doyenné de Geaune et possède encore *Pécorade*, petite localité de 169 habitants pour annexe. Pécorade était une commanderie (Malte). Le commandeur qui percevait les fruits décimaux et les revenus de Castelnau laissait souffrir cette paroisse privée de son pasteur depuis plus de trois ans en 1571, au grand scandale des fidèles. Il est vrai que les églises de Castelnau et de Pécorade étaient tombées sous le marteau démolisseur des Huguenots qui leur enlevèrent les livres, ornements et cloches en 1569-70. (Archives du Grand Séminaire d'Auch.)

Nous engageons les lecteurs à consulter les *Glanages de Larcher*, T. XVI, p. 120 à 122 et p. 453. T. XXII, p. 126 : *Enquête* pour la *maison de Castelnau-Tursan.*, etc., etc., p. 145, 445, 448-451, 453, ainsi que le livre de M. Légé sur les Castelnau.

(3) *Coudures*, nommée *Cothures* dans le procès-verbal de Charles IX, est une charmante petite ville du canton de St-Sever, possédant une population de 1,000 âmes environ. Arrosée par le *Gabas et le Bas*, cette intéressante localité est riche en céréales de toute sorte. Les soldats du capitaine Baudignan après avoir brisé les cloches et pillé les ornements mirent le feu à l'église de Coudures en 1569 et la réduisirent en cendres, *sauf quelque muraille*. La maison du curé eût le même sort. Citons parmi les pillards le sieur de Sériclien qui enleva les calices de l'église. (Archives du Grand Séminaire d'Auch.)

la visite. L'abbé et chapître de S. Girons paye 6 sols six deniers d'archif et M. L'Evêque a la moitié de la dixme.

L'église fut pillée et brûlée en 1569.

Il y a plusieurs prébendes qu'on appelle du martyrologe, de Me Bernard de Pita ou de Poyaler, de Marien de Mallet, de la Barrière et de la Barrère et de la Nautin.

L'assiette de 1573 marque celle de Me Caramon de Pita, de Me Bernard de Pita, de Fortané de la Cour, la première de Lescun et celle de la Barrère.

DADOU ou FARGUES (1) *S. Martin.* Le Seigneur du lieu.
DADOU.

Le procès-verbal envoyé à Charles IX, marque le seigneur pour patron. Cependant le livre rouge dit qu'elle est *de dono episcopi.* Elle fut entièrement rasée et pillée par les Huguenots.

La visite allait à 16 sols morlans. Le prieur de S. Gilles payait l'archif de quatre sols six deniers morlans et M. l'Evêque avait les dixmes des novales dans *Dadou.*

DUHORT (2) *S. Loup.* L'abbé de la Castelle.
DURO FORTE.

C'était autrefois l'annexe de *Las Beseilhes* dont l'église est ruinée. Un prémontré dessert cette église.

L'assiette de 1573, y marque les prébendes première et seconde de Lescalle, de Guiron et de Bayonne. Celle de 1680 n'emploie que celle de *Simon* ou de *Siméon.*

---

(1) Dadou ou Fargues, sur la rive droite du Bahus fait partie du doyenné de St-Sever. Le service religieux avait repris dans cette paroisse en 1572, après le passage des protestants qui ruinèrent entièrement l'église et la dévalisèrent de tous ses ornements. Jean Bresquedieu Frechan était alors curé de Dadou où il faisait sa residence. (Archives du Grand Séminaire d'Auch.)

(2) Duhort, belle paroisse du canton d'Aire, a une population d'environ 1,300 âmes. Cette église fut bâtie par les religieux *prémontrés* de l'abbaye de La Castelle située sur son territoire, en un lieu qu'on nomme aujourd'hui *le château de St-Jean.* Les Bénédictins avaient d'abord possédé l'abbaye de la Grâce-Dieu ou de St-Jean-de-la-Castelle. Lorsque les Normands l'eurent détruite au IXe siècle, elle fut rebâtie sur un autre point par Pierre, fondateur de Mont-de Marsan, qui la donna aux Prémontrés de la Case-Dieu en 1163, dit Dom Brugelles, dans sa *Chronique du diocèse d'Auch.* Ce fut Vital, abbé de La Castelle qui fonda Duhort en 1331 et appela le roi en paréage. (Archives du Grand Séminaire d'Auch, *Catalogue des abbés de La Case-Dieu.*) Un religieux, frère Arnaud de Sons, faisait le service paroissial de Duhort en 1571, avec la plus grande difficulté. Les Huguenots avaient entièrement brûlé l'église sous les ordres de Montgommery. Livres, cloches, joyaux, tout était tombé en leur pouvoir. (Archives du Grand Séminaire d'Auch.)

GEUNE (1) GENOA. *S. Jean, autrefois Notre-Dame.* De dono episcopi. Tamen dominus de castro novo impedit. L. R.

Les annexes sont S. Martin *Bedarede* où l'on ne dit la messe qu'aux fêtes annuelles et dont la fabrique est de 400 fr. de rente et GARROS où il n'y a plus d'église. Le seigneur du lieu présente à la cure de *Geune*. La ville fut bâtie en 1318 dans la paroisse de S. Jean de Pantanhan. On démolit en 1747 l'église de *Pantanhan*. On y trouva la tête d'un curé tout entière.

Le droit de visite pour Geune et Bederede est de 30 sols morlans.

L'église de Geune fut pillée et brûlée par les ordres de Jacques de Castelnau, seigneur de Geune, calvinistre très ardent. La Tour de cette église fût bâtie en 1454, selon l'inscription qui est autour du pilier. M. de Sariac, évêque d'Aire fit démolir le temple de Geune en vertu d'un arrêt

(1) Une foule de titres importants concernant Geaune, petit canton des Landes, riche en souvenirs historiques, se trouvent heureusement conservés dans les *Glanages de Larcher*, à Tarbes (Bibliothèque de la ville.) Nous citerons (T. XVI, p. 71 à 76), l'*extrait des titres de la ville de Geaune*, p. 76 à 90, le *paréage de Geaune*, p. 91, les *Privilèges de Charles V pour Geaune ; p. 95 à 100, les Privilèges de Louis XII pour Geune, la suite des archives de Geaune*, p, 102 à 120, *les coutumes de Geaune* (1318), p. 125 à 132, le *serment de fidélité des habitants de Geune à Charles de Castelnau*, 146 à 151, les *Privilèges donnés à la ville de Geune par le comte de Foix* et de *Bigorre*. Enfin au T. XVI, p. 116 à 120 on peut lire un *Extrait d'une copie de l'ancien livre des libertés et privilèges de la ville de Geune, appelé le Livre Rouge*, lequel a été enlevé aux archives, dit Larcher, auteur de la savante compilation des Glanages manuscrits qui portent son nom.

La ville de Geaune accepta le joug des anglais à l'époque des sanglants demélés de Philippe-de-Valois avec Edouard III, roi d'Angleterre (Rymer). Mais Montlezun rapporte au T. III, p. 227, de son *Histoire de Gascogne*, que le comte de Foix reprit cette place sur les Anglais en 1337 et y mit une garnison française. Cette paroisse eut cruellement à souffrir des brutalités du seigneur de Castelnau, protestant de la pire espèce qui, après avoir ruiné l'église de Geaune, détruit ses autels et chapelle, pillé les livres, les ornements et enlevé les cloches s'empara des revenus de la cure dont il disposa en faveur de Duplantier, son serviteur. Aussi l'église n'avait-elle plus de service religieux en 1572, bien que Michel Pilet, prêtre de la juridiction eût reçu le titre de pasteur de la paroisse. Un cordonnier de Geaune, Forze, membre de la fabrique, pour sauver quelques ornements au moment des troubles religieux, en remplit deux coffres et les transporta à l'hôpital où il les croyait en sûreté. Mais le huguenot Jean de Lion, procureur du seigneur de Castelnau, s'en étant aperçu les réclama impérieusement et les garda à son profit. Son frère, surnommé le *Petit Lion* eut aussi sa part de ce butin sacrilège.

Le *Pouillé* en parlant des massacres des protestants à Geaune, passe sous silence les noms des bourreaux et victimes. Rappelons-les, ils appartiennent à l'histoire. Le capitaine Ladoue tua le religieux d'Orthez à quelques pas de la ville. Le prébendé rançonné s'appelait Jean Dusséré : il versa le prix de sa rançon entre les mains du capitaine Lassus et de Lucmau de Buanes. Simon Duplantier, valet du seigneur de Castelnau creva un œil à frère Ramond Claret. (Archives du Grand Séminaire d'Auch.)

du conseil. Il faisait sa visite et les religionnaires chantaient lorsqu'il passait. Il le prit pour un affront, et jura la ruine du temple. Il était auprès du presbytère où est le jardin d'un paysan, du côté du nord, au-delà de la rue.

L'assiette de 1573, fait mention de six prébendes de la *Trinité*, de celle de Labadie ou de Pédabadie autrement de Premau ou de Pedemau, de Campagne, de Ste-Catherine, d'Aucos, de Teaube, de St-Blaise, de S. Orens, de Menaud de Loubie, de Piranne, d'Autanne, de Parabère, de St-Nicolas ou de Lespitau. Cette dernière est du patronnage des claviers de la confrérie de S. Nicolas ou de S. Jacques.

L'assiette de 1680 n'emploie que les prébendes de Pedemau, de l'Espitau et de S. Orens.

Les prébendes de la Trinité furent fondées en 1483 par Jean de Laur, évêque de Bayonne, prieur du Mont-de-Marsan, que je crois avoir été curé de Geune. Les prébendés nomment en cas de vacances. Il faut être du lieu et on dispute même au curé le droit d'éligibilité. Le fondateur, est, dit-on, enterré dans la chapelle de ces prébendes, qui n'ont presque plus de revenu. Le dénombrement du seigneur d'*Aberon* diocèse d'Auch, porte qu'il payait 60 fr. de rente au seigneur de Castelnau au nom des dits prébendés.

Il y a à Geune un couvent d'*hermites* de S. Augustin. L'église en était magnifique, la communauté nombreuse. Il n'y a plus que trois religieux. On assure que cette maison était fondée avant la ville et que les religieux possédaient presque tout le terroir. Si cela était, le paréage serait une fable. Le comte de Mongomeri fit brûler le couvent, le prieur fut tué dans le cloître, un religieux du couvent d'Orthez fut tué près de la ville. On creva les yeux à un père convers. Le puits fut comblé de corps des religieux. Un prébendé de la ville fut arrêté et rançonné à cent francs.

LACAJUNTE (1)	*S. Michel.* *S. Martin.*	M. L'Evêque.

---

(1) *Lacajunte*, petite paroisse du diocèse d'Aire, appartient au canton de Geaune. L'office divin ne se faisait que très imparfaitement en 1571 dans cette église détruite par les Huguenots. D'ailleurs, tous ses ornements avaient disparu en même temps que les cloches et un vicaire y administrait les sacrements pour le compte d'un certain Laffargue, prêtre, qui avait été marié et qui n'agissait lui-même que comme procureur de Toulouse, chanoine de Toulouse qui n'avait jamais paru daus la paroisse. (Archives du Grand Séminaire d'Auch.)

S. LOUBOUER (1) *Beata Maria.* M. L'Evêque.

*S*tus *Liborius ou*

Lobarius.

La visite est de 20 sols morlans.

L'abbaye séculière ou collégiale est assez ancienne pour qu'on assure que dès le XIIe siècle un pape adressa un bref à l'abbé de S. Loubouer. (On ignore l'époque de sa fondation). Abbatia Sti Loborii, ubi non est certus numerus canonicorum. Il y a huit chanoines outre l'abbé et un sacristain. Le service ne s'y fait entier que durant six mois. Le chapitre élit l'abbé qui tire deux portions de revenus et nomme durant quatre mois, chaque chanoine ayant ensuite son mois. L'abbé et le chapitre payent cent sols morlans à l'évêque pour le droit de visite.

Pierre Ducasse, abbé de S. Loubouey étant mort en mai 1571, le chapitre élut Bernard de Gamarde, le seigneur de Roissy fit entendre au roy, ainsi qu'il conste du procès-verbal de Charles IX, que cette abbaye était de nomination royale et Sa Majesté y établit des économes.

(1) St-Loubouer est une belle paroisse du canton d'Aire, possédant une population d'environ 1,200 habitants. Trois établissements d'eaux minérales sulfureuses et ferrugineuses y attirent chaque année un grand nombre d'étrangers et de malades. L'abbaye fondée à une époque très reculée dans cette paroisse, la rendit célèbre. En 1320, le roi d'Angleterre demandait de pressants subsides à l'abbé de St-Loubouer. En 1571, cette Maison n'avait que huit chanoines, un abbé ou doyen et un sacristain. L'élection de l'abbé appartenait aux chanoines. Cependant à la mort de Pierre Ducasse au mois de mai 1571, un certain de Duisse voulut faire entendre que le roi avait le droit de nomination du doyen. Castets, de Mont-de-Marsan, fut député auprès du souverain pour le désabuser et Bernard Gamardés, prêtre, bachelier en droit fut élu par le chapitre.

Les protestants assouvirent toute leur rage contre cette abbaye où se disait tout l'office canonial six mois de l'année, tandis que pendant les six autres mois on supprimait le chant des matines. Le service divin s'y faisait après les troubles de 1569-70, mais avec des difficultés sans nombre et dans une masure. L'église, le cloître et la maison abbatiale avaient été complétement rasés. On ne distinguait plus ni la forme ni le plan des anciens bâtiments tant le ravage fut épouvantable. Les auteurs de ces horribles destructions furent Sancet, d'Aire, qui prétendait agir au nom des princes, Martin Christophe, Armagnac Thomas, de Cazaux et Pierre Labarrière. Avec l'abbaye, disparurent dans les flammes, les livres, ornements, joyaux et cloches. Le capitaine Senegas emporta les archives. Les fruits décimaux de 1569 furent pris par Ducasse, Bernard et Pierre de Cazaux, Pierre de Guiremiorze et Jean Duluc dit Petro. En 1570, ce fut le sieur de Romogarde qui les enleva. Bernard de Coutures, sieur de Quartan eut aussi sa part dans ce pillage. Pour qu'il ne restât rien de cette antique abbaye, les gens de la localité emportèrent jusqu'à la pierre des anciens bâtiments. Ce pillage dura même après la publication de la paix. Le capitaine Mesmes, secondé par ses soldats massacra Gaillard, curé de St-Loubouer à l'époque des premiers troubles, en 1569. Degoomi, prêtre, était curé de St-Loubouer en 1572. (Archives du Grand Séminaire d'Auch.) (Voir dans les *Glanages de Larcher*, T. XVI, p. 429, 452, etc., diverses notes relatives à St-Loubouer.)

L'église fut brûlée en 1569, les titres enlevés, le cloître et les maisons des chanoines rasées. Un prêtre y fut tué.

Il y a plusieurs prébendes dans cette église, savoir de Me Pierre de Podio, la seconde de Podi, de la Fite, de Berdote, et du sacristain de S. Loubouër.

L'abbé a le double d'un chanoine ou deux places, les fiefs, lods et ventes, émoluments de la justice. Il nomme le juge avec le chapitre. Année commune, chaque chanoine a dix barriques de vin, 2 chars de froment ou 20 sacs, deux chars de millet, 12 quintaux de foin, 220 fr. de distribution.

MANT (1) *S. Pierre.* L'abbé de Pontaut.

Le patronnage de cette église est énoncé pour l'abbé dans le procès-verbal euvoyé à Charles IX, par lequel il est dit que l'église fut pillée, brûlée et abattue par les Religionnaires et qu'un prêtre y fut tué.

Le droit de visite est de vingt sols morlans.

LE MAS (2) *S. Pierre.* M. L'Evêque.
Mansum.

Il y a dans cette église les prébendes de *Aliis*, de Ste-Catherine, de S. Jacques et S. Marsau et de Marie de Coutetz.

---

(1) *Mant* avait son église voisine de l'abbaye de ce nom. C'est aujourd'hui une belle paroisse de 800 âmes, arrosée par le Leuy dans le canton de Hagetmau. A l'époque des guerres de religion, Thomas de Laffitte, prêtre de cette localité fut mis à mort par les soldats du capitaine Senegas. Cazaubieil, prêtre, y remplissait les fonctions du saint ministère en 1571, mais avec peine, l'église ayant été pillée et brûlée par les Huguenots dont un, Gaillard de Castets, emporta les ornements. Deux autres, Moncade et Thèze enlevèrent les fruits décimaux. (Archives du Grand Séminaire d'Auch.)

(2) *Le Mas.* — Voyez ce que nous avons dit de cette paroisse à propos de la ville d'Aire. Elle en fait partie. Le Mas a une population de plus de 1,700 habitants. Le chevet de son église est un monument du XIe ou du XIIe siècle. Le porche et quelques autres parties de l'édifice sont du XIVe siècle. L'archéologue visite encore avec intérêt, malgré les ravages des protestants les sculptures du portail de cette basilique et le tombeau de Ste-Quitterie. C'est au Mas que les troupes françaises, soutenues par des pièces de canon luttèrent glorieusement en 1814 contre les soldats coalisés de l'Angleterre et de l'Espagne. Une prêtre témoin de cette héroïque lutte nous a raconté plusieurs fois les beaux faits d'armes de nos vaillants ancêtres qui avaient pris soin d'abriter contre les boulets ennemis les nombreux essains d'écoliers groupés dans deux célèbres maisons d'éducation du Mas, le Petit Séminaire et le Collège. La précipitation des Anglais fut telle à la suite de ce grand combat, que les chiens se disputaient les membres des morts mal ensevelis par les vainqueurs, plus de trois semaines après la *bataille d'Aire.*

MIRAMONT (1) *Mirus mons.*	*Notre-Dame.*	L'abbé et chapître de Pimbo.

Le procès-verbal envoyé à Charles IX porte que l'abbé et chapitre de Pimbo sont patrons de cette église, que les Huguenots pillèrent et brûlèrent, et y tuèrent un prêtre.

M. l'Evêque y doit percevoir l'archif de 30 sols morlans.

Mauries ou *Mauriéde* qui est annexe de Miramont était taxée à 12 sols morlans pour la visite.

Il y a à Miramont une prébende appelée *deus Pres.* Il est fait mention de celle de la Herrère dans l'assiette de 1680. Courrèges, curé de Miramont en vendit les fonds pour 2,000 fr. en 1720 du consentement de l'Evêque et du patron laïc. Ces fonds étaient à Castelnau de Tursan et très considérables.

Il y en avait une autre appelée de *Luxerein* (St-Jean de). Il y a une chapelle de ce nom qui a fabrique.

MONTGAILLARD (2) *Mons Galhardus.*	*S. Gilles.*	M. L'Evêque.

Montgaillard est entre S. Sever et Grenade. La seigneurie est composée de Montgaillard, Cheta (?) Bahus, Juzeaux, Boulin, La Rivière, Montfort et Dadou. Il y a quatre moulins sur le ruisseau de Bahus et Boulin en

(1) *Miramont*, paroisse de 1,000 âmes dans le canton de Geaune, porte le nom de Miramont-Sensacq. Jean I^er^, comte d'Armagnac, raconte Montlezun T. III, p. 234 de son *Histoire de Gascogne*, assiégea vers 1340 un château-fort bâti par les comtes de Foix dans la juridiction de Miramont. Mauries est encore annexe de cette succursale. Ramond de Castex, prêtre de Miramont, fut massacré eu 1569 par les gens du capitaine protestant Montamat qui emportèrent tous les livres, les ornements et les cloches des églises de Mauries et de Miremont. Celle-ci fut brûlée par les Huguenots. Vignaili, prêtre, faisait administrer la paroisse par un vicaire en 1572.

(2) Montgaillard, charmante ville de 2,000 habitants, dans le canton de St-Sever, tire son nom de la situation exceptionnelle qu'elle occupe, disent les étymologistes. Blés, maïs, millet, excellent vin, rien ne manque à cette localité dont les coteaux voisins disparaissent sous les pampres verdoyants de vignes luxuriantes. *Saint-Gilles* qui fut autrefois une maison religieuse dont le prieur fonda, vers 1300, la bastide de Barcelonne, de concert avec le roi Philippe-le-Bel, forme maintenant l'annexe de Montgaillard. Le prieur était obligé avant les troubles religieux du XVI^e^ siècle, de prêter son concours au curé de Montgaillard pour faire dire les messes paroissiales et administrer les sacrements. En 1572, le prieur Jean Duvignau, clerc, maître ès-arts et étudiant à l'Université de Paris (faculté de théologie), avait chargé un sacristain de faire le service de la paroisse, mais un litige s'éleva entre le titulaire, Fortès Castay et Dominique de Laborde. Le sénéchal des Lannes siégeant à St-Sever fut chargé de vider la querelle.

Bernard de Ceta, chanoine d'Aire où il résidait, prêtre et bachelier en droit avait de

dépendent et plusieurs métairies situées en Dadou. Le seigneur a justice haute, moyenne et basse, lois et rentes et fiefs et donne environ 10,000 fr. de rente. M. de La Latine président à mortier au parlement de Bordeaux en a fait faire la saisie réelle, en février 1756. On n'en a donné que 8,000 et quelques livres. Cette terre appartient à M. le baron de Bajan (?) seigneur de la Marque en Périgord et premier baron de Périgord. Il n'a que des filles pour héritiers. Il avait 24,000 fr. de rente.

Boulin est annexe de Montgaillard. M. l'Evêque y prend toute la dixme.

Les églises de Boulin et de Montgaillard furent ruinées par les Religionnaires qui y tuèrent trois prêtres.

Il y a à Montgaillard un prieuré de 2,000 fr. de rente lequel est un membre de l'abbaye de S. Gilles, diocèse de Nîmes. Un mémoire porte que l'évêque d'Aire en est patron. Selon le procès-verbal envoyé à Charles IX, c'est l'abbé de S. Gilles.

Il y a plusieurs prébendes dans l'église de Montgaillard? Celle de *Bourdos*, celle de Sarransotas, ou du Bedat, de laquelle était patron en 1577, Bernard Jean d'Aubaignan, arrière-petit-fils de Sarransot d'Aubaignan, celles de *Marsan*, de *Carpore christi* et les deux prébendes de Me Pées de la Maison.

L'état de 1680, n'emploie que les prébendes du martyrologe ou *prêtres habitués* et le prébendé d'Halibouge ou de Notre-Dame de Pitié.

La visite était fixée à 35 sols morlans.

---

son côté le titre de curé de Montgaillard et de Boulin son annexe qu'il faisait administrer par deux vicaires, Jean de Lalanne et Dominique de Arès. Lui-même s'y rendait fréquemment *pour exhorter le peuple et l'endoctriner au saint-évangile, selon la détermination de notre Mère la sainte Eglise catholique et romaine.*

Les troupes des Vicomtes s'étant jetées en 1569-70 sur Montgaillard et Boulin, brûlèrent leurs églises, s'emparèrent de leurs biens, ornements et enlevèrent les cloches. L'église de Montgaillard fut surtout exploitée par les soldats de la garnison de St-Sever commandée par Montané et Seris, trésorier des huguenots dans la même ville. Arnaud de Palaso, barbier de Coudures, mit lui-même le feu à l'église de Boulin qui disparut entièrement à l'exception de quelques pans de murailles.

Les victimes signalées dans cette paroisse par le *Pouillé* sont : 1° Jean de La Maison, prêtre ; 2° Barthélemy Dubroca, de Boulin ; 3° Dominique Joye, de la même annexe. (Archives du Grand Séminaire d'Auch.)

MONTSEGUR (1) *S. Jean.* M. L'Evêque.

Mons securus.

Il y avait en 1577 une prébende dite de *Arbinis.*

L'annexe est *La Bastide* appelée en latin *Batista* ou *Pons Reginæ* dans le *Livre rouge.* Ecclesia de *Ponte reginæ* de dono episcopi. Elle était alors de l'archiprêtré de Chalosse. Item recipit episcopus pro parte décimæ de *Ponte reginæ,* de parte quam recipiunt clavigeri ejusdem ecclesiæ quinque solidos morlanorum et tertiam partem totius décimæ.

PAIROS (2) *Notre-Dame.* M. L'Evêque.

Cuzautets et *Clèdes* sont ses annexes.

---

(1) Le *Pouillé* donne Montségur comme paroisse principale avec Labastide pour annexe. Le contraire a lieu dans le Procès-verbal de Charles IX. Aujourd'hui ces localités appartiennent au canton de Hagetmau. Les protestants les visitèrent en 1569-70 et leur infligèrent des pertes bien cruelles. Après avoir pillé leurs églises, des soldats du capitaine Senegas y mirent le feu et les firent disparaître dans les flammes avec livres, joyaux, ornements et cloches. Le curé vit à son tour sa maison consumée par l'incendie et les huguenots lui prirent linge, meubles, vêtements, bétail, vin, blés, etc., lui causant un dommage de plus 2000 livres.

Géraud de Lacouturo, prêtre, était curé de Montségur en l'année 1572. (Archives du Grand Séminaire d'Auch.)

(2) Peyros, dans le canton de Geaune, est aujourd'hui une annexe de Clèdes, près du Bas, entre le Bahus et le Gabas. Les églises de Clèdes et de Peyros furent brûlées en 1569-70 par les religionnaires et perdirent tous leurs biens. Un valet du seigneur de Castelnau s'empara des cloches de Payros et les porta à Castelnau ; celles de Clèdes furent transportées en Béarn. Un domestique du seigneur de Bellegarde, arracha par crainte un calice et se l'appropria.

Le service de Payros se faisait en 1572 par les soins de noble Jean de Sensac, prêtre, chanoine de Pimbo qui n'y résidait pas. (Archives du Grand Séminaire d'Auch.)

Un prêtre de Clèdes, Jean Dutauzin fut mis à mort, une nuit, par les Huguenots. On attribua ce crime à Simon Duplantier et à Chicoy du Sec, de Berède, juridiction de Castelnau. (Archives du Grand Séminaire d'Auch.)

PIMBO (1) *N.* M. L'Evêque,

Pendulum.

Lauret est son annexe et l'était autrefois de Pujo en Tursan.

L'abbaye séculière ou collégiale de *Pimbo* (Beata Maria de Pendulo) est située sur le Gavas. Elle fut, dit-on, fondée par Charlemagne, au retour d'un de ses voyages en Espagne. Il y a un abbé ou doyen et sept

(1) *Pimbo* appartient au groupe de bastides qui s'élevèrent comme par enchantement, en Aquitaine, au XIII[e] et au XIV[e] siècles. Celle-ci est du XIII[e] siècle. Elle doit sa fondation à Edourad I[er], roi d'Angleterre et duc de Guyenne, qui obtint la concession du territoire sur lequel elle est construite, de l'abbé Wilherme Arnaud de Sanguinet, en vertu d'un acte passé à St-Sever le samedi après la fête de Ste-Lucie (1268). L'auteur du *Manuel de Géographie historique* assure que le paréage conclu à cette occasion par le monarque anglais se trouve dans les registres du bureau des finances de Guyenne. Il serait bien à désirer qu'il vît le jour de la publicité dans l'intérêt de l'histoire de Gascogne. Pimbo eut un certain éclat politique durant la domination anglaise, mais son vrai titre de gloire, est d'avoir possédé une abbaye ou mieux un chapitre important soumis à la juridiction de l'évêque d'Aire bien que l'élection du doyen ou de l'abbé appartînt au chapitre de *plein droit* (pleno jure). Les chanoines devaient dire *matines* en chœur six fois dans l'année *qui est aux fêtes annuelles*, chaque jour ils célébraient deux messes, l'une chantée, l'autre de *requiem* et *disaient* vêpres et complies. Le chapitre de Pimbo était curé dans la paroisse de son Doyen. L'abbaye de Pimbo était trop connue au XVI[e] siècle pour pouvoir échapper aux brigandages des protestants. Leurs troupes s'y ruèrent avec violence. Le capitaine Thoras, à la tête de ses soldats, brûla l'église, la maison abbatiale, les maisons des chanoines, démolit le chœur, brisa les autels et emporta les livres, joyaux, ornements et cloches de concert avec Pictis Bayle de Geaune. Ladou, ministre, Jean de Bernede et les Parraberats de Geaune enlevèrent la custode et quelques reliquaires. Une croix d'argent tomba au pouvoir de Pierre de Laisac, Jean de Lion et Antoine de Momas et Ramonet de Cazaubiel s'empara d'un calice de même métal (1569-70). Les fruits décimaux, droits de pêche, etc., de l'abbaye furent saisis par le capitaine Brassalon de Béarn.

Les chanoines rançonnés par les Huguenots, dont le *Pouillé* ne donne pas les noms, sont : 1° Sensac, pris deux fois par les Religionnaires, d'abord par Jean Dupin, de Samadet, le jeune Luzan, de Cazères et d'autres (il leur paya cent vingt écus de rançon) et puis par le sieur Bezan dit Gabashielle, le petit Farimont de Geaune et autres qui lui firent payer cinq cents écus. 2°, 3° Pierre Phezant et Arnaud Guillaume du Laur. Ils durent donner une rançon de 1,000 l. le premier et le second de 600 l. à Lucmau de Buanes, à Madelon et à Dupin. 4° Picon, chanoine fut aussi fait prisonnier, mais il paraît qu'il parvint à s'échapper. Le nom du cinquième chanoine ne figure pas dans le procès-verbal de Charles IX auquel nous empruntons ces détails.

A peine la paix fut-elle signée que le chapitre de Pimbo complètement réorganisé reprit ses fonctions saintes. Bertrand de Serpesac se trouvait à sa tête en 1571 et faisait péniblement les fonctions curiales de la paroisse à cause des ruines immenses entassées par les Huguenots dans l'ancienne abbaye. (Chartrier du Grand Séminaire d'Auch.)

Lauret, annexe de Pimbo, d'après le *Pouillé*, partagea le sort du chapitre. Les Huguenots ruinèrent son église et massacrèrent Arnaud de Pinende qui y faisait le service divin. Bernard de Barros, prêtre, lui succéda plus tard. On le trouve à la tête de cette paroisse en 1571.

Le rédacteur du *Pouillé* nous apprend dans la dernière note de son article sur Pimbo que l'abbé de cette maison a écrit l'histoire de son chapitre. Ce serait une bien bonne fortune pour notre province si quelqu'un nous apportait un jour le précieux manuscrit signalé dans cette page et peut-être enfoui au fond de quelque coffre ou d'un tiroir dans la paroisse de Pimbo. Nous faisons appel aux chercheurs pour découvrir ce monument important de nos annales d'Aquitaine.

chanoines. Le procès-verbal envoyé à Charles IX y ajoute un chantre. L'abbé est électif par le chapitre. Il nomme durant cinq mois aux canonicats et durant les sept autres mois, c'est le mansionnaire du chapitre ou le chanoine de tour. On ne chante tout l'office qu'aux grandes fêtes. On se contente les autres jours de chanter la messe, vêpres et complies. L'abbé et chapitre de Pimbo appelèrent le roi d'Angleterre en paréage.

Arnaud de Anossio possédait cette abbaye, le 10 février 1434, avec le prieuré de S. Lezer en Bigorre. Bertrand de Forpelat était abbé en 1572. La dixme de Pichevin en Béarn, appartenait alors au chapitre de Pimbo.

Les Religionnaires pillèrent et brûlèrent cette abbaye. Ils y tuèrent trois prêtres et rançonnèrent cinq chanoines. Selon l'état des prébendes fait en 1577, on connaît celles de Membielle, de S. Jacques, de Besiees, de Notre-Dame, de Ste-Catherine, de S. Barthélemi, de S. Espés et de la Caixe.

Selon un état plus récent, il n'y a que les prébendes de Besiees, de S. Barthélemi, de Bernuhe ou Bermude, de la Madelene de S. Espés.

M. l'abbé de Pimbo, travaille, dit-on, à l'histoire de son église.

PUJO *de Tursan* (1) *S. Simon et S. Jude.* M. L'Evêque.
Pujoiium.

Bruch ou *Brus* est son annexe (S. Michel de)

RENUNG (2) *S. Pierre.* M. l'Evêque.
Renugnium.

Il y avait en 1575 les prébendes de Lanue et de Ste-Anne.
Son annexe est *S. Savin.*

---

(1) Ruinées par les protestants en 1569-70, les deux églises de Pujo et de Bruch avaient cependant recouvré le service divin en 1571. Raymond Dufau, prêtre, y remplissait alors les fonctions de vicaire pour le compte de Martin Duvignau qui en était curé, mais résidait en Espagne. (Archives du Grand Séminaire d'Auch.)

(2) *Renung* et *S. Savin* forment aujourd'hui deux belles paroisses, l'une dans le canton de Saint-Sever, l'autre dans le canton d'Aire. Elles ont près de 1,000 habitants chacune.

Renung passa avec Roquefort, Villeneuve et S. Justin aux mains de Marguerite de Béarn en vertu d'un acte consenti par Constance de Béarn, sa sœur, le 10 avril 1310. (Collection Doat, t. 15). Montgommery ruina et brûla l'église de cette paroisse et celle de S. Savin en 1569-70. Tous les ornements, livres et joyaux, tombèrent au pouvoir de ses soldats qui ruinèrent également une chapelle située dans cette localité. Les fruits décimaux de la paroisse furent saisis par la garnison protestante de Saint-Sever. On peut juger par là de la difficulté qu'éprouvaient en 1571 les deux vicaires de Renung, à faire le service divin pour le compte de noble François de S. Justin, clerc, qui avait le titre de curé de la paroisse, mais n'y résidait pas. (Archives du Grand Séminaire d'Auch.)

C'est à Renung que le maréchal Soult, à la tête d'une petite armée, fit subir des pertes si cruelles aux troupes coalisées des Anglais et des Espagnols qui marchaient sur Aire, en 1814.

SAMADET (1) *Notre-Dame.* Le Seigneur du lieu.
Samadetum.

S. Jean de Golonin en est annexe (Goloninum).

Trois prêtres furent tués à Samadet par les Religionnaires. Tous les titres de la commanderie de S. Antoine de Golonin de l'ordre de S. Antoine de Vienne, furent emportés, la maison pillée et brûlée. Ce bénéfice est renté aux Théatins de Toulouse. Il vaut 2000 fr. au moins. Il y a un moulin.

Il y a plusieurs prébendes. Celles de Augerio ou de S. Julien, du Saut, de Martin autrement de Theoux ou de Tray ou de Thery, du Pin, de Poüy. Il y en avait autrefois une appelée Bertrand de Beyries.

Celle de *Compte* ou du *Compte* est dans l'église de S. Jean. Elle est de 50 fr. de rente et du patronage de M. l'Evêque.

SANSAC (2) *S. Jacques.* M. l'Evêque.

S. Jacques de Gabasbielle est son annexe.

---

(1) Samadet, charmante ville du canton de Geaune, arrosée par le Lous et le Gabas possède une population de 1,600 âmes.

Les Romains paraissent avoir occupé ce point de l'Aquitaine où ils se retranchèrent sur *le camp de Lamothe*, s'il faut s'en rapporter au témoignage de certains chroniqueurs.

L'église et la chapelle de Samadet disparurent dans les flammes lorsque le capitaine Moncla se jeta sur ce pays avec ses bandes d'incendiaires. Le seigneur de S. Julian, protestant et frère du curé de Samadet s'empara pour son compte de divers ornements. Le curé dont nous parlons, François de S. Julian n'était que simple clerc, n'ayant jamais voulu se faire ordonner. Après comme avant les troubles de 1569-70, il faisait remplir les fonctions curiales par des vicaires. Ce régime dura plus de vingt ans. (Archives du Grand Séminaire d'Auch.)

S. Jean-de-Golonin était devenu annexe de Samadet au XVIII[e] siècle. C'est du moins ce que le *Pouillé* nous révèle. Si cette église est la même que celle de *S. Antoine de Goloni*, ce que nous croyons, sauf erreur, elle dépendait d'Urgons au XVI[e] siècle. (Voir plus bas *Urgons*.)

Samadet jouit d'une juste réputation européenne pour ses belles faïences anciennes. Les vrais amateurs de céramique antique estiment à bon droit que leur collection et incomplète, si elle ne renferme quelques échantillons de la célèbre fabrique de ce nom.

(2) *Sensacq* fait actuellement partie de la paroisse de Miramont, dans le canton de Geaune. Les Religionnaires saccagèrent et pillèrent cette église en 1569-70. Malgré la perte des livres, joyaux et ornements, le service divin y avait repris en 1572. Jean Lacai, qui en était curé, n'y résidait pas, mais il s'y rendait quelquefois pour prêcher et administrer les sacrements. Du reste, il avait confié le service paroissial à un vicaire comme avant les troubles religieux. (Archives du Grand Séminaire d'Auch.)

SARRASIET (1) *S. Michel.* M. l'Evêque.
Son annexe est *Bahus-Jusan.*

VIELLE (2) *S. Jean.* Le Seigneur du lieu.
Villa.

URGONS (3) *S. Martin.* Le Seigneur du lieu.
C'est le bénéfice de l'archiprêtre de Jussan.

L'état de 1577 marque les prébendes de Mauries, de Notre-Dame, de S. Jacques, de Prat, de Ricart, de Nérac, de Pentagnan et de Ferrier.

(1) *Sarrasiet,* dans le canton de Saint-Sever avait pour annexe Bahus-Jussan. Le protestantisme fit de grandes ruines dans cette paroisse en 1569-70. Un certain Sausée Dayres, obéissant, disait-il, aux ordres du capitaine Séris, trésorier-général des religionnaires à S. Sever rasa totalement l'église de Sarrasiet et à peu près entièrement celle de Bahus-Jussan. Celle-ci, cependant, un peu moins maltraitée que la première servait de centre de réunion aux fidèles en 1572 lorsque le service divin fut repris. Un vicaire y remplissait les fonctions curiales pour Bernard Lachan, prêtre, qui n'y résidait pas.

Le curé de Sarrasiet jeté en prison par les Huguenots qui s'étaient emparés des ornements, livres et cloches des églises, dut payer une rançon pour recouvrer sa liberté. (Archives du Grand Séminaire d'Auch.)

(2) *Vielle* compte une population de 800 âmes et appartient au canton d'Aire. Le *Pouillé* ne dit rien de cette paroisse. Elle mérite une mention cependant ne fût-ce qu'à cause des atrocités sans nom dont elle fut le théâtre à l'époque de l'invasion protestante en 1569-70. Quatre prêtres y furent massacrés, l'un dans son lit où la maladie le clouait, les trois autres dans leurs maisons. Plus de vingt laboureurs tombèrent sous les coups des bandits commandés par les *Vicomtes* sortant du Béarn. L'église de Vielle perdit ses livres, ornements, cloches, etc. et disparut ensuite dans les flammes. Le seigneur du lieu, Jean Dartiguenave, huguenot, peut-être frère de Bernard Dartiguenave, l'un des quatre prêtres mis à mort, profita des troubles pour s'emparer des fruits décimaux de la paroisse à laquelle il donna cependant un pasteur catholique dans la personne de Jean Dayderon, prêtre de la localité. (1572). Dartiguenave vola à l'église de Vielle un *treillis de fer et un pluvial.* (Archives du Grand Séminaire d'Auch.)

(3) *Urgons* est une paroisse de 650 âmes, dans le canton de Geaune. L'église d'Urgons était, au XVI^e^ siècle, le siège de l'archiprêtré de Tursan. Le seigneur du lieu présentait à cette cure dont l'*institution* appartenait à l'évêque d'Aire. En 1569-70, le capitaine protestant Lucbardès brûla l'église d'Urgons. Deux cloches furent fondues par les flammes ; deux autres, épargnées par le feu, tombèrent, même après la pacification, au pouvoir du seigneur de Castelnau, farouche religionnaire, qui enleva, outre la custode, un calice en argent tandis que les autres biens, livres, ornements furent emportés avec le métal des cloches fondues par les soldats protestants des vicomtes. Un vicaire faisait péniblement le service paroissial à Urgons en 1571, au nom de Bernard Duvignau, archiprêtre et gouverneur des enfants du seigneur de Ste-Colombe auquel il devait son titre, bien qu'il ne fût pas prêtre et ne résidât pas dans la paroisse. L'évêque avait accepté cette nomination vers 1566.

La commanderie de *S. Antoine de Goloni,* située dans la juridiction d'Urgons, ce nous semble, d'après le *Procès-verbal de Charles IX,* dépendait de la grande commanderie de *S. Antoine de Viennois.* Quatre prêtres y célébraient chaque jour le service divin et prodiguaient leurs soins à des pauvres entretenus dans leur hôpital jusqu'au moment où les Huguenots commandés par le capitaine Moncla vinrent brûler et démolir en 1569, l'église, l'hôpital, les maisons des religieux et voler tous les livres, ornements, et joyaux. Le seigneur de Castelnau fit ruiner un domaine de la commanderie connu

Un autre ne fait mention que de la prebende de Mouton ou Pentaignan. L'état de 1680 emploie les prébendes de S. Jacques, de Mouton ou Pentaignan et de Thierry.

PONTAUT *en Chalosse* (1)

PONS ALTUS *in agro Silocitano.*

C'est une abbaye dédiée à la Ste-Vierge, fille de Joüy, ordre de

sous le nom de *Petite Barthe* et s'en appropria les revenus. Deux misérables appelés l'un Samadet, l'autre Poayalon, de S. Loubouer, volèrent une assiette — n'ayant pas trouvé autre chose, — dans une maison dépendante de la Commanderie, l'*Hostaoubieil*, et y mirent le feu. Le commandeur Philemont de Montagne, contraint de louer une maison pour y loger ses religieux reparaît en 1571, à la tête de la commanderie de S. Antoine de Goloni qui perdit aussi deux membres pendant la tourmente calviniste. Ils furent massacrés par les gens du vicomte de Moncla. Bernard Magi et Pierre de Bascous sont les noms de ces deux martyrs. (Archives du Grand Séminaire d'Auch.)

(1) Ce mot est écrit de diverses manières, Pontault, Ponteau et Pontaut. L'abbaye de ce nom établie sur le territoire de la paroisse de Monségur, près de Hagetmau, dans la Chalosse, était fille de Jouy, de l'ordre de Citeaux. Elle est maintenant détruite. Sa fondation remonte à 1115 environ. Elle eut pour auteur Géraud, abbé de Dalon qui la plaça sous la règle de St-Benoît ; elle embrassa celle de Citeaux en 1151. Son revenu était encore de 7,000 livres au XVIII[e] siècle et elle était taxée à 50 florins. (Voir Hugues du Temps et la *Gaule chrétienne.*)

Voici les noms des abbés de Pontaut de 1125 à 1742 : Geoffroi (1125. — Arnaud I, jusqu'en 1360. — Raimond d'Arace, jusqu'en 1366. — Garsias de Castris nommé en 1369. — Pierre Ters, en 1415. — Arnaud II, Guillaume d'Aydie, évêque d'Aire, abbé de St-Sever, mourut en 1522 ; — P. Ciber de Vaguel se trouva aux Etats de Blois en 1577. — Louis de Poyanne, en 1607 et 1611 ; — Pierre Despara, en 1661 ; — Hugues de Bar, évêque de Dax, ensuite de Lectoure ; — Jacques Gilbert Bayard, nommé en 1692, mourut en 1709 ; — François Clément de Poudenx, de la maison de Sorbonne, fut nommé le 18 mai 1709 ; — Joseph de Révol, évêque d'Oleron, nommé en 1742. (*Le clergé de France*, T. I, p. 506.)

Après les troubles calvinistes, on comptait encore dans cette maison un abbé, Jean de Vaqué, qui n'y résidait pas, sept religieux et un soldat estropié, du nom de Jean, imposé par le roi. Ces religieux de l'Ordre de Citeaux y faisaient *le service divin jour et nuit.* Ils éprouvaient cependant bien des difficultés pour s'acquitter de leurs devoirs en 1571, car leur monastère n'était plus qu'une immense ruine depuis le passage des Huguenots au mois de novembre 1569. L'abbaye, l'église, les habitations, tout fut brûlé par des scélérats dont le *Procès-verbal* de Charles IX a conservé les noms. Ce sont : Fontanier Ducasse, dit Sarrade, Mathias Thèze, Etienne Candau, Andréas, Arnaud Thèze, jardinier de Haget, Jean Desclaux, dit Maignes et Arnaud de Bayle, de Saint-Genés. Thèze descendit l'horloge comptant l'emporter, mais un certain Mole la lui vola. Sarrade s'empara d'une custode, Arnaud de Larqué d'un calice et les livres, joyaux, ornements et archives devinrent la proie du capitaine Arblade et de ses gens.

Deux religieux, frère Jean Primat et Lombric furent massacrés, le premier, par Jean Andréas Thèze, le second par Jean Duhartau.

Claude, procureur du château de Hagetmau ruina une forêt voisine du monastère dont il enleva les arbres avec Dominique Moncade et Matolin Thèze. Le bois, le bétail et le foin de la métairie de l'abbaye furent emportés par Pierre de Junca, Arnaud Larguier, Pierre de Lacomme et Jean Desclaux, son ami. Moncade et Matolin Thèze s'emparèrent des dîmes et revenus de Mant et de Monségu et des fruits des métairies en 1570. Enfin, Sarés, trésorier des Huguenots à Saint-Sever saisit les dîmes de l'abbaye et la reine de Navarre s'attribua les dîmes du monastère en Béarn. (Archives du Grand Séminaire d'Auch.)

Citeaux. Il y a un prieur et deux religieux qui ont plus de 4000 fr. de rente. M. François de Revol, évêque d'Oleron en est commandataire. Les Huguenots ruinèrent cette maison, tuèrent un religieux, démolirent l'église et les bâtiments que le procès-verbal envoyé à Charles IX porte avoir été assez grand pour y loger le roi de Navarre et toute sa cour.

BÉNÉFICES INCONNUS OU IRRÉGULIERS

1° BENQUERET (*S. Laurent du*)

Chapelle autrefois paroisse près de Peyrelongue, dont le revenu consistait en dixmes qui ont été usurpées. Le droit de visite était de 50 sols morlans. Le seigneur de Campet donne sept sols, six deniers morlans et le commandeur de Bessau 15 sols morlans pour la dixme inféodée et l'évêque perçoit en outre la quarte de ces dixmes.

2° BRUSTALET. De dono episcopi. La fabrique donnait cinq sols morlans à l'évêque qui, en outre, percevait la moitié de la dixme.

3° CABOOS (Grangia de) dans l'archiprêtré de Tursan.

4° CLARO (S. Martin de). Du patronnage de l'abbé et chapitre de S. Girons, énoncé dans le livre rouge et la transaction de 1330. La visite était à 30 sols morlans. — Ne serait-ce pas *Caro ?* Claron est une métairie entre S-Girons et Mirefleur.

5° FEUGAROLLE. — De dono episcopi. — Je ne connais de ce nom qu'un bois dont M. l'Evêque d'Aire est seigneur, l'ayant acquis des comtes de Lin-Marsan.

6° ENGENES (Domus d'). Hospitalis S Joannis, dans l'archiprêtré du Plan.

7° FLARON. Grange de l'ordre de S. Antoine de Vienne, dans l'archiprêtré du Plan. Il y avait une église paroissiale.

8° FURCO (Ecclesia de) dans l'archiprêtré du Plan.

9° CAHUSER (Grangia de), en Tursan. Sur le chemin de Geune à Urgons.

10° LOUBIES, autrefois cure, est mise au rang des prébendes dans l'assiette de 1680.

11° LUGAUDEZ. — Serait-ce le *Lucoalto* du Livre rouge ?

Item recipit a Præceptore de *Sorporaris* pro decimis quas tenet in Lugaudez quinquaginta solidos morlanorum et quartam totius décimæ.

12° LUSARENH (*de luco sereno*), était cure en 1575. L'assiette de 1680 n'en fait mention que comme d'une prébende.

(FIN DU POUILLÉ)

IV

EXTRAIT DU LIVRE ROUGE [1]

DE

L'ÉVÊCHÉ D'AIRE

Hæ sunt Ecclesiæ et beneficia quæ sunt in civitate et diocesi Adurensi, tam ad collationem episcopi pleno jure quam ad præsentationes quorumcumque. Et primo :

IN ARCHIPRESBITERATU TEURSANI

Capitulum adurense ubi sunt decem canonici et quatuor præbendarii.

Ecclesia Adurensis
id. de Manso
id. de Baissen
} de dono Episcopi.

(1) Ce document inédit est publié pour la première fois. — Nous l'avons extrait des *Glanages* de Larcher (Bibliothèque de Tarbes T. VII, p. 453 à 472) — (1747.) Il nous paraît inutile de donner la traduction des noms propres latins du *Livre Rouge*. On l'a déjà vue dans le *Pouillé* où le nom français des paroisses est suivi du nom latin correspondant lorsque l'auteur a cru pouvoir le fournir. Nous avons dit dans la première partie de ce travail que le *Pouillé latin* extrait du *Livre Rouge d'Aire* fut *probablement* rédigé au quatorzième siècle. C'est *certainement* qu'il fallait écrire, car un nouvel examen du texte conservé dans Larcher, nous a fait découvrir la date précise de la composition de ce relevé latin des paroisses du diocèse d'Aire. On l'a lue à la page 111 de notre Etude. « Livre Rouge d'Aire fait en **1385**. »

De las Berelhes patronatum habet abbas de Castera.

Ecclesia d'Arrenunh.
id. de Sto-Orientio.
id. de Cornet.
id. de Sti-Sabini.
id. de Navei
} de dono episcopi.

Ecclesia de Podio
id. de Montegalhardo.
id. de Dodo.
id. de Sarrasieto.
id. de Bahus.
id. de Eyris.
id. de Artiganova
id. de Culturis.
id. d'Aubanhan.
id. de Bats.
id. de Vielle.
id. de Sto-Orientio.
id. de Sancto Loborio.
} de dono episcopi.

De Castronovo. Patronum habet Hospitalarium.

Ecclesia de Bahus Sobiran de dono episcopi.

id. de Genua de dono episcopi tamen Dominus de Castronovo impedit.

id. de Urgossio, patronum habet dominum de Sto-Juliano.

Ecclesia de Arbocavo.
id. de Norelhes.
id. de Lacajunta.
id. de Payros.
id. de Bordos.
id. de Sto-Petro de Jup.
id. de Mauries.
id. de Miramonte.
id. de Sorbets.
id. de Lucserino.
id. de Sensaco.
id. de Lameco.
id. de Lerm.
} de dono episcopi.

Ecclesia de Pimbo.
id. de Clero.
id. de Poyolio.
id. de Brus.
id. de Casautets.
} de dono episcopi.

Ecclesia de Pedeanda, de dono episcopi sed Dominus de Castronovo impedit.

Ecclesia de Morgas.
id. de Payros.
id. de Gavasviella.
id. de Tarigos.
id. d'Ecclesias.
} de dono episcopi.

Sequntur monasteria, ecclesiæ collegiatæ, Prioratus, Domus, Hospitalia quæ sunt in dicto archipresbyteratu de Teursano.

Abbatia Sti-Joannis de Castera.
Monasterium Beatæ Quiteriæ.
Abbatia Penduli, ubi non est certus numerus canonicorum.
Abbatia Sti-Loborii, ubi non est certus numerus canonicorum.
Prioratus de Montegalhardo.
Domus Dordens Hospitalis Sti Joannis.
Domus de Golonio abbatiæ Sti Atonii Viennæ.
Domus Dales.

Hopistalis de Manso.
id. deu Boos.
} de dono episcopi.

Grangia de Caboos.
Hospitalis de Adurra.
Grangia de Cahuser.

ARCHIPRESBYTERATUS SILOCENSIS

Ecclesia de Sto-Severo patronum habet abbatem Sti-Severi.
id. de Sta-Eulalia patronum habet abbatem et conventum.
id. Sti Severi.
id. Sti Bartholomœi d'Anglastes.
id. Sti Joannis de Priamo.

Ecclesia de Lugastet.
id. de Caunario.
id. de Mota.
id. d'Artiguebauda. } de dono episcopi.
id. d'Ones.
id. d'Aurisse.
id. de Brocariis.
id. de Souprosse patronum habet abbatem Sti Severi.
id. de Tolosa.
id. de Sentarailhe. } de dono episcopi.
id. d'Arset.
id. de Nerbis Castet, patronum habet abbatem Sti Severi.
id. de Faurieto de dono episcopi.
id. de Sto Albino.
id. de Larbey.
id. de Mayes.
id. de Douazeto.
id. d'Audinhone. } de dono episcopi.
id. de Banos.
id. d'Eyres.
id. de Dumo.
id. de Sta Columba, patronum habet abbatem et capitulum Sti Geruntii.
id. de Forte arrivo.
id. de Muris, de dono episcopi.
id. de Sto-Geruntio, patronum habet abbatem et capitulum Sti Geruntii.
id. de Serreillos, de dono episcopi.
id. de Sto Cirico.
id. de Brachio Podio patronum habet dominum ejusdem loci.
id. de Casaliis, de dono episcopi.
id. de Claro patronum habet abbatem et capitulum.
id. de Sti Geruntii.
id. de Casalon.
id. de Ponte reginæ. } de dono episcopi.
id. de Montbet.
id. de Capra, patronum habet abbatem Sti Severi.
id. de Mant, patronum habet abbatem do Ponte alto.

Ecclesia de Serragaston.
id. de Monte securo.
id. de Stagno.
id. de Sarrinano.
} de dono episcopi.

Sequuntur abbatiæ, prioratus, domus, quæ sunt in archipresbiteratu Silocenci.

Abbatia Sti Severi.
id. de Ponte Alto.
id. Sti Geruncii, ubi non est certus numerus canonicorum.
Prioratus de Nerbis Castet, monasterium Sti-Severi.
Domus Sti Spiritus de Sancto Severo.
Hospitale de Forte arrivo hospitalariorum Sti Joannis.
Hospitale de Capite Pontis Sti Severi, monasterium Sti Severi.

ARCHIPHESBITERATUS DE RUPE FORTI

Ecclesia Sti Petri de Juliaco patronum habet abbatem Sti Joannis de Castera.
id. de Sto-Juliano, patronum habet eumdem abbatem.
id. de Gelu cum ecclesia de *Pulchro videre*.
id. de Malovicino.
id. de Arolhe.
id. d'Argelose.
id. de Saubœriis.
} de dono episcopi.
id. de Sto Justino patronum habet hospitalarium.
id. de Gontealto.
id. de Lutosa villa.
id. de Villa superna.
id. d'Estigarda.
id. de Lugasauto.
id. de Bergonassa.
id. de Burriota.
id. de Vielota.
id. de Lugauto.
} de dono episcopi.

Ecclesia d'Artegos patronum habet præceptorem Bassalli.
id. Leucobanco, Patronatum habet idem præceptor.
id. de Aureora et de Guines.
id. de Caixen. } de dono episcopi.
id. de Beliis.
id. de Malheriis, patronum habet abbatem Sti-Joannis de Castera.
id. de Carido.
id. de Canenx
id. de Bargas. } de dono episcopi.
id. de Geines.
id. de Lugbardés.
id. de Bauste, patronum habet abbatem Sti-Severi.
id. de Corpluc, de dono episcopi.
id. de Sans.
id. Sti-Martini de Noete.
id. de Sarbezano.
id. de Rupeforti, patronum habet abbatem Sti-Severi.
id. de Sengor. } de dono episcopi.
id. de Lubayhan.

Item sciendum quod in dicto archipresbyteratu sunt Domus, Prioratus et hospitalia quæ sequntur.

Grangia Sti Petri de Juliaco Sti Joannis de Castera.
Domus de Corbino Hospitalariorum.
Hospitale de Bessali. Præceptor confirmatur per episcopum.
Prioratus de Rupeforti de Sancto Severo.
Grangia Sti Remigii Sti Joannis de Castera.

ARCHIPRESBYTERATUS MALILEONIS

Ecclesia de Laqui patronum habet abbattem Sti Joannis de Castera.
id. de Beyries cum Sto Laurentio et de Fraxino patronum habet abbattissam Sororum de Monte-Marciano.
id. de Gores (Sengo).
id. de Sto Victore (Goussies).
id. de Sto Stephano. } de dono episcopi.
id. de Folheda.
id. de Victrina.

Ecclesia de Silva Pulchra (Soubère).
id. de Cucassario.
id. de Casteto.
id. de Malopassus.
id. de Astano.
id. de Linariis.
id. d'Aysiu.
id. de Pinu.
id. de Margistallo.
id. de Bustalheto.
id. de Monteclaro.
id. de Lupnerio.
id. de Villafranca.
id. de Sentanhos.
} de dono episcopi.

Archipresbyteratus Malileonis cum ecclesiis de Beydessans de Lanemenha et de Sto Claudio sibi annexis, de dono episcopi.

Istæ sunt Domus, Grangiæ et Hospitalia quæ sunt in archipresbiteratu malileonis.

Grangia de Laqui, Sti Joannis de Castera.

Domus de Victrina, abbatissæ minorissarum de Monte.

Domus de la Prestera, Hospitalis Sti Joannis.

ARCHIPREBITERATUS DE PLANO

Ecclesia de Villanova, annexa Sacristæ ecclesiæ adurensis.
id. Sti Petri d'Estiano.
id. Ste Fidei (de Cucalante).
id. Sti Martini deu Sist.
} de dono episcopi.
id. de Sto Cyrico patronum habet capitulum adurense.
id. de Poyolio.
id. de Plano.
id. de Boga.
id. Sti Medardide Mehos.
id. d'Arricau.
} de dono episcopi.
id. de Baussieto.
id. de Benqueto, de dono episcopi.
id. de Britania patronum habet abbatem et capitulum Sti Geruntii.

Ecclesia de Flarono patronum habet præceptorem Sti Antonii.

id. de Sto Mauricio
id. de Granada.
id. de Bascon.
} de dono episcopi.

id. de Bausten.
id. d'Artissen.
id. de Maurin.
id. de Castandets.
} de dono episcopi.

id. de Borderas, patronum habet abbatem Sti Joannis de Castera.

id. de Castera patronum habet abbatem Sti Joannis de Castera. Habuit enim eam a Bonohomine episcopo adurensi.

Ecclesia de Lussanheto.
id. de Victes.
id. de Vineau,
id. de Laminsans.
id. de Furco.

id. de Bascaudis.
id. de Toyosa.
id. de Monteguilhermo.
id. de Monte Acuto.
id. d'Eyres.
id. de Gauba Sobiran.
id. de Gauba Jussan.
id. Sancto Marchono.
id. d'Onihoas.
id. d'Artesio Gastonis.
} de dono episcopi

id. de Perqueriis.
id. Benqueret.
id. Broquera et Tolosa blanca.
id. de Cera.
id. de Loubenx.
id. de Fontanis.

id. Sti Laurentii de Benqueret.
ld. de Lussano.
id. de Sto Genio.

id. de Garda.
id. de Feugaroles.
id. d'Arruntas.
id. de Sobrefargues.

Item sunt Domus et Prioratus qui sunt in prædicto archipresbiteratu de Plano.

Prioratus de Parguerio, Abbatis de Silva
Prioratus de Bouga, ejusdem abbatis.
Domus d'Engeriis, Hospitalis Sti Joannis.
Domus de Fluron, præceptoris Sti Antonii.

ARCHIPRESBITERATUS MONTIS MARCIANI

Sequuntur Ecclesiæ archipresbyteratus montis Marciani

Ecclesia Sti-Medardi de Labreto, de dono episcopi et est annexa Prioratui d'Eusen.
id. de Sen, in qua Dominus episcopus recipit quartam partem decimæ.
id. de Brocars, est annexa Prioratui de Rupeforti.
id. Sti-Pantaleonis de Campania cum suis annexis de dono episcopi et recipit quartam partem decimæ.
id. Sti Petri de Monte, est annexa Prioratui de Monte.
id. Sti Aviti, de dono episcopi, in qua Dominus episcopus recipit quartam partem decimæ.
id. Sti Petri de Molera, cum suis annexis de dono episcopi.
id. de Cezerono, de dono episcopi et recipit quartam partem.
id. dé Parenties, de dono episcopi.
id. Sti Medardi de Baulen, patronum habet capitulum adurense et recipit quartam partem.
id. de Monte Marciano patronum habet abbatem Sti Severi.
id. Sti Martini de Maserolis, de dono episcopi et recipit totam decimam.
id. Sti Medardi de Gelos patronum habet abbatem Sti Severi.
id. Sti Martini de Cera, de dono episcopi et recipit quartum decimæ.
id. Sti Martini de Vert et de Cera, de dono episcopi et Dominus episcopus recipit quartam partem.
id. Stæ Crucis de Campeto, de dono episcopi, recipit quartam partem.
id. Sti Michaëlis d'Arriaub, de dono episcopi, recipit quartam partem.

Ecclesia Stæ Mariæ de Garreinh, de dono episcopi, recipit quartam partem.

id. de Sto Martino de Noveriis, de dono episcopi.

id. Stæ Mariæ de Galheres, patronum habet capitulum Adurense.

id. Stæ Mariæ de Lhuy, patronum habet abbatem Pontis alti.

id. Sti Vincentii de Ronsaco.

Istæ sunt Domus et prioratus qui sunt in dicto archipresbiteratu de Monte Marciano.

Prioratus Montis Martiani monasterii Sti Severi.
Domus de Capite cornuu, hospitalis Sti Joannis.
Domus deu Sen, confirmatur per episcopum.
Hospitale de Barget Montis Marciani per episcopum.
Grangia deu Luy, monasterii Pontis Alti.
Hospitale de Vinsos.
Hospital novus.
Domus Sororum Montis Marciani.

Sequuntur Capellaniæ.

Capellania fundata in Ecclesia Montis Marciani per Arnaldum de Bezaudunho et est fundata supra centum libras morlanorum et quasdam pecias terræ in parochia Sti Joannis d'aoust.

Sequuntur ea quæ consueverunt recipere episcopi ab abbatibus Prioratibus et Capellanis quando faciebant tam per alios quam per se, visitationem.

ARCHIPRESBITERATUS DE TEURSANO

Abbas et conventus Capituli de Sto. Liborio centum solidos morlanorum.
Abbas et capitulum de Pendulo, centum solidos morlanorum.
Capellanus de Urgons 35 sol. morl.
id. de Samadeto 35 sol. morl.
id. de Bahus Sobirano 35 sol. morl.
id. de Renuno 35 sol. morl.

Capellanus	de Castronovo,	30	solidos morlanorum.
id.	de Arbocava,	35	
id.	de Pendulo,	30	
id.	Sti Liborii,	20	
id.	de Laureto et de Pojolio,	30	
id.	Sti Justini.	15	
id.	de Maurinis,	12	
id.	de Monte Galhardo,	35	
id.	de Dado,	16	
id.	de Bezeliis,	18	
id.	de Culturis,	26	
id.	Sti Savini,	15	
id.	Sti Orientii,	10	
id.	Armeti,	8	
id.	de Payrossio et de Cledis,	30	
id.	de Sensaco et de Gavasvielle,	18	
id.	de Sorbets et de Lucsereno,	20	

Capellanus	de Brus et de Bordossio,	10	solidos morlanorum.
id.	de Nozeilles et la Charmote,	12	
id.	de Bahus Jussan et de Sarrasieto,	12	
id.	de Genua et de Bereda,	30	
id.	de Serra Gaston,	5	
id.	de Corneto et de Buanis,	6	
id.	de Basieno,	8	
id.	de Villa,	25	
id.	de Batz,	10	

ARCHIPRESBITERATUS SILOCENSIS

Abbas et capitulum Sti Geruntii,		100	solidos morlanorum.
Capellanus Sti Severi,		50	
id.	d'Audinhono cum suis dependentiis,	50	
id.	de Claro,	30	
id.	d'Artiga bauda,	16	
id.	de Mailies et de Larbey,	20	
id.	de Toort,	8	
id.	de Mota,	20	
id.	de Mant,	20	
id.	de Caunar,	20	
id.	de Lagasteto,	12	
id.	d'Aurisse et d'Aunesio,	14	
id.	de Tolosa,	20	
id.	d'Agesto malo,	4	
id.	de Serralos,	15	
id.	de Nerbis casteto,	35	
id.	de Sto Albino,	20	
id.	de Brocariis,	20	
id.	de Sto-Cirico,	25	
id.	de Brachio podio,	25	
id.	de Casalissio,	25	
id.	de Capra,	15	

Capellanus	de Morganis,	20	solidos morlanorum.
id.	de Litaco.	9	
id.	de Capra,	15	
id.	de Sto Geruntio,	20	
id.	d'Aules,	30	
id.	de Muris,	15	
id.	de Duno,	8	
id.	d'Eyres,	25	
id.	de Sancta Columba,	40	
id.	de Ove mortua,	25	
id.	de Casali longo,	10	
id.	de Sta Eulalia,	12	
id.	de Souprossio,	35	

ARCHIPRESBITERATUS MONTIS MARCIANI

Capellanus	Sti Medardi de Labreto,	50	solidos morlanorum.
id.	de Brocariis,	50	
id.	Sti Pantaleonis de Campania,	50	
id.	Sti Petri de Monte,	50	
id.	Sti Aviti,	50	
id.	Sti Petri de Molera,	50	
id.	Sti Johannis de Huxaco,	50	
id.	de Baussen,	50	
id.	Sti Martini de Mazeroliis cum suis dependentiis,	50	
id.	Sti Medardi de Gelos,	30	
id.	de Cera et de Bert (Vert)	50	
id.	de Sta Maria de Gailheres,	20	
id.	Stæ Crucis de Ragne,	20	
id.	Sti Michaelis d'Arrialbo,	15	
id.	Stæ Mariæ de Garreinh,	15	
id.	Montis Marciani,	25	

ARCHIPRESBITERATUS RUPIS FORTIS

Capellanus	Sti Petri de Julhaco,	50	
id.	Sti Juliacini,	50	
id.	de Gelu et de Pulchro videre cum suis dependentiis,	50	
id.	Lutosæ Villæ,	50	
id.	Sti Martini de Noeto,	50	
id.	de Sarbesano,	50	
id.	de Bausten et de Corpluc,	50	
id.	de Mailheriis,	50	
id.	de Lucbardosto,	50	
id.	de Beliis,	50	
id.	de Caissen,	50	
id.	de Rupe forti,	20	
id.	d'Aruë et de Guinas,	40	
id.	de Sengohor,	35	
id.	de Lencoaco,	35	solidos morlanorum.
id.	d'Aretgeon,	30	
id.	de Luco alto,	25	
id.	de Bergohossa,	35	
id.	de Villa superna,	30	
id.	d'Estigharda,	30	
id.	de Arolha,	30	
id.	de Sauboeriis,	30	
id.	Sti Justini,	20	
id.	de Vielota et de Buota (?)	25	
id.	de Gonte Alto,	30	
id.	d'Argelosa,	10	
id.	de Sans,	15	
id.	deu Geins,	20	
id.	de Bargues,	20	
id.	de Canen,	30	
id.	de Malovicino,	15	

ARCHIPRESBITERATUS DE PLANO

Capellanus de Villanova,		50	
Archipresbiter de Plano,		40	
Capellanus deu Fist,		10	
id.	de Sto Cirico,	35	
id.	de Poyolis,	15	
id.	de Boga,	20	
id.	de Ricallo,	25	
id.	de Baussieto,	15	
id.	de Benqueto,	35	
id.	de Britania,	15	
id.	de Flaron cum suis dependentibus,	50	
id.	de Bascons,	35	
id.	d'Artassen,	15	
id.	de Maurino et Castandeto,	35	
id.	de Borderiis,	30	
id.	de Caseriis,	50	
id.	de Lussanheto,	15	solidos morlanorum.
id.	de Furco,	15	
id.	de Toyosa et de Bascaudes et de Garda dependentibus,	40	
id.	de Gauba Jussan et de Sto Marco,	25	
id.	de Anhoariis et Arthesio Gastone,	10	
id.	de Perquirio,	20	
id.	de Vineau et Lamiusans,	25	
id.	de Fontanis,	25	
id.	de Sto Genio,	30	
id.	de Lobenchis et Benqueret et Toyosa alba,	30	
id.	de Rimblario,	10	
id.	de Superfargiis,	20	

ARCHIPRESBITERATUS MALILEONIS

Archipresbiter de Maloleone,		50	solidos morlanorum.
Capellanus de Silva pulcra, de Cucassario dependente,		25	
id.	de Casteto,	15	
id.	de Malo passu,	30	
id.	de Stano,	40	
id.	de Linariis,	50	
id.	d'Aisiu et de Pinu,	30	
id.	de Marquistallo,	20	
id.	de Brustalleto,	15	
id.	de Monteclaro et de Lupnerio,	40	
id.	de Villafranca,	40	
id.	de Senthanno,	50	
id.	de Monte acuto et de Gauba superna,	30	
id.	de Monte Guillelmi,	20	
id.	de Sto Stephano et de Hoilheda et de Victrina,	30	
id.	de Sto Victore et de Gossies dependente	30	
id.	de Fraxino et de Sto Laurentio,	50	
id.	de Laqui,	50	

Sequntur deveria quæ debent recipere Episcopi adurenses ab ecclesiis quibuscumque et aliis personis (pro) deveriis decimalibus in archipresbiteratu de Teursano.

Item est sciendum quod pro procuratione decimali de *Codures* quam recipit capitulum Sti Geruntii, facit IV solidos et VI denarios morlanorum et mediam partem totius decimæ.

Item facit abbas sæcularis Sti Martini de Tort pro procuratione decimæ quinque solidos et quartam totius decimæ.

Item recipit episcopus pro procuratione decimæ de *Dado*, a priori Sti Œgidii IV solidos morlanorum et sex denarios et omnes decimas novalium.

Item facit ex alia parte dictus prior XV solidos morlanorum.

Item facit ex alia parte dictus prior pro decima de Montegalhardo XVIII solidos morlanorum et decimas novalium in dicta parochia.

Item facit dominus de *Podio* pro decima quam tenet duas libras de cera.

Item recipit episcopus omnes decimas de *Bolino*.

Item recipit episcopus pro procuratione decimali de Renuno VIII solidos morlanorum.

Item recipit episcopus pro procuratione decimæ de *Villa* XXX S. M.
Sti Orientii X. S. M.
d'Urgons XV. S. M.
et ultra quartam partem decimæ et quartam residui totius decimæ.

Item recipit episcopus pro procuratione decimæ de Serris, XX. S. M.
de Samadeto XXX. S. M
d'Arbocava XV. S. M.
de Miramonte XXI. S. M
in decima de Gabasvielle II. S. M.

Item facit præceptor de *Pecorada* pro procuratione decimali viginti solidos morlanorum.

Item facit præceptor d'Ordein in parochia de Bahus XXX solidos morlanorum et decimas novalium.

Item facit præceptor domus d'Ordainh pro quarta decimali de Bahus, de Molento, de Lucoperuso et decimam novalium quam aliarum terrarum carnalagiorum et vinorum et aliarum rerum XXI morlanos.

FACTVM de M. de Poyane.

Sequntur deveria quæ debentur in archipresbiteratu Silocensi

Recipit episcopus pro procuratione decimali d'*Audinhon* quam percipiunt clavigeri ejusdem ecclesiæ XX solidos morlanos et arcentum et quartam partem totius decimæ.

Item recipit episcopus pro procuratione decimali de *Ponte Reginæ* de parte quam percipiunt clavigeri ejusdem ecclesiæ quinque solidos morlanorum et etiam partem totius decimæ.

Item facit abbas Sti Geruntii pro omnibus decimis quas tenet a domino episcopo adurensi xxiij solidos morlanorum et habet episcopus in tota decima de *Ove mortua* mediam partem et plus in capitulo Sti Geruntii vj conquas frumenti, vj milii et vj avenæ.

Item recipit episcopus in decima ecclesiæ Sti Joanis d'Aules viij solidos, jv denarios morlanorum et quartam partem totius decimæ et arcentum comestionis et plus tres conquas frumenti, tres milii et tres avenæ.

Item recipit episcopus in decima Ecclesiæ Sti Petri de Brocaas viginti solidos morlanorum et arcentum et omnes decimas novalium et plus duas conquas frumenti, duas milii et duas avenæ.

Item clavigeri confratriæ de *Muris* iv solidos et vj denarios morlanorum et omnes decimas novalium et plus sex quartones frumenti, sex milii et sex avenæ.

Item recipit episcopus in decima ecclesiæ de *Larbey* pro procuratione xij solidos morlanorum et decimas omnium novalium et arcentum comestionis et duas conquas frumenti, duas milii et duas avenæ.

Item recipit episcopus pro procuratione decimæ de Sto Abbino xx solidos morlanorum et ultra hoc recipit deverium edestionis et decimas novalium.

Item recipit episcopus de decima deu Mus pro procuratione decimali IV solidos et VI denarios morlanorum et decimas novalium.

Item recipit episcopus totam decimam de Banos.

Item recipit quartam partem totius decimæ de Duno.

Item recipit episcopus in decima de Casalitio (?) arcentum.

Item recipit episcopus in decima de *Brachio Podio* arcentum.

Item in decima de *Casali longo* et de *Claro*, quum recipit dominus dicti loci arcentum.

Sequntur procurationes feudales et decimales quas laici et fabricæ ecclesiarum faciunt annuatim Domino episcopo Adurensi in archipresbiteratu *Rupis fortis*.

Recipit episcopus a tenentiariis seu clavigeris ecclesiæ de Sarbesans pro decima XL solidos morlanorum et quartam partem cum media totius decimæ.

Item recipit episcopus a clavigeris ecclesiæ Sti Martini de Noets pro decima XL solidos morlanorum et quartam partem totius décimæ.

Item recipit episcopus a clavigeris ecclesiæ de Bausten pro decima decem solidos morlanorum et quartam partem totius decimæ.

Item recipit episcopus a clavigeris ecclesiæ de *Lutosa villa* pro decima XL solidos morlanorum et tertiam partem totius decimæ.

Item recipit a clavigeris ecclesiæ d'Arrolhe pro decima XV solidos morlanorum.

Item ricipit episcopus a clavigeris ecclesiæ d'Argelose pro decima octo solidos morlanorum et quartam partem totius decimæ.

Item recipit episcopus a clavigeris ecclesiæ de Sauboeriis pro decima XX solidos morlanorum et quartam partem totius decimæ.

Item recipit episcopus a clavigeris ecclesiæ de Burgonsse pro decima xij solidos morlanorum et quartam partem totius decimæ.

Item recipit episcopus a clavigeris ecclesiæ de Lugasauto pro decima sex solidos morlanorum et quartam totius decimæ.

Item recipit episcopus a clavigeris ecclesiæ de Lencoaco pro decima xij solidos morlanorum et quartam totius decimæ.

Item recipit episcopus a Geraldo Parochiano de *Lutosa villa* quinque solidos morlanorum pro feudo.

Item recipit in omnibus decimis de Bessalli quartam partem totius decimæ.

Item recipit episcopus a clavigeris ecclesiæ de Bargis pro decima xij solidos morlanorum et quartam partem totius decimæ.

Item recipit episcopus a clavigeris ecclesiæ de Geins pro decima decem solidos morlanorum et octavam partem totius decimæ.

Item recipit episcopus a clavigeris ecclesiæ de *Lobannis* (Loubenx) pro decima viij solidos morlanorum et quartam totius decimæ.

Item recipit episcopus a clavigeris ecclesiæ de Lucbardesio pro decima viij solidos morlanorum et quartam totius decimæ.

Item recipit ab hæredibus quondam Ramundi de Biato pro decima de *Rupe forti* quam tenet in feudum V solidos morlanorum et quartam cum dimidia totius decimæ.

Item recipit episcopus à Domino de Malovicino pro decima d'Arrolhe, quam tenet in feudum vij solidos et vj denarios morlonorum et quartam cum dimidia totius decimæ.

Item recipit episcopus a Bajulio regio d'Arroilhe pro parte decimæ quam tenet in feudum vij solidos vj denarios morlanorum et quartam totius decimæ et ultra hoc totam aliam decimam præter illam quam recipit ecclesia.

Item recipit episcopus a domino de Porta pro decima de Baustens

quam tenet in feudum xxx solidos morlanorum et quartam totius decimæ.

Item recipit episcopus a domino de Bartha pro decima de Saus quam tenet in feudum vij solidos morlanorum et quartam totius decimæ.

Item recipit episcopus a præceptore de Sen pro decima de Malheriis quam tenet in feudum vij solidos et vi denarios morlanorum et quartam totius decimæ.

Item recipit episcopus a domino de Campeto pro decima de Beliis, quam tenet in feudum vij solidos et vi denarios morlanorum et quartam totius decimæ.

Item episcopus a præceptore de Bessallo pro decima de Beliis quam tenet in feudum xv solidos morlanorum et quartam totius decimæ.

Item recipit episcopus totam decimam in parochia d'Aruë.

Item recipit episcopus a priore de Gavarreto pro decima d'Estigarda quam tenet in feudum v solidos morlanorum, et quartam partem totius decimæ.

Item recipit episcopus a domino de Malovicino pro decima de Corpluc quam tenet in feudum viij solidos et vj denarios morlanorum et quartam partem totius decimæ.

Item recipit episcopus a Philippo de Porta pro decimis quas tenet xxx solidos morlanorum et quartam in dictis decimis.

Item recipit episcopus in decima domini de Sengor xv solidos morlanorum et quartam totius decimæ.

Item recipit episcopus totam decimam in parochia de *Pulchro videre*.

Item recipit episcopus quartam decimæ quam percipit capellanus de *Gelu*.

Item recipit a præceptore hospitalis de Sorporariis pro decimis quas tenet à Lugaudet L solidos morlanorum et quartam totius decimæ.

Item recipit a præceptore de Corbino pro decima de Sto Justino et pro quarta de *Gontaldo* xv solidos morlanorum et in dicta decima de Sto Justino medictatem totius decimæ excepta quarta parte.

Item recipit in decima de *Gonte alto* medietatem totius decimæ.

Sequuntur procurationes feudales et decimales quas debent laici et fabricæ ecclesiarum et faciunt annuatim domino episcopo adurensi in Archipresbiteratu Malileonis.

Recipit episcopus in Bastida Armaniaci mediam partem decimarum omnium et quartam partem alterius mediæ.

Item a clavigeris ecclesiæ de Gossies pro decima quam tenet X solidos morlanorum.

Item a clavigeris ecclesiæ de Sto Stephano pro decima quam tenet decem solidos morlanorum et quartam totius decimæ.

Item a clavigeris de Sto Candido pro decima xij solidos morlanorum et quartam totius decimæ.

Item a clavigeris ecclesiæ de Brustalheto pro decima quinque solidos morlanorum et medietatem decimæ.

Item a clavigeris ecclesiæ de Monteacuto pro quarta porte decimæ duas libras ceræ et tres partes totius decimæ.

Item a Domino de Laremher pro decima quam tenet duas libras ceræ et medictatem totius decimæ.

Item à Senhorono de Barta pro decima de Sto Victore vij solidos et vi denarios morlanorum et quartam totius decimæ Sancti Victoris.

Item a Petro de Lavardaco pro decima de *Lenveter* xx solidos morlanorum et quartam totius decimæ.

Item a domino de Bresquidivo pro decima de Sto Victore xv solidos morlanorum.

Item a Carbonello d'Argelose pro decima de Sto Stephano v solidos morlanorum.

Item a clavigeris de Stanno pro decima xx solidos morlanorum et medietatem totius decimæ.

Item a domino de Sto Candido pro decimis de Sto Candido et de Monte Guillelmi quas tenet decem solidos morlanorum.

Item ab abbatissa de Victrinis pro decimis quas tenet XL solidos morlanorum et quartam decimæ.

Item a Vitali Amanævo de Bedeissano pro decimis quas tenet XXXV solidos morlanorum et quintam decimæ de Maloleone quia dividitur in duodecim partes.

Item a clavigeris de Malopassu pro decima viij solidos morlanorum et quartam totius decimæ.

Item recipit totam decimam in parochia de Linariis.

Item recipit medictatem decimæ in parochiis de Monteclaro et de Lopnerio.

Item recipit totam decimam in parochia de Marquestallo.

Item recipit in parochia de Foilheda totam decimam.

Sequuntur procurationes feudales et decimales quas laici et fabricæ ecclesiarum faciunt annuatim Domino episcopo Adurensi in Archipresbiteratu de Plano.

Recipit episcopus a clavigeris ecclesiæ de Sto Genio pro decima decem solidos morlanorum et duas partes totius decimæ.

Item a clavigeris de Sto Marco pro decima xij solidos morlanorum et quartam decimæ.

Item recipit totam decimam in parochia d'Eyres.

Item a Bernardo de Revinhano pro decima de Lussono xxx solidos morlanorum et quartam totius decimæ.

Item a priore de Perquirio pro decimis quas tenet xxx solidos morlanorum.

Item recipit totam decimam in paroquia de Correges.

Item a clavigeris ecclesiæ de Bascono pro decima xx solidos morlanorum et quartam totius decimæ.

Item a præceptore de Golonino pro decima de Flarono, de Granata et de Sto Mauritio xx solidos morlanorum et mediam partem totius decimæ.

Item a Guillelmo Bernardo Berri pro decima quam tenet, quinque solidos morlanorum et quartam decimæ.

Item a Domino de Toyosa pro decimis de Monte-Guillelmi et de Sta Fide de Caucabanne et de Saumonte xvij solidos morlanorum et quartam exceptâ Montis Guillelmi decima.

Item a Domino (.....) pro decima quam tenet decem solidos morlanorum et medietatem totius decimæ.

Item a Lubato de Broquera pro decima de Sto Cyrico XXX^{a} solidos morlanorum, et sunt xvj partes de dicta decima, de quibus recipit episcopus vij partes et dictus Lubatus IX partes.

Item a Domino de Stanno pro decima de Villanova unum arcentum annuatim (et uniarapar chortecavum albarum ?) in commutatione cujuslibet episcopi et quartam totius decimæ.

Item a Domino de Vinealdi pro decima quam tenet XV solidos morlanorum.

Item recipit totam decimam in parochia de Fontanis, de Lobenthii, de Broquera et de Toyosa.

Item recipit a Domino d'Arrimblerio pro decima quam tenet quinque solidos morlanorum et quartam partem totius decimæ.

Hæc sunt deveria annua in Archipresbiteratu Montis-Marsani ratione decimarum.

Arnaldus Raimandi et Geraldus de Calen pro decima de Bert XXX^ta^ solidos morlanorum.

Geraldus de Sere et ejus hæredes pro decima de Cere xij solidos morlanorum.

Joannes de Besauduno pro decima Sti Medardi de Bausen X solidos morlanorum.

Grangerius de Lhuy pro decima de Lhuy et de Ronsaco XV solidos morlanorum.

IN ARCHIPRESBITERATU DE PLANO

Præceptor de Vinsos pro decima d'Ones, de Serino et de (.....) debet mediam concham frumenti, unam conquam siliginis, unam conquam milii annuatim.

Item Philippus de Sto Joanne pro decima quam recipit in parochia de Benqueto debet unam conquam frumenti et mediam conquam milii.

Item recipit a parochia de Bausten totam decimam.

Item recipit a parochia de Britania.

Item recipit totam decimam de Plano.

Item quartam decimæ Sti Medardi de Meinhos.

Item recipit in parochia de Benqueto.

Item recipit quartam decimæ de Boga.

Item recipit quartam decimæ de Arricallo.

ÉPILOGUE [1]

Mgr de Gaujac dont la mémoire sera toujours en vénération, disent les archives d'Aire, et qui fut l'homme de Dieu et le père des prêtres, ajoutent les archives d'Urgons, mourut à Aire le 18 novembre 1757. Ses biens patrimoniaux de Languedoc passèrent à M. Henri de Bermon, marquis de Puisserguier et à son frère Jean-Auguste de Bermon, tandis que sa houlette pastorale fut réservée à Mgr *Playcourt de Raigecourt.*

Le nouveau prélat était né à Nancy, en 1708. Il avait le titre de chanoine de Liège et d'abbé commandataire de St-Pierre-aux-Mont-lès-Chalons, lorsqu'il fut promu à l'évêché d'Aire. Mgr de Raigecourt prit possession par son procureur, Armand de Lalane, le 6 mai 1758 et mourut le 27 octobre 1783, après avoir gouverné l'église d'Aire pendant vingt-cinq ans. Jamais il ne s'éloigna de son troupeau durant ce long pontificat. Et la raison qu'en donnent les historiens, c'est que la cour de France, offensée de quelques vérités qu'il fit monter jusqu'au trône obtint son éloignement. Le Prélat fut envoyé, pour ce motif, à l'extrémité du royaume, avec défense de sortir de son diocèse d'Aire. (2)

En 1780, Mgr de Raigecourt demanda et obtint pour coadjuteur, Sébastien-Charles-Philibert-Roger de Cahuzac de Caux (3) qu'il sacra de

(1) La liste des Pontifes qui se sont succédé sur le siège d'Aire serait incomplète, si nous n'ajoutions à notre nomenclature trois noms qui nous ont échappé et que le Dr Sourbets a signalés dans le *Bulletin de la Société de Borda.* (1885, p. 205.)

Ce sont : 1° *Palladius.* — Cet évêque assista à un concile de Paris, tenu en 615. « Ex civitate Vico-Julio Palladius episcopus » disent les actes de cette assemblée mentionnée dans le *Recueil des travaux de la Société d'Agriculture, sciences et arts d'Agen.* (1883, p. 21.)

2° *Ursus.* — Il figura dans un concile de Bordeaux tenu en 613. Les actes du concile imprimés dans l'*Histoire générale du Languedoc* (édition Privat, T. II, preuves, col. 42) le signalent en ces termes : « Ursus Vico-Juliensis urbis episcopus. »

3° *Usk.* — Le nom de ce prélat de l'ordre de St-Dominique se trouve dans le *Bullarium ordinis fratrum Prædicatorum* T. II, fol. 462. « Anno 1390 F. Mauritius *Usk,* episcopus adurensis, in Vasconia, sub archiepiscopo ausciensi. »

Nous serions heureux que de nouvelles découvertes vinssent combler les lacunes qu'on rencontre encore dans le Tableau des évêques d'Aire.

(2) V. Monlezun, *Hist. de la Gascogne,* T. VI, p. 537.

(3) Il était né dans le château de Caux (Aude) vers lo fin de 1745. — *Hist. de Gascogne,* T, VI, p. 537.

ses mains le 8 octobre de la même année, sous le titre d'évêque d'Assur, ancienne ville d'Afrique. Peu de mois après, celui-ci devint abbé de N. D. d'Arles et prit définitivement le gouvernement du diocèse d'Aire, en 1783, après la mort de Mgr de Raigecourt.

Mgr de Cahuzac de Caux, homme d'une mâle énergie et d'un courage apostolique, arrivait dans des circonstances bien critiques pour l'Eglise. La Révolution grondait déjà, terrible et menaçante ; elle allait emporter le siège d'Aire et briser le bâton pastoral de son évêque. Du moins trouvera-t-elle dans le diocèse un clergé modèle qui saura préférer l'exil et la mort à la honte de l'apostasie et du parjure. Ce n'est pas étonnant : il avait été formé aux grandes vertus ecclésiastiques par une longue suite de maîtres éminents qui le préservèrent de toute erreur dans la foi, et le rendirent insensible aux fureurs de la tempête des dernières années du XVIII[e] siècle.

On connaît les événements de juin et de juillet 1789, la prise de la Bastille, les scènes sanglantes de Paris et le reste. Certains diocèses de France, celui de Dax, en particulier, votèrent des Adresses de remerciements à l'Assemblée nationale « pour sa sagesse, son courage qui étaient le présage heureux de la réparation de l'Etat dont elle s'occupait. »

Plus circonspect et plus perspicace, le clergé d'Aire garda le silence. L'évêque se contenta d'élever la voix pour déclarer nuls tous les décrets de l'Assemblée qui blesseraient les droits de l'Eglise.

Les évènements ne tardèrent pas à se précipiter. Le 29 octobre 1789, l'Assemblée nationale supprima les vœux de religion dans les monastères d'hommes et de femmes, d'un bout à l'autre de la France. Trois jours après, les biens du clergé tombent au pouvoir de la Nation, à la charge par elle « de pourvoir à la subsistance des ministres et des pauvres et à l'entretien du culte. »

Déjà, dès la fin du mois de septembre, le *Comité de Constitution* avait proposé de diviser la France en départements. C'est ce qui eut lieu eu vertu de la loi du 12 juillet 1790 ou de la *Constitution civile du clergé*.

L'article premier de cette constitution était ainsi conçu : CHAQUE DÉPARTEMENT FORMERA UN DIOCÈSE.

C'en était fait de l'antique division de la France en diocèses, établis, pour la plupart, dans les cités gauloises de l'empire romain. Le département des Landes principalement formé des diocèses d'Aire et de Dax

comprenait quatre districts : Mont-de-Marsan, Tartas, Dax et St-Sever subdivisés en cantons.

Pour ne pas briser entièrement les rapports sociaux que les antiques divisions par évêchés et archiprêtrés avaient créés entre les peuples de la France en général et des Landes, en particulier, l'Assemblée nationale suivit avec soin les anciennes limites ecclésiastiques.

Il y eut dans le diocèse des Landes, comme nous l'avons dit, quatre districts, composés chacun d'un certain nombre de cantons, dont voici les noms :

1° District de Mont-de-Marsan : 6 cantons, savoir : Villeneuve, Roquefort, St-Justin, Gabarret, Bascons, Mont-de-Marsan.

2° District de Tartas : 6 cantons : Poyanne, Sabres, Arjuzanx, Pissos, Parentis, Tartas.

3° District de Dax : 6 cantons : Vert-Rameau ou Castets, Peyrehorade, Pouillon, St-Esprit, Montfort, Dax.

4° District de Saint-Sever : 7 cantons : Grenade, Aire, Geaune, Hagetmau, Amou, Mugron, St-Sever.

Les paroisses appelées à la formation du nouveau diocèse ou département des Landes furent prises surtout dans les anciens diocèses d'Aire et de Dax. Le premier fournit toutes les paroisses énumérées dans le *Pouillé*, à l'exception d'un petit nombre de celles de l'archiprêtré de Mauléon, dans le Bas Armagnac, qui firent partie du Gers. C'étaient : Bressaut, Castets, Cucassé, Estang, Feillède, Lannemaignan, La Rée, Lias, Marquestau, Mauléon, Maupas, Moncla, Monguillem, Le Pin, St-Barthélemy, St-Canne, St-Etienne, St-Marcel, St-Pierre de Broustaillet, Soubère, Toujouse. Le second, composé de dix-sept archiprêtrés, passa presque tout entier dans la nouvelle circonscription. Les archiprêtrés de Salies, d'Orthez, de Jutsaï, de Mixe et d'Ostabat furent seuls exceptés.

Le Born, comprenant l'archiprêtré de Parentis, fournit Aureilhan, Bias, Biscarrosse, Gastes, Mézos, Mimizan, Parentis, Pontenx, Saint-Julien, Ste-Eulalie, St-Paul, Sanguinet, Vignac.

Le diocèse de Bazas donna Biganon, Luxey et Callen, Maillas, Mano, Moustey, Pissos, Saugnac-et-Muret, Argelouse, annexe de Belhade ; celui d'Auch céda Arx et Baudignan, Bouau et Moras, Escalans, Estampon et Losse, Gabarret, Herré, Lubbon, Lussole et Mura et Sarran, Rimbez, St-Cricq-Laballe, Baudiets, Grauloux, St-Johannet, Ste-Meille, St-Martin, Vielle, en Gabardan, St-Agnet et Sarron dans l'archiprêtré de Nogaro. Le diocèse de Lescar fournit, enfin, Argelos, Bassercles et

Domenjun, Beyries, Castaignos, Peyre, Philondenx, Poudenx et Castelner. (*V. les diocèses d'Aire et de Dax ou le département des Landes*, par M. l'Abbé Légé, T. I p. 30 et suivantes.)

La Constitution civile du Clergé était à la fois, sur plusieurs points, hérétique et schismatique. Après avoir lutté quelques jours, le roi finit par signer, le 24 août ce fatal document qui ravissait à Aire le chapître, l'évêché, le collège et le séminaire. M. Valette, commandant de la Garde Nationale, à Mont-de-Marsan, fit d'inutiles efforts pour maintenir à Aire l'évêché constitutionnel. (31 juillet 1790).

L'heure des grandes persécutions ne tarda pas à sonner. Ordre fut donné partout aux ecclésiastiques de prêter serment de fidélité à la *Constitution civile du Clergé*. Le délai fixé pour cette apostasie expirait le 4 janvier 1791, à une heure du matin.

L'épiscopat français composé de 135 évêques n'eut que quatre renégats.

L'évêque d'Aire, Mgr de Caux, appelé à Mont-de-Marsan pour satisfaire à la loi hérétique du serment se rendit au chef-lieu du département, mais rien ne fut capable d'ébranler sa conscience. Il revint à Aire, après avoir donné à ses prêtres l'exemple de la résistance. Mgr de Laneuville, évêque de Dax, imita son collègue et mérita ainsi l'honneur d'être expulsé de son palais. L'évêque d'Aire ne fut chassé du sien que le 2 mars 1791. Il se réfugia dans son séminaire du Mas.

Pendant ce temps, Talleyrand consacrait, à Paris, des évêques *constitutionnels* qu'on destinait aux nouveaux diocèses.

Saurine (1) d'abord vicaire à la cathédrale d'Oloron et plus tard *interdit* pour inconduite par son évêque, Mgr Revel, fut du nombre de ces *intrus*. Les Etats particuliers de Béarn l'avaient envoyé comme député aux Etats-Généraux où il se fit remarquer par son assiduité au club des Jacobins. Sa haine farouche contre l'Eglise alla si loin, qu'il mérita de voir son nom et son portrait accolés à ceux de Lafayette et de Bailly.

Saurine fut sacré le 5 mars, à Paris, pour occuper le siège constitutionnel des Landes encore soumises à la houlette vigilante de NN. SS. de Laneuville et Roger de Caux qui ne cessaient de soutenir le zèle du clergé fidèle par leurs paroles, leurs écrits et leurs actes.

Mgr de Caux, retiré dans son séminaire du Mas fit, à la fin de mars

(1) Il était né le 10 mai 1733 à St-Pierre d'Eyssus, diocèse d'Oloron. Son père était instituteur dans cette paroisse.

1791, une ordination qui mit en fureur le Directoire du département auquel il tenait tête hardiment, sans s'effrayer de ses menaces.

Saurine, parut bientôt dans le département. Souvent hué par la foule sur son passage, il reçut à Dax un accueil officiel très bruyant. *L'entrée soldatesque* de l'intrus dans sa ville épiscopale, eut lieu le 10 avril 1791.

Mgr de Laneuville dut fuir devant le faux pasteur contre lequel Mgr de Caux lança l'*interdit*, le 30 avril, avant de prendre le chemin de l'exil.

Les deux prélats d'Aire et de Dax se rencontrèrent à Bayonne, d'où ils passèrent en Espagne.

Maître du terrain, Saurine traite le diocèse en pays conquis. Les séminaires des anciens diocèses cessent d'exister; les prêtres fidèles deviennent l'objet de vexations sans nombre et se voient remplacés par des prêtres constitutionnels.

Les élections prescrites par la *Constitution civile du clergé* amenèrent à la tête des paroisses la lie du sanctuaire et les rebuts du cloître. C'étaient, d'ordinaire, pour ne pas dire toujours, des hommes en rupture de vœux ecclésiastiques et monastiques, contraints de s'appuyer sur le glaive de la loi pour imposer aux peuples les fonctions de leur ministère. On ne voulait pas, dans les campagnes, de ces pasteurs soutenus par la police brutale et devenus les directeurs des consciences par le vote inconscient ou forcé des assemblées électorales de district. Malgré des appels incessants, l'évêque constitutionnel ne parvenait pas cependant à combler tous les vides. Il recourut à ses anciens compagnons de club, à Paris : tous refusèrent d'entendre sa voix, il leur fallait des villes !...

Tournant ses regards du côté des Pyrénées, Saurine découvrit d'abondantes recrues dans l'ancien diocèse de Comminge, annexé à Tarbes, aussi bien que dans la Bigorre.

Des prêtres chancelants dans la foi et fatigués par là même de la vie pauvre et obscure du fond de la montagne, se laissèrent séduire par l'appât d'une existence plus facile. Ils vinrent donc chercher dans le diocèse des Landes des aises, un confortable vainement attendus jusque-là.

Saurine fait ensuite une nouvelle battue de vocations constitutionnelles pour les prochaines ordinations et la création de son prétendu séminaire diocésain. Les Hautes-Pyrénées lui donnent encore quelques sujets et le Béarn lui apporte son contingent.

Le Séminaire constitutionnel de Dax put s'ouvrir le 1er nov. 1791.

Les efforts de l'évêque intrus furent souvent frappés d'impuissance

par la vigilance active des pasteurs légitimes d'Aire et de Dax qui, du fond de leur retraite en Espagne, savaient entretenir le feu sacré dans les âmes fidèles. Leurs lettres circulaires arrivaient à toutes les paroisses, malgré les violences des limiers de la Révolution.

Cependant, l'*Assemblée Nationale* avait succédé à la *Constituante*. Dominée par la démagogie, elle vote la peine de déportation contre tous les prêtres réfractaires à *la loi du serment* qui se hâtent de quitter leurs églises, sauf à y retourner secrètement en foule pour l'administration clandestine des sacrements.

Nous sommes à l'époque des massacres de septembre à Paris. Tous les chemins d'Espagne se couvrent rapidement de confesseurs de la foi.

Le diocèse de Dax eut 78 prêtres jureurs; on n'en compta que dix dans le diocèse d'Aire. Les autres assermentés des Landes appartenaient à des diocèses étrangers.

En dépit de ses efforts, Saurine ne parvenait pas à rempltr les vides laissés dans les paroisses par la fuite des prêtres légitimes. De nouvelles recrues de sujets tarés lui vinrent à la fin de 1792, des Basses et des Hautes-Pyrénées. Mais le peuple fuyait ces intrus : les menaces seules étaient capables de le conduire dans les églises livrées à l'abomination de la désolation. Que de pages tristement émouvantes contient sur ce lamentable sujet l'ouvrage intéressant de M. l'abbé Légé, *les Diocèses d'Aire et de Dax sous la Révolution!*

Quel diocèse que celui de Saurine! Au commencement de 1793, il devient le théâtre de la plus affreuse persécution contre les prêtres légitimes : Directoire, gendarmerie, municipalités, tout se met en marche contre les *criminels* cachés dans des maisons amies; il faut en purger le département.

Paris décapitait pendant ce temps le saint roi martyr. Il faut le dire à la louange de l'évêque de Dax, Saurine fut le seul député des Landes qui, ne voulant pas voter la mort de l'innocent, réclama l'appel au peuple dans l'espoir de le sauver. On lui sait gré de cet acte de courage.

Pendant que Saurine surveillait, de Paris, son diocèse, le séminaire de Dax péniblement soutenu par les maigres subventions de l'Etat et du département, tombait d'inanition. Il succomba l'année même de sa création sous le poids de la misère et du mépris public. (1793) Il se composait exclusivement de chantres de village, d'instituteurs de troisième ou quatrième ordre à peine capables d'épeler le latin!... La

plupart des prêtres constitutionnels employés dans les paroisses ne dépassaient guère ce niveau intellectuel et leur niveau moral était peut-être moindre. Beaucoup parmi eux, qui n'avaient du prêtre que l'habit profané, profitèrent des désordres de 1793 pour se marier et briser les derniers liens de pudeur qui les retenaient dans le sanctuaire souillé.

La *Convention*, en proclamant la *Liberté des cultes* permit à un grand nombre de ces faux pasteurs de *se déprêtriser*, suivant une locution barbare de l'époque et de livrer leurs *Lettres d'Ordre*, aux pouvoirs sacrilèges qui les réclamaient.

Les prêtres fidèles, au contraire, montaient la tête haute les degrés de l'échafaud (1) ou s'en allaient, joyeux, mourir sur les pontons (2).

Nous passons rapidement sur les évènements qui suivirent ces dates sanglantes pour arriver au Concordat.

Malgré la bruyante agitation des prélats constitutionnels conduits par Lecoz et Saurine, évêque d'Oloron depuis 1800, Bonaparte poursuivait ses négociations avec Rome dans le dessein de rétablir partout la hiérarchie ecclésiastique et d'assurer le libre exercice de la religion catholique. Les bases du *Concordat* de 1801 frappèrent à mort l'église constitutionnelle, mais hélas ! cet accord fit éclore la *Petite Eglise* schismatique.

Comme nous l'avons déjà dit, 131 évêques français préférèrent l'exil au déshonneur de l'apostasie, en 1792. Quatre-vingt-un de ces Prélats vivaient encore en 1801. Mgr de Caux, évêque d'Aire, tour à tour fugitif à travers l'Espagne, le Portugal, l'Angleterre et l'Allemagne, était de ce nombre avec Mgr de Laneuville, évêque de Dax, qui s'était fixé à Haro, en Espagne, pendant la tourmente révolutionnaire. Le Pape ayant demandé leur démission à tous les évêques orthodoxes de France, quarante-cinq, parmi lesquels se trouve Mgr de Laneuville, la donnèrent sans condition. Mgr de Caux, évêque d'Aire, eut le malheur de s'inscrire parmi les trente-six prélats qui osèrent contester au Souverain-Pontife le droit de prendre ces mesures pour le bien de l'Eglise.

Une pareille défection, toujours blâmable, inspire surtout un pénible sentiment de tristesse lorsqu'on a la douleur de la constater dans l'âme si vaillante de confesseurs héroïques de la Foi.

(1) Dans le diocèse des Landes, MM. Cabiro, de Nautery, de Damborgez, de Dubayle, de Labée, de Lannelongue, furent guillotinés pendant la *Terreur*.

(2) L'abbé Lalanne, d'Aire, déporté à la Rochelle, parlait souvent à son retour, de 864 prêtres de divers diocèses qu'il avait vu mourir à ses côtés sur les pontons.

L'ancien archevêque d'Auch, Mgr de La Tour du Pin, fut nommé à Dax dont le titulaire constitutionnel devenu évêque d'Oloron depuis 1800 fut tranféré à Strasbourg en 1802 par la faveur de Fouché. L'archevêque d'Auch refusa Dax pour accepter le diocèse de Troyes avec le titre d'archevêque-évêque.

Mgr de Laneuville, appelé au gouvernement de l'église de Poitiers, repoussa toute proposition de cette espèce et mourut à Cenon, près de Bordeaux, le 27 octobre 1805.

Par le concordat de 1802, le département des Landes cesse, pendant quelques années, d'être le siège d'un évêché et rentre dans la juridiction de l'évêché de Bayonne donné par Napoléon à un simple curé de village, M. Loison, né à Montaubé, dans la Meuse, le 21 février 1744.

Mgr Loison fut sacré à Paris le 14 novembre 1802 et parut au mois de décembre suivant dans son vaste diocèse composé de trois départements : les Basses-Pyrénées, les Landes et les Hautes-Pyrénées.

Les lois de l'an IV et de l'an X avaient modifié la distribution des Landes en quatre districts. Ce département ne se composa plus que de trois arrondissements comprenant 27 cantons que nous allons indiquer, parce que cette nouvelle division sera bientôt celle du diocèse d'Aire définitivement rétabli.

LISTE DES CANTONS DES TROIS ARRONDISSEMENTS DES LANDES

1° Arrondissement de Mont-de-Marsan : 12 cantons : 1° Mont-de-Marsan ; 2° Grenade ; 3° Villeneuve ; 4° Gabarret : 5° Roquefort ; 6° Labrit ; 7° Sore ; 8° Sabres ; 9° Pissos ; 10° Parentis ; 11° Mimizan ; 12° Arjuzan.

2° Arrondissement de St-Sever : 7 cantons : 1° St-Sever ; 2° Aire ; 3° Geaune ; 4° Hagetmau ; 5° Amou ; 6° Mugron ; 7° Tartas.

Arrondissement de Dax : 8 cantons : 1° Dax ; 2° Montfort ; 3° Pouillon ; 4° Peyrehorade ; 5° St-Esprit ; 6° St-Vincent ; 7° Soustons ; 8° Castets.

Le Concordat de 1801 supprimait plusieurs évêchés de la Province ecclésiastique d'Auch pour ne laisser subsister que celui de Bayonne. Auch fut annexé au diocèse d'Agen.

Cependant, Rome n'avait pas perdu l'espoir de rétablir un certain nombre de sièges. Sous la Restauration, le Pape réussit à rendre au Gers son archevêque d'Auch, à Tarbes son siège épiscopal et son évêque au département des Landes.

Mgr de Caux vivait encore à l'époque de ces négociations. Ce fut

heureux pour Aire, car autrement cette ville eût peut-être à tout jamais perdu son titre d'évêché. Longtemps obstiné dans sa résistance au St-Siège, Mgr de Caux finit par se montrer plus docile en 1817, époque où les cours de Rome et de France décidaient le maintien d'un évêché dans chaque département. Il fit savoir au roi qu'il consentait à faire sa soumission à Rome et à donner sa démission tant de fois refusée, si le siége épiscopal des Landes était maintenu à Aire, ville que le Prélat aimait toujours. Louis XVIII s'empressa d'accepter et l'évêché d'Aire fut aussitôt offert à deux sujets qui n'en prirent pas possession et passèrent, le premier, Bigex, à Chambéry, le second, Dubois, à Dijon.

Néanmoins, Aire ne recouvra définitivement son évêque qu'en l'année 1823. Le premier titulaire fut Mgr le Pape de Trevern, homme d'un caractère énergique et animé d'un dévouement sans bornes pour ses prêtres. Il passa quatre ans à peine à Aire puisqu'il fut transféré, en 1827, à Strasbourg où il est mort en 1842. Ce qui valut à ce Prélat l'honneur de monter sur un siège beaucoup plus élevé, ce fut surtout sa *Discussion amicale avec les Protestants*. Le succès de cet ouvrage avait porté son nom aux extrémités de l'Europe.

L'année de la mort de Mgr de Trévern fut aussi celle du décès de son successeur à Aire, Mgr Dominique-Marie Savy, né à Toulouse le 8 mai 1771 et sacré évêque d'Aire le 8 juillet 1827.

Plein d'humilité et de défiance de soi-même, Mgr Savy dit à l'évêque d'Hermopolis, ministre des affaires ecclésiastiques, qui lui annonçait sa nomination au siège d'Aire : « Monseigneur, je ne remercie pas Votre Excellence de m'avoir fait évêque, c'est contre mon gré. Mais, condamné à gouverner un diocèse, je vous remercie de m'avoir confié celui d'Aire. » Les infirmités le visitèrent de bonne heure. Aussi, voulut-il en 1839, se donner un coadjuteur avec future succession.

Louis-Philippe accepta le choix qu'il avait fait lui-même de M. Lannéluc, son compatriote et son successeur dans ses divers emplois à l'archevêché de Toulouse. Le jour du sacre de son coadjuteur, le 15 septembre 1839, dit M. Sébie dans une notice qu'il a consacrée au saint Prélat, Mgr Savy, à l'insu de ses plus familiers traça de la main gauche et en double sa démission d'évêque qu'il adressa directement au roi et au Souverain-Pontife.

Mgr Lannéluc, institué évêque d'Agathopolis *in partibus*, était arrivé à Aire le 28 septembre 1839. Son installation eut lieu le lendemain, jour de la fête deSt-Michel. Trois mois plus tard il devenait seul titulaire du

diocèse d'Aire dont il prit possession le 29 décembre 1839. Grégoire XVI et Louis-Philippe avaient accueilli la demande de son vénérable prédécesseur qui rendit sa belle âme à Dieu, dans la nuit du 13 au 14 décembre 1842.

La vertu dominante de Mgr Savy était l'humilité poussée jusqu'à l'excès, serait-on tenté de dire, quand on songe qu'elle le détermina à brûler de ses mains plusieurs de ses œuvres que la postérité eût certainement admirées.

Le pontificat de Mgr Savy valut au diocèse d'Aire plusieurs importantes créations. Une société de missionnaires naquit de son inspiration, les conférences ecclésiastiques furent rétablies par ses soins, l'enseignement secondaire vit son niveau s'élever dans les collèges diocésains et surtout au Petit-Séminaire d'Aire. On enseigna la philosophie et la théologie avec plus d'ampleur dans le Grand Séminaire de Dax qui s'enrichit aussi d'un cours d'éloquence sacrée et d'histoire ecclésiastique. Les couvents se multiplièrent sous la main bénissante et féconde du saint Pontife dont une des œuvres les plus utiles fut le corps des statuts du diocèse où se trouve admirablement condensé tout ce que les meilleurs ouvrages de ce genre peuvent contenir.

Le successeur de Mgr Savy, Mgr Lannéluc (Adolphe) gouverna le diocèse d'Aire avec éclat pendant seize années environ. Il a laissé des souvenirs précieux qui le placent au rang des meilleurs administrateurs. C'est lui qui dota la ville d'Aire de son magnifique Grand Séminaire ; mais il mourut à Paris, le 30 juin 1856, sans avoir eu la joie de couronner son œuvre.

Il fut remplacé sur son siège par Mgr Prosper Hiraboure, originaire de Bayonne, qui ne fit que passer à Aire. Victime d'un horrible accident, dans la paroisse de Gamarde, durant une tournée pastorale, Mgr Hiraboure mourut dans cette localité en 1859. Tout le monde avait pu apprécier en lui les ressources infinies de sa douceur, de sa piété, de son éloquence et de son zèle apostolique, dit M. Sébie dans sa *Notice biographique sur Mgr Savy*.

La houlette de Mgr Hiraboure passa à Mgr Louis-Marie Epivent, né à Pordic, en 1805, qui fut élevé à l'épiscopat en 1859 et prit possession du siège d'Aire peu de temps après. Les fortes et sérieuses études de sa jeunesse rehaussées par une piété ardente lui donnèrent de bonne heure un immense prestige sur les esprits et sur les cœurs. On peut dire sans exagération que Mgr Epivent, devenu évêque d'Aire, fut l'une des gloires de l'épiscopat français.

Dans ses écrits, toujours fortement trempés et tracés avec une mâle énergie, il se montre tour à tour orateur, poète, théologien et apôtre. Chez lui, a-t-on dit, l'écrivain est doublé de l'athlète chrétien.

Les grandes publications religieuses se plurent bien des fois à reproduire ses divers mandements considérés comme des chefs d'œuvre du genre. Qui n'a lu ses admirables circulaires sur l'Eglise, sur les prérogatives du Pontife romain, sur les erreurs contemporaines ?

L'évêque d'Aire était tout d'une pièce. Il haïssait l'iniquité, disait Mgr de Langalerie dans son oraison funèbre, mais avec ces tempéraments, cette indulgence envers les personnes, que proclame la loi de l'Evangile.

Plein d'entrain et de joyeuse amabilité, le vaillant évêque faisait les délices de tous ceux qui l'approchaient. On lui a reproché un peu d'exubérance dans ses gestes et sa parole, ajoute l'archevêque d'Auch, mais comme tout cela était racheté, par ses grandes qualités et ses rares vertus ! Son magnifique mandement : *La France d'aujourd'hui et la France d'autrefois* fut comme le chant du cygne du grand évêque, mort à Aire, le 22 juillet 1876, après de longues et cruelles souffrances. Ses obsèques furent un véritable triomphe à Aire comme à N.-D. de Buglose où il avait choisi sa sépulture. Plusieurs évêques, une foule immense de fidèles l'accompagnèrent à sa dernière demeure et Mgr de Langalerie rendit hommage à sa mémoire du haut de la chaire d'Aire et sur le bord de la tombe de Buglose.

« Une de vos premières préoccupations, dit l'archevêque d'Auch, en s'adressant au clergé et à l'auditoire qui l'entouraient, pendant ces premiers jours, sera de prier Dieu de donner à Mgr Epivent, un digne successeur. »

Ses vœux furent entendus du Ciel lui-même. Trois mois s'étaient à peine écoulés que le veuvage de l'Eglise d'Aire et de Dax cessait par la préconisation de Mgr Victor-Jean-Baptiste-Paulin Delannoy, transféré de St-Denis au siège d'Aire, par décret du 10 octobre 1875.

Il ne nous est point permis de juger l'éminent Prélat en qui se trouvent réunis les mérites et les vertus de ses vénérables et saints prédécesseurs. Mieux qu'aucun de ces derniers, Mgr Delannoy a mérité le titre *d'Evêque d'Aire et de Ste Quitterie.* C'est à son zèle infatiguable qu'on doit le rétablissement solennel du Pélerinage de la Sainte Aturine. On n'a pas oublié les fêtes religieuses d'Aire du 20 juillet 1885.

Et maintenant, dirons-nous en finissant, fasse Dieu que ces lignes consacrées au diocèse d'Aire inspirent à une main moins inhabile le courage d'entreprendre une œuvre plus grande et plus durable sur l'histoire d'un pays si fécond en souvenirs glorieux!

REMARQUE IMPORTANTE

Nous avons eu surtout un but en publiant le *Pouillé du diocèse d'Aire* avec les notes historiques dont chaque église se trouve accompagnée : c'est de donner à un vaillant travailleur des Landes l'idée de composer une histoire diocésaine PAR PAROISSE. Si ce courageux ouvrier doit se montrer bientôt, nous l'engageons à préparer de longue main les matériaux de son ouvrage. Ils abondent partout. Il s'agit seulement de les grouper. Or, pour cela, il faut parcourir, la plume à la main, les registres des notaires, les archives communales, paroissiales, diocésaines, départementales, consulter les livres et les dépôts qui peuvent contenir des détails utiles à l'accomplissement de ce dessein. Il est nécessaire de rassembler ensuite toutes ces notes éparses, de les classer chronologiquement à la suite du nom de la paroisse qu'elles concernent et d'en faire l'objet d'une notice plus ou moins étendue suivant l'importance du sujet et des ressources dont on dispose. On nous saura gré d'indiquer quelques-unes de ces sources auxquelles on pourra recourir pour ce précieux travail.

AUBIGNÉ (d') *(Histoire universelle de)*.

AUCH. — (Archives du Grand Séminaire d'Auch.)

Id. — (Archives de M. l'abbé de Carsalade du Pont.)

BORDA (*Bulletin de la Société de*)

BOURDEAU. — *Manuel de géographie historique.*

BRÉVIAIRES de Dax, de Montauban, d'Agen (pour les légendes des saints du diocèse d'Aire.)

CAUNA (Baron de). — *Armorial des Landes*, etc.

CARSALADE DU PONT (de). — *Les Poyanne.*

CURIE SEIMBRES. — *Essai sur les villes fondées dans le sud-ouest de la France.*

DOMPNIER DE SAUVIAC.

DORGAN.

DUDON (l'abbé). — 1° *Ste-Quitterie du Mas* ; 2° *Ste-Quitterie gasconne.*

DURIEU. — *Les Gascons en Italie.*

DUVAL (Pierre). — Description du diocèse d'Ayre (1651). — (Livre rare).

GALLIA CHRISTIANA. — T. 1, province d'Auch.

Labarrère. — *N. D. de Buglose.*

Lahitère. — (Mss. du chanoine).

Larcher. — Glanages, 25 volumes. (Bibliothèque de la ville de Tarbes).

Légé (M.) — *Les diocèses d'Aire et de Dax sous la Révolution française. — Histoire de la maison de Castelnau. — Notice sur La Castelle-Lougnon.*

Marca. — *Histoire du Béarn.*

Maynard. — *Vie de St-Vincent-de-Paul.*

Missels du diocèse d'Auch (pour les offices des saints du diocèse d'Aire).

Montgaillard. — *Descriptio Vasconiæ.* — 1er cahier du T. II. — Diocèse de Dax. — IIe cahier du T. II. Diocèse d'Aire. — (Archives du Grand Séminaire d'Auch, nos 14110 et 14111.)

Monlezun. — *Histoire de la Gascogne.*

Oihénart. — *Notitia utriusque Vasconiæ.*

Olhagaray.

Palassou.

Pédegert et Lugat (MM.) — *Historia monasterii Sti Severii* par D. Buisson.

Petite Revue d'Aire.

Poeydavant.

Procès-Verbaux des visites pastorales de Mgr de Gaujac (Aire).

Revue de *Béarn, Navarre* et *Landes* (Paris).

Revue de Gascogne. — Auch.

Revue *épigraphique de la Gaule,* par M. Allmer.

Semaine Religieuse de *Bayonne, Tarbes* et *Aire* et *Dax.*

Sorbets (Dr). — Travaux divers.

Sordes (*Cartulaire de*)

Tailelbois (M. Em). — Nombreuses brochures.

Vaissette (D), etc., etc.

ERRATA

Nous ne relevons que les fautes les plus importantes. Le lecteur voudra bien nous faire grâce des erreurs typographiques inévitables dans un travail de la nature de celui-ci.

Page 12, ligne 21, au lieu de V. NOTE 2, lisez : *Note 1, p. 46.*
Page 13, ligne 3, au lieu de V. NOTE 5, lisez : *Note 2, p. 47.*
Page 13, ligne 14, au lieu de V. NOTE 6, lisez : *Note 3, page 47.*
Page 13, ligne 26, au lieu de V. NOTE 3 DU POUILLÉ, lisez : *Note 2, p. 46.*
Page 28, au lieu de *Cossies*, lisez : *Gossies.*
Page 63, ligne 24, au lieu de (*ehars*), lisez : *chars.*
Page 76, ligne 16, au lieu de *Maxinum*, lisez : *Fraxinum.*
Page 81, ligne 28, au lieu de *Pehau*, lisez : *Harbaud.*
Page 81, ligne 29, au lieu de *annexe de Bourdalat*, lisez : *de Gaube.*
Page 89, ligne 34, au lieu de *maimes*, lisez : *maisons.*
Page 92, note 1, ligne 5, au lieu de *riante plante*, lisez : *riante plaine.*

N.-B. — Nous prions le lecteur de ne pas se méprendre sur la nature de la DIVISION du diocèse d'Aire en *archiprêtrés* que nous donnons, à partir de la page 17 (II Partie.) Le simple examen de ces tableaux suffit pour faire comprendre qu'il s'agit, non d'une *division territoriale* comme nous la comprenons aujourd'hui par *cantons* ou *Doyennés*, mais d'une simple distribution du diocèse en *bénéfices ecclésiastiques* dépendants de *tel* ou *tel* archiprêtré, lesquels *bénéfices* sont parfois situés dans un archiprêtré étranger à celui dans lequel on les mentionne. Pour ne citer qu'un exemple : *Juliac* avec *S. Julian* et *Créon* est inscrit dans l'archiprêtré d'Aire, p. 20, et cependant cette paroisse appartient à l'archiprêtré de Mauléon.

Un oubli nous a fait omettre l'insertion de cette remarque à la page 17.

DAX. — Imprimerie J. JUSTÈRE, rues Neuve et St-Vincent.

BX1532 .A2C3
Pouille du diocese d'Aire.
Princeton Theological Seminary-Speer Library
1 1012 00046 0214